

France, portrait social

Fiches thématiques

Insee Références

Édition 2024

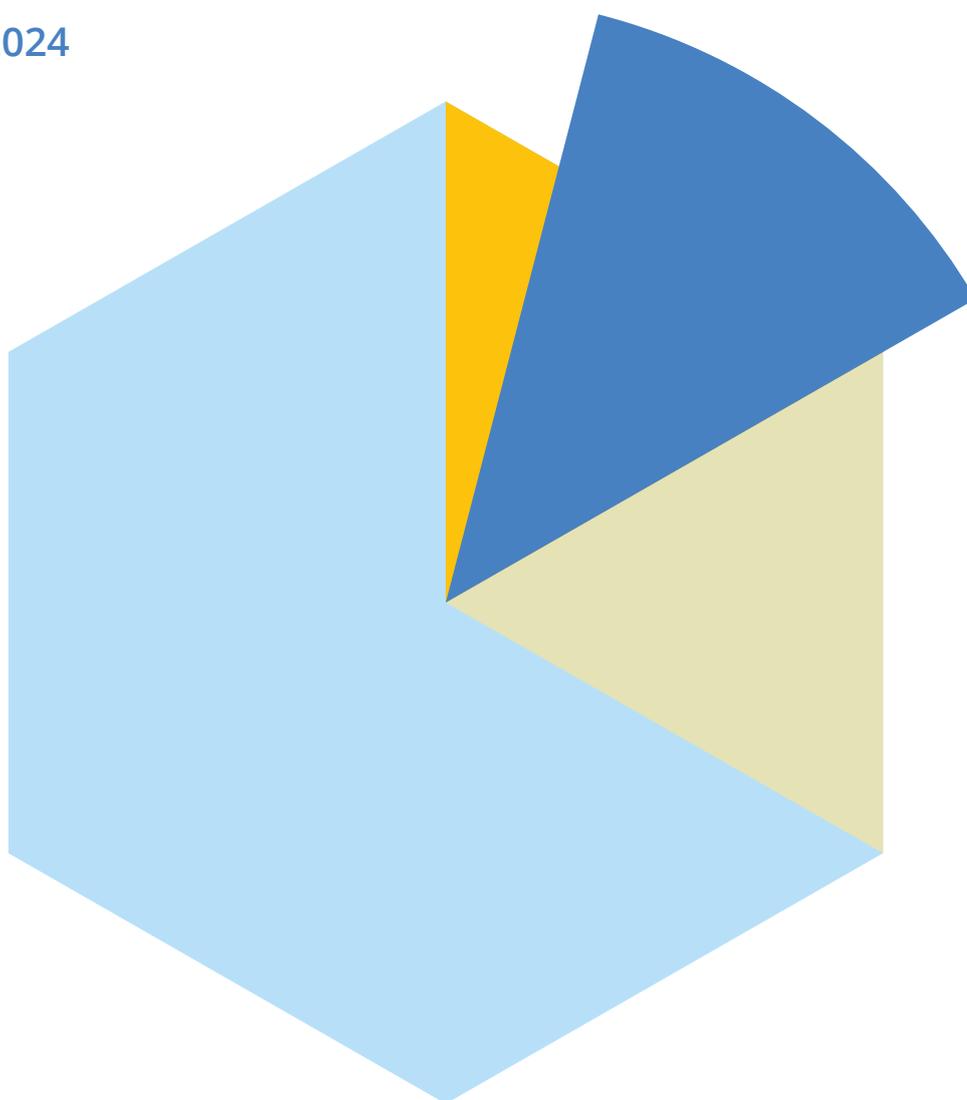


Table des matières

Population	3
Démographie	4
Naissances, mariages, décès	7
Ménages, couples et familles	10
Immigrés et descendants d'immigrés	13
Population par département	16
Scolarité, éducation et inégalités de destin	21
Population scolarisée des 1er et 2d degrés	22
Scolarisation des jeunes de 18 à 29 ans	25
Niveau de diplôme de la population	28
Inégalités sociales dans l'enseignement scolaire	31
Insertion professionnelle	35
Mobilité sociale	38
Marché du travail	43
Population active	44
Emploi	47
Chômage	50
Durée et conditions de travail	53
Revenu salarial	56
Niveaux de vie et redistribution	60
Niveaux de vie	61
Pauvreté monétaire	64
Protection sociale	68
Redistribution monétaire	71
Santé, dépendance	74
État de santé de la population	75
Perte d'autonomie	79
Qualité de vie	83
Logement	84
Insécurité, victimation	87
Justice	90
Vie citoyenne	93
Relations sociales	96
Les difficultés rencontrées lors des démarches administratives	99
Satisfaction dans la vie et confiance envers les autres	102
Contexte macroéconomique et dépenses sociales	105
Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages	106
Consommation et épargne des ménages	109
Dépenses de logement	113
Dépenses de santé	117
Dépenses d'éducation	121
Comparaisons européennes	124
Démographie en Europe	125
Éducation en Europe	128
Emploi et chômage en Europe	131
Salaires, niveaux de vie et pauvreté en Europe	134
Protection sociale en Europe	138
Consommation et conditions de vie en Europe	142

Fiches

Population

France, portrait social

Édition 2024

Démographie

Au 1^{er} janvier 2024, la France compte 68,4 millions d'habitants : 66,1 millions résident en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer (**figure 1**). La population augmente de 0,3 % en 2023, comme en 2022. Le rythme de croissance annuel était plus élevé auparavant : +0,4 % pour les années 2019 à 2021 et +0,5 % en 2017 et 2018.

L'évolution de la population dépend de deux facteurs : le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, et le solde migratoire, différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties. En 2023, le solde naturel est de +38 500, son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En baisse régulière depuis 2007, il a chuté en 2020 sous l'effet d'une baisse des naissances, mais surtout d'une forte hausse des décès due à l'épidémie de Covid-19. Il s'était légèrement redressé en 2021 sous l'effet d'un rebond des naissances, mais il a diminué en 2022, les décès restant à un niveau élevé et les naissances ayant repris leur baisse. Il se réduit de nouveau en 2023, les naissances diminuant plus fortement que les décès. Le solde migratoire est quant à lui estimé provisoirement à +183 000 personnes pour 2023.

Au 1^{er} janvier 2024, les femmes représentent 51,6 % de la population en France (**figure 2**). Elles sont 2,1 millions de plus que les hommes. Pourtant, jusqu'à 26 ans, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes : ils représentent 51,2 % des moins de 27 ans. En effet, chaque année, il naît un peu plus de garçons que de filles. À partir de 27 ans, le rapport s'inverse et l'écart se creuse progressivement en faveur des femmes, en raison d'une mortalité plus élevée des hommes à chaque âge. Les hommes représentent seulement 43,4 % de la population de 65 ans ou plus et 40,2 % des 75 ans ou plus. Si environ 27 000 femmes sont centenaires début 2024, les hommes centenaires sont près de six fois moins nombreux.

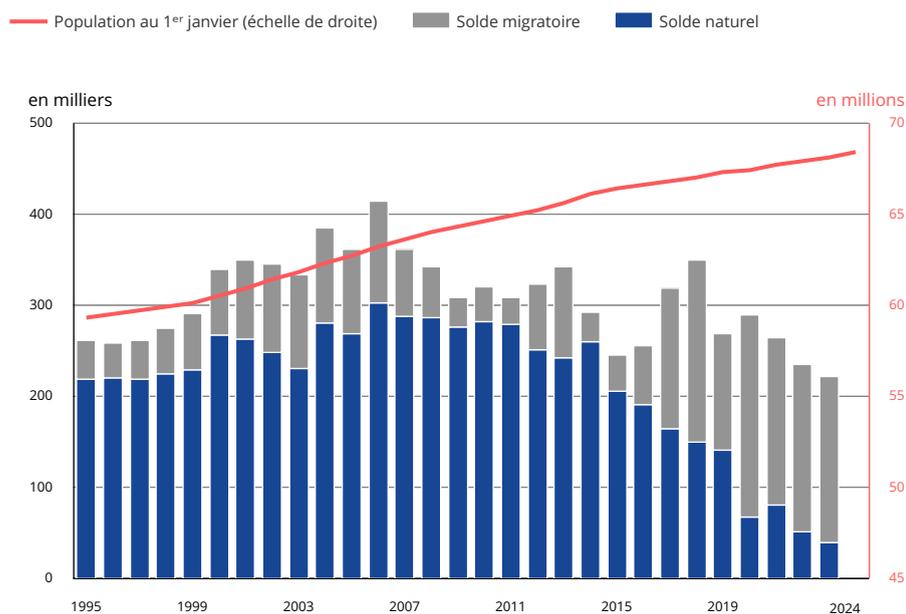
Au 1^{er} janvier 2024, 23,3 % de la population française a moins de 20 ans (**figure 3**). Cette proportion est l'une des plus élevées de l'Union européenne (UE) : en 2023, seule l'Irlande avait une proportion de jeunes plus élevée (25,9 %).

Au 1^{er} janvier 2024, en France, 21,5 % des habitants ont 65 ans ou plus et 10,4 % ont 75 ans ou plus. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom dont les premières atteindront 78 ans en 2024. Ce phénomène de vieillissement est commun à tous les pays de l'UE. En 2023, les personnes de 65 ans ou plus représentent 21,3 % de la population de l'UE, contre 18,4 % en 2013 et 16,2 % en 2003.

Pour en savoir plus

- « **Bilan démographique 2023 - En 2023, la fécondité chute, l'espérance de vie se redresse** », Insee Première n° 1978, janvier 2024.
- « **Quarante ans d'évolution de la démographie française : le vieillissement de la population s'accélère avec l'avancée en âge des baby-boomers** », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2019.

Figure 1 – Population et soldes naturel et migratoire depuis 1995



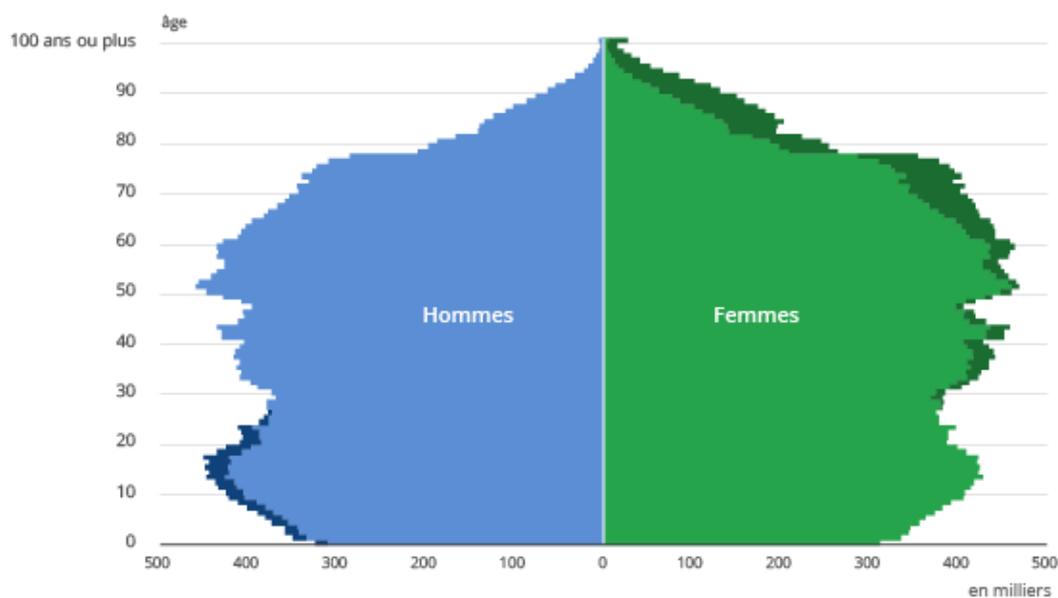
Notes : Les données de population sont provisoires pour les années 2022, 2023 et 2024, le solde migratoire est provisoire pour les années 2021, 2022 et 2023. Par rapport au Bilan démographique paru début janvier 2024, les données pour 2023 des naissances, des décès et du solde naturel ont été actualisées et sont désormais définitives. Les données des soldes naturel et migratoire sont indisponibles pour 2024.

Lecture : Au 1^{er} janvier 2024, la population française est de 68,4 millions d'habitants. En 2023, le solde naturel est de +38 500 et le solde migratoire est estimé à +183 000.

Champ : France, y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Figure 2 – Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2024



Note : Les parties foncées correspondent aux excédents par rapport à l'autre sexe. Les estimations sont provisoires et issues du bilan démographique de l'année 2023.

Lecture : Au 1^{er} janvier 2024, 244 200 femmes ont 80 ans en France, soit 56 800 de plus que d'hommes.

Champ : France.

Source : Insee, estimations de population.

Figure 3 – Répartition par âge de la population

en %

Année	Moins de 20 ans	De 20 à 59 ans	De 60 à 64 ans	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	Ensemble
1995	26,4	53,7	5,0	14,9	6,0	100
2000	25,8	53,8	4,6	15,8	7,1	100
2005	25,3	54,0	4,4	16,3	8,0	100
2010	24,8	52,6	6,0	16,6	8,8	100
2015	24,6	50,9	6,1	18,4	9,1	100
2020	24,0	49,5	6,1	20,4	9,4	100
2021	23,8	49,5	6,1	20,6	9,4	100
2022 ^p	23,6	49,3	6,2	20,9	9,7	100
2023 ^p	23,5	49,1	6,2	21,2	10,0	100
2024 ^p	23,3	49,0	6,2	21,5	10,4	100

p : résultats provisoires issus du Bilan démographique de l'année 2023.

Lecture : Au 1^{er} janvier 2024, 21,5 % de la population française est âgée de 65 ans ou plus.

Champ : France, y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population.

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période (généralement l'année).

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Naissances, mariages, décès

En 2023, 677 800 bébés sont nés en France. Depuis 2011, les naissances ont été chaque année moins nombreuses, à l'exception d'un rebond en 2021, lié au report des projets de parentalité suite à la crise sanitaire ([figure 1](#)). Entre 2014 et 2019, le nombre de naissances diminuait en moyenne de 1,6 % par an. Il baisse désormais à un rythme plus élevé : -2,2 % en 2022, et -6,6 % en 2023, soit une baisse très marquée.

Le nombre de femmes en âge de procréer ainsi que leur fécondité déterminent le nombre de naissances. Entre 2010 et 2016, la baisse du nombre de naissances était la conséquence à la fois d'une baisse de la population des femmes en âge de procréer et de leur fécondité. Depuis 2016, la population féminine de 20 à 40 ans, âges où les femmes sont les plus fécondes, est globalement stable. Les baisses récentes du nombre de naissances sont donc principalement dues à la baisse de la fécondité.

En 2023, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'établit à 1,68 enfant par femme, en forte baisse (1,79 en 2022). Lors de son dernier pic, en 2010, il s'élevait à 2,03. Le taux de fécondité baisse en 2023 pour les femmes de toutes les classes d'âge. Le taux de fécondité des femmes de 30 à 34 ans, en légère diminution depuis le milieu des années 2010 – excepté un rebond en 2021 –, baisse à un niveau jamais atteint depuis 1999 (11,5 enfants pour 100 femmes de cette tranche d'âge en 2023). Le taux de fécondité des femmes de 35 à 39 ans s'établit autour de 7 enfants pour 100 femmes depuis 2017. Celui des femmes de 40 ans ou plus, en hausse depuis le milieu des années 1980, marque le pas. La baisse du taux de fécondité des femmes de moins de 30 ans, entamée dans les années 2000, s'est accentuée depuis 2015, et encore davantage en 2023. En 2023, 100 femmes âgées de 25 à 29 ans donnent naissance à 9,2 enfants, contre 10,0 en 2022.

En 2023, 639 300 personnes sont décédées en France, soit 5,3 % de moins qu'en 2022, année marquée par un regain de l'épidémie de Covid-19, des périodes de canicule et une épidémie de grippe hivernale précoce en fin d'année. Début 2023, l'épidémie de grippe s'est poursuivie, mais avec une intensité moindre et les épisodes caniculaires de l'été ont été nettement moins meurtriers. Suite à la pandémie de Covid-19, les décès avaient fortement augmenté en 2020 (+9,1 %) et s'étaient maintenus à un niveau élevé en 2021 et 2022. Avec l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès avait déjà tendance à accélérer avant la crise sanitaire (+0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis +1,9 % entre 2014 et 2019), mais l'augmentation des décès au cours des années 2020 à 2022 est sans commune mesure.

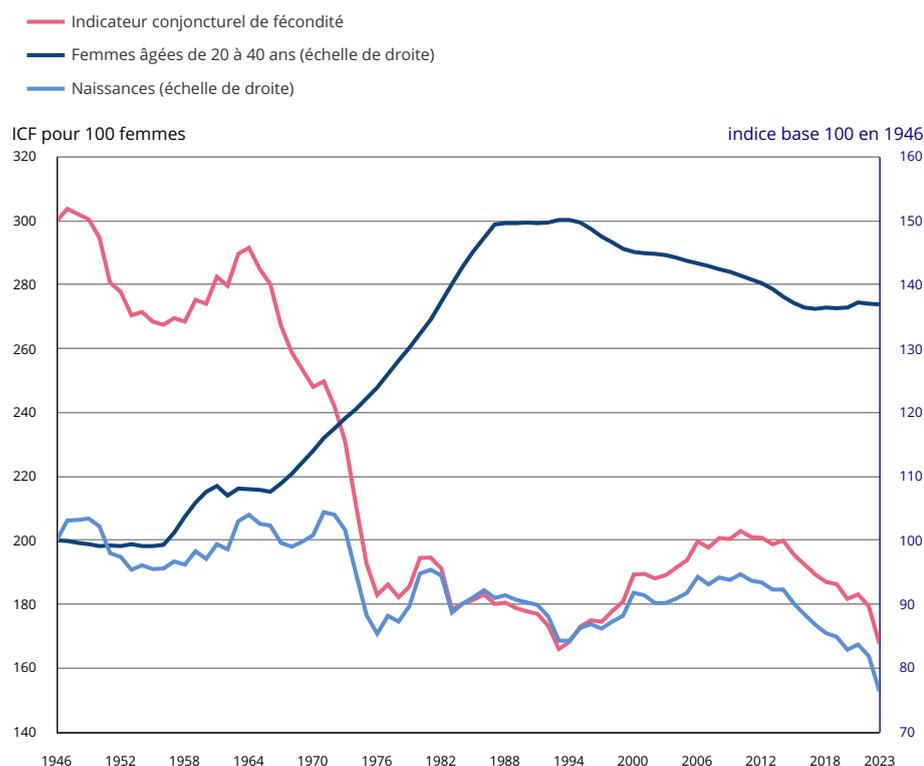
En 2023, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,7 ans pour les femmes et atteint, pour la première fois, 80,0 ans pour les hommes ([figure 2](#)). Par rapport à 2022, elle est en forte hausse, de 0,6 an pour les femmes et de 0,7 an pour les hommes. De 2010 à 2019, elle augmentait en moyenne de 0,1 an chaque année pour les femmes et de 0,2 an pour les hommes. L'espérance de vie, qui reflète les conditions de mortalité de l'année, avait fortement chuté en 2020, du fait de la crise sanitaire, et était restée inférieure à son niveau de 2019 les deux années suivantes. En 2023, elle atteint un niveau supérieur à son niveau pré-pandémique.

En 2023, 242 000 mariages ont été célébrés, dont 7 000 entre personnes de même sexe ([figure 3](#)). Le nombre de mariages se stabilise à son niveau de 2022, le plus élevé depuis 2012 alors que la tendance était plutôt à la baisse. En 2022, 210 000 pactes civils de solidarité (Pacs) ont été conclus, comme en 2021.

Pour en savoir plus

- « [En 2022 et 2023, un rattrapage partiel des mariages annulés pendant la crise sanitaire](#) », Insee Focus n° 321, mars 2024.
- « [Bilan démographique 2023 - En 2023, la fécondité chute, l'espérance de vie se redresse](#) », Insee Première n° 1978, janvier 2024.
- « [En 2022, des naissances au plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale](#) », Insee Focus n° 307, septembre 2023.
- « [Décès quotidiens et mensuels en 2024](#) », Chiffres détaillés, Insee.
- « [Naissances mensuelles en 2024](#) », Chiffres détaillés, Insee.

Figure 1 – Fécondité, nombre de naissances et de femmes en âge de procréer depuis 1946



Notes : L'indicateur conjoncturel de fécondité est provisoire pour les années 2021, 2022 et 2023. Le nombre de femmes de 20 à 40 ans est provisoire pour les années 2022 et 2023. Les estimations sont issues du bilan démographique de l'année 2023, excepté le nombre de naissances qui est définitif pour 2023.

Lecture : En 2023, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est de 167,6 enfants pour 100 femmes. Par rapport à 1946, le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans est en 2023 supérieur de 36,9 % et le nombre de naissances inférieur de 23,6 %.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1993, France hors Mayotte de 1994 à 2014 (2013 pour l'ICF), France à partir de 2015 (2014 pour l'ICF).

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Figure 2 – Espérance de vie

en années

Année	À la naissance		À 60 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1995	81,9	73,8	24,9	19,7
2000	82,8	75,2	25,6	20,4
2005	83,8	76,7	26,4	21,4
2010	84,6	78,0	27,1	22,4
2015	85,1	79,0	27,4	22,9
2018	85,4	79,5	27,7	23,3
2019	85,6	79,7	27,8	23,4
2020p	85,1	79,1	27,3	22,8
2021p	85,2	79,2	27,4	22,9
2022p	85,1	79,3	27,3	23,0
2023p	85,7	80,0	27,9	23,7

p : données provisoires.

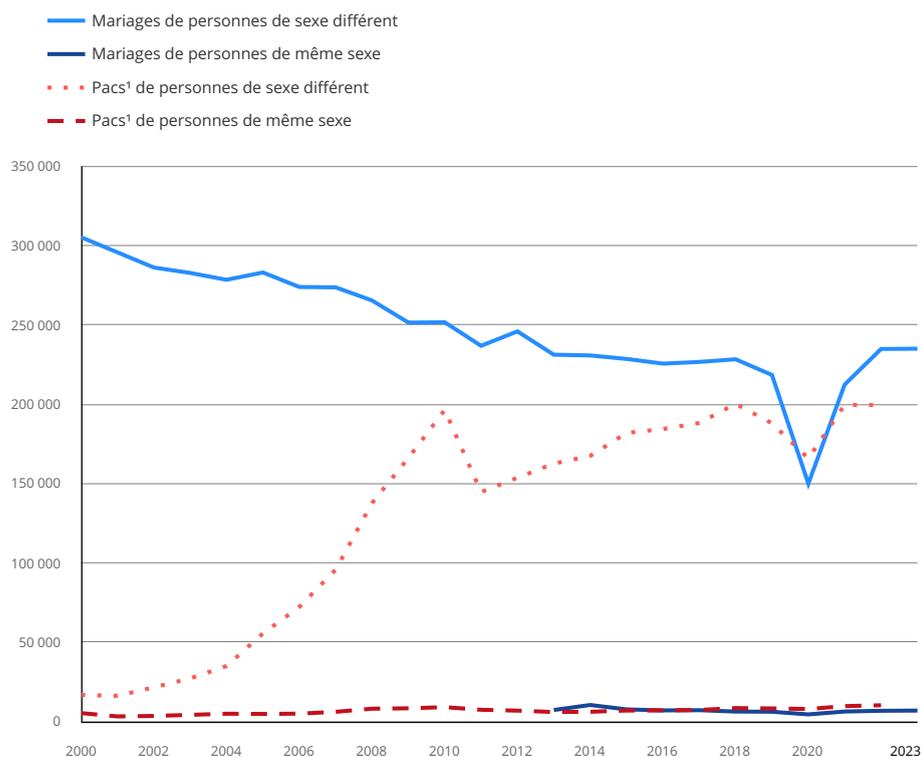
Note : Les données provisoires sont des estimations issues du bilan démographique de l'année 2023.

Lecture : En 2023, l'espérance de vie à 60 ans des hommes est de 23,7 ans.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et France à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Figure 3 – Mariages et Pacs



1. Pacte civil de solidarité.

Note : Les données sont provisoires en 2023 pour les mariages et depuis 2018 pour les Pacs, issues du bilan démographique de l'année 2023.

Lecture : En 2023, 235 000 couples de sexe différent et 7 000 couples de même sexe se sont mariés en France.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et France à partir de 2014.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil (mariages) ; ministère de la Justice, Conseil supérieur du notariat (Pacs).

Définitions

L'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)**, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Ménages, couples et familles

Au 1^{er} janvier 2021, en France hors Mayotte, 66,2 millions de personnes habitent dans 30,6 millions de résidences principales, constituant autant de ménages. Par ailleurs, 1,4 million de personnes ne vivent pas dans un logement ordinaire ; elles résident dans des structures collectives (foyers de travailleurs, Ehpad, résidences universitaires, centres de détention, etc.), des habitations mobiles ou sont sans abri. En trente ans, la taille des ménages a diminué, passant de 2,6 personnes en moyenne en 1990 à 2,2 en 2021.

En 2021, les personnes d'âge actif vivent moins souvent en couple qu'en 1990 et qu'en 1999 car les unions sont moins précoces et plus fragiles (**figure 1**). À l'inverse, les seniors, et notamment les femmes, vivent davantage en couple à des âges avancés que par le passé, l'augmentation de l'espérance de vie ayant entraîné la diminution du veuvage. En 2021, les femmes sont plus souvent en couple que les hommes avant l'âge de 40 ans ; c'est l'inverse aux âges plus élevés.

La part des ménages composés uniquement d'un couple, avec ou sans enfant, est passée de 60 % en 1990 à 49 % en 2021 (**figure 2**). Ce recul est entièrement dû aux couples avec enfants dont la part passe de 36 % en 1990 à 24 % en 2021. En contrepartie, la part des ménages constitués d'une seule personne s'accroît fortement : 27 % des ménages en 1990, contre 38 % en 2021. La part des ménages composés d'une famille monoparentale augmente, passant de 7 % à 9 %. La part des ménages avec au moins un enfant mineur (y compris les ménages complexes) a diminué, passant de 35 % en 1990 à 26 % en 2021. En 2021, 18 % de la population vit dans un ménage composé d'une seule personne et 42 % dans un ménage composé uniquement d'un couple avec enfants.

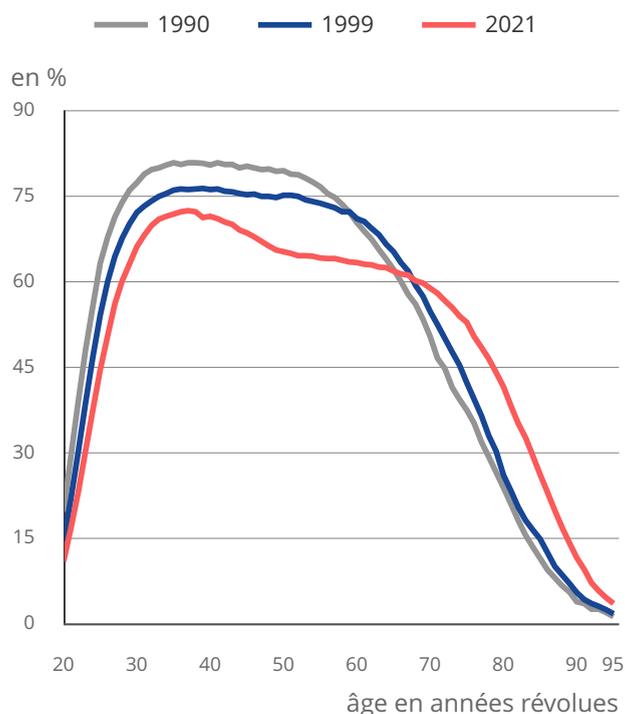
En 2021, 67 % des enfants mineurs vivent dans une famille « traditionnelle », 22 % dans une famille monoparentale et 11 % dans une famille recomposée (**figure 3**). Les enfants des familles monoparentales vivent plus souvent avec leur mère (83 %). 3 % des enfants mineurs (soit 480 000 en 2021) vivent en résidence alternée : ils passent la moitié du temps chez chacun de leurs parents.

La part des familles monoparentales avec enfants mineurs a doublé depuis 1990, passant de 12 % à 25 % en 2021 ; celle des familles recomposées est stable depuis 1999 (9 %). En 2021, 1,7 million de familles résident avec trois enfants ou plus dont au moins un est mineur. Ces familles nombreuses représentent 21 % de l'ensemble des familles avec au moins un enfant mineur au domicile, comme en 2011. De même, celle des familles avec au moins cinq enfants dont un mineur est restée stable en dix ans : moins de 2 %.

Pour en savoir plus

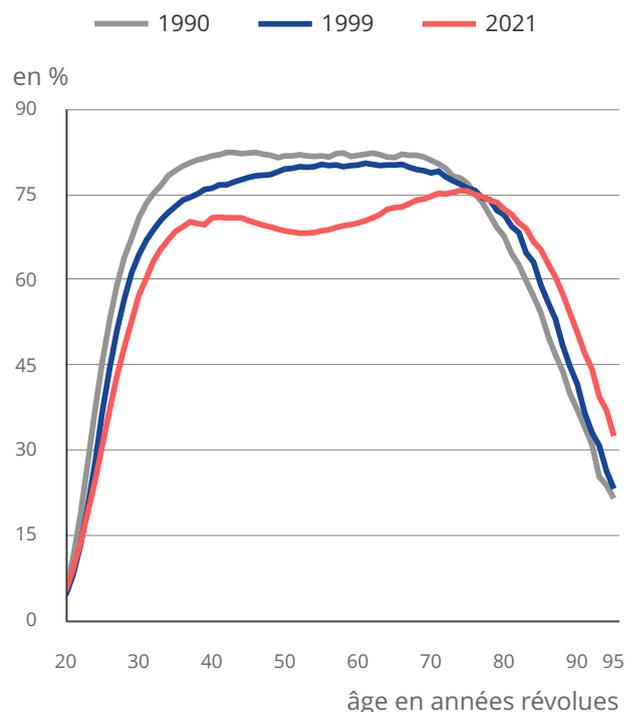
- « **Partager son logement au-delà du noyau familial : des disparités régionales qui persistent** », Insee Première n° 1980, janvier 2024.
- « **Les femmes et les hommes très diplômés vivent plus souvent en couple que les peu diplômés** », Insee Première n° 1937, février 2023.
- « **Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses** », Insee Focus n° 249, Septembre 2021.
- « **En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile** », Insee Première n° 1788, janvier 2020.
- « **Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits** », Insee Première n° 1663, août 2017.

Figure 1a – Part des femmes vivant en couple selon l'âge



Lecture : En 2021, 65,2 % des femmes de 50 ans vivent en couple.
 Champ : France hors Mayotte, population totale.
 Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart), 1999 et 2021 (exploitations complémentaires).

Figure 1b – Part des hommes vivant en couple selon l'âge



Lecture : En 2021, 68,6 % des hommes de 50 ans vivent en couple.
 Champ : France hors Mayotte, population totale.
 Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart), 1999 et 2021 (exploitations complémentaires).

Figure 2 – Ménages et population des ménages

Type de ménage	Ménages				Population			
	Répartition (en %)			Nombre (en milliers)	Répartition (en %)			Nombre (en milliers)
	1990	1999	2021		1990	1999	2021	
Ménage composé uniquement								
D'un homme seul	10,1	12,4	16,7	5 126	3,9	5,1	7,7	5 126
D'une femme seule	16,9	18,4	21,4	6 541	6,5	7,6	9,9	6 541
D'une famille monoparentale, dont :	6,8	7,6	9,5	2 899	6,7	8,0	11,2	7 389
<i>Avec enfants de moins de 18 ans</i>	3,7	4,5	5,8	1 770	4,1	5,2	7,4	4 917
D'un couple sans enfant	23,4	24,5	25,1	7 701	18,1	20,3	23,3	15 401
D'un couple avec enfants, dont :	36,4	31,6	23,8	7 282	55,4	50,8	42,4	28 052
<i>Avec enfants de moins de 18 ans</i>	29,1	25,0	19,2	5 867	45,8	41,8	35,4	23 401
Ménage complexe¹, dont :	6,4	5,5	3,5	1 086	9,4	8,1	5,5	3 645
<i>Avec enfants de moins de 18 ans</i>	2,0	1,7	1,1	329	4,2	3,7	2,4	1 611
Ensemble	100,0	100,0	100,0	30 634	100,0	100,0	100,0	66 154

1. La moitié des ménages complexes est constituée de personnes sans lien de couple ou de filiation directe. L'autre moitié est constituée de couples avec ou sans enfants et/ou de familles monoparentales et d'une ou plusieurs autres personnes.

Lecture : En 2021, 7,3 millions de ménages sont constitués d'un couple avec un ou plusieurs enfants sans limite d'âge, soit 23,8 % des ménages.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart), 1999 et 2021 (exploitations complémentaires).

Figure 3 – Familles avec enfants mineurs

Type de famille	Familles			Enfants de moins de 18 ans		
	Répartition (en %)		Nombre (en milliers)	Répartition (en %)		Nombre (en milliers)
	2011	2021	2021	2011	2021	2021
Famille « traditionnelle »	69,2	66,4	5 309	69,7	67,3	9 519
Famille recomposée	9,2	8,9	713	11,0	10,5	1 491
Famille monoparentale	21,6	24,7	1 972	19,3	22,1	3 126
Mère-enfants	18,3	20,2	1 616	16,6	18,4	2 606
Père-enfants	3,3	4,5	356	2,7	3,7	519
Ensemble	100,0	100,0	7 993	100,0	100,0	14 135

Note : Certaines familles partagent leur logement avec d'autres personnes ou familles et appartiennent donc à un ménage complexe ; les chiffres présentés ici par type de famille ne sont donc pas directement comparables avec ceux de la figure 2 par type de ménage.

Lecture : En 2021, 1 491 000 enfants de moins de 18 ans vivent dans 713 000 familles recomposées.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages vivant dans un logement ordinaire, familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

Sources : Ined-Insee, enquête Migrations, famille et vieillissement 2010 ; Insee, enquête Famille et logements 2011, recensements de la population 2011 et 2021.

Définitions

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

Le **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Un **couple** au sein d'un ménage correspond à un ensemble formé de deux personnes de 14 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : elles déclarent toutes les deux vivre en couple ou être mariées, pacsées ou en union libre.

Un **enfant d'une famille** est une personne, sans limite d'âge, qui réside avec au moins un de ses parents et qui n'a pas de conjoint ou d'enfant dans le logement.

Une **famille monoparentale** comprend un parent sans conjoint résidant avec un ou plusieurs enfants.

Un **ménage complexe** se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage qui n'est pas composé soit d'une seule personne, soit d'une seule famille (un couple sans enfant, un couple avec enfants ou une famille monoparentale).

Une **famille « traditionnelle »** comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant, tous les enfants du logement étant ceux du couple.

Une **famille recomposée** comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Immigrés et descendants d'immigrés

En 2023, 7,2 millions d'immigrés vivent en France hors Mayotte, soit 10,6 % de la population (**figure 1**). Les personnes immigrées sont nées à l'étranger avec une nationalité étrangère, mais ont pu acquérir la nationalité française par la suite : 34 % des immigrés vivant en France hors Mayotte en 2023 possèdent la nationalité française.

L'immigration en France est un phénomène ancien : en 1911, les immigrés sont 1,1 million en France métropolitaine, puis 2,3 millions en 1954 et 3,9 millions en 1975. La part des immigrés dans la population, de 7,4 % en 1975, reste stable jusqu'à la fin des années 1990. Le nombre d'immigrés croît ensuite plus rapidement que la population totale. Entre 2013 et 2023, le nombre d'immigrés en France a augmenté de 2,1 % par an en moyenne contre 0,3 % pour l'ensemble de la population.

Entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1970, dans un contexte de besoin de main-d'œuvre, les immigrés étaient majoritairement des hommes : les femmes représentaient 44 % à 45 % de la population immigrée. L'immigration de travail a ensuite été ralentie. Depuis, la part des femmes a crû, en raison notamment de migrations familiales mais également pour suivre des études, trouver un emploi en adéquation avec leur diplôme, etc. En 2023, 51 % des immigrés sont des femmes (**figure 2**).

En 2023, 47 % des immigrés vivant en France hors Mayotte sont nés en Afrique, dont 29 % sont originaires du Maghreb, cette dernière proportion étant stable depuis les années 1980. Un tiers des immigrés sont nés en Europe, une part deux fois plus faible qu'en 1975, et la diminution de la part des immigrés européens est particulièrement marquée pour ceux originaires d'Europe du Sud. Enfin, 14 % des immigrés sont originaires d'Asie. La migration en provenance des pays d'Afrique autres que ceux du Maghreb, de pays européens n'appartenant pas à l'Union européenne, et d'Amérique ou d'Océanie, s'est particulièrement accrue au cours des dix dernières années.

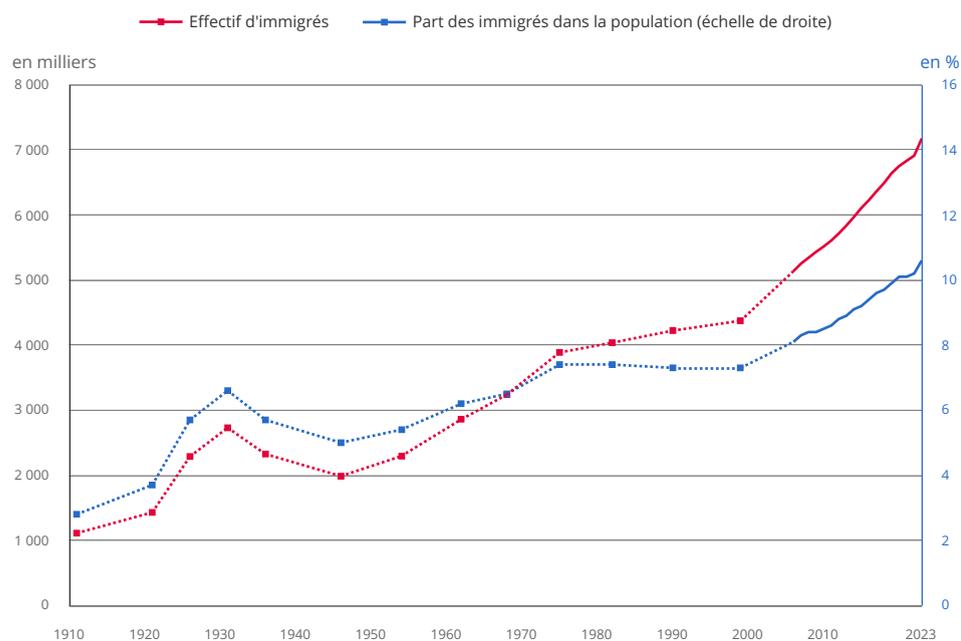
Nés en France, les 8,0 millions de descendants d'immigrés (soit 12,1 % de la population vivant dans un logement ordinaire en France hors Mayotte), n'ont pas connu eux-mêmes la migration, mais au moins un de leurs parents est lui-même immigré (**figure 3**). 56 % des descendants d'immigrés n'ont qu'un seul parent immigré, l'autre parent étant né en France ou né à l'étranger avec la nationalité française. Lorsque les deux parents sont immigrés, ils sont nés dans le même pays dans 9 cas sur 10.

L'origine et l'âge des descendants d'immigrés reflètent, avec un décalage, les mouvements migratoires passés. Toutes origines confondues, la moitié des descendants d'immigrés ont moins de 26 ans. Les descendants d'immigrés les plus âgés sont très majoritairement d'origine européenne, en raison de l'ancienneté des migrations en provenance de ce continent. En particulier, les descendants d'immigrés nés en Espagne ou en Italie sont les plus âgés : seul un sur quatre a moins de 47 ans. Les descendants d'immigrés originaires d'Afrique ou d'Asie sont plus jeunes : la moitié des premiers ont moins de 17 ans et les seconds, moins de 19 ans.

Pour en savoir plus

- « **L'essentiel sur... les immigrés et les étrangers** », Chiffres-clés, Insee.
- « **Flux migratoires : Des entrées en hausse en 2022 dans un contexte de normalisation sanitaire et de guerre en Ukraine** », Insee Première n° 1991, avril 2024.
- « **Une situation des descendants d'immigrés plus favorable que celle des immigrés** », in Immigrés et descendants d'immigrés en France, coll. « Insee Références », édition 2023.
- « **La diversité des origines et la mixité des unions progressent au fil des générations** », Insee Première n° 1910, juillet 2022.

Figure 1 – Effectif des immigrés et part dans la population depuis 1911



Note : Données provisoires pour 2022 et 2023.

Lecture : En 2023, 7,2 millions d'immigrés vivent en France hors Mayotte, soit 10,6 % de la population.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1982, France hors Mayotte à partir de 1990.

Source : Insee, recensements de la population et estimations de population.

Figure 2 – Origine géographique des immigrés en 2023 et évolution entre 2013 et 2023

Origine géographique	Effectifs (en milliers)	Répartition des immigrés (en %)	Part de femmes (en %)	Premier quartile d'âge (en années)	Âge médian (en années)	Troisième quartile d'âge (en années)	Évolution des effectifs entre 2013 et 2023 (moyenne annuelle en %)
Afrique	3 367	46,9	49,2	33	45	58	2,9
Maghreb	2 091	29,2	48,8	36	48	62	1,9
Autres pays d'Afrique	1 275	17,8	49,7	28	40	52	4,6
Asie	1 000	13,9	50,5	32	44	57	2,2
Turquie, Moyen-Orient	395	5,5	46,9	34	45	57	1,7
Autres pays d'Asie	605	8,4	52,8	31	43	57	2,6
Europe	2 352	32,8	53,9	34	52	68	0,8
Europe du Sud	1 091	15,2	51,1	40	59	72	-0,5
Autres pays de l'UE	638	8,9	57,2	33	47	63	1,2
Autres pays d'Europe	624	8,7	55,5	29	43	59	3,2
Amérique, Océanie	456	6,4	58,2	30	41	54	3,3
Ensemble	7 174	100,0	51,5	33	46	61	2,1

Note : Les pays d'Europe du Sud sont l'Espagne, l'Italie et le Portugal.

Lecture : En 2023, 3,4 millions d'immigrés sont originaires d'Afrique, soit 46,9 % des immigrés. Un quart a moins de 33 ans et la moitié a moins de 45 ans.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population de 2013, estimations de population 2023 (données provisoires).

Figure 3 – Origine géographique des descendants d'immigrés en 2023 et évolution entre 2013 et 2023

Origine géographique	Effectifs (en milliers)	Répartition des descendants d'immigrés (en %)	Part des descendants dont un seul parent est immigré (en %)	Premier quartile d'âge (en années)	Âge médian (en années)	Troisième quartile d'âge (en années)	Évolution des effectifs entre 2013 et 2023 (moyenne annuelle en %)
Afrique	3 644	45,5	49	8	17	34	2,7
Maghreb	2597	32,4	48	9	19	38	2,3
Autres pays d'Afrique	1047	13,1	53	6	15	26	3,9
Asie	795	9,9	43	9	19	32	2,1
Turquie, Moyen-Orient	380	4,7	38	10	18	31	0,8
Autres pays d'Asie	414	5,2	47	9	19	32	3,3
Europe	2 989	37,3	66	28	50	68	-0,7
Europe du Sud	1867	23,3	60	34	50	66	-1,2
Autres pays de l'UE	797	9,9	76	22	57	72	-0,1
Autres pays d'Europe	324	4,0	71	8	21	53	1,1
Amérique, Océanie	343	4,3	69	6	14	27	6,2
Inconnue	245	3,1	51	6	11	17	///
Ensemble	8 015	100,0	56	11	26	49	1,6

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Notes : Le pays d'origine est le pays de naissance du parent immigré s'il n'y en a qu'un. Par convention, lorsque les deux parents sont immigrés, l'origine du père est retenue. Les descendants d'immigrés dont le pays de naissance du ou des parent(s) immigré(s) n'est pas connu sont dits d'origine inconnue. Les pays d'Europe du Sud sont l'Espagne, l'Italie et le Portugal. Pour les personnes de 75 ans ou plus, les résultats sont issus d'estimations.

Lecture : En 2023, 3,6 millions de descendants d'immigrés sont originaires d'Afrique, soit 45,5 % des descendants d'immigrés. Parmi eux, 49 % ont un seul parent immigré. Un quart a moins de 8 ans, et la moitié a moins de 17 ans.

Champ : France hors Mayotte, descendants d'immigrés vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2013 et 2023.

Définitions

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas des immigrés. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il acquiert la nationalité française. La [nomenclature des origines](#)  est celle de l'enquête Trajectoire et Origines 2 (TeO2).

Un **descendant d'immigré** (de deuxième génération) est une personne née en France et ayant au moins un parent immigré.

France, portrait social

Édition 2024

Population par département

Entre 2015 et 2021, la population a augmenté de 1,9 % en France, soit 0,3 % en moyenne annuelle. Cette hausse est davantage portée par le solde naturel (0,2 %) que par le solde migratoire (0,1 %).

En France métropolitaine, l'augmentation de la population est plus marquée sur la bordure atlantique et dans le Sud (**figure 1**). Dans ces départements littoraux et méridionaux, attractifs auprès des personnes âgées, la hausse est souvent portée par les soldes migratoires. C'est notamment le cas des deux départements de Corse, des Landes, de la Vendée, de la Charente-Maritime et de l'Hérault. En revanche, dans le Rhône et l'Isère, la croissance dynamique n'est soutenue que par le solde naturel (**figure 2**).

En Île-de-France, l'évolution de la population est dynamique, en raison d'un solde naturel élevé (de 0,6 % en moyenne annuelle pour Paris et les Yvelines à 1,2 % en Seine-Saint-Denis) qui compense les départs de la région. Paris est l'exception, avec une population qui diminue en moyenne de 0,6 % par an, du fait d'un déficit migratoire plus marqué que dans les autres départements franciliens.

Dans la plupart des autres départements de la France métropolitaine, la population progresse peu ou diminue. En particulier, le cumul de soldes naturels et migratoires souvent négatifs accentue les faibles densités de population sur une diagonale de territoires allant de la Lorraine jusqu'aux Pyrénées (**figure 3**). C'est notamment le cas dans la Haute-Marne et la Meuse où la population diminue le plus (-0,8 % en moyenne annuelle), ainsi que dans la Creuse, la Nièvre, le territoire de Belfort et l'Orme.

Dans les départements d'outre-mer, la population augmente fortement à Mayotte (+3,8 % en moyenne annuelle entre 2012 et 2017) et en Guyane (+1,6 % en moyenne annuelle entre 2015 et 2021), en raison d'un solde naturel très élevé et dans une moindre mesure du solde migratoire à Mayotte. La hausse de la population à La Réunion est un peu supérieure à la moyenne nationale, grâce à un excédent naturel qui compense largement les départs. En Guadeloupe et en Martinique, les départs sont également très nombreux mais ne sont pas compensés par le solde naturel, ce qui engendre une baisse de la population.

Dans les départements où l'excédent naturel est fort, la part des moins de 25 ans dans la population est d'autant plus importante (**figure 4**). Néanmoins, à Paris, du fait des départs de familles avec enfants, cette proportion est inférieure à la moyenne nationale (27,0 % contre 29,5 % en 2021). Elle est au contraire particulièrement élevée dans les autres départements franciliens, qui accueillent une partie de ces familles. La population est généralement plus jeune au Nord de la France métropolitaine, dans les départements où se situent les métropoles, ainsi qu'à La Réunion, en Guyane et surtout à Mayotte, le département le plus jeune de France, avec six personnes sur dix âgées de moins de 25 ans.

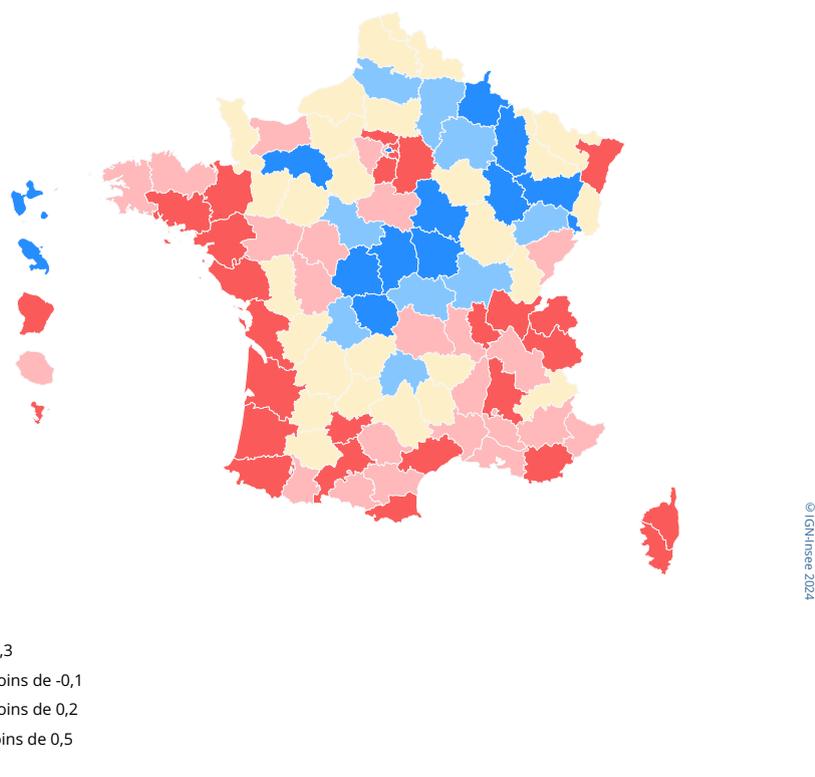
Les 25 à 64 ans représentent la moitié de la population, et leur part est relativement homogène sur le territoire (**figure 5**). Elle est toutefois la plus forte en Île-de-France (55,7 % à Paris en 2021) et dans l'Est, alors qu'elle est la plus faible en Guyane (45,4 %) et surtout à Mayotte (37,1 %).

La population est plus âgée sur une partie de la diagonale des territoires à faibles densités, du Sud-Ouest au Massif central. Ainsi, dans la Creuse, le Lot, la Nièvre, et la Dordogne, environ 30 % de la population a 65 ans ou plus, contre 20,4 % en moyenne en France en 2021. Elle est également plus âgée dans plusieurs départements du littoral, avec 28,5 % en Charente-Maritime, mais aussi dans l'Aude, le Var, les Pyrénées-Orientales et les Côtes d'Armor (**figure 6**).

Pour en savoir plus

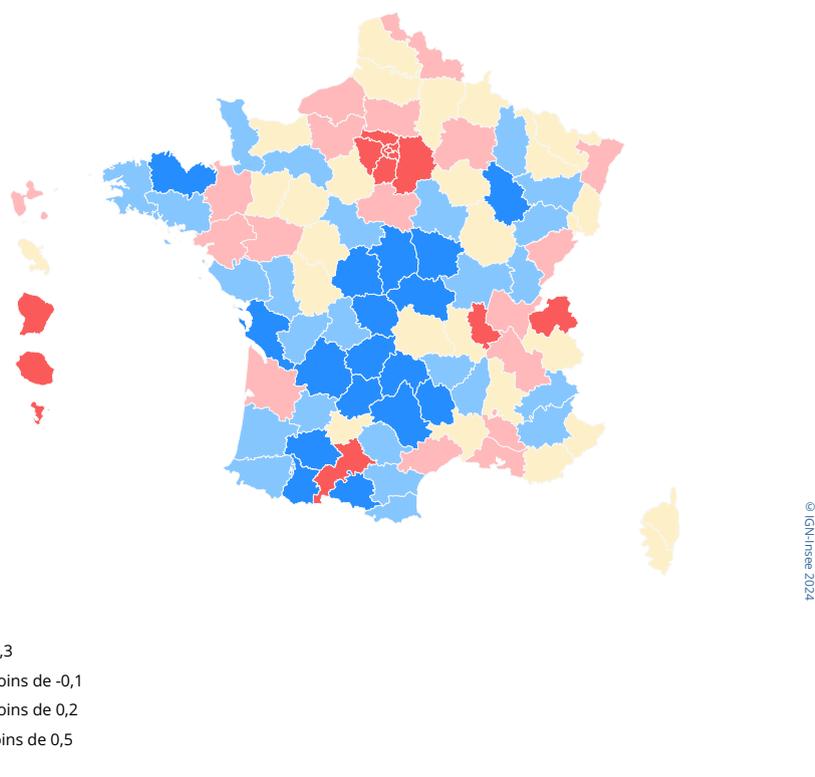
- « **Bilan démographique 2023 - En 2023, la fécondité chute, l'espérance de vie se redresse** », Insee Première n° 1978, janvier 2024.
- « **Entre 2015 et 2021, la croissance démographique est deux fois plus élevée dans l'espace urbain que dans le rural** », Insee Focus n° 316, décembre 2023.
- « **Entre 2013 et 2022, la population augmente particulièrement autour des frontières avec la Suisse et le Luxembourg** », Insee Première n° 1972, novembre 2023.

Figure 1 – Évolution annuelle moyenne de la population entre 2015 et 2021



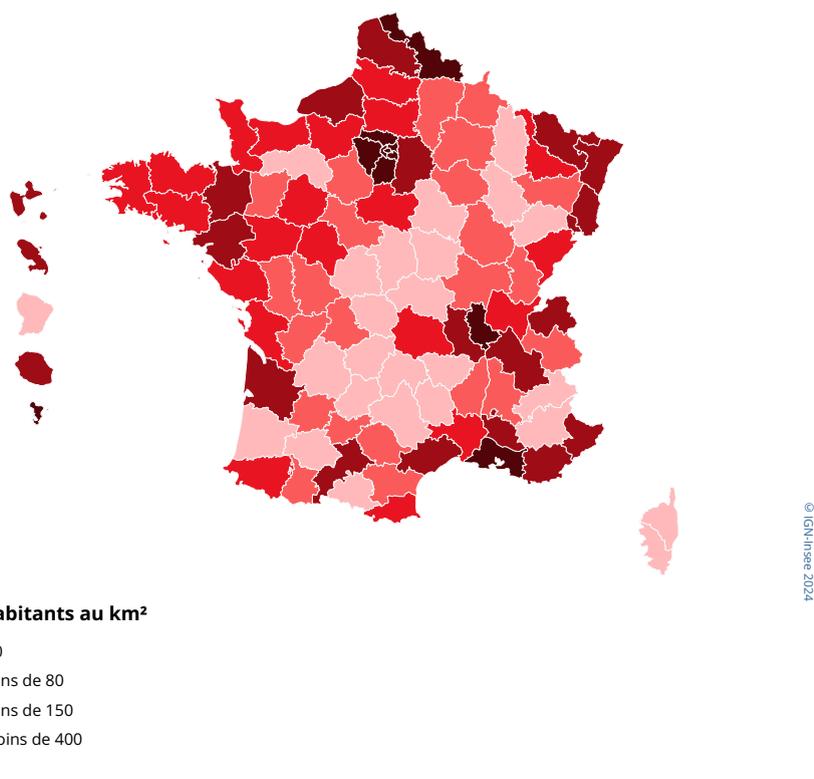
Lecture : Entre 2015 et 2021, la population augmente de 1,2 % en moyenne annuelle en Haute-Garonne et dans l'Hérault.
Source : Insee, recensements de la population 2015 et 2021 (2012 et 2017 pour Mayotte).

Figure 2 – Évolution annuelle moyenne de la population entre 2015 et 2021 due au solde naturel



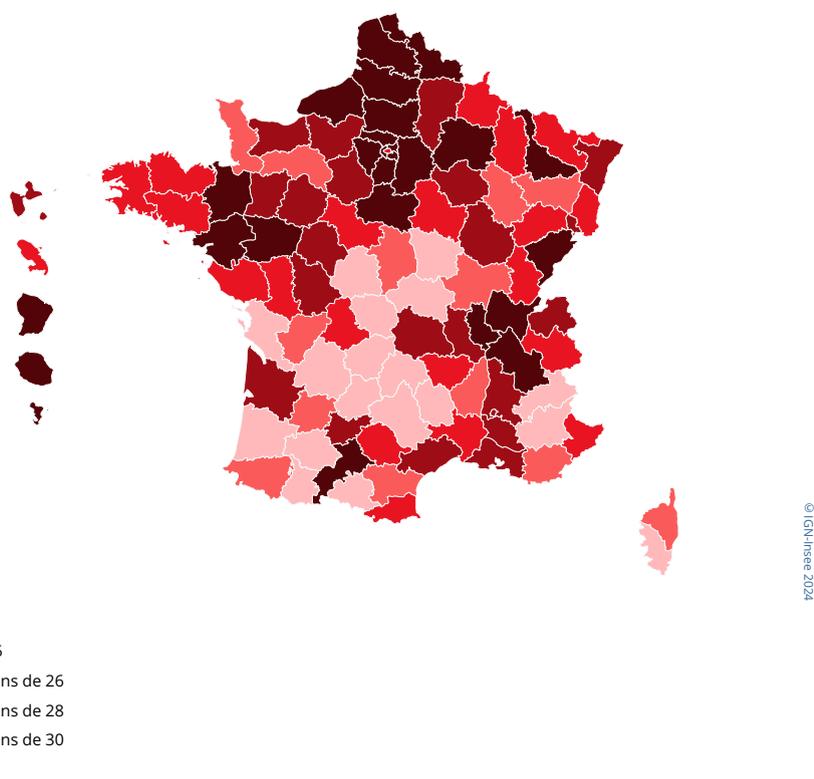
Lecture : Entre 2015 et 2021, dans la Creuse, la différence entre le nombre de naissances et de décès entraîne une baisse de population de 1,0 % en moyenne annuelle.
Source : Insee, statistiques de l'état civil et recensements de la population 2015 et 2021 (2012 et 2017 pour Mayotte).

Figure 3 – Densité de population en 2021



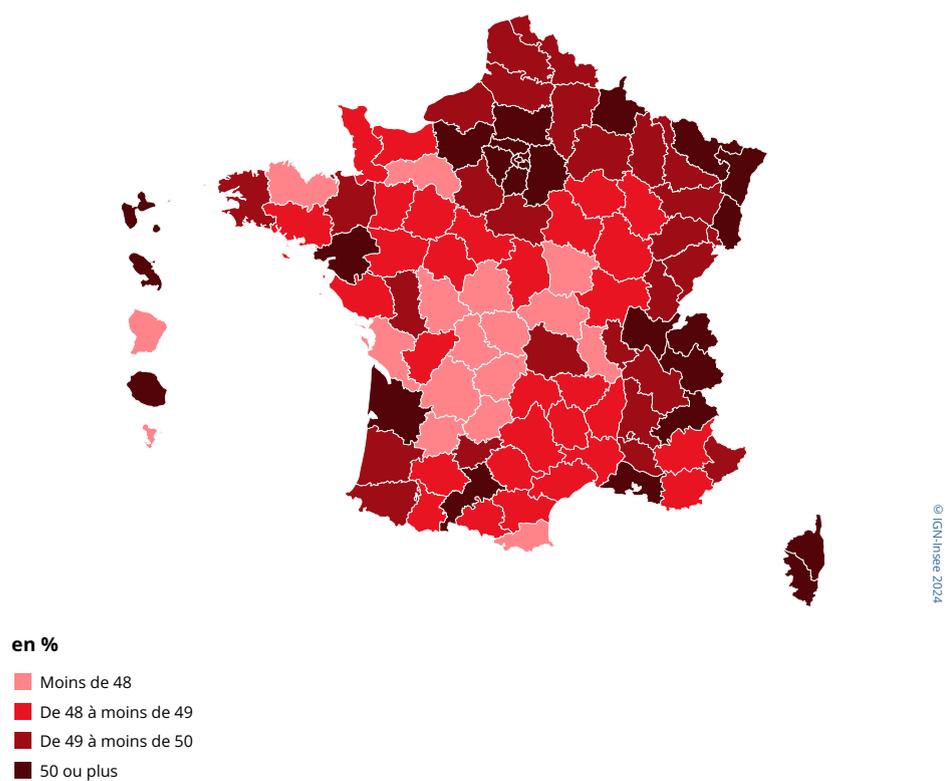
Lecture : En 2021, la densité de population est de 45 habitants par km² dans l'Yonne.
Source : Insee, recensement de la population 2021 (2017 pour Mayotte).

Figure 4 – Part des moins de 25 ans en 2021



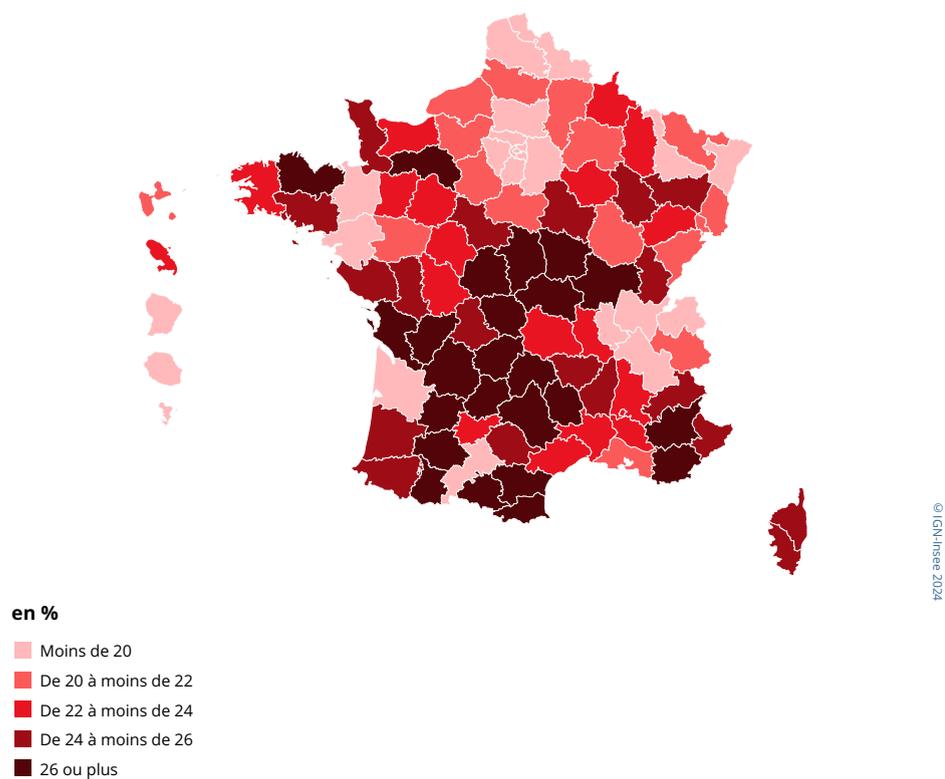
Lecture : En 2021, en Guyane, 48,6 % de la population a moins de 25 ans.
Source : Insee, recensement de la population 2021 (2017 pour Mayotte).

Figure 5 – Part des 25 à 64 ans en 2021



Lecture : En 2021, dans les Bouches-du-Rhône, 50,0 % de la population a entre 25 et 64 ans.
Source : Insee, recensement de la population 2021 (2017 pour Mayotte).

Figure 6 – Part des 65 ans ou plus en 2021



Lecture : En 2021, dans le Lot, 30,8 % de la population a 65 ans ou plus.
Source : Insee, recensement de la population 2021 (2017 pour Mayotte).

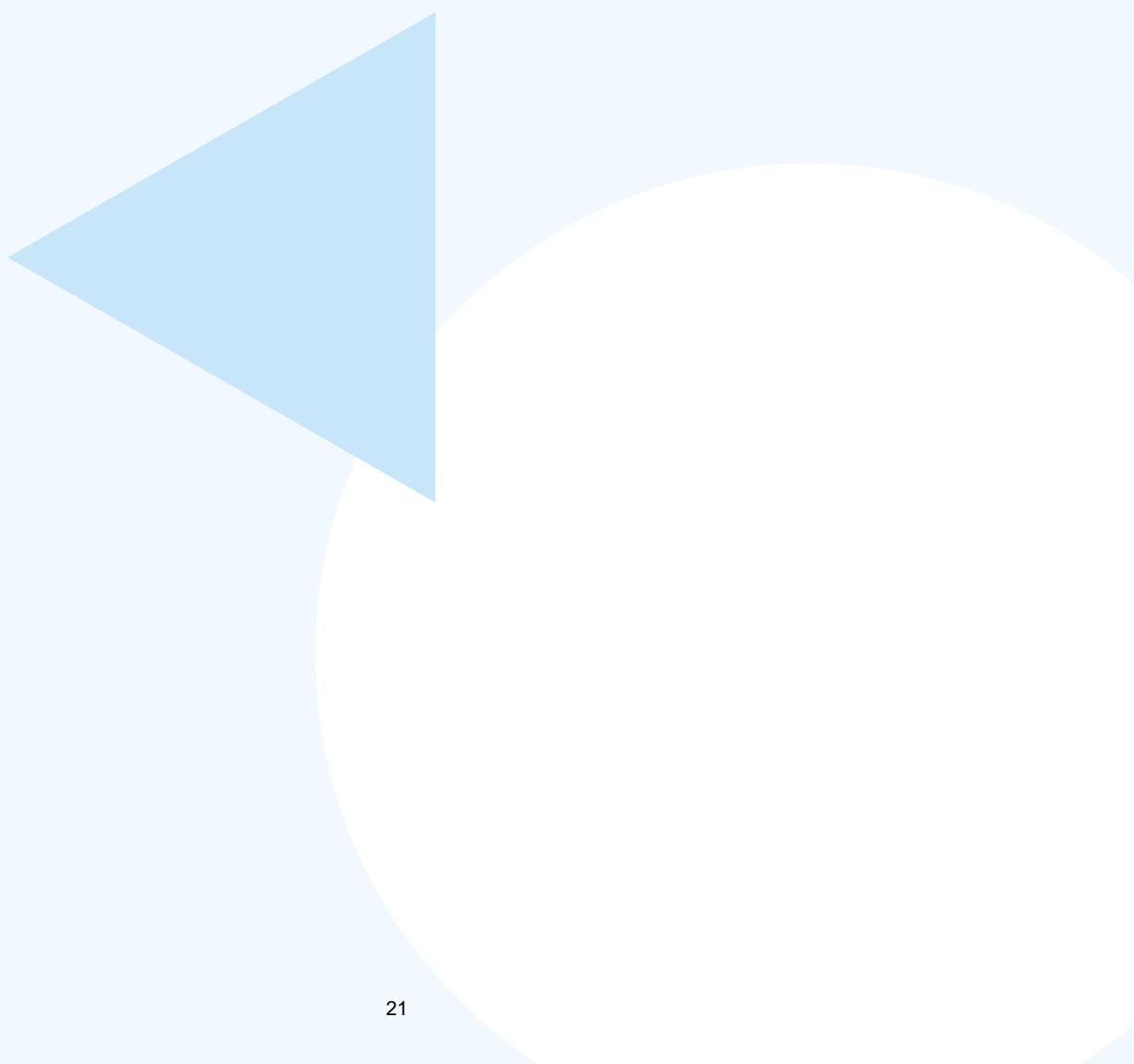
Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire (ici le département) et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

La **densité de population** correspond au nombre d'habitants du département rapporté à sa surface en km².

Scolarité, éducation et inégalités de destin



Population scolarisée des 1^{er} et 2^d degrés

À la rentrée 2023, 12,7 millions d'enfants sont scolarisés dans les premier et second degrés en France (**figure 1**). Cette population scolarisée baisse légèrement depuis 2015 (-156 000 élèves, soit -1,2 %). Au sein du premier degré public et privé sous contrat, les effectifs diminuent nettement (-436 500 élèves depuis 2015, soit -6,4 %), surtout en préélémentaire (-10,4 %, contre -4,2 % en élémentaire). Cela reflète notamment les naissances moins nombreuses depuis 2014. Au contraire, les effectifs augmentent dans le second degré public et privé sous contrat (+148 000 élèves depuis 2015, soit +2,7 %), du fait de l'arrivée à ces âges des enfants du baby-boom des années 2000. Les effectifs diminuent cependant dans les formations professionnelles en lycée (-24 000 élèves, soit -3,6 %). En effet, au cours des années récentes, les flux d'orientation à la sortie du collège ont évolué en faveur de la voie générale et technologique. Toutefois, les effectifs augmentent très nettement dans l'apprentissage (+119 000 élèves, soit +44,7 %) en lien avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui simplifie notamment la création des CFA pour toutes les entreprises ou organismes de formation et permet un accès à l'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus.

En 2021, l'espérance de scolarisation à deux ans atteint 18,9 années (**figure 2**). Elle a augmenté de 2,0 ans depuis 1985. Cette hausse se situe à la fois au niveau du secondaire – avec un accès plus fréquent au baccalauréat, notamment professionnel –, et de l'enseignement supérieur, auquel les nouvelles générations accèdent plus massivement. L'espérance de scolarisation a cependant fluctué depuis 1985. D'abord en augmentation, elle se stabilise à partir de 1995, puis baisse au début des années 2000, car les durées de scolarisation dans le premier et le second degré diminuent, du fait notamment de la réduction du nombre de redoublements. Depuis 2008, elle augmente à nouveau, car la durée d'études espérée dans le supérieur, restée stable depuis 1995, repart à la hausse. Enfin, les filles s'orientent davantage vers les formations longues, et leur espérance de scolarisation est légèrement plus élevée que celle des garçons : 19,2 ans contre 18,5 ans en 2021.

Depuis le milieu des années 2000, la part de l'enseignement professionnel s'est globalement réduite, perdant 6 points pour les filles comme pour les garçons. Ces derniers se dirigent toujours plus souvent que les filles vers la voie professionnelle (38 % des garçons en 2022 après la troisième, contre 26 % des filles) (**figure 3**). À l'inverse, les parts des filles comme des garçons ont augmenté dans l'enseignement général et technologique, avec un écart qui s'est accentué en faveur des filles (+13 points en 2022, contre +11 points en 2006).

Pour en savoir plus

- [Repères et références statistiques](#) , Depp, édition 2024.
- « [De l'école élémentaire à l'entrée dans l'enseignement supérieur : filles et garçons construisent des parcours distincts](#) », in Femmes et hommes, l'égalité en question, coll. « Insee Références », édition 2022.

Figure 1 – Population scolarisée dans les premier et second degrés par niveau

en milliers

Niveau de scolarisation	2015	2020	2021	2022	2023
Premier degré public et privé sous contrat	6 776	6 566	6 482	6 423	6 340
Préélémentaire	2 552	2 375	2 337	2 315	2 286
Élémentaire	4 176	4 138	4 090	4 053	3 998
Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)	49	53	54	55	56
Premier degré privé hors contrat	29	51	57	59	60
Second degré public et privé sous contrat	5 509	5 657	5 655	5 654	5 657
Collège, dont :	3 309	3 414	3 408	3 411	3 405
<i>Enseignement adapté¹</i>	89	87	87	86	85
Lycée professionnel	657	638	627	622	633
Lycée général et technologique	1 543	1 604	1 621	1 621	1 619
Second degré privé hors contrat²	28	29	31	24	23
Second degré agriculture³	145	133	135	136	136
Établissements spécialisés de la santé³	71	67	67	66	67
Apprentis de l'enseignement secondaire	267	306	354	377	386
Ensemble	12 824	12 809	12 781	12 738	12 668

1. L'enseignement adapté inclut les effectifs des Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté) en lycée et en EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté).

2. À partir de 2022, seuls les élèves de moins de 16 ans sont comptabilisés.

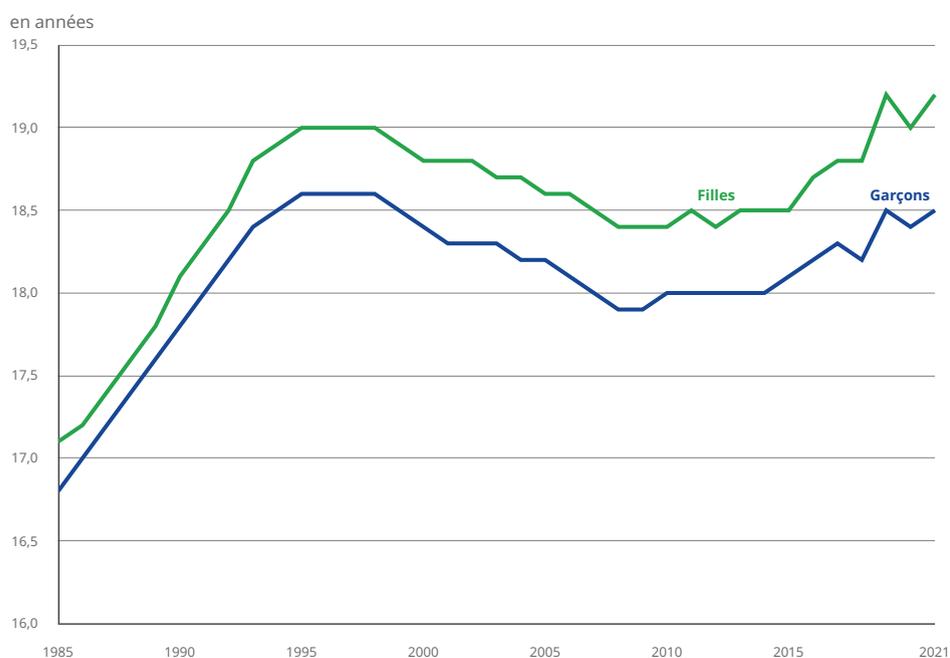
3. Ministères chargés de l'agriculture et de la santé (établissements médico-sociaux et hospitaliers).

Lecture : À la rentrée 2023, 6 340 milliers d'élèves étaient scolarisés dans le premier degré.

Champ : France.

Source : MEN-Depp.

Figure 2 – Espérance de scolarisation à deux ans entre 1985 et 2021



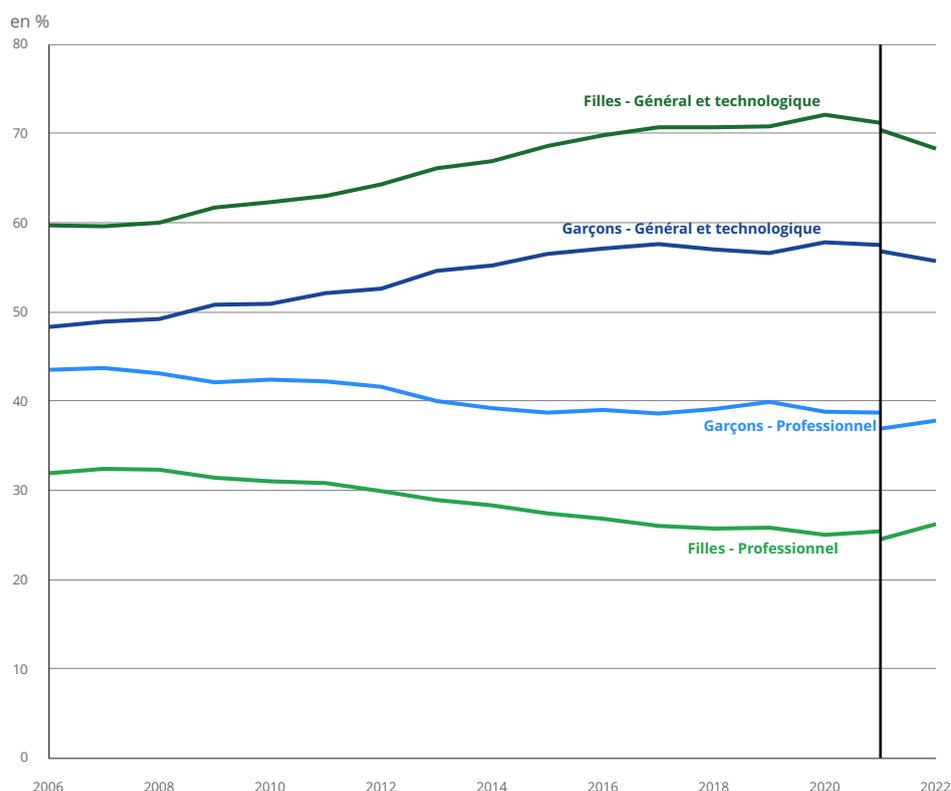
Note : Données 2020 et 2021 provisoires.

Lecture : En 2021, les filles ont une espérance de scolarisation à deux ans de 19,2 années.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France hors Mayotte de 1999 à 2012, France depuis 2013 ; public et privé.

Sources : MEN-Depp, MESR-Sies, ministères chargés de l'agriculture et de la santé ; calculs Depp.

Figure 3 – Orientations à la sortie de la classe de troisième selon le sexe



/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Note : Grâce à l'immatriculation des élèves via leur identifiant national (INE) depuis la rentrée scolaire 2020, la méthodologie a été renouvelée. Dorénavant, les situations individuelles des élèves sur deux rentrées successives sont mises en regard pour identifier le parcours de chaque élève, alors qu'auparavant, les effectifs d'élèves scolarisés en troisième et en seconde par formation étaient comparés d'une rentrée scolaire à une autre.

Lecture : En 2022, 26,2 % des filles s'orientent vers le second cycle professionnel après la troisième.

Champ : France (y compris Mayotte à partir de 2012), établissements scolaires et centres de formations d'apprentis public et privé sous et hors contrat.

Source : MEN-Depp, systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture, systèmes d'information des centres de formation d'apprentis.

Définitions

La **population scolarisée** comprend les élèves et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux chargés de l'agriculture et de la santé).

L'**espérance de scolarisation à deux ans** est la somme des taux de scolarisation par âge de 2 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait, tout au long de sa vie scolaire, les taux de scolarisation observés une année donnée.

Scolarisation des jeunes de 18 à 29 ans

Au 1^{er} janvier 2024, 9,4 millions de jeunes sont âgés de 18 à 29 ans en France, soit 13,8 % de la population. La part de ces jeunes adultes encore en études baisse sensiblement avec l'âge.

À 18 ans, le taux de scolarisation s'élevé à 79,6 % à la rentrée 2021 (**figure 1**). En 1995, il atteignait 84,8 % du fait d'une forte progression de la poursuite d'études au lycée. Il a régulièrement diminué au cours des dix années suivantes (76,3 % en 2008), avant de repartir lentement à la hausse. Du fait de la baisse des redoublements, les jeunes arrivent plus souvent, l'année de leurs 18 ans, au baccalauréat.

À 21 ans, 49,6 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2021, soit le plus haut niveau atteint depuis 1986. Ce taux a doublé entre 1986 et 1995, du fait du développement de l'accès à l'enseignement supérieur, y compris en apprentissage ; il s'est globalement stabilisé depuis : la baisse de 4 points observée à la fin des années 1990 a été compensée par une lente remontée amorcée en 2008, qui s'accroît en 2020 et 2021. Bien qu'à un niveau moindre, la scolarisation à 25 ans a également doublé au cours des années 1980 et 1990. En 2021, 13,8 % des jeunes poursuivent toujours leurs études à cet âge.

La part des jeunes en études se réduit avec l'âge : en 2023, 77 % des femmes et 67 % des hommes sont en études entre 18 et 20 ans, contre 6 % des femmes et 5 % des hommes entre 25 et 29 ans (**figure 2**). Une partie d'entre eux cumule emploi et études : 19 % des jeunes sont dans ce cas entre 18 et 20 ans, 15 % entre 21 et 24 ans et 4 % entre 25 et 29 ans. La part des jeunes qui occupent un emploi après avoir interrompu ou terminé leurs études augmente avec l'âge : 11 % des femmes et 17 % des hommes entre 18 et 20 ans, contre respectivement 71 % et 79 % entre 25 et 29 ans. Les jeunes hommes occupent plus souvent un emploi que les femmes, celles-ci poursuivant en moyenne plus longtemps leurs études initiales et se portant moins souvent sur le marché du travail (15 % sont inactives de 25 à 29 ans, contre 8 % des hommes).

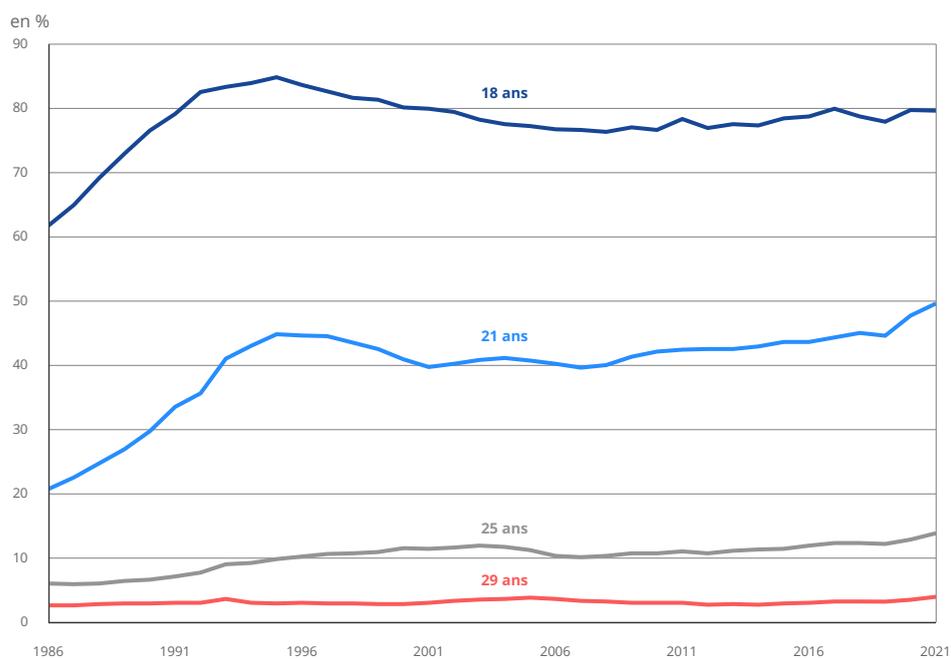
À la rentrée 2023, 2 965 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France (**figure 3**), soit une augmentation de 492 000 en 10 ans. L'évolution des effectifs a été absorbée principalement par les sections de techniciens supérieurs (STS) en apprentissage (+129 000) et l'université (+125 000), puis les écoles de commerce (+116 000). La part des inscriptions à l'université, sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires, reste dominante (54 % en 2023, contre 60 % en 2013). Les formations en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales (SHS) représentent trois inscriptions à l'université sur dix en 2023. Les STS, scolaires ou en apprentissage, regroupent 14 % des étudiants.

Si 56 % des étudiants sont des femmes, elles ne représentent que 30 % des étudiants dans les formations d'ingénieurs hors université et 32 % en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps). Leur part s'élevé à 84 % dans les écoles paramédicales et sociales. Par ailleurs, 67 % des étudiants en apprentissage dans les STS et 36 % dans les parcours STS scolaires ont des parents ouvriers ou inactifs, contre seulement 6 % dans les formations d'ingénieurs (hors université) et 7 % dans les écoles de commerce et les formations artistiques et de journalisme.

Pour en savoir plus

- **Repères et références statistiques** , Depp, édition 2024.
- **Les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en 2023-2024** , Note Flash n° 19, MESR-Sies, juillet 2024.
- « **Après un pic dû à la crise sanitaire, la part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation repart à la baisse** », Insee Focus n° 285, janvier 2023.

Figure 1 – Taux de scolarisation de la population de 18 à 29 ans depuis 1986



Note : Les données 2020 et 2021 sont provisoires. Elles sont calculées à partir des estimations de population de l'Insee.

Lecture : En 2021, 79,6 % des jeunes de 18 ans sont scolarisés en France.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France hors Mayotte à partir de 1999, France à partir de 2018 ; public et privé.

Sources : MEN-Depp ; MESR-Sies ; SSP ; Drees ; Insee ; traitements Depp.

Figure 2 – Situation vis-à-vis de l'activité au sens du BIT des 18-29 ans par âge et sexe en 2023

en %

Situation	Femmes			Hommes		
	18-20 ans	21-24 ans	25-29 ans	18-20 ans	21-24 ans	25-29 ans
En études initiales	57,4	21,4	1,9	48,6	16,5	1,5
Cumul études-emploi	19,2	16,6	4,2	18,4	13,1	3,2
En emploi	10,6	43,4	71,0	16,8	48,3	78,8
Au chômage	5,0	7,0	8,4	6,9	10,6	8,3
Inactivité (hors études initiales)	7,8	11,6	14,5	9,3	11,4	8,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : En 2023, 19,2 % des femmes âgées de 18 à 20 ans cumulent études et emploi.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, de 18 à 29 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

Figure 3 – Effectifs de l'enseignement supérieur en 2023-2024

Formations de l'enseignement supérieur	2013-2014		2023-2024		
	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en milliers)	Femmes (en %)	Élèves de parents ¹ (en %)	
				Cadres	Ouvriers ou inactifs
Universités ²	1 479	1 604	59,5	34,9	15,0
BUT	116	143	40,3	31,0	16,5
Droit, sciences politiques	205	212	70,8	38,6	13,4
Économie, AES	188	162	53,3	30,5	18,9
Arts, lettres, langues, SHS	447	485	70,9	28,6	17,5
Staps	48	59	31,6	32,0	14,1
Santé	216	235	67,2	48,2	8,7
Sciences	233	277	47,2	35,5	15,3
Formations d'ingénieurs	26	30	31,2	47,6	9,0
Formations d'ingénieurs hors université ³	112	144	29,5	56,9	6,1
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	134	250	51,6	49,2	6,9
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	74	118	64,4	45,9	6,9
Écoles paramédicales et sociales ⁴	135	154	83,7	23,8	19,0
CPGE et prépas intégrées	83	99	38,4	54,8	9,4
STS et assimilés (scolaires)	255	219	47,3	15,9	35,9
STS et assimilés (apprentis)	61	190	44,8	6,4	66,8
Autres écoles et formations ⁵	140	187	53,4	47,3	10,1
Ensemble	2 473	2 965	55,9	35,2	17,4

1. Hors étudiants dont l'origine sociale n'est pas renseignée (16 % en moyenne). La part de valeurs manquantes est inférieure à 15 % sauf dans les STS en apprentissage (53 %), les écoles artistiques (40 %), les écoles de commerce (35 %) et les autres écoles et formations (28 %).

2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets depuis 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

3. Y compris en partenariat.

4. Données 2022 reconduites en 2023.

5. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les ENS et les écoles juridiques et administratives.

Note : Les inscriptions simultanées en licence et CPGE ne sont comptabilisées qu'une fois.

Lecture : En 2023-2024, 212 000 étudiants sont inscrits à l'université en droit ou sciences politiques, dont 70,8 % de femmes.

Champ : France.

Sources : MESR-Sies, systèmes d'information SISE et Scolarité ; enquêtes menées par le Sies sur les établissements d'enseignement supérieur ; enquête SIFA, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

L'**âge** est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

Le **taux de scolarisation** est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.

L'**enseignement supérieur** regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent.

Niveau de diplôme de la population

Le niveau de diplôme de la population en âge de travailler augmente au fil des générations. En 2023, 11 % des 25-34 ans résidant en France (hors Mayotte) sont peu ou pas diplômés (au plus le brevet des collèges), contre 24 % des 55-64 ans. À l'inverse, ils sont beaucoup plus souvent titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur : 75 % contre 43 % des 55-64 ans. La différence est notamment marquée pour les diplômés du supérieur long : 40 % des 25-34 ans ont un niveau de diplôme de niveau au moins bac+3, contre 16 % des 55-64 ans.

Les jeunes femmes sont globalement plus diplômées que les jeunes hommes : 56 % des 25-34 ans sont diplômées du supérieur, contre 48 % des hommes ([figure 1](#)). Cet écart entre femmes et hommes est apparu au fil des générations : il est de 8 points pour les 25-34 ans, mais de 3 points pour les 55-64 ans. En bas de l'échelle des diplômes, parmi les personnes âgées de 25 à 34 ans, 10 % des femmes sont peu ou pas diplômées, contre 12 % des hommes ; l'écart est inversé parmi les 55-64 ans (26 % des femmes, contre 23 % des hommes).

La proportion de bacheliers dans une génération est de 80 % en 2023 ([figure 2](#)). Celle-ci a peu varié depuis 2017, à l'exception d'un pic en 2020 et 2021 dû aux modalités particulières d'organisation des examens durant la crise sanitaire. En 1985, cette part était de 29 % : au cours des trente années suivantes, la proportion de bacheliers dans une génération a quasiment triplé. Elle a augmenté de plus de 30 points entre 1985 et 1995, portée surtout par le baccalauréat général (contribuant pour +17 points). Elle s'est ensuite stabilisée avant de croître à nouveau au début des années 2010, notamment du fait de la réforme de la voie professionnelle (+14 points en tout entre 2010 et 2014, dont 10 points dus à l'augmentation du nombre de baccalauréats professionnels).

Le niveau de diplôme obtenu par les individus est très lié à celui de leurs parents. En 2021, 81 % des personnes âgées de 25 à 44 ans dont au moins l'un des parents est diplômé du supérieur détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur ([figure 3](#)). Cette part est beaucoup plus faible parmi les personnes dont les parents sont peu ou pas diplômés : 30 %.

L'accès à l'enseignement supérieur s'est progressivement ouvert à tous les milieux sociaux, mais les disparités demeurent fortes selon l'origine sociale. En 2023, 76 % des personnes âgées de 25 à 44 ans dont les parents forment un ménage à dominante cadre ou intermédiaire au sens de la PCS Ménage sont diplômées du supérieur. Cette part n'atteint que 27 % pour les personnes dont les parents composent un ménage à dominante ouvrière ou inactive n'ayant jamais travaillé. Le différentiel d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine sociale est encore plus important pour les diplômes de niveau au moins bac+5 : la part des individus titulaires est six fois plus élevée parmi les enfants des ménages à dominante cadre ou intermédiaire (38 %) que parmi les enfants des ménages à dominante ouvrière ou n'ayant jamais travaillé (6 %).

Pour en savoir plus

- « [Bilan Formation - Emploi 2023](#) », Insee Résultats, novembre 2023.
- « [Résultats définitifs de la session 2023 du baccalauréat : stabilisation des résultats après la crise sanitaire et la mise en place du nouveau baccalauréat général](#)  », Note d'Information n° 24.07, Depp, mars 2024.

Figure 1 – Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2023

en %

Niveau de diplôme	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme, certificat d'études primaires	6,4	8,4	9,0	9,9	12,4	13,5	18,7	17,9
Brevet des collèges	3,1	3,7	3,1	3,9	3,3	3,6	6,9	5,4
CAP, BEP ou équivalent	13,0	16,3	15,0	21,7	20,1	25,8	28,7	37,6
Baccalauréat ou équivalent	21,7	23,8	19,7	21,4	18,9	17,7	15,9	12,1
Diplôme de niveau bac+2	12,2	12,0	18,3	14,1	18,1	14,8	13,9	10,3
Diplôme de niveau bac+3 ou bac+4	16,5	11,7	15,5	10,2	16,7	11,1	8,8	6,8
Diplôme de niveau bac+5 ou plus	27,1	24,1	19,4	18,8	10,5	13,4	7,1	9,9
Ensemble	100,0							
Part de bacheliers ou plus	77,5	71,6	72,9	64,5	64,2	57,0	45,8	39,1
Part de diplômés du supérieur	55,8	47,8	53,1	43,1	45,3	39,3	29,9	27,0

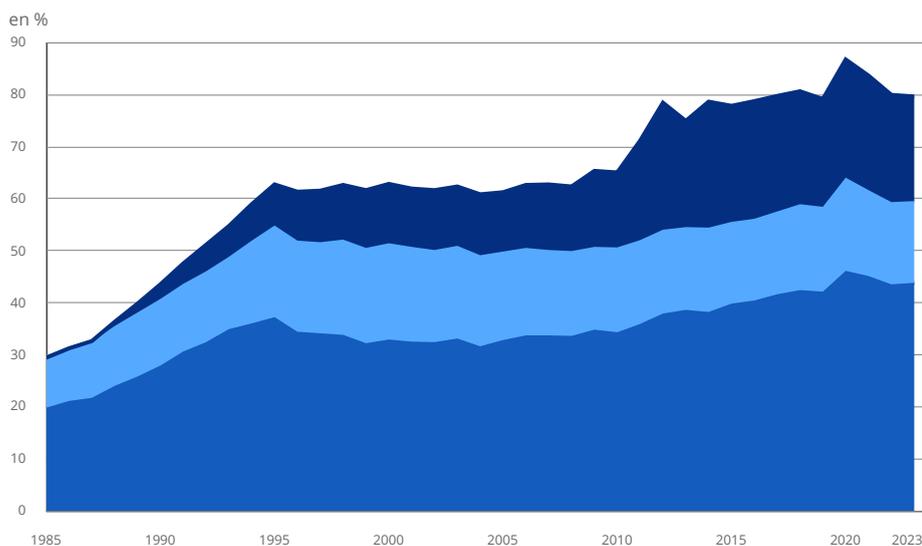
Lecture : En 2023, 12,4 % des femmes âgées de 45 à 54 ans n'ont aucun diplôme ou ont un certificat d'études primaires.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

Figure 2 – Proportion de bacheliers dans une génération

- Baccalauréat professionnel
- Baccalauréat technologique
- Baccalauréat général



Note : Les données 2022 et 2023 sont provisoires.

Lecture : Une génération qui, au cours de sa vie, connaîtrait les taux de candidature et de réussite par âge de 2023, compterait 43,8 % de bacheliers généraux.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France hors Mayotte à partir de 2001.

Sources : MEN-Depp ; Insee ; ministère chargé de l'agriculture.

Figure 3 – Diplôme le plus élevé obtenu selon le diplôme et la catégorie socioprofessionnelle des parents

en %

Niveau de diplôme	Diplôme le plus élevé des parents			Ménage des parents à dominante...		
	Peu ou pas diplômé ¹	Diplôme du secondaire	Diplôme du supérieur	Ouvrière ² ou inactive n'ayant jamais travaillé	Employée ou petit indépendant ³	Cadre ⁴ ou intermédiaire
Aucun diplôme, certificat d'études primaires, brevet des collèges	25,6	8,4	3,2	21,5	12,6	3,8
CAP, BEP ou équivalent	21,3	18,0	3,8	27,3	17,3	6,3
Baccalauréat ou équivalent	22,8	25,7	11,7	23,8	22,9	13,7
Diplôme de niveau bac+2	12,6	18,0	14,5	13,0	18,6	17,4
Diplôme de niveau bac+3 ou bac+4	8,4	14,0	19,8	8,0	13,9	20,6
Diplôme de niveau bac+5 ou plus	9,4	16,0	47,0	6,4	14,8	38,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part de diplômés du supérieur	30,3	47,9	81,2	27,4	47,3	76,2

1. Pas de diplôme autre que le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges.

2. Ménages à dominante ouvrière et ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier.

3. Les ménages à dominante employée regroupent également certains ménages dont l'un des membres seulement exerce une profession intermédiaire. Les « petits indépendants » correspondent aux exploitants agricoles, artisans et commerçants.

4. Inclut les cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que les chefs d'entreprise de plus de 10 personnes en activité (les chefs d'entreprise retraités sont classés avec les petits indépendants).

Note : Les statistiques en fonction du niveau de diplôme des parents sont relatives à 2021, cette information n'étant collectée qu'une fois tous les 8 ans dans l'enquête Emploi. Celles liées à la PCS Ménage des parents sont relatives à 2023, l'information étant collectée chaque année. Dans les précédentes éditions, les données de cette figure étaient publiées sur le champ France métropolitaine. À compter de cette année, elles sont relatives à la France hors Mayotte.

Lecture : Parmi les personnes âgées de 25 à 44 ans dont les parents forment un ménage à dominante ouvrière ou inactive n'ayant jamais travaillé, 6,4 % sont diplômées de niveau bac+5 ou plus en 2023.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 25 à 44 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2021 et 2023.

Définitions

La **proportion de bacheliers dans une génération** correspond à la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée.

La **PCS Ménage** est une grille d'analyse de la société du point de vue des ménages, combinant la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage et de son éventuel conjoint. Cette grille complète l'approche conventionnelle classant les ménages selon une personne de référence du ménage.

Inégalités sociales dans l'enseignement scolaire

À l'entrée en CP, les élèves ont une maîtrise du français et des mathématiques très différente selon les établissements. Les élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), qui concentre des difficultés sociales et scolaires particulièrement importantes et dont les établissements bénéficient de moyens supplémentaires pour y faire face, ont systématiquement des taux de maîtrise inférieurs à ceux scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP). Ces derniers ont eux-mêmes des taux de réussite inférieurs à ceux des élèves de l'enseignement public hors éducation prioritaire, et plus encore à ceux de l'enseignement privé sous contrat, en particulier s'agissant des tâches complexes telles que « résoudre des problèmes » ou « comprendre des mots à l'oral ». Entre les élèves de REP+ et ceux de l'enseignement privé, l'écart atteint 29 points de pourcentage pour la résolution de problèmes mathématiques et 42 points en français pour la compréhension de mots à l'oral ([figure 1](#)).

Au collège, 40 % des élèves ont des parents ouvriers ou inactifs lorsqu'ils sont scolarisés dans un établissement public, contre 17 % lorsqu'ils le sont dans un établissement privé sous contrat ([figure 2](#)). Cette part s'élève à 70 % dans les collèges REP+.

Parmi les élèves scolarisés dans un collège public, 7 % sont dans l'un des 362 collèges en REP+. Cette proportion est nettement supérieure dans les départements d'outre-mer ([figure 3](#)), notamment à La Réunion (27 %), à Mayotte (41 %) et en Guyane (96 %). En France métropolitaine, cette proportion est la plus élevée en Seine-Saint-Denis, dans le Nord et l'Est, le département du Rhône, ainsi que sur le pourtour méditerranéen, tandis que 31 départements n'ont aucun collège REP+.

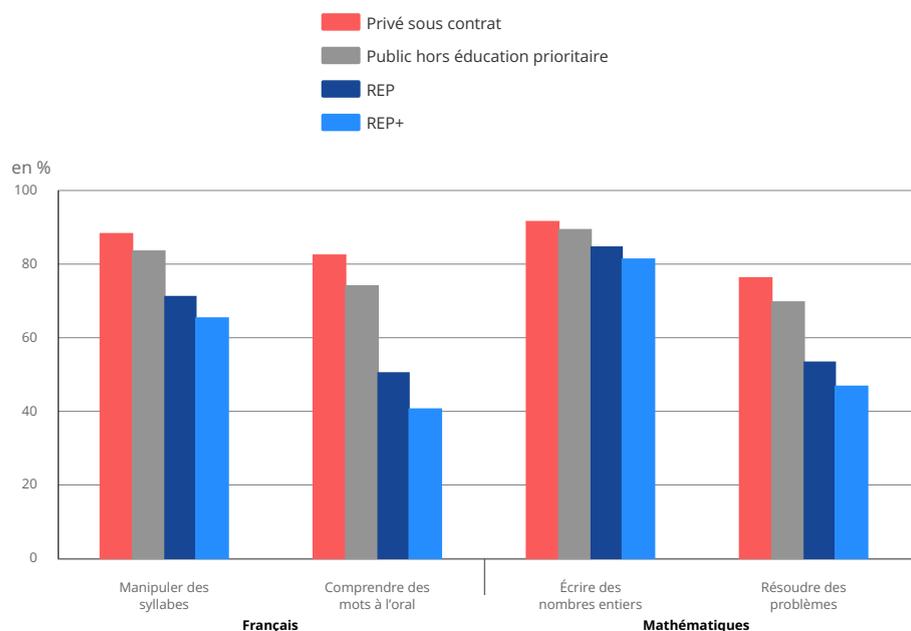
Après le collège, le processus d'orientation aboutit à des contextes de scolarisation au lycée qui diffèrent selon l'origine sociale. Parmi les élèves scolarisés en voie générale et technologique dans un lycée public, 29 % ont des parents ouvriers ou inactifs. C'est le cas en revanche de 53 % des élèves en baccalauréat professionnel et de 65 % des élèves en CAP dans le public. Dans l'enseignement privé sous contrat, les proportions d'élèves dont les parents sont ouvriers ou inactifs sont nettement plus faibles.

La France figure parmi les pays européens où les inégalités sociales en matière de résultats scolaires sont les plus fortes à l'âge de 15 ans. En 2022, les élèves de milieu social favorisé ont, en France, un score moyen en culture mathématique comparable à la moyenne des pays de l'Union européenne (respectivement 489 et 488) ([figure 4](#)). L'écart de score entre les élèves de milieu social favorisé et défavorisé atteint 33 points en France, comme en Suède. Il est moins élevé qu'aux Pays-Bas (45 points) et qu'en Belgique (39 points), mais se situe au-dessus de l'Allemagne (25 points), de l'Espagne (27 points), de la Finlande (29 points) et de l'Italie (18 points). En moyenne dans l'Union européenne, cet écart est de 29 points.

Pour en savoir plus

- « [Repères et références statistiques](#) », Depp, édition 2024.
- « [L'Europe de l'éducation en chiffres](#) », Depp, édition 2020.

Figure 1 – Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante des mathématiques et du français en début de CP en septembre 2023



Lecture : En début de CP, 46,7 % des élèves accueillis dans une école de REP+ présentent une maîtrise satisfaisante en mathématiques dans le domaine « Résoudre des problèmes », contre 76,1 % des élèves accueillis dans une école privée sous contrat.

Champ : France métropolitaine et DROM ; public et privé sous contrat.

Source : MEN-Depp, Repères CP.

Figure 2 – Proportion d'élèves du second degré de parents ouvriers ou inactifs à la rentrée 2023

en %

Type de formation	Secteur de l'établissement	
	Public	Privé sous contrat
Formations en collège ¹ , dont :	40,3	16,6
<i>En REP+</i>	69,9	///
<i>En REP</i>	56,0	///
<i>Public hors éducation prioritaire</i>	34,6	///
Formations GT ² en lycée	29,3	10,6
Formations professionnelles en lycée, dont :	55,2	31,3
<i>Bac pro (y c. BMA³)</i>	53,3	29,6
<i>CAP</i>	64,8	41,2
Ensemble	38,8	16,4

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1. Y compris élèves scolarisés en lycée (notamment les troisièmes prépa-métier).

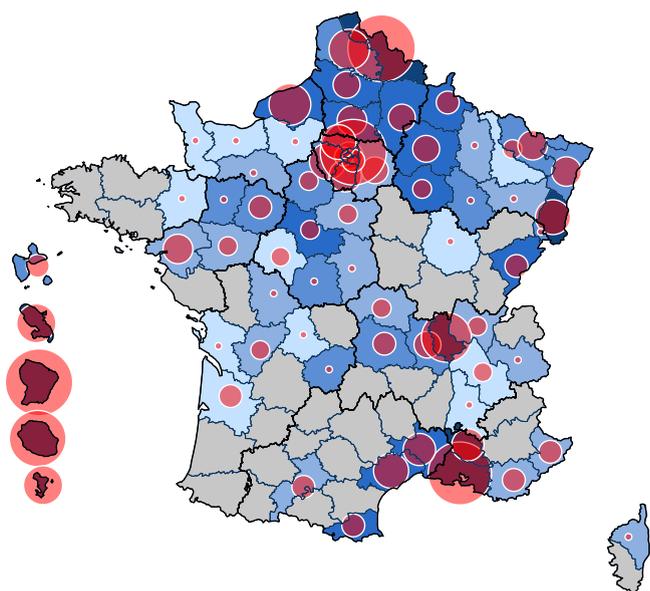
2. Générales et technologiques.

3. Brevet des métiers d'art.

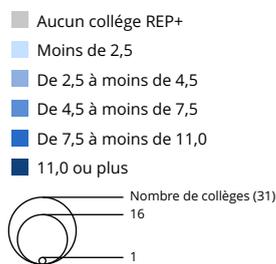
Lecture : 40,3 % des élèves scolarisés dans un collège public ont des parents ouvriers ou inactifs.

Source : MEN-Depp.

Figure 3 – Part de collégiens et nombre de collèges du secteur public en REP+ en 2023

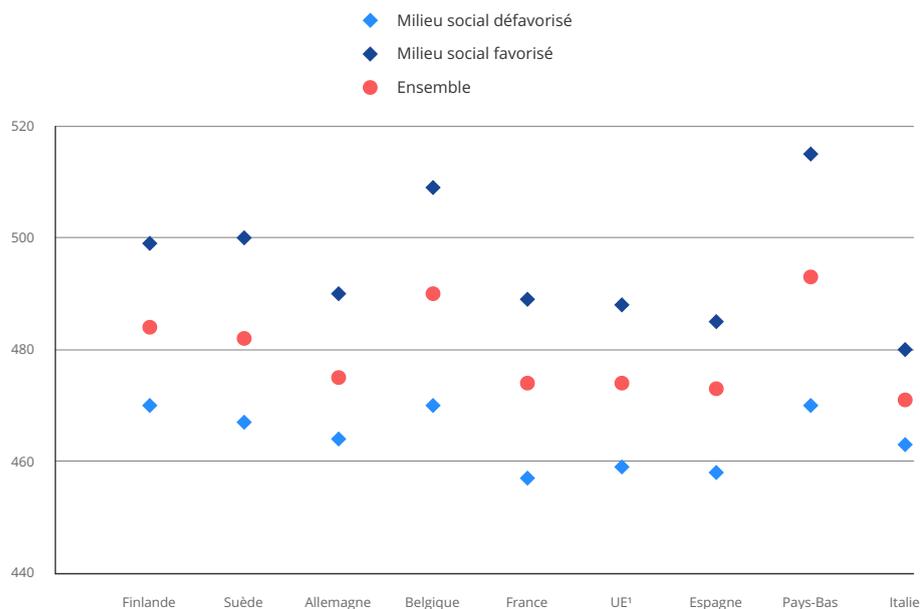


Part de collégiens (en %)



Lecture : En 2023, le département de l'Ain compte 2 collèges publics en REP+ et ces collèges scolarisent 4,3 % des collégiens du secteur public du département.
 Champ : France, élèves scolarisés dans un collège public sous tutelle de l'Éducation nationale.
 Source : MEN-Depp.

Figure 4 – Score moyen des élèves de 15 ans à l'épreuve de culture mathématique selon le statut économique, social et culturel en 2022



1. Hors Chypre et Luxembourg.

Lecture : En France, parmi les élèves de milieu social défavorisé, le score moyen obtenu à Pisa en culture mathématique est 457.

Champ : Élèves de 15 ans scolarisés dans les pays membres de l'Union européenne participant à Pisa.

Source : OCDE, données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) 2022, traitement MEN-Depp.

Définitions

Les élèves de **parents ouvriers ou inactifs** sont ceux dont le père, si sa profession est renseignée, ou sinon la mère (ou une autre personne), occupe un emploi d'ouvrier, est inactif ou chômeur n'ayant jamais travaillé, ou encore retraité employé ou ouvrier.

Le **milieu social**, ou statut économique, social et culturel (SESC), est défini dans le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) à partir d'un indice synthétisant le niveau de diplôme des parents, leurs professions, ainsi que les ressources financières et culturelles du foyer. Les élèves issus d'un milieu social défavorisé sont ceux dont l'indice appartient au quart le plus faible, ceux de milieu social favorisé appartiennent au quart le plus élevé.

Insertion professionnelle

En moyenne en 2023, 85 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont actifs au sens du Bureau international du travail (BIT) (**figure 1**) ; 73 % sont en emploi, une proportion identique à celle de 2022, et de 4 points supérieure à celle de 2019. Dans cette phase d'insertion professionnelle, près d'un jeune sur cinq (19 %) est au chômage ou dans son halo (respectivement 12 % et 7 %). Enfin, 8 % sont inactifs sans souhaiter d'emploi et n'appartiennent donc pas au halo autour du chômage.

Les jeunes hommes sont plus souvent au chômage ou dans son halo que les femmes (20 % contre 17 %). Il en est de même pour les peu ou pas diplômés (41 % des diplômés au plus du brevet des collèges, contre 12 % des diplômés du supérieur), qui sont aussi bien plus souvent inactifs sans souhaiter d'emploi (26 % contre 3 %).

De 1 à 4 ans après leur sortie d'études, 28 % des jeunes qui travaillent ont un emploi à durée limitée, soit plus de trois fois plus que parmi les personnes sorties de formation depuis 11 ans ou plus (8 %). Les jeunes peu ou pas diplômés sont davantage en emploi à durée limitée (51 %, contre 23 % des diplômés du supérieur). Les femmes ayant récemment fini leurs études sont plus souvent à temps partiel que les hommes (16 % contre 10 %), un écart qui s'accroît avec l'ancienneté sur le marché du travail. Les sortants d'études les moins diplômés sont aussi plus souvent à temps partiel. Enfin, 6 % des jeunes en emploi ayant récemment terminé leurs études sont en situation de sous-emploi, car ils travaillent à temps partiel mais souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Après une hausse en 2020 due au chômage partiel, le sous-emploi des jeunes s'est replié et se stabilise en 2023 au-dessous de son niveau de 2019.

Au cours des 30 dernières années, les difficultés d'insertion sur le marché du travail ont varié différemment selon le diplôme (**figure 2**). Les diplômés du supérieur sortis d'études depuis 1 à 4 ans restent moins affectés que les autres sortants par les aléas économiques, avec un taux de chômage qui avoisine les 10 % depuis le début des années 2000. La situation des peu ou pas diplômés est davantage sensible à la conjoncture et fluctue entre 30 % et 50 % depuis 30 ans : leur taux de chômage a fortement augmenté au début des années 1990 lors de la récession économique, puis à la suite de la crise économique et financière de 2008-2009. Il se situe en 2023 à 42 %, dans sa moyenne de longue période. En 2023, le taux de chômage des peu ou pas diplômés est presque cinq fois plus élevé que celui des diplômés du supérieur, contre trois fois plus au milieu des années 1990. De plus, en 30 ans, les emplois en CDD ou intérim se sont fortement développés, notamment pour les jeunes peu ou pas diplômés, malgré un net repli entre 2017 et 2020, en contrepartie d'une augmentation des CDI et de l'alternance.

En 2023, la moitié des jeunes récemment sortis de formation initiale occupent des emplois de cadres (25 %) ou de professions intermédiaires (27 %) (**figure 3**). L'accès aux postes de cadres 1 à 4 ans après la fin des études initiales est surtout réservé aux diplômés du supérieur long (50 %). Les diplômés du supérieur court accèdent plus souvent aux professions intermédiaires (42 %) ou d'employés qualifiés (22 %). Les sortants d'études ayant au plus le baccalauréat sont très majoritairement employés ou ouvriers. Ceux qui disposent d'un CAP ou BEP sont plutôt employés ou ouvriers qualifiés, et ceux peu ou pas diplômés plutôt employés ou ouvriers peu qualifiés.

Pour en savoir plus

- « **Bilan Formation-Emploi 2023** », Insee Résultats, novembre 2023.
- « **Après un pic dû à la crise sanitaire, la part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation repart à la baisse** », Insee Focus n° 285, janvier 2023.
- « **Femmes et Hommes : une lente dégrègement des inégalités** », in Femmes et hommes, l'égalité en question, coll. « Insee Références », édition 2022.
- **Formations et emploi**, coll. « Insee Références », édition 2018.

Figure 1 – Situations d'activité des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans en 2023

en %

Sexe et niveau de diplôme	Taux de chômage	Situation sur le marché du travail ¹					Situation dans l'emploi ²		
		Emploi	Chômage	Halo autour du chômage	Inactivité hors halo	Ensemble	Emploi à durée limitée ³	Temps partiel	Sous-emploi
Femmes	12,9	74,0	11,0	6,2	8,9	100,0	27,8	16,2	6,9
Hommes	15,5	72,3	13,2	7,0	7,5	100,0	27,9	9,6	5,6
Diplôme du supérieur	8,7	85,0	8,1	3,5	3,4	100,0	22,8	8,8	3,5
CAP, BEP, baccalauréat	18,0	66,8	14,7	8,4	10,2	100,0	33,9	17,4	9,7
Aucun diplôme, brevet des collèges	42,4	32,8	24,2	16,6	26,4	100,0	50,6	29,9	17,0
Ensemble	14,2	73,1	12,1	6,6	8,2	100,0	27,8	12,8	6,3

1. Parmi les personnes âgées de 60 ans ou moins.

2. Parmi les personnes en emploi.

3. Les emplois à durée limitée sont mesurés en regroupant : les contrats à durée déterminée (dont ceux en contrats aidés), les missions d'intérim (hors contrats à durée indéterminée, CDI), les contrats en alternance (hors CDI), les stages et les sans-contrat.

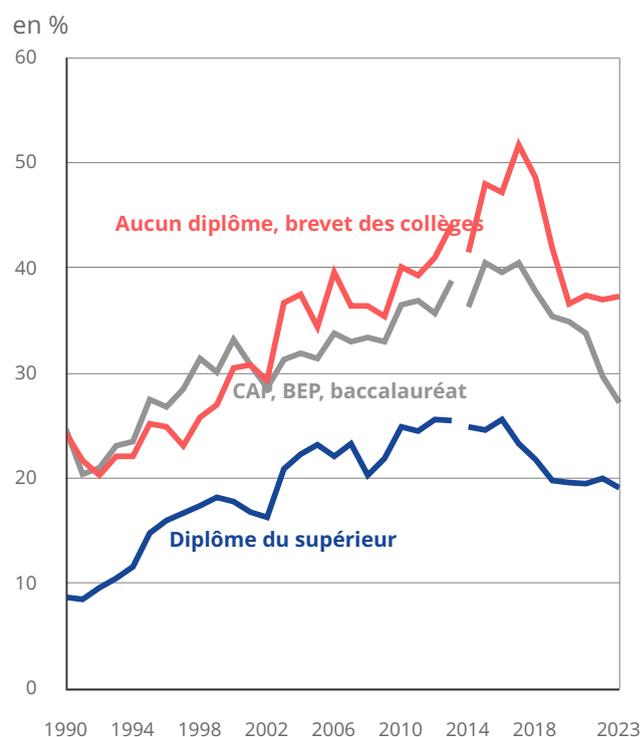
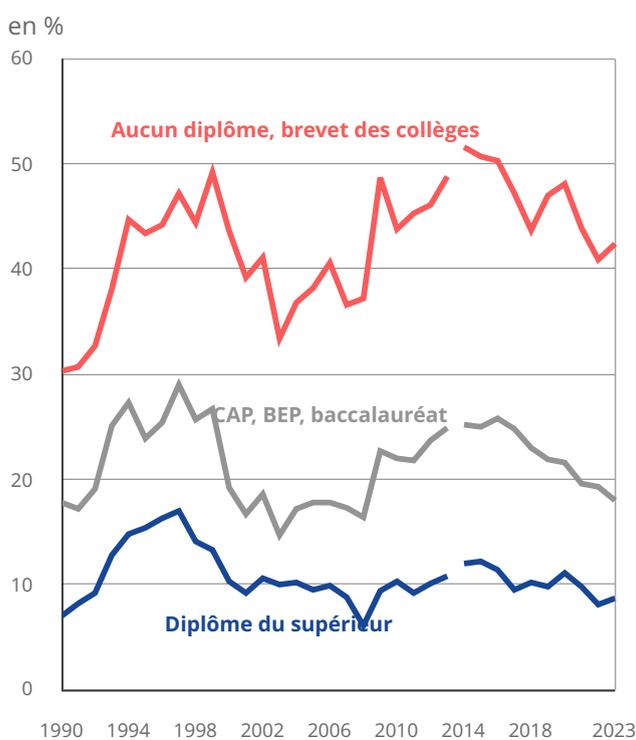
Lecture : En 2023, 11,0 % des femmes âgées de 60 ans ou moins sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

Figure 2a – Taux de chômage des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans

Figure 2b – Part des emplois en CDD ou intérim des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans



Note : À la suite des changements de questionnaires en 2013 puis en 2021, les données ont été rétropolées afin de rendre comparables les années 2003 à 2013 d'une part, les années 2014 et ultérieures d'autre part.

Lecture : En 2023, 18,0 % des actifs sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans avec un CAP, BEP ou le baccalauréat sont au chômage.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en activité.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

CDD : contrat à durée déterminée.

Note : À la suite des changements de questionnaires en 2013 puis en 2021, les données ont été rétropolées afin de rendre comparables les années 2003 à 2013 d'une part, les années 2014 et ultérieures d'autre part.

Lecture : En 2023, 27,2 % des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans avec un CAP, BEP ou le baccalauréat sont en CDD ou intérim.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en activité.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Figure 3 – Catégorie socioprofessionnelle des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans selon le niveau de diplôme en 2023

en %

Catégorie socioprofessionnelle	Diplôme du supérieur long	Diplôme du supérieur court	Baccalauréat ou équivalent	CAP, BEP ou équivalent	Aucun diplôme, brevet des collèges	Ensemble
Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1,4	4,4	3,6	3,6	2,7	2,6
Cadres	49,9	3,0	2,2	0,5	0,0	25,0
Professions intermédiaires	34,2	42,3	17,5	4,3	9,3	26,9
Employés qualifiés	8,4	21,8	21,7	18,4	10,3	14,5
Employés peu qualifiés	3,0	9,1	21,6	23,8	34,7	11,9
Ouvriers qualifiés	1,7	12,6	19,6	34,4	15,9	11,4
Ouvriers peu qualifiés	1,2	6,5	13,0	15,1	25,5	7,2
Non déterminée	0,4	0,2	0,8	0,0	1,5	0,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : En 2023, 49,9 % des personnes en emploi sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans diplômées du supérieur long sont cadres.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

Définitions

La **sortie de formation initiale** est la première interruption de plus d'un an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.

La **population active** regroupe les personnes en emploi et les personnes au chômage.

L'**emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** inclut les personnes ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence, ou absentes de leur emploi sous certaines conditions de durée, et de motif (congrés annuels, maladie, maternité, etc.). En particulier, les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence pour cause de congé, de congé maladie de moins d'un an ou de chômage partiel ou technique (quelle que soit la durée) sont considérées comme en emploi.

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Les **emplois à durée limitée** sont ceux qui ont un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur. Dans l'enquête Emploi, ils sont mesurés en regroupant les CDD (dont ceux en contrats aidés), les missions d'intérim hors CDI, les contrats en alternance hors CDI, les stages et les sans-contrat.

Le **sous-emploi** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi.

Mobilité sociale

En 2015, 65 % des hommes de nationalité française âgés de 35 à 59 ans relèvent d'un groupe socioprofessionnel différent de celui de leur père, selon l'enquête sur la Formation et la qualification professionnelle (**figure 1**). Ce taux de mobilité sociale est resté globalement stable depuis 40 ans (64 % en 1977, 67 % en 1993). La nature de la mobilité sociale a en revanche évolué. Elle est de moins en moins liée à l'évolution de la structure du marché du travail. Le déclin de l'emploi agricole et l'extension du salariat ayant ralenti au milieu des années 1970, la mobilité non verticale (notamment entre indépendants et salariés) ne concerne plus que 23 % des hommes en 2015, contre 33 % en 1977. Les trajectoires ascendantes et descendantes entre groupes de salariés sont toutes deux plus fréquentes, mais les déclassements sociaux se sont davantage accrus. En 2015, 28 % des hommes occupent une position sociale plus élevée que celle de leur père et 15 % une position inférieure, contre respectivement 23 % et 7 % en 1977.

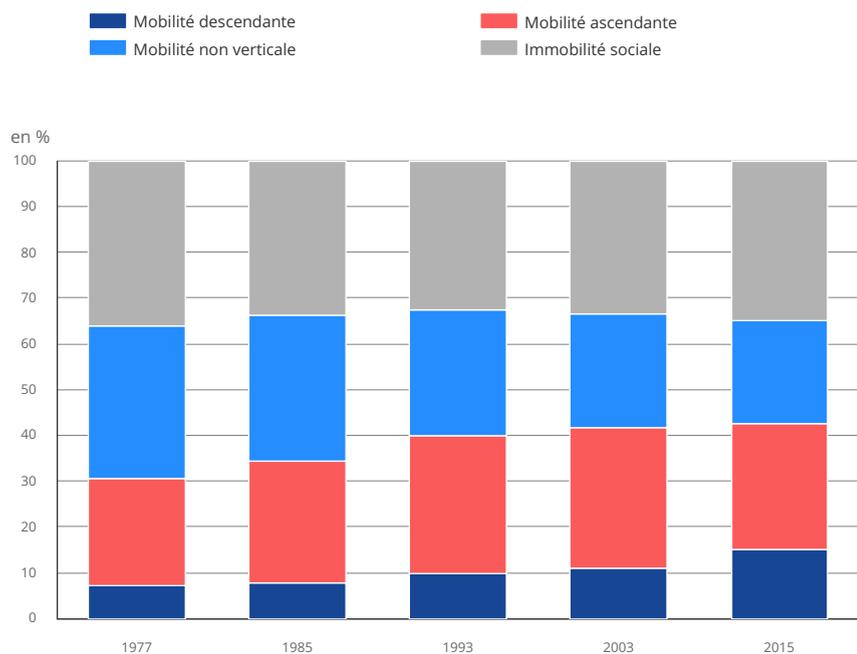
En 2015, 71 % des femmes de nationalité française âgées de 35 à 59 ans ne relèvent pas du même groupe socioprofessionnel que leur mère. Ce taux de mobilité sociale a progressé de 11 points en 40 ans, principalement entre 1977 et 1993. Les trajectoires sociales des femmes par rapport à leur mère, nettement plus favorables que celles des hommes par rapport à leur père, reflètent l'amélioration de leur place sur le marché du travail. En 2015, la mobilité sociale ascendante des femmes comparées à leur mère (40 %) est beaucoup plus fréquente que la mobilité descendante (12 %) ; en 1977, elle était de 17 %, contre 6 %. La mobilité non verticale des femmes a, quant à elle, reculé davantage que celle des hommes, passant de 37 % en 1977 à 19 % en 2015. En 2015, la mobilité sociale reste toutefois la plus forte pour les filles de non-salariées (**figure 2**).

Les mobilités ascendantes sont plus fréquentes depuis les échelons inférieurs de l'échelle sociale. Toutefois, elles se font le plus souvent vers les positions sociales les plus proches. En 2023, selon l'enquête Emploi, 40 % des fils de père employé ou ouvrier peu qualifié sont devenus employés ou ouvriers qualifiés, mais seuls 13 % d'entre eux sont cadres (**figure 3**). De même, 32 % des filles de mère employée ou ouvrière peu qualifiée sont employées ou ouvrières qualifiées, mais seulement 10 % d'entre elles sont cadres. La transmission des inégalités entre générations reste importante : les hommes ayant un père cadre sont 3,1 fois plus souvent cadres que ceux dont le père est employé ou ouvrier qualifié. Les femmes ayant une mère cadre le sont 2,4 fois plus souvent. En 2023, la mobilité sociale ascendante des femmes par rapport à leur mère (43 %) reste beaucoup plus élevée que par rapport à leur père (25 %) et plus élevée que celle des hommes par rapport à leur père (29 %). La structure des professions étant encore plus éloignée entre les hommes et leurs mères, la mobilité sociale ascendante des hommes par rapport à leur mère est la plus forte (50 %).

Pour en savoir plus

- « **Les descendants d'immigrés s'élèvent plus souvent dans l'échelle sociale que les personnes sans ascendance migratoire** » , Insee Première n° 2006, juillet 2024.
- « **La mobilité sociale en France de 1977 à 2015** » , Chiffres détaillés, Insee, avril 2023.
- « **Une nouvelle mesure de la mobilité intergénérationnelle des revenus en France** » , Insee Analyses n° 73, mai 2022.
- « **La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015** », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2019.

Figure 1a – Mobilité sociale observée des hommes comparés à leur père de 1977 à 2015

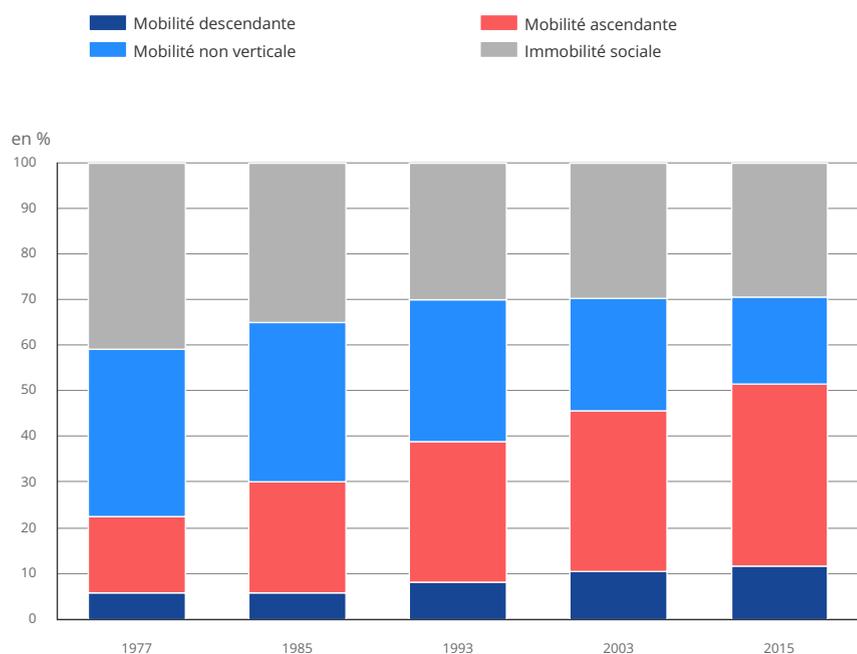


Lecture : En 2015, par rapport à leur père, 27,6 % des hommes ont une mobilité sociale ascendante.

Champ : France métropolitaine, hommes de nationalité française en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Figure 1b – Mobilité sociale observée des femmes comparées à leur mère de 1977 à 2015

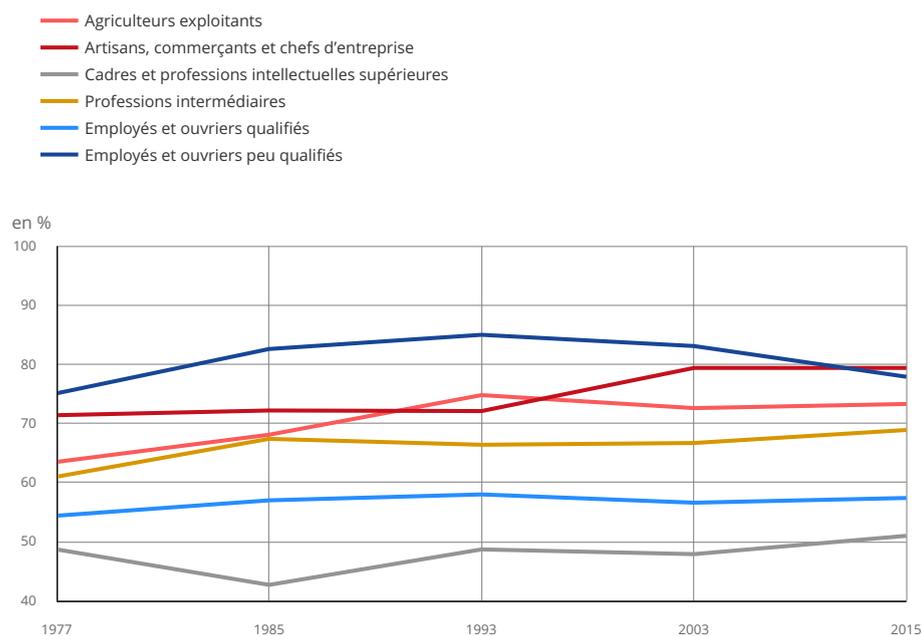


Lecture : En 2015, par rapport à leur mère, 39,8 % des femmes ont une mobilité sociale ascendante.

Champ : France métropolitaine, femmes de nationalité française en emploi ou ayant travaillé, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

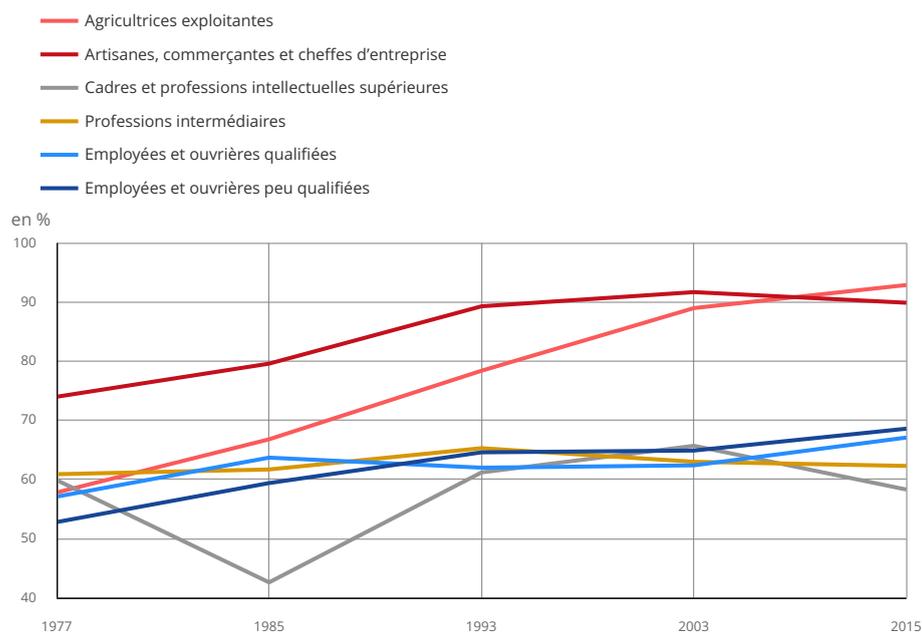
Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Figure 2a – Mobilité sociale des hommes selon le groupe socioprofessionnel de leur père de 1977 à 2015



Lecture : En 2015, 77,9 % des hommes ayant un père employé ou ouvrier peu qualifié relèvent d'un groupe socioprofessionnel différent de celui de leur père.
 Champ : France métropolitaine, hommes de nationalité française en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.
 Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Figure 2b – Mobilité sociale des femmes selon le groupe socioprofessionnel de leur mère de 1977 à 2015



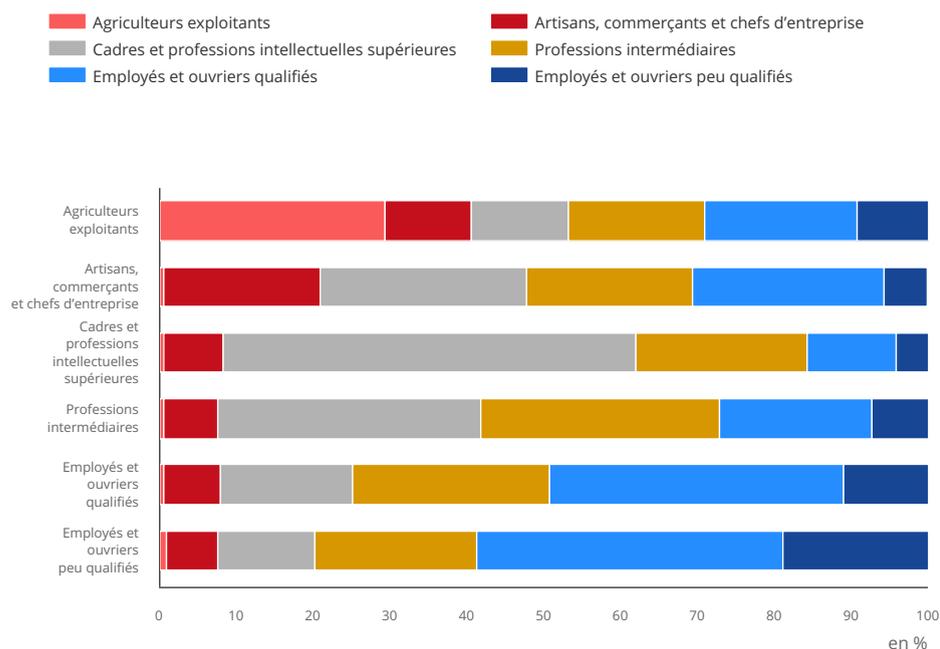
Note : Les fortes variations entre 1977 et 1993 de la mobilité sociale des filles de mères cadres sont à considérer avec précaution, dans la mesure où les effectifs de mères cadres sont de plus en plus faibles en remontant dans le passé.

Lecture : En 2015, 68,6 % des femmes ayant une mère employée ou ouvrière peu qualifiée relèvent d'un groupe socioprofessionnel différent de celui de leur mère.

Champ : France métropolitaine, femmes de nationalité française en emploi ou ayant travaillé, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

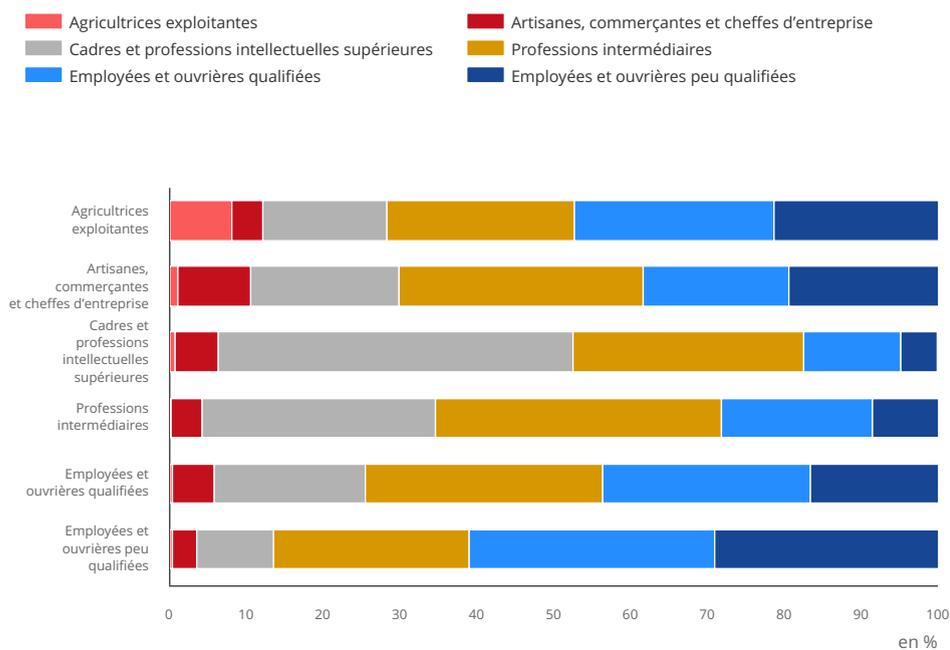
Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Figure 3a – Destinées sociales des hommes selon le groupe socioprofessionnel du père en 2023



Lecture : En 2023, 11,2 % des hommes ayant un père agriculteur exploitant sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.
 Champ : France, hommes de nationalité française, en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.
 Source : Insee, enquête Emploi 2023.

Figure 3b – Destinées sociales des femmes selon le groupe socioprofessionnel de la mère en 2023



Lecture : En 2023, 4,1 % des femmes ayant une mère agricultrice exploitante sont artisanes, commerçantes ou cheffes d'entreprise.
 Champ : France métropolitaine, femmes de nationalité française en emploi ou ayant travaillé, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.
 Source : Insee, enquête Emploi 2023.

Définitions

Le **groupe socioprofessionnel** correspond au premier niveau de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. Les employés et les ouvriers sont regroupés, puis distingués selon qu'ils sont qualifiés ou peu qualifiés.

L'**enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP)** a été réalisée huit fois, en 1964, 1970, 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015. Elle a longtemps constitué une des principales sources d'information sur la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et les relations entre la formation initiale et professionnelle, l'emploi et les salaires.

La **mobilité sociale** désigne les situations où une personne relève d'un groupe socioprofessionnel différent de celui du parent auquel elle est comparée. Lorsqu'il s'agit de groupes de salariés, la mobilité est dite **ascendante** si la position sociale du fils ou de la fille est jugée supérieure à celle du parent, **descendante** si elle est jugée inférieure. La mobilité sociale est dite **non verticale** lorsqu'elle a lieu entre des groupes socioprofessionnels difficilement hiérarchisables, principalement quand l'un est salarié et l'autre non-salarié.

L'**enquête Emploi**, sur l'emploi, le chômage et l'inactivité, vise à observer le marché du travail de manière structurelle et conjoncturelle. C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, de chômage et d'emploi tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes Forces de travail définies au niveau européen (*Labour Force Survey*).

Fiches

Marché du travail

Population active

En moyenne en 2023, la population active au sens du Bureau international du travail (BIT) compte 30,9 millions de personnes en France hors Mayotte, dont 15,1 millions de femmes et 15,7 millions d'hommes ([figure 1](#)).

Le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans est de 73,9 %. Il augmente de 0,3 point en 2023, après +0,5 point en 2022. Il atteint ainsi son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure au sens du BIT (1975). La hausse en 2023 résulte comme en 2022 d'une augmentation de la part de l'emploi dans la population (+0,3 point). La part du chômage au sens du BIT dans la population est quasiment stable en 2023 (+0,1 point) alors qu'elle avait diminué en 2022.

Le taux d'activité des 15-24 ans, après avoir fortement reculé de 1975 à la fin des années 1990 sous l'effet de l'allongement de la durée des études, puis augmenté légèrement jusqu'à la crise économique de 2008-2009, s'est globalement stabilisé jusqu'en 2019. En 2020, le taux d'activité des 15-24 ans avait nettement baissé, la crise sanitaire ayant particulièrement affecté l'emploi des jeunes par le recul des embauches et le non-renouvellement des contrats à durée limitée (CDD ou intérim). En 2021 et 2022, avec l'essor de l'apprentissage, il a très nettement augmenté (+5,3 points en cumul) ; il a décéléré en 2023 (+0,3 point), du fait du ralentissement de l'apprentissage. Au total, en 2023, il atteint 42,5 %, soit 4,5 points de plus qu'en 2019 et son plus haut niveau depuis 1990.

Sous l'effet notamment des différentes réformes visant à relever l'âge de départ à la retraite, le taux d'activité des 50-64 ans a nettement augmenté depuis 1995 et continue de progresser : il atteint 70,5 % en 2023, soit 0,9 point de plus qu'en 2022 et 22,7 points de plus qu'en 1995.

Le taux d'activité des 25-49 ans augmente de 0,2 point en 2023, atteignant 88,5 %. À ces âges, le taux d'activité des hommes s'est érodé de 4,3 points depuis 1975, passant de 96,9 % à 92,6 % en 2023 ([figure 2](#)). Dans le même temps, celui des femmes a fortement augmenté, passant de 60,7 % en 1975 à 84,5 % en 2023.

En 2023, le taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans reste supérieur de 5,6 points à celui des femmes : 76,8 % contre 71,2 %. Cet écart avait très nettement diminué entre 1975 et le milieu des années 2000, passant de près de 30 points à moins de 10 points. Il se réduit plus lentement depuis.

En 2023, 70,4 % des immigrés âgés de 15 à 64 ans sont actifs, un taux supérieur à celui des descendants d'immigrés (66,5 %), mais inférieur à celui des personnes sans ascendance migratoire directe (75,5 %) ([figure 3](#)). Ces écarts reflètent en partie des effets de structure par âge : les descendants d'immigrés sont en moyenne plus jeunes et donc plus souvent en études. Entre 25 et 49 ans, le taux d'activité est ainsi plus élevé pour les descendants d'immigrés (86,1 %) que pour les immigrés (77,3 %), tout en restant inférieur à celui des personnes sans ascendance migratoire directe (91,0 %). Parmi les 50-64 ans, les taux d'activité sont proches quel que soit le statut d'immigration.

En 2023, le taux d'activité des 15-64 ans résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) est nettement inférieur à celui du reste des 15-64 ans (58,1 % contre 75,3 %). Parmi les 15-24 ans, l'écart de taux d'activité est de -9,3 points en défaveur des habitants des QPV. Il s'accroît fortement parmi les 25-49 ans (-18,4 points) avec l'augmentation générale du taux d'activité, et reste élevé parmi les 50-64 ans (-14,9 points).

Pour en savoir plus

- « [Activité, emploi et chômage en 2023 et en séries longues](#) », Insee Résultats, juillet 2024.
- « [Une photographie du marché du travail en 2023 - L'emploi augmente modérément, le chômage se stabilise après sept années de baisse](#) », Insee Première n° 1987, mars 2024.

Figure 1 – Population active et taux d'activité selon le sexe et l'âge

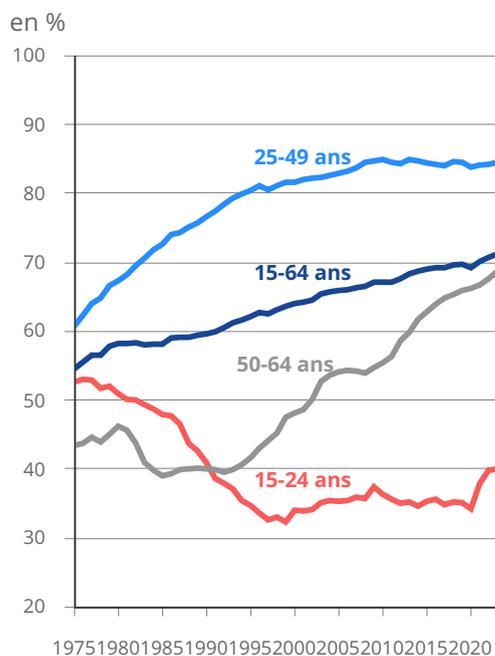
Caractéristiques	1975	1985	1995	2005	2015	2020	2022	2023
Population active (en milliers)	23 181	25 056	26 094	28 213	29 718	29 761	30 632	30 851
Femmes	9 176	10 766	11 959	13 419	14 468	14 584	14 950	15 103
Hommes	14 005	14 290	14 135	14 794	15 250	15 177	15 682	15 748
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	69,1	68,2	68,3	70,4	72,2	71,9	73,6	73,9
Femmes	54,5	58,1	62,1	65,9	69,0	69,2	70,7	71,2
Hommes	83,9	78,4	74,7	75,2	75,6	74,8	76,6	76,8
Âge								
15-24 ans	58,4	52,3	37,8	39,1	38,5	36,8	42,2	42,5
25-49 ans	78,9	84,6	87,9	88,4	88,4	87,5	88,3	88,5
50-64 ans, dont :	59,4	49,6	47,8	57,6	65,3	68,3	69,7	70,5
55-64 ans	50,2	37,1	32,6	41,7	54,1	58,6	60,3	61,7

Lecture : En moyenne en 2023, 73,9 % de la population de 15 à 64 ans est active (en emploi ou au chômage).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

Figure 2a – Taux d'activité des femmes selon l'âge

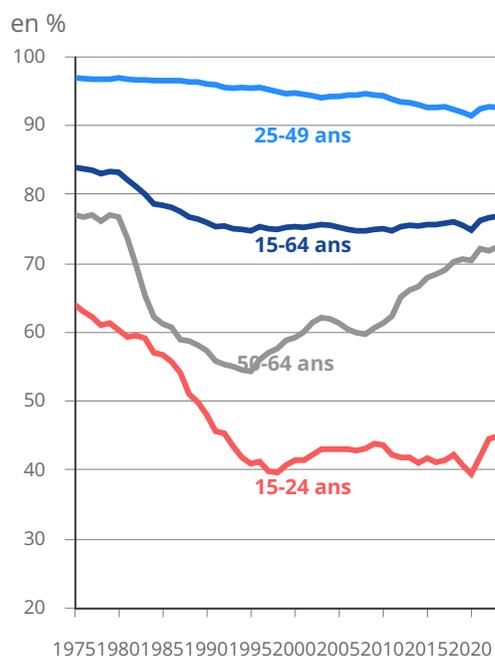


Lecture : En moyenne en 2023, 68,7 % des femmes âgées de 50 à 64 ans sont actives (en emploi ou au chômage).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

Figure 2b – Taux d'activité des hommes selon l'âge



Lecture : En moyenne en 2023, 72,4 % des hommes âgés de 50 à 64 ans sont actifs (en emploi ou au chômage).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

Figure 3 – Taux d'activité par âge selon le statut d'immigration et le lieu de résidence

en %

Caractéristiques	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	Ensemble
Statut d'immigration				
Immigrés	38,3	77,3	67,8	70,4
Descendants d'immigrés	32,5	86,1	71,8	66,5
Sans ascendance migratoire directe	45,2	91,0	70,8	75,5
Lieu de résidence				
Quartier prioritaire de la politique de la ville	34,2	71,5	56,7	58,1
Autre	43,4	89,9	71,5	75,3
Ensemble	42,5	88,5	70,5	73,9

Lecture : En moyenne en 2023, 38,3 % des immigrés âgés de 15 à 24 ans sont actifs (en emploi ou au chômage).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

Définitions

La **population active au sens du Bureau international du travail (BIT)** comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.

Un **descendant d'immigrés** de deuxième génération est une personne née en France et ayant au moins un parent immigré.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** sont des territoires d'intervention du ministère en charge de la ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

France, portrait social

Édition 2024

Emploi

En moyenne en 2023, selon l'enquête Emploi, 28,6 millions de personnes occupent un emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) en France hors Mayotte (**figure 1**). Le taux d'emploi des 15-64 ans atteint 68,4 %, son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975). Après avoir crû de 1,2 point en 2021 et de 0,9 point en 2022, il augmente modérément en 2023, de 0,3 point en moyenne sur l'année.

Au début de la crise sanitaire en 2020, le taux d'emploi des 15-24 ans avait pâti de la chute des embauches et du non-renouvellement des contrats (-1,2 point par rapport à 2019). En forte hausse en 2021 (+3,5 points) puis 2022 (+2,4 points), notamment grâce à un essor marqué de l'alternance, il ralentit très nettement en 2023 (+0,3 point) pour s'établir à 35,2 %, soit 5,1 points au-dessus de son niveau de 2019. Après deux années de hausse, le taux d'emploi des 25-49 ans se stabilise à 82,6 % en 2023. Celui des 50-64 ans continue d'augmenter (+0,9 point sur l'année) et atteint 66,9 %, son plus haut niveau depuis 1975. Parmi les 15-64 ans, le taux d'emploi des immigrés s'établit à 62,5 % en 2023 et celui des descendants d'immigrés à 59,7 %, contre 70,7 % pour les personnes sans ascendance migratoire directe. Le moindre taux d'emploi des descendants d'immigrés reflète en partie des différences de structure d'âge : en moyenne plus jeunes, ils sont moins souvent actifs.

En 2023, 73,0 % des personnes en emploi sont en emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires) (**figure 2**). Généralement moins diplômés ou suivant un cursus professionnalisant, les 15-24 ans en emploi occupent plus rarement que leurs aînés ce type d'emploi (42,1 %, contre 76,3 % des 25 ans ou plus). Les femmes sont plus fréquemment que les hommes en emploi à durée indéterminée ou en CDD, mais moins souvent intérimaires, en alternance ou en stage. 12,9 % des personnes en emploi sont des indépendants (non-salariés classiques, micro-entrepreneurs ou chefs d'entreprise salariés), et les femmes le sont moins souvent que les hommes.

En 2023, 22,4 % des personnes en emploi sont cadres. Cette part dépasse celle des ouvriers (18,6 %), alors qu'au début des années 1980, les ouvriers étaient presque quatre fois plus nombreux que les cadres. Les hommes occupent plus souvent que les femmes des postes de cadres (25,1 % contre 19,7 %) et encore plus souvent des postes d'ouvriers (28,7 % contre 8,1 %) ; à l'inverse, les femmes sont bien plus fréquemment employées (38,8 % contre 12,1 %).

Après cinq années de recul, la part de personnes à temps partiel se stabilise à 17,4 % en 2023 (+0,1 point par rapport à 2022) (**figure 3**). Cette part est trois fois plus élevée pour les femmes que pour les hommes (26,5 % contre 8,7 %). Cependant, depuis le début des années 2000, le temps partiel masculin a augmenté, notamment depuis 2010, alors que celui des femmes a fluctué avant de baisser nettement à partir de 2015 pour se stabiliser en 2023.

En 2023, 4,4 % des personnes en emploi sont en sous-emploi, une situation qui concerne davantage les employés peu qualifiés, les jeunes et les femmes. Le sous-emploi inclut des personnes à temps partiel souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire, ainsi que des personnes au chômage partiel, dont le nombre avait fortement augmenté durant la crise sanitaire. En baisse en 2021 et 2022, renouant ainsi avec son niveau d'avant-crise, le chômage partiel diminue très légèrement en 2023 (-0,1 point). Comme la proportion de salariés à temps partiel, la part de personnes à temps partiel souhaitant travailler davantage se stabilise en 2023 (-0,1 point), après un net repli entre 2019 et 2022. Au total, le sous-emploi recule de 0,2 point en 2023 et s'établit à son plus bas niveau depuis 1992.

Pour en savoir plus

- « **Activité, emploi et chômage en 2023 et en séries longues** », Insee Résultats, juillet 2024
- « **Une photographie du marché du travail en 2023 – L'emploi augmente modérément, le chômage se stabilise après sept années de baisse** », Insee Première n° 1987, mars 2024.

Figure 1 – Taux d'emploi selon les caractéristiques des personnes

en %

Caractéristiques	1975	1985	1995	2005	2015	2020	2022	2023
Personnes en emploi (en milliers)	22 347	22 772	23 493	25 709	26 645	27 368	28 395	28 589
Taux d'emploi des 15-64 ans	66,6	61,9	61,5	64,2	64,7	66,1	68,2	68,4
Sexe								
Femmes	51,7	51,7	54,9	59,5	62,1	63,6	65,6	66,0
Hommes	81,7	72,3	68,2	69,0	67,4	68,7	70,8	71,0
Âge								
15-24 ans	53,8	40,7	29,6	30,4	28,5	28,9	34,9	35,2
25-49 ans	76,9	79,0	79,9	81,3	80,0	81,1	82,5	82,6
50-64 ans, dont :	58,1	46,9	44,9	54,7	60,6	64,5	66,0	66,9
60-64 ans	40,5	20,8	11,4	14,8	29,1	34,6	36,1	38,9
Statut d'immigration								
Immigrés	nd	nd	nd	nd	55,8	60,1	61,8	62,5
Descendants d'immigrés	nd	nd	nd	nd	59,2	58,9	60,5	59,7
Sans ascendance migratoire directe	nd	nd	nd	nd	66,5	67,8	70,2	70,7

nd : non disponible.

Lecture : En 2023, 66,0 % des femmes de 15 à 64 ans sont en emploi.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

Figure 2 – Caractéristiques des emplois en 2023

en %

Caractéristiques	Ensemble	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Personnes en situation de sous-emploi	4,4	6,2	2,7	7,6	3,9	4,4
Temps de travail						
Temps complet	82,6	73,5	91,3	77,0	85,8	78,6
Temps partiel	17,4	26,5	8,7	23,0	14,2	21,4
Statut d'emploi						
Indépendants, dont :	12,9	10,2	15,5	3,0	12,6	16,5
<i>micro-entrepreneurs</i>	3,2	3,2	3,2	1,2	3,4	3,3
Salariés¹	87,1	89,8	84,5	97,0	87,4	83,5
Emploi à durée indéterminée	73,0	74,6	71,4	42,1	76,4	76,2
CDD de 3 mois ou plus	5,7	7,1	4,4	11,0	5,9	3,7
CDD de moins de 3 mois	2,0	2,4	1,7	6,6	1,7	1,2
CDD de durée inconnue	0,1	0,1	0,1	0,5	0,1	0,1
Intérim	2,0	1,3	2,6	5,5	1,8	1,2
Alternance, stage	3,4	3,2	3,6	28,9	1,0	0,0
Groupe socioprofessionnel²						
Agriculteurs	1,5	0,9	2,1	0,3	1,2	2,4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6,7	4,5	8,8	1,5	6,5	8,6
Cadres	22,4	19,7	25,1	8,5	24,6	22,8
Professions intermédiaires	25,1	27,7	22,7	24,4	27,0	21,9
Employés	25,2	38,8	12,1	37,1	22,9	25,7
Ouvriers	18,6	8,1	28,7	26,8	17,5	18,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Le statut d'emploi est inconnu pour 0,9 % des personnes salariées (sans contrat ou avec un contrat non précisé).

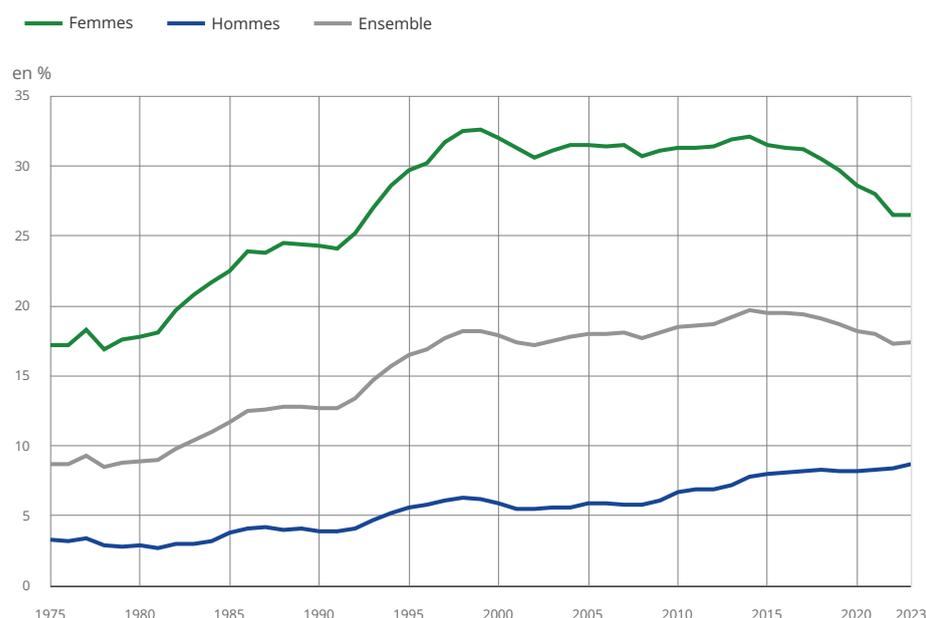
2. Le groupe socioprofessionnel est inconnu pour 0,5 % des personnes en emploi.

Lecture : En 2023, 26,5 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel au titre de leur emploi principal.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

Figure 3 – Part de personnes à temps partiel



Lecture : En 2023, 26,5 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

Définitions

L'**enquête Emploi** est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu, sur l'ensemble des semaines de l'année, en France hors Mayotte. Chaque trimestre, en 2023, environ 90 000 personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.) ont répondu à l'enquête. Les personnes décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ».

Une personne en **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Le **taux d'emploi** rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale. Il peut être calculé sur une sous-catégorie de la population donnée (par exemple une tranche d'âge, les habitants d'une région, les titulaires d'un diplôme, etc.).

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.

Un **descendant d'immigrés** de deuxième génération est une personne née en France et ayant au moins un parent immigré.

Chômage

En moyenne en 2023, la France hors Mayotte compte 2,3 millions de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) ([figure 1](#)). Le taux de chômage s'établit à 7,3 % de la population active, soit une stabilité par rapport à 2022. Il se situe à son plus bas niveau depuis 1982 (7,1 %) et 3,0 points au-dessous de son niveau de 2015 (10,3 %).

Cette stabilité fait suite à plusieurs années de baisse : -0,5 point en moyenne par an entre 2016 et 2019, puis un recul en trompe-l'œil en 2020 (-0,4 point), en raison notamment des démarches de recherche d'emploi limitées pendant le premier confinement, une légère diminution en 2021 (-0,2 point) et une diminution plus nette en 2022 (-0,6 point).

En 2023, 7,5 % des hommes actifs sont au chômage, contre 7,2 % des femmes actives. Depuis une dizaine d'années, le taux de chômage des hommes est proche de celui des femmes, alors qu'il était historiquement inférieur.

En 2023, le taux de chômage est quasiment stable pour les jeunes : -0,1 point sur un an pour les 15-24 ans, pour s'établir à 17,2 %, son plus bas niveau depuis 2001. Il reste plus de deux fois plus élevé que pour la moyenne des actifs. Cependant, peu de jeunes sont comptabilisés comme actifs. Aussi, rapporté à l'ensemble de la population, actifs et inactifs confondus, l'écart avec leurs aînés est plus réduit : la part de chômage est de 7,3 % pour les 15-24 ans, contre 5,5 % pour les 15-64 ans.

En 2023, le taux de chômage est plus faible pour les cadres (3,7 %) et les professions intermédiaires (4,7 %). Il est plus élevé pour les employés (9,0 %) et les ouvriers (10,5 %), en particulier lorsque ces derniers sont peu qualifiés (15,4 %). Entre 2015 et 2023, le taux de chômage a nettement reculé pour les ouvriers (-4,3 points), alors qu'il baisse plus modérément pour les autres groupes socioprofessionnels.

Le taux de chômage des immigrés (11,2 % en 2023) et celui des descendants d'immigrés (10,2 %) sont nettement supérieurs à celui des personnes sans ascendance migratoire directe (6,4 %).

En moyenne en 2023, 4,6 % des personnes âgées de 15 à 64 ans se trouvent dans le halo autour du chômage. Cette part, qui augmente légèrement cette année (+0,2 point), a depuis 2021 retrouvé son niveau d'avant-crise sanitaire (4,5 % en moyenne sur la période 2016-2019) ([figure 2](#)). Le halo autour du chômage avait nettement augmenté en 2020 (+0,8 point sur l'année) : en raison des difficultés pour rechercher un emploi durant le premier confinement, une part importante de personnes qui auraient été considérées comme chômeuses au sens du BIT ont en effet basculé dans le halo autour du chômage. En cumulant chômage et halo autour du chômage, en moyenne sur l'année 2023, 10,1 % des 15-64 ans sont sans emploi et souhaitent travailler. Cette proportion augmente de 0,3 point en moyenne sur un an, après avoir atteint en 2022 son plus bas niveau depuis 2008.

En 2023, le taux de chômage de longue durée s'établit à 1,8 % de la population active ([figure 3](#)). Il est un peu plus élevé pour les seniors : 2,1 % pour les 50 ans ou plus, contre 1,8 % pour les 15-24 ans et 1,6 % pour les 25-49 ans.

Pour en savoir plus

- « [Activité, emploi et chômage en 2023 et en séries longues](#) », Insee Résultats, juillet 2024.
- « [Une photographie du marché du travail en 2023 - L'emploi augmente modérément, le chômage se stabilise après sept années de baisse](#) », Insee Première n° 1987, mars 2024.

Figure 1 – Chômage au sens du BIT selon les caractéristiques des personnes

en %

Caractéristiques	1975	1985	1995	2005	2015	2020	2022	2023
Nombre de chômeurs (en milliers)	834	2 284	2 601	2 504	3 073	2 393	2 237	2 263
Taux de chômage	3,6	9,1	10,0	8,9	10,3	8,0	7,3	7,3
Sexe								
Femmes	5,0	11,0	11,5	9,6	9,9	8,0	7,1	7,2
Hommes	2,7	7,7	8,7	8,2	10,8	8,1	7,5	7,5
Âge								
15-24 ans	7,9	22,2	21,7	22,3	26,1	21,5	17,4	17,2
25-49 ans	2,6	6,5	9,0	8,0	9,5	7,3	6,6	6,7
50 ans ou plus	2,1	5,3	5,9	5,1	7,0	5,4	5,2	5,1
Groupe socioprofessionnel								
Cadres	nd	3,5	5,3	4,3	4,1	3,8	3,4	3,7
Professions intermédiaires	nd	4,5	6,6	5,4	6,3	5,2	4,6	4,7
Employés	nd	7,5	10,7	9,1	10,3	8,4	8,8	9,0
Ouvriers	nd	11,2	11,4	11,1	14,8	11,4	10,6	10,5
Ouvriers qualifiés	nd	9,8	8,9	8,0	11,7	8,8	8,1	7,9
Ouvriers peu qualifiés	nd	12,7	15,4	16,1	20,4	16,1	15,3	15,4
Statut d'immigration								
Immigrés	nd	nd	nd	nd	18,1	12,9	11,7	11,2
Descendants d'immigrés	nd	nd	nd	nd	13,8	11,6	10,7	10,2
Sans ascendance migratoire directe	nd	nd	nd	nd	9,0	7,0	6,3	6,4

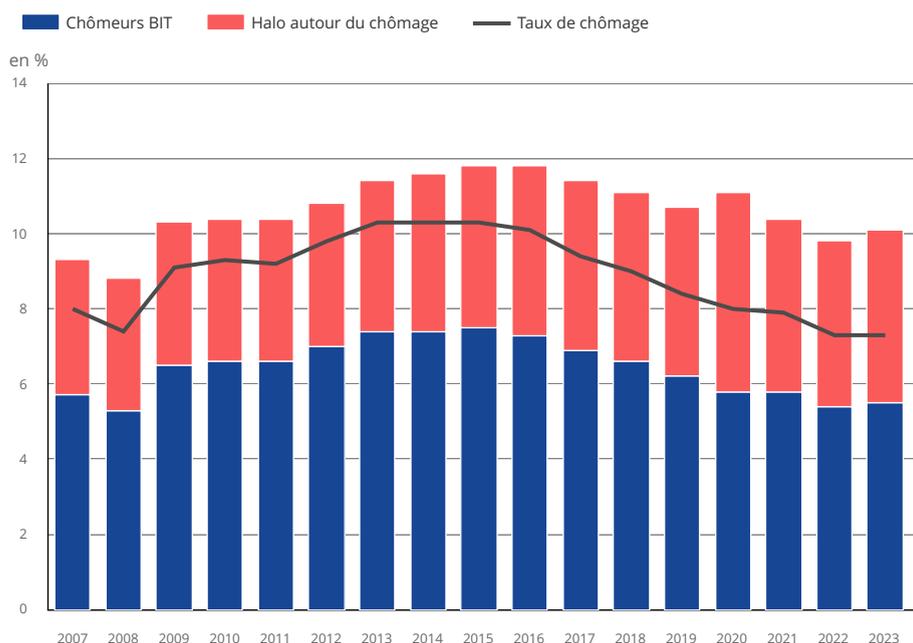
nd : non disponible.

Lecture : En 2023, le taux de chômage des femmes s'élève à 7,2 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, actives.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

Figure 2 – Part de chômage, part de halo autour du chômage et taux de chômage



Lecture : En 2023, 5,5 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont des chômeurs au sens du BIT ; 4,6 % sont dans le halo autour du chômage. Parmi les 15 ans ou plus, 7,3 % de la population active au sens du BIT est au chômage.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, de 15 à 64 ans pour la part de chômage et celle de halo, actives et de 15 ans ou plus pour le taux de chômage.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

Figure 3 – Taux de chômage de longue durée selon l'âge

en %

Caractéristiques	1975	1985	1995	2005	2015	2020	2023
Personnes au chômage depuis un an ou plus	0,4	2,9	3,3	2,4	3,1	1,9	1,8
15-24 ans	0,7	5,3	3,5	2,7	3,8	2,2	1,8
25-49 ans	0,3	2,3	3,3	2,3	2,9	1,7	1,6
50 ans ou plus	0,5	2,7	3,1	2,5	3,3	2,3	2,1
Personnes au chômage depuis deux ans ou plus	nd	nd	nd	nd	1,7	1,0	0,8

nd : non disponible.

Lecture : En 2023, 1,8 % des actifs âgés de 15 à 24 ans sont au chômage depuis un an ou plus.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, actives.

Source : Insee, enquêtes Emploi et séries longues sur le marché du travail.

Définitions

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du BIT et le nombre d'actifs au sens du BIT (personnes en emploi et chômeurs). Le **part de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population totale correspondante.

La **population active au sens du Bureau International du Travail (BIT)** comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrants ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.

Un **descendant d'immigrés** de deuxième génération est une personne née en France et ayant au moins un parent immigré.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non.

Un **chômeur de longue durée** est un chômeur au sens du BIT qui déclare ne pas avoir d'emploi et en chercher un depuis douze mois au moins.

Durée et conditions de travail

En 2023, la durée habituelle hebdomadaire du travail déclaré par les personnes de 15 ans ou plus en emploi est de 37,0 heures en moyenne en France hors Mayotte : 40,0 heures à temps complet et 22,7 heures à temps partiel (**figure 1**). Elle est de 36,2 heures pour l'ensemble des salariés en 2023. Elle est largement supérieure pour les travailleurs indépendants, notamment les agriculteurs (52,7 heures). 17,2 % des salariés travaillent à temps partiel (26,3 % des femmes et 7,8 % des hommes).

Sur quatre semaines consécutives, deux personnes sur cinq travaillent au moins une fois le samedi (soit 11,6 millions de personnes), près d'une sur quatre le dimanche (6,6 millions de personnes), trois sur dix le soir (8,5 millions de personnes) et une sur dix la nuit (3,2 millions de personnes) (**figure 2**). Comparés aux autres salariés, les employés travaillent plus souvent le samedi et le dimanche, les ouvriers la nuit et en horaires alternés, les cadres le soir et à domicile. Les parts des personnes travaillant en horaires de travail atypiques sont stables en 2023 et n'ont toujours pas retrouvé leurs niveaux d'avant la crise sanitaire. La part de personnes en emploi travaillant à domicile est stable depuis 2022, après une hausse en 2020 et 2021.

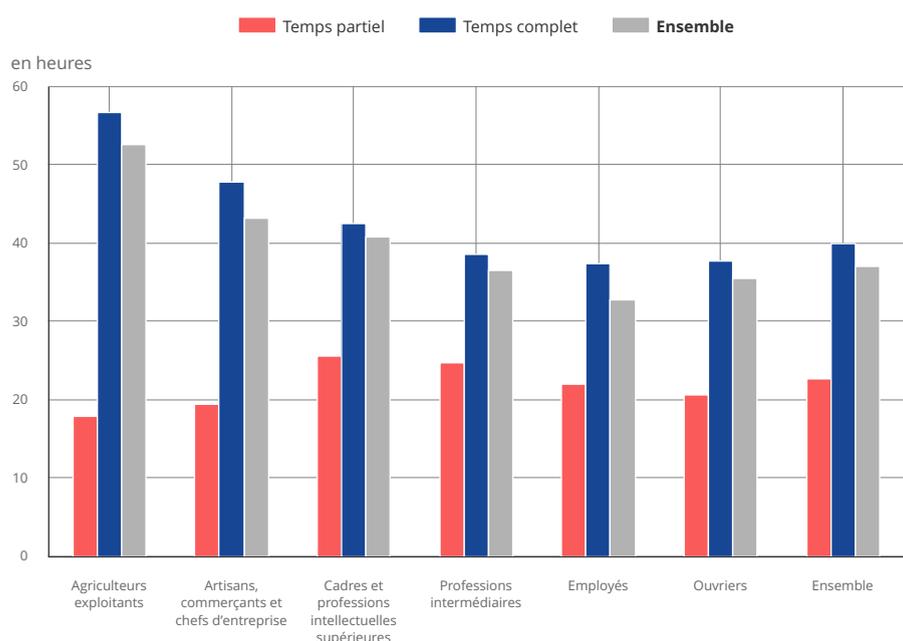
En 2019, les ouvriers du régime général sont les plus exposés aux accidents du travail avec arrêt (37 par million d'heures rémunérées, contre 21 pour l'ensemble des salariés affiliés au régime général ou agricole) (**figure 3**). En moyenne, les hommes subissent 23 accidents par million d'heures de travail, contre 18 pour les femmes. Cet écart provient principalement de la surexposition des ouvriers aux accidents du travail, ceux-ci étant en majorité des hommes. Si la fréquence des accidents est plus élevée parmi les ouvrières, les hommes ouvriers subissent le plus d'accidents graves. Les hommes employés sont quant à eux surreprésentés dans les activités les plus à risque, comme le transport et l'acheminement du courrier, le commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres ou encore la restauration rapide. La fréquence des accidents du travail diminue avec l'âge. En effet, les salariés de moins de 20 ans, et notamment les hommes, travaillent plus souvent que leurs aînés dans des secteurs où le risque d'accident est plus fort (construction, commerce, hébergement et restauration, intérim, etc.).

Par ailleurs, 52 500 maladies professionnelles ont été reconnues en 2019 par le régime général et le régime agricole de la sécurité sociale ; 26 800 d'entre elles ont occasionné une incapacité. 69 % des maladies professionnelles reconnues par le régime général affectent des ouvriers ; ces derniers constituent aussi l'essentiel des victimes de maladies professionnelles graves. Ils représentent notamment 92 % des cas de surdités et des affections liées à l'amiante reconnues en 2019. Ces dernières touchent essentiellement des hommes, alors que les troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle touchent majoritairement les femmes (53 %).

Pour en savoir plus

- **Emploi, chômage, revenus du travail**, coll. « Insee Références », édition 2024.
- « **Depuis 1975, le temps de travail annuel a baissé de 350 heures, mais avec des horaires moins réguliers et plus contrôlés** », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2019.
- « **Le travail en horaires atypiques en 2021** [🔗](#) », Dares Résultats n° 52, octobre 2022.

Figure 1 – Durée habituelle hebdomadaire du travail en 2023



Note : Durée déclarée par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée.

Lecture : Hors événement exceptionnel (congé, chômage partiel, etc.), les cadres travaillent habituellement 40,7 heures en moyenne dans la semaine. Ceux à temps complet travaillent en moyenne 42,4 heures dans la semaine, contre 25,5 heures pour ceux à temps partiel.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2023 ; calculs Dares.

Figure 2 – Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2023

en %

Catégorie socioprofessionnelle (répartition en %)	A travaillé au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'enquête...					Horaires alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc. ¹	Horaires variables d'une semaine à l'autre ¹
	... le soir (20h- 0h)	... la nuit (0h-5h)	... le samedi	... le dimanche	... au domicile s'il n'est pas le lieu de travail habituel		
Agriculteurs exploitants (2 %)	57	25	89	76	41	ns	ns
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (7 %)	44	11	71	34	46	ns	ns
Cadres et professions intellectuelles supérieures (22 %)	41	10	34	21	69	1	23
Professions intermédiaires (25 %)	27	10	37	22	33	5	20
Employés (26 %)	22	10	48	28	10	6	25
Ouvriers (19 %)	23	15	30	13	2	15	17
Ensemble (100 %)	30	11	41	23	30	6	21

ns : non significatif.

1. Organisation des horaires habituels dans l'emploi principal, hors travailleurs indépendants.

Lecture : En 2023, 23 % des ouvriers ont travaillé au moins une fois le soir au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2023 ; calculs Dares.

Figure 3 – Accidents du travail et maladies professionnelles en 2019

Caractéristiques	Accidents du travail reconnus (par million d'heures rémunérées)			Maladies professionnelles reconnues		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Catégorie socioprofessionnelle¹						
Cadres et chefs d'entreprise	5	5	5	2 205	1 497	708
Professions intermédiaires	14	14	14	1 089	840	249
Employés	20	19	22	11 855	10 105	1 750
Ouvriers	37	42	36	34 233	12 010	22 223
Âge						
15-19 ans	40	32	44	63	35	28
20-29 ans	26	22	29	1 802	1 056	746
30-59 ans	20	17	22	45 079	23 288	21 791
60 ans ou plus	15	16	15	5 584	1 525	4 059
Ensemble	21	18	23	52 528	25 904	26 624

1. La catégorie socioprofessionnelle (PCS) n'étant pas disponible pour les salariés du régime agricole, la fréquence par PCS ne concerne que les salariés du régime général.

Lecture : En 2019, les femmes ouvrières subissent en moyenne 42 accidents du travail reconnus par million d'heures de travail rémunérées.

Champ : France, salariés du régime général et du régime agricole.

Sources : Cnam, MSA (accidents du travail) ; Insee, base Tous salariés.

Définitions

La **durée habituelle hebdomadaire** s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières. Elle est mesurée à partir de l'enquête Emploi.

Les personnes travaillent en **horaires atypiques** lorsqu'elles déclarent avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (de 20 heures à minuit) ou la nuit (de minuit à 5 heures), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation.

Un **accident du travail** est un accident provoquant une lésion corporelle ou psychique, quelle qu'en soit la cause, survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Cnam ou la Mutualité sociale agricole et ayant entraîné au moins un **jour d'arrêt de travail**.

Une **maladie professionnelle** est une atteinte à la santé, contractée au cours du travail, qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels une origine et une date certaines ne peuvent être assignées.

Revenu salarial

Le revenu salarial, somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours d'une année donnée, intègre deux dimensions : le salaire annuel en équivalent temps plein (EQTP), prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail salarié au cours de l'année, en équivalent temps plein. En 2021, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique s'élève à 22 420 euros ([figure 1](#)). Le revenu salarial moyen des salariés à temps partiel est inférieur de 53 % à celui des salariés à temps complet.

Le revenu salarial augmente avec l'âge jusqu'à 54 ans : celui des moins de 25 ans est en moyenne inférieur de 70 % à celui des 50-54 ans. Le salaire moyen en EQTP des plus jeunes est en effet inférieur de 42 % à celui des 50-54 ans, en raison principalement de leur moindre expérience professionnelle. En outre, leur volume de travail moyen est près de moitié moindre, en raison d'insertions sur le marché du travail en cours d'année, d'allers-retours entre emploi et chômage et d'une part élevée de contrats à temps partiel. Après 55 ans, le revenu salarial moyen fléchit avec la baisse du volume de travail annuel moyen, même si le salaire moyen en EQTP reste plus élevé que celui des 50-54 ans.

Le revenu salarial augmente aussi avec le niveau de diplôme : celui des salariés diplômés de l'enseignement supérieur long (bac+3 ou plus) est, en moyenne, 2,5 fois plus élevé que celui des non-diplômés. Cela correspond d'abord à des différences de salaires en EQTP.

Les cadres ont un revenu salarial annuel moyen de 43 000 euros, soit 2,7 fois celui des ouvriers et 3,0 fois celui des employés, principalement du fait de salaires en EQTP plus élevés. Le revenu salarial moyen est plus élevé dans la fonction publique que dans le secteur privé (+9 %), le volume de travail annuel y étant supérieur (+14 %), tandis que le salaire en EQTP y est en moyenne un peu plus faible.

Entre 1995 et 2009, le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté en euros constants (+0,7 % par an en moyenne), avant de baisser entre 2009 et 2013 (-0,4 % par an) ([figure 2](#)). Entre 2013 et 2019, il a à nouveau progressé (+0,5 % par an). Durant la crise sanitaire, le revenu salarial moyen en euros constants a chuté de 1,5 % en 2020, pour rebondir de 2,4 % en 2021 avec la reprise de l'activité économique, et notamment la hausse du volume de travail moyen dans le secteur privé (+7 %). Toutefois, en ajoutant les indemnités perçues par les salariés placés en chômage partiel, le revenu que les salariés ont tiré de leur activité professionnelle est resté presque inchangé entre 2020 et 2021, après avoir augmenté de 2,1 % en 2020.

De 1995 à 2000, l'écart de revenu salarial annuel moyen entre les femmes et les hommes est resté constant, autour de -28 % en défaveur des femmes. Depuis, il s'est réduit régulièrement pour atteindre -21 % en 2021.

En 2021, 10 % des salariés perçoivent un revenu salarial annuel inférieur à 2 990 euros, tandis que 10 % gagnent plus de 40 670 euros, soit un rapport interdécile (D9/D1) de 13,6 ([figure 3](#)). Les écarts relatifs sont plus importants dans la moitié basse de la distribution, où se concentrent les salariés avec un faible volume de travail annuel : le rapport entre la médiane et le 1^{er} décile (D5/D1) est de 6,6 alors qu'il est de 2,1 dans la moitié haute de la distribution, entre le 9^e décile et la médiane (D9/D5). La dispersion du revenu salarial est un peu plus forte chez les femmes que chez les hommes, notamment dans le bas de la distribution, et parmi les non-diplômés. Cela reflète la plus grande hétérogénéité des volumes de travail des femmes et des non-diplômés.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans le secteur privé en 2021 — Des évolutions encore affectées par la crise sanitaire », Insee Première n° 1938, février 2023.

Figure 1 – Revenu salarial annuel moyen en 2021

Caractéristiques	Revenu salarial annuel moyen	Salaire annuel moyen en équivalent temps plein	Volume de travail moyen en équivalent temps plein
	(en euros)		
Sexe			
Femmes	19 760	27 740	0,71
Hommes	24 970	32 570	0,77
Âge			
Moins de 25 ans	8 380	19 430	0,43
25-39 ans	20 750	27 240	0,76
40-49 ans	26 530	32 320	0,82
50-54 ans	27 800	33 440	0,83
55 ans ou plus	26 690	35 770	0,75
Niveau de diplôme			
Diplôme supérieur à bac+2	38 870	44 940	0,87
Bac+2	27 490	32 510	0,85
Baccalauréat	21 650	26 900	0,80
CAP, BEP ou moins	18 600	24 690	0,75
Sans diplôme	15 650	22 620	0,69
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres et chefs d'entreprise salariés	43 000	50 050	0,86
Professions intermédiaires	23 940	29 590	0,81
Employés	14 530	22 350	0,65
Ouvriers	16 040	22 680	0,71
Condition d'emploi			
Temps complet	26 230	31 350	0,84
Temps partiel	12 330	25 470	0,48
Secteur			
Secteur privé	21 970	30 560	0,72
Fonction publique	24 040	29 440	0,82
Ensemble	22 420	30 290	0,74

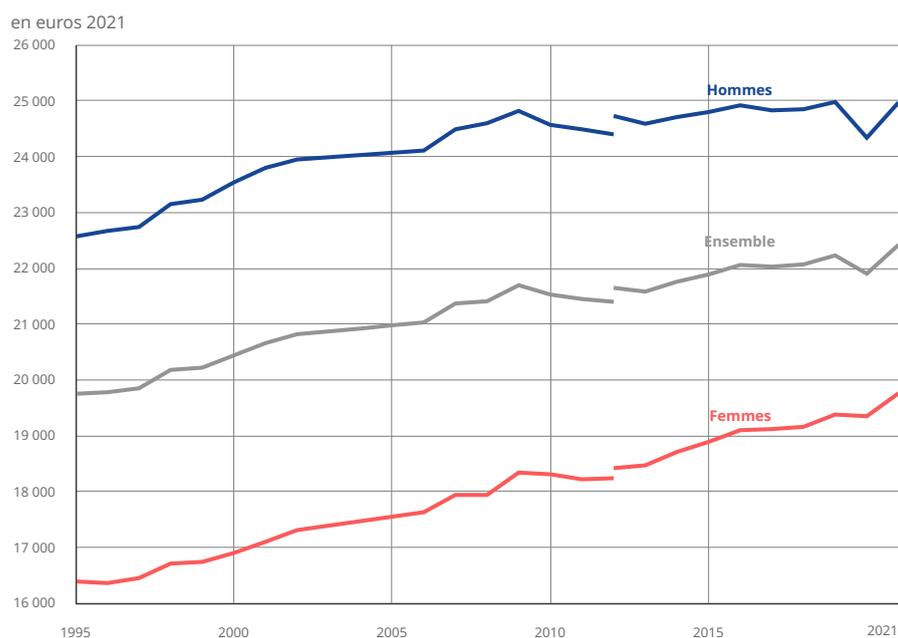
Note : La catégorie socioprofessionnelle, la condition d'emploi et le secteur sont relatifs au poste principal du salarié.

Lecture : En 2021, les femmes ont un salaire annuel moyen en équivalent temps plein de 27 740 euros et travaillent en moyenne 71 % d'un temps plein annuel. Elles perçoivent ainsi un revenu salarial moyen de 19 760 euros sur l'année.

Champ : France hors Mayotte, tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

Figure 2 – Revenu salarial annuel moyen selon le sexe entre 1995 et 2021



Notes : Les évolutions sont lissées entre 2002 et 2006. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les cotisations patronales de complémentaire santé obligatoire ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial. Leur montant a été estimé pour 2012, afin de permettre la comparaison du revenu salarial entre 2012 et 2013.

Lecture : En 2021, les femmes perçoivent en moyenne un revenu salarial annuel de 19 760 euros.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

Figure 3 – Distribution du revenu salarial annuel selon le sexe et le niveau de diplôme en 2021

Distribution du revenu salarial	Ensemble	Femmes	Hommes	Sans diplôme	CAP, BEP ou moins	Baccalauréat	Bac+2	Diplôme supérieur à bac+2
Revenu salarial (en euros)								
1 ^{er} décile (D1)	2 990	2 600	3 510	2 440	3 890	6 330	9 490	12 100
1 ^{er} quartile	10 050	8 890	11 640	7 560	10 670	14 090	18 570	22 870
Médiane (D5)	19 830	18 260	21 420	15 390	18 600	20 690	25 760	32 480
3 ^e quartile	28 550	26 280	30 880	21 670	24 350	27 190	33 840	45 910
9 ^e décile (D9)	40 670	36 120	45 240	27 600	30 880	35 320	44 130	66 880
Indicateurs d'inégalités								
Rapport interdécile D9/D1	13,6	13,9	12,9	11,3	7,9	5,6	4,6	5,5
rapport interdécile D9/D5	2,1	2,0	2,1	1,8	1,7	1,7	1,7	2,1
rapport interdécile D5/D1	6,6	7,0	6,1	6,3	4,8	3,3	2,7	2,7

Lecture : En 2021, 10 % des femmes ont un revenu salarial annuel inférieur à 2 600 euros (1^{er} décile ou D1), et 10 % des femmes ont un revenu salarial annuel supérieur à 36 120 euros (9^e décile ou D9).

Champ : France hors Mayotte, tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

Définitions

Le **revenu salarial** annuel correspond à la somme de tous les salaires nets (c'est-à-dire après versement des cotisations sociales, de la CSG et de la CRDS) perçus par un individu au cours d'une année donnée. Il intègre deux dimensions : le salaire et le volume de travail salarié réalisé au cours de l'année. L'unité considérée ici est l'individu (sur une année) et non le poste de travail.

Le volume de travail dépend de la quotité de temps de travail (temps plein ou partiel) ainsi que de la durée cumulée des périodes d'emploi sur l'année. Le revenu salarial reflète donc en partie le « risque » du non-emploi et du sous-emploi, ou le choix d'une activité à temps partiel.

Le revenu salarial reste une notion purement salariale : il est défini pour les individus qui ont perçu au moins un euro de rémunération issue d'une activité salariée au cours de l'année. Il ne comprend pas les revenus issus d'activités non salariées, ni les allocations chômage, les prestations sous condition de ressources (minima sociaux, etc.).

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an.

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au **chômage partiel**. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Les **rapports interdéciles** permettent de mesurer les inégalités d'une distribution :

- le rapport des déciles D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut (9^e décile) et le bas de la distribution (1^{er} décile) ;
- le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ;
- le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

La **médiane** correspond au 5^e décile (D5) : 50 % des salaires lui sont inférieurs et 50 % lui sont supérieurs.

Les **déciles** partagent une population d'unités statistiques classée selon un critère donné, par exemple le salaire (revenu salarial, revenu d'activité, etc.), en dix sous-populations de tailles égales. Le 1^{er} décile (D1) (respectivement 9^e décile, D9) est le seuil au-dessous (respectivement au-dessus) duquel se situent les 10 % des salaires les plus faibles (respectivement les plus élevés).

Fiches

Niveaux de vie et redistribution

Niveaux de vie

Dans cette fiche, les données de 1996 à 2020 ont été rétopolées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées dans les Chiffres-clés, qui présentaient les données avec des ruptures de série en 2010, 2012 et 2020.

En 2022, en France métropolitaine, la moitié de la population a un niveau de vie inférieur à 24 330 euros annuels, soit 2 028 euros par mois (niveau de vie médian) ([figure 1](#)). Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie annuel inférieur à 12 970 euros (1^{er} décile ou D1). Pour les 10 % les plus aisées, il dépasse 43 840 euros (9^e décile ou D9). Le rapport interdécile D9/D1 s'établit ainsi à 3,4. Les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,7 % de la somme des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisées en détiennent 38,3 %, soit 4,4 fois plus.

Entre 2021 et 2022, le niveau de vie médian est quasi stable en euros constants (-0,1 %), c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation. Cette stabilité s'inscrit dans un contexte de forte hausse de l'inflation (+5,2 % en 2022 en moyenne annuelle, après +1,6 % en 2021) et de recul du chômage. Le niveau de vie médian a été soutenu par l'amélioration de l'emploi salarié, par les revalorisations successives du salaire minimum et par des mesures destinées à protéger le pouvoir d'achat (revalorisation anticipée des retraites de base et de la plupart des prestations sociales, hausse des plafonds d'exonération des heures supplémentaires et de la nouvelle prime de partage de la valeur).

En 2022, les déciles de niveau de vie de la première moitié de la distribution varient peu. Le premier décile (D1), niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, augmente très légèrement (+0,3 %). Il est 2,4 % supérieur à son niveau de 2019, après avoir fortement varié durant la crise sanitaire en 2020 et 2021. Outre les mesures de soutien au pouvoir d'achat déjà citées, le niveau de vie des plus modestes a bénéficié notamment de l'indemnité inflation versée aux bénéficiaires de minima sociaux, de la prime exceptionnelle de rentrée et de la revalorisation de l'allocation de soutien familial destinée aux parents isolés. A contrario, il a été pénalisé par la baisse du montant total d'aides au logement versées en 2022 résultant de la montée en charge de réformes passées, notamment la prise en compte des revenus des ménages « en temps réel » pour le calcul des montants versés.

Le neuvième décile (D9), niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées, est en recul de 0,5 % en 2022 du fait notamment de la baisse des revenus des indépendants et des revenus fonciers.

En 2022, les indicateurs d'inégalités restent à un niveau élevé, proche des niveaux de 2021, année de nette augmentation des inégalités. L'indice de Gini est stable à 0,294, proche de son plus haut niveau atteint en 2011 (0,298).

Parmi les 18 ans ou plus, les personnes au chômage ont un niveau de vie médian inférieur de 35 % à celui des personnes en emploi (17 730 euros, contre 27 320 euros) ([figure 2](#)). Le niveau de vie médian des chômeurs est également inférieur de 26 % à celui des retraités (23 930 euros), ce dernier étant lui-même inférieur de 12 % à celui des personnes en emploi.

Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge, en raison de l'accroissement des revenus d'activité au cours de la carrière, puis des revenus du patrimoine du fait de son accumulation au cours de la vie. Ainsi, en 2022, les 50-64 ans ont un niveau de vie médian supérieur de 9 % à celui des 30-39 ans ([figure 3](#)). Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : les pensions de retraite sont inférieures aux revenus d'activité, les personnes vivent plus souvent seules aux grands âges et les générations les plus anciennes, notamment les femmes, ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières plus souvent incomplètes.

Pour en savoir plus

- « [Niveau de vie et pauvreté en 2022 – Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée](#) », Insee Première n° 2004, juillet 2024.
- Insee, Chiffres-clés, sous-thèmes « [Revenus – Niveaux de vie – Pouvoir d'achat](#) », juillet 2024.

Figure 1 – Distribution du niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalités de 1999 à 2022

Indicateur de distribution	1999	2004	2009	2014	2019	2021	2022
Niveau de vie (en euros 2022)							
1 ^{er} décile (D1)	11 050	11 990	12 540	12 270	12 670	12 930	12 970
Médiane	20 360	21 640	23 270	22 950	24 010	24 360	24 330
9 ^e décile (D9)	38 060	39 560	43 160	42 060	43 540	44 050	43 840
Moyenne	23 310	24 840	26 720	26 150	27 160	27 990	28 050
Indicateurs d'inégalités							
Rapport interdécile D9/D1	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
S20 (en %) ¹	9,2	9,4	9,0	9,0	8,9	8,6	8,7
S50 (en %) ¹	31,2	31,6	31,0	31,2	31,2	30,6	30,6
S80 (en %) ¹	62,6	62,7	62,1	62,5	62,6	61,7	61,7
(100-S80)/S20 ¹	4,1	4,0	4,2	4,2	4,2	4,5	4,4
Indice de Gini²	0,279	0,276	0,286	0,282	0,281	0,294	0,294

1. La masse de niveaux de vie S20 (respectivement S50 et S80) correspond à la somme des niveaux de vie détenus par les 20 % (respectivement 50 % et 80 %) les plus modestes. Le ratio (100-S80)/S20 met en évidence les écarts entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus modestes.

2. L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie) et la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Lecture : En 2022, les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,7 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisées perçoivent 38,3 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80), soit 4,4 fois plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1999-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2022.

Figure 2 – Distribution du niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalités selon l'activité en 2022

Statut d'activité	Niveau de vie (en euros)				Rapports interdéciles		
	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	Moyenne	D9/D1	D9/D5	D5/D1
Actifs de 18 ans ou plus	14 770	26 750	47 560	30 720	3,2	1,8	1,8
En emploi	15 770	27 320	48 230	31 500	3,1	1,8	1,7
Au chômage	9 200	17 730	33 670	20 380	3,7	1,9	1,9
Inactifs de 18 ans ou plus	12 410	22 570	40 280	25 870	3,2	1,8	1,8
Retraités	14 310	23 930	40 930	27 220	2,9	1,7	1,7
Autres inactifs dont étudiants	9 400	18 100	38 200	22 460	4,1	2,1	1,9
Enfants de moins de 18 ans	11 750	22 010	40 200	25 670	3,4	1,8	1,9
Ensemble	12 970	24 330	43 840	28 050	3,4	1,8	1,9

Note : La situation vis-à-vis de l'emploi est mesurée au sens du Bureau international du travail (BIT) au 4^e trimestre.

Lecture : En 2022, 10 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie supérieur à 47 560 euros annuels (9^e décile).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2022.

Figure 3 – Distribution du niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalités selon l'âge en 2022

Âge	Niveau de vie (en euros)				Rapports interdéciles		
	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	Moyenne	D9/D1	D9/D5	D5/D1
Moins de 18 ans	11 750	22 010	40 200	25 670	3,4	1,8	1,9
18-29 ans	12 160	23 630	39 680	25 870	3,3	1,7	1,9
30-39 ans	13 620	25 040	43 540	28 050	3,2	1,7	1,8
40-49 ans	12 920	25 360	45 240	28 890	3,5	1,8	2,0
50-64 ans	13 650	27 190	51 320	31 820	3,8	1,9	2,0
65 ans ou plus	14 260	23 960	41 590	27 660	2,9	1,7	1,7
Ensemble	12 970	24 330	43 840	28 050	3,4	1,8	1,9

Lecture : En 2022, 10 % des personnes de 65 ans ou plus ont un niveau de vie supérieur à 41 590 euros annuels (9^e décile).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2022.

Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Une fois une distribution ordonnée, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La **médiane**, qui correspond au cinquième décile, est la valeur qui partage cette distribution en deux parties d'effectifs égaux. Ainsi, la moitié de la population a un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, l'autre moitié a un niveau de vie supérieur.

Les **rapports interdéciles** permettent de mesurer les inégalités d'une distribution :

- le rapport des déciles D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut (9^e décile) et le bas de la distribution (1^{er} décile) ;
- le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ;
- le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

L'**indice de Gini** est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Pauvreté monétaire

Avertissement

Dans cette fiche, les données de 1996 à 2020 ont été réétalonnées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées dans les Chiffres-clés, qui présentaient les données avec des ruptures de série en 2010, 2012 et 2020.

En 2022, en France métropolitaine, 9,1 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60 % du niveau de vie médian (**figure 1**). Ce seuil s'établit en 2022 à 1 216 euros par mois.

En 2022, le taux de pauvreté monétaire s'élève à 14,4 % de la population, quasi stable par rapport à 2021 (-0,1 point de pourcentage). Il est globalement stable depuis 2018 (excepté en 2020, année qui présente des fragilités compte tenu des difficultés de production), à un niveau parmi les plus élevés observés depuis le milieu des années 1990. Dans un contexte de forte hausse de l'inflation (+5,2 % en 2022 en moyenne annuelle, après +1,6 % en 2021), les revalorisations successives du salaire minimum et la revalorisation anticipée des retraites de base au 1^{er} juillet 2022 ont permis de soutenir les revenus avant impôts et prestations sociales. Par ailleurs, les ménages les plus modestes ont bénéficié de mesures ciblées comme la prime exceptionnelle de rentrée et la revalorisation de l'allocation de soutien familial (ASF) destinée aux parents isolés. Ces mesures ont compensé les effets à la hausse sur le taux de pauvreté de la baisse du montant total d'aides au logement versées en 2022, due à la montée en charge de réformes antérieures (prise en compte des revenus de l'année en cours, fin progressive des aides à l'accession).

En 2022, la moitié des personnes en situation de pauvreté ont un niveau de vie inférieur à 981 euros par mois, inférieur de 19,3 % au seuil de pauvreté. Cet écart, nommé intensité de la pauvreté, se réduit par rapport à 2021 (-0,9 point de pourcentage). Après être resté à un niveau proche de 20 % durant la décennie 2010, l'indicateur a fortement fluctué depuis 2020. Il s'établit en 2022 à un niveau inférieur à sa moyenne des vingt-cinq dernières années (19,7 %).

Parmi les actifs, l'écart de taux de pauvreté entre les personnes au chômage (35,3 %, en hausse de 0,2 point) et les salariés (6,1 %, en baisse de 0,2 point) s'amplifie légèrement en 2022 (**figure 2**). Le taux de chômage se situe au 4^e trimestre 2022 à un des plus bas niveaux observés depuis 1982. Cependant, si les chômeurs dans leur ensemble ont, du fait de l'amélioration du marché du travail, perçu en moyenne en 2022 plus de revenus d'activité qu'en 2021, ceux qui sont restés au chômage toute l'année ont reçu moins d'indemnités de chômage. À l'inverse, l'amélioration du taux d'emploi et les revalorisations du salaire minimum ont bénéficié aux salariés. Parmi les inactifs, le taux de pauvreté des retraités est inférieur à la moyenne de la population (10,8 % en 2022) et reste stable, en raison notamment de la revalorisation anticipée au 1^{er} juillet de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (+4,0 %).

En 2022, le taux de pauvreté des familles monoparentales recule de 0,9 point pour s'établir à 31,4 %, un niveau qui reste élevé (**figure 3**). Ces familles bénéficient en particulier de la revalorisation de 50 % de l'ASF intervenue en novembre 2022, qui vise à soutenir financièrement les personnes qui élèvent seules un enfant sans l'aide de l'autre parent, ainsi que de la prime exceptionnelle de rentrée.

En France, la pauvreté varie fortement d'un département à l'autre. La proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté national est deux à quatre fois plus élevée dans les quatre départements d'outre-mer historiques (Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Guyane) qu'en France métropolitaine, et cinq fois plus à Mayotte (**figure 4**).

En France métropolitaine, en 2021, le taux de pauvreté atteint 28,4 % en Seine-Saint-Denis et est élevé dans la plupart des départements du pourtour méditerranéen, en Corse et le long de la frontière belge. À l'inverse, il est relativement faible dans les départements de l'Ouest et dans les départements frontaliers limitrophes de la Suisse. Le taux de pauvreté est inférieur à 10 % en Vendée et en Haute-Savoie.

Pour en savoir plus

- « Niveau de vie et pauvreté en 2022 - Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée », Insee Première n° 2004, juillet 2024.
- Insee, Chiffres-clés, sous-thèmes « Pauvreté - Précarité », juillet 2024.
- « Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages en 2021 », Insee Résultats, janvier 2024.

Figure 1 – Indicateurs de pauvreté monétaire de 1999 à 2022

Indicateur de pauvreté monétaire	1999	2004	2009	2014	2019	2021	2022
Taux de pauvreté monétaire (en %)	13,4	12,4	13,4	13,7	14,3	14,5	14,4
Seuil de pauvreté mensuel (en euros 2022)	1 018	1 082	1 164	1 148	1 200	1 218	1 216
Niveau de vie mensuel médian des personnes pauvres (en euros 2022)	823	874	928	913	960	972	981
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 572	7 211	7 991	8 420	8 921	9 117	9 145
Intensité de la pauvreté (en %)	19,2	19,2	20,3	20,5	20,0	20,2	19,3

Lecture : En 2022, 9 145 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 14,4 % de la population.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1999-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2022.

Figure 2 – Pauvreté monétaire selon l'activité en 2022

Statut d'activité	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté monétaire (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	2 798	9,7	20,7
Actifs occupés	2 084	7,7	19,0
Salariés	1 430	6,1	15,7
Indépendants	655	18,3	28,5
Au chômage	714	35,3	27,0
Inactifs de 18 ans ou plus	3 633	17,2	18,7
Retraités	1 631	10,8	13,0
Autres inactifs dont étudiants	2 002	33,4	24,4
Enfants de moins de 18 ans	2 714	20,4	19,1
Ensemble	9 145	14,4	19,3

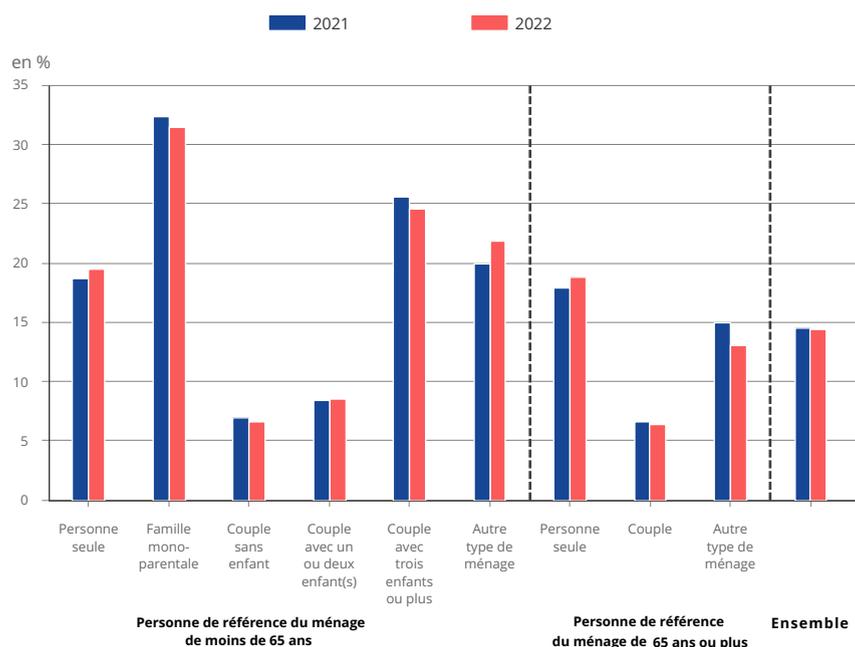
Note : La situation vis-à-vis de l'emploi est mesurée au sens du Bureau international du travail (BIT) au 4^e trimestre.

Lecture : En 2022, 9,7 % des actifs de 18 ans ou plus sont pauvres ; la moitié d'entre eux vivent avec un niveau de vie inférieur d'au moins 20,7 % au seuil de pauvreté.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2022.

Figure 3 – Taux de pauvreté selon la composition du ménage



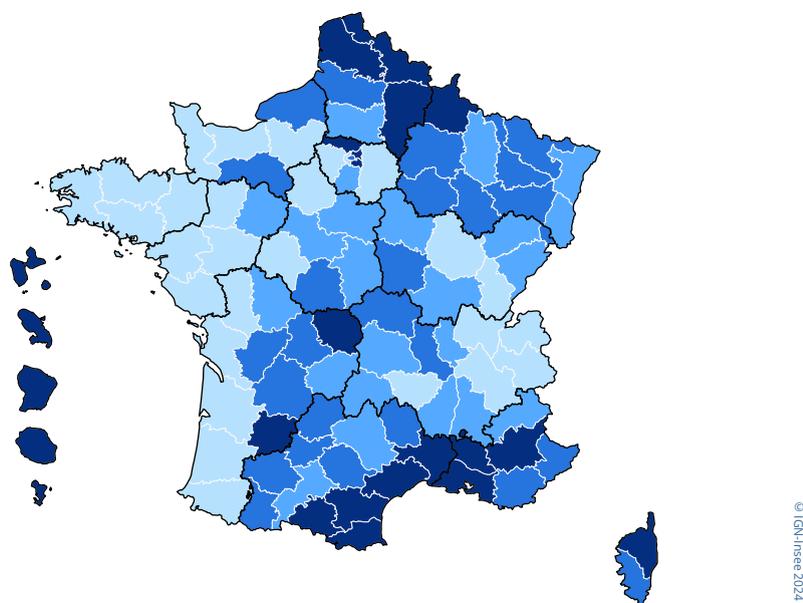
Note : Il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants, mais qui ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

Lecture : En 2022, 6,6 % des personnes vivant dans un couple sans enfant dont la personne de référence a moins de 65 ans sont pauvres.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2021 et 2022.

Figure 4 – Taux de pauvreté monétaire par département en 2021



Taux de pauvreté (en %)

- De 9 à moins de 13
- De 13 à moins de 15
- De 15 à moins de 17
- 17 ou plus

Lecture : En 2021, 9,5 % des habitants de Haute-Savoie sont pauvres.

Champ : France, personnes appartenant à des ménages fiscaux dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, Budget de famille 2017 pour Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Définitions

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre (au sens de la **pauvreté monétaire**) lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. La moitié de la population a un niveau de vie inférieur au **niveau de vie médian**, l'autre moitié a un niveau de vie supérieur.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire.

L'**intensité de la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Comme Eurostat, l'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense.

Protection sociale

En 2022, les prestations de protection sociale s'établissent à 32,2 % du PIB ; cette part demeure supérieure à celle de 2019 (31,2 %), avant l'épidémie de Covid-19. Les prestations versées augmentent de 1,7 % (après +2,6 % en 2021) (**figure 1**).

L'année 2022 est marquée par la suppression de dépenses exceptionnelles liées au Covid-19. Ainsi, les dépenses de santé s'accroissent plus modérément (+3,2 %) après une forte hausse en 2021 (+10,3 %). Cette hausse était principalement due au déploiement de la campagne de vaccination contre le Covid-19 et au rattrapage des dépenses de soins de ville. La baisse des dépenses de santé due à la disparition de ces mesures est compensée par une augmentation des dépenses de soins hospitaliers, portées par des mesures de revalorisation salariale, ainsi qu'une consommation accrue de médicaments.

En outre, les prestations liées à l'emploi baissent à nouveau fortement en 2022 (-20,7 % après -19,0 % en 2021), en lien avec la fin progressive du chômage partiel et du rebond de l'activité économique qui favorise l'emploi. Le nombre de bénéficiaires du chômage indemnisé baisse notamment de 11,7 % (après une baisse de 5,9 % en 2021) (**figure 2**).

À l'inverse, la forte inflation de 2022 contribue à l'augmentation des dépenses de protection sociale ; en 2022, les prix à la consommation ont nettement accéléré : +5,2 %, après +1,6 % en 2021. Pour atténuer les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages, les prestations sociales ont été revalorisées de façon anticipée au 1^{er} juillet 2022. Les prestations familiales augmentent ainsi de 5,4 % en 2022 et les prestations du risque vieillesse-survie de 4,3 %. Les prestations vieillesse-survie sont celles qui contribuent le plus à la hausse des prestations sociales en 2022, à hauteur de 1,9 %.

En réponse à la forte inflation, d'autres mesures exceptionnelles ciblées sur les plus modestes ont également été déployées (prime exceptionnelle de rentrée et chèque énergie exceptionnel, « opération bois » et « opération fioul »). Néanmoins, les prestations versées au titre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale baissent de 4,5 % en 2022, du fait de l'extinction de l'indemnité inflation qui avait été mise en place en fin d'année 2021, et de la baisse des dépenses de RSA induite par la reprise de l'activité.

Les prestations logement, toujours affectées par les mesures législatives des années précédentes, diminuent de nouveau en 2022 (-1,8 %, après -5,7 % en 2021). Cette baisse est cependant moins marquée que les années précédentes en raison des revalorisations des prestations.

En 2022, l'ensemble des dépenses de protection sociale croît au même rythme que l'ensemble des prestations (+1,7 %). La contribution des autres dépenses (+2,8 %), qui avait été importante durant la crise de Covid-19 du fait de subventions de soutien à l'activité des professionnels de santé, redevient marginale en 2022.

Les ressources de la protection sociale continuent d'augmenter en 2022 (+5,0 %) (**figure 3**). Cette hausse résulte d'une forte augmentation des cotisations sociales et des impôts et taxes affectés qui sont soutenus par la bonne santé du marché du travail ainsi que par la hausse des prix et des revenus. Au total, le solde de la protection sociale redevient positif en 2022 (+11 milliards d'euros), après deux années de déficit record (-50 milliards d'euros en 2020 et -17 milliards d'euros en 2021). Ce redressement résulte d'une part de la forte croissance des ressources pour la deuxième année consécutive, et d'autre part de la hausse plus limitée des dépenses de protection sociale.

Pour en savoir plus

- « [La protection sociale en France et en Europe en 2022 - Résultats des comptes de la protection sociale](#) » , coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2023.

Figure 1 – Dépenses de protection sociale, hors transferts

Risque de la protection sociale	Montants (en milliards d'euros courants)				Évolution 2022/2021 (en %)	Répartition des prestations en 2022 (en %)	Contribution à l'évolution des prestations en 2022 (en points)
	2019	2020	2021	2022			
Vieillesse - survie	346,6	353,5	360,1	375,6	4,3	44,2	1,9
Santé	266,9	279,0	307,8	317,7	3,2	37,4	1,2
Maladie	217,7	228,6	256,7	264,0	2,9	31,1	0,9
Invalidité et accidents du travail	49,2	50,4	51,1	53,7	5,1	6,3	0,3
Famille	55,6	57,3	56,1	59,1	5,4	7,0	0,4
Emploi	46,2	74,4	60,3	47,8	-20,7	5,6	-1,5
Pauvreté - exclusion sociale	28,7	32,5	34,7	33,1	-4,5	3,9	-0,2
Logement	16,9	16,8	15,8	15,6	-1,8	1,8	0,0
Ensemble des prestations	760,9	813,7	834,8	848,9	1,7	100,0	1,7
Autres dépenses ¹	53,3	62,8	52,0	53,5	2,8	///	///
Ensemble des dépenses	814,1	876,5	886,8	902,3	1,7	///	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1. Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital.

Note : Les données pour l'année 2021 sont semi-définitives, les données pour l'année 2022 sont provisoires.

Lecture : En 2022, les prestations sociales liées au risque vieillesse-survie s'élèvent à 375,6 milliards d'euros, en hausse de 4,3 % par rapport à 2021.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Figure 2 – Montant et nombre de bénéficiaires des principales prestations sociales

Type de prestation sociale	Montants en 2022 ¹	Bénéficiaires au 31 décembre (en milliers)				Évolution du nombre de bénéficiaires (en %)	
		2019	2020	2021	2022	2021	2022
Retraite de droit direct ²	314,8	16 712	16 674	16 801	16 975	0,8	1,0
Chômage indemnisé ³	34,3	3 017	3 212	3 022	2 668	-5,9	-11,7
Aides au logement ⁴	15,4	6 270	6 304	6 008	5 806	-4,7	-3,4
Allocations familiales (AF)	13,1	5 101	5 091	5 059	5 040	-0,6	-0,4
Revenu de solidarité active (RSA)	11,7	1 903	2 012	1 939	1 890	-3,6	-2,5
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	11,9	1 192	1 224	1 217	1 245	-0,5	2,3
Prime d'activité	10,4	4 321	4 489	4 500	4 612	1,0	2,5
Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ⁵	3,8	602	635	664	691	4,5	4,1
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	3,0	2 087	2 008	1 974	1 946	-1,7	-1,4
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2,1	3 135	3 132	3 119	3 068	-0,4	-1,6
Chèque énergie ⁶	1,8	5 738	5 538	5 888	5 828	6,3	-1,0

1. En milliards d'euros courants.

2. Une rupture de série a eu lieu en 2020 du fait d'une meilleure prise en compte du lieu de résidence pour le calcul des retraites du régime général.

3. ARE, ATI, ADM, ASS, ATA-2, AER, AFSP et ARE-CG (hors formation, contrat de sécurisation professionnelle et préretraite). Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle.

4. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement sociale (ALS) et allocation de logement familiale (ALF).

5. En 2007, l'Aspa s'est substituée pour les nouveaux bénéficiaires aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

6. Le nombre de bénéficiaires du chèque énergie ne tient pas compte des chèques énergie exceptionnels de 2021 et 2022. En 2022, le nombre de bénéficiaires du chèque énergie exceptionnel s'élève à 11 897 000.

Note : Effectifs en nombre de foyers sauf pour les retraités de droit direct et les bénéficiaires de l'AAH (en nombre d'individus).

Lecture : Au 31 décembre 2022, 16 975 000 personnes bénéficient d'une retraite de droit direct, soit une hausse de 1,0 % sur un an. Le montant des retraites de droit direct s'élève à 314,8 milliards d'euros sur l'année.

Sources : Cnaf ; Drees ; France Travail ; Dares.

Figure 3 – Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

Ressources de la protection sociale	Montants (en milliards d'euros courants)				Évolution 2022/2021 (en %)	Répartition en 2022 (en %)	Contribution à l'évolution en 2022 (en points)
	2019	2020	2021	2022			
Cotisations sociales	453,3	437,1	465,4	492,6	5,8	53,9	3,1
Effectives	395,0	378,7	405,9	430,3	6,0	47,1	2,8
Imputées ¹	58,4	58,4	59,5	62,4	4,8	6,8	0,3
Impôts et taxes affectés, dont :	243,3	244,8	261,8	278,7	6,5	30,5	1,9
<i>Contribution sociale généralisée</i>	126,5	123,6	129,3	141,6	9,5	15,5	1,4
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	46,1	45,3	54,1	57,0	5,3	6,2	0,3
Contributions publiques²	105,8	127,3	121,7	116,4	-4,4	12,7	-0,6
Autres ressources	25,4	17,6	20,9	25,6	22,4	2,8	0,5
Ensemble des ressources	827,8	826,8	869,8	913,3	5,0	100,0	5,0

1. Prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit qui ne sont pas financées entièrement par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés (par exemple, les pensions versées aux anciens fonctionnaires).

2. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Note : Les données pour l'année 2021 sont semi-définitives, les données pour l'année 2022 sont provisoires.

Lecture : En 2022, les cotisations sociales (effectives et imputées) s'élèvent à 492,6 milliards d'euros, soit 53,9 % de l'ensemble des ressources.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Définitions

La **protection sociale** recouvre l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : vieillesse et survie, santé, maternité et famille, perte d'emploi, difficultés de logement, pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, France Travail, État, etc.) ou privés (mutuelles et institutions de prévoyance notamment).

Redistribution monétaire

Pour mesurer l'impact des prélèvements directs et des prestations sociales sur la répartition des richesses, le revenu des ménages est comparé avant et après redistribution monétaire. En 2023, le niveau de vie annuel moyen avant redistribution monétaire est de 72 250 euros pour les 20 % des personnes les plus aisées, contre 8 600 euros pour les 20 % les plus modestes, soit 8,4 fois moins ([figure 1](#)). La redistribution atténue ces inégalités : elle augmente de 55 % le niveau de vie moyen des 20 % des personnes les plus modestes et diminue de 20 % celui des 20 % les plus aisées. Le rapport entre les deux est ainsi réduit à 4,3. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus : avant redistribution, les 10 % des personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie annuel moyen de 4 280 euros, contre 95 240 euros pour les 10 % les plus aisées, soit 22,3 fois plus. Après redistribution, ce rapport est réduit à 6,5.

L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités, est fonction de sa progressivité et de son poids dans le revenu disponible des ménages.

Du côté des prélèvements directs, l'impôt sur le revenu est le plus redistributif : en 2023, il participe pour 32 % à la réduction des inégalités de niveau de vie ([figure 2](#)). Les contributions sociales (CSG hors composante maladie, CRDS) et les cotisations d'allocations familiales, faiblement progressives, ne participent qu'à hauteur de 7 % à la baisse des inégalités.

Du côté des prestations sociales, les masses monétaires sont près de trois fois moins importantes que pour les prélèvements, mais elles contribuent pour 61 % à la réduction des inégalités en 2023. Elles sont particulièrement progressives, car souvent dotées d'un barème ciblé sur les ménages à faibles revenus. Les aides personnelles au logement apportent un soutien financier important aux ménages qui les perçoivent : elles représentent, après redistribution, 9 % du niveau de vie moyen des 20 % des personnes les plus modestes (16 % pour les 10 % les plus modestes) et contribuent pour 13 % à la réduction des inégalités. Les minima sociaux et la prime d'activité représentent 18 % du niveau de vie moyen des 20 % des personnes les plus modestes (31 % pour les 10 % les plus modestes) et contribuent pour 28 % à la réduction des inégalités. Enfin, les prestations familiales contribuent pour 20 % à la réduction des inégalités. Leur forte redistributivité est due au fait que les ménages avec enfants sont plus nombreux dans le bas de la distribution des niveaux de vie et que la plupart des prestations familiales sont versées sous conditions de ressources.

Pour en savoir plus

- « [Les mesures sociofiscales de 2023 : la non reconduction des mesures exceptionnelles de 2022 diminue le revenu disponible des ménages modestes](#) », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2024.
- « [En 2023, la hausse du niveau de vie couvre la moitié du surcoût lié à l'inflation pour les 20 % les plus modestes et plus de la totalité pour les 20 % les plus aisés](#) », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2024.

Figure 1 – Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2023

en euros par unité de consommation

Caractéristiques	Niveau de vie avant redistribution ¹							Ensemble
	<D1	<Q1	De Q1 à Q2	De Q2 à Q3	De Q3 à Q4	>Q4	>D9	
Niveau de vie avant redistribution [A]	4 280	8 600	20 020	27 570	36 630	72 250	95 240	33 010
Prélèvements [B]	-270	-510	-1 420	-2 550	-4 310	-15 140	-22 890	-4 790
Financement de la protection sociale	-290	-540	-1 430	-2 260	-3 120	-6 980	-9 590	-2 870
Cotisations sociales ²	-100	-200	-440	-680	-940	-1 990	-2 690	-850
Contributions sociales ³	-180	-340	-990	-1 580	-2 180	-4 990	-6 900	-2 020
Impôts directs	20	30	10	-290	-1 190	-8 160	-13 300	-1 920
Impôt sur le revenu (y compris crédits d'impôt)	20	30	10	-280	-1 180	-8 010	-13 020	-1 890
Impôt sur la fortune immobilière	0	0	0	0	-10	-150	-280	-30
Prestations [C]	7 110	5 280	1 680	870	570	330	290	1 750
Prestations familiales	1 850	1 570	810	560	350	170	130	690
Allocations familiales	840	730	400	330	250	120	90	370
Autres ⁴	1 010	840	410	230	110	60	40	330
Aides personnelles au logement	1 790	1 260	180	50	40	50	60	320
Prime d'activité et minima sociaux⁵	3 470	2 450	690	260	180	110	100	740
Niveau de vie [A+B+C]	11 120	13 370	20 280	25 890	32 900	57 440	72 650	29 970
Taux de redistribution (B+C)/A (en %)	159,8	55,5	1,3	-6,1	-10,2	-20,5	-23,7	-9,2

1. Inférieur à D1 : inférieur au 1er décile, soit 10 % des personnes les plus modestes ; Inférieur à Q1 : inférieur au 1er quintile, soit 20 % les plus modestes ; ... Supérieur à Q4, supérieur au 4e quintile, soit 20 % les plus aisés ; Supérieur à D9 : supérieur au 9e décile, soit 10 % les plus aisés.

2. Uniquement les cotisations patronales famille, qui sont les seules non contributives. Hors micro-entrepreneurs, le forfait social ne permettant pas de distinguer les cotisations famille.

3. Hors part de la CSG affectée à la maladie.

4. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément familial, allocation de rentrée scolaire et plusieurs prestations de la Paje (allocation de base, prestation partagée d'éducation de l'enfant, prime à la naissance ou à l'adoption).

5. Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément et contrat d'engagement jeune.

Note : Les niveaux de vie, prélèvements et prestations sont estimés à partir de ceux observés à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) en 2021, actualisés en 2023 selon des hypothèses d'évolution des revenus, de l'activité et de la structure démographique. Les montants pourront donc différer de ceux mesurés directement à partir de l'ERFS pour 2023, qui seront disponibles en 2025.

Lecture : En 2023, les 20 % des personnes situées entre les 2^e et 3^e quintiles de niveau de vie (Q2 à Q3) acquittent en moyenne 280 euros d'impôt sur le revenu par unité de consommation.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021 (actualisée 2023) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2023, calculs Insee.

Figure 2 – Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2023

Caractéristiques	Part dans le niveau de vie (en %)	Progressivité ¹	Contribution à la réduction des inégalités ¹ (en %)
	(A)	(B)	(C)
Prélèvements	-16,0	2,2	39,2
Financement de la protection sociale	-9,6	0,6	7,0
Cotisations sociales ²	-2,8	0,4	1,2
Contributions sociales ³	-6,7	0,8	5,7
Impôts directs	-6,4	4,4	32,2
Impôt sur le revenu (y compris crédits d'impôt)	-6,3	4,4	31,6
Impôt sur la fortune immobilière	-0,1	5,2	0,6
Prestations	5,8	9,2	60,8
Prestations familiales	2,3	7,8	20,3
Allocations familiales	1,2	7,0	9,6
Autres ⁴	1,1	8,7	10,7
Aides personnelles au logement	1,1	10,8	12,8
Prime d'activité et minima sociaux⁵	2,5	9,9	27,6
Niveau de vie	100,0	///	100,0

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1. La progressivité d'un prélèvement ou d'une prestation (colonne B) est mesurée par la différence en valeur absolue entre son pseudo-Gini et le Gini du niveau de vie initial (multipliée par 10 par souci de lisibilité). La contribution à la réduction des inégalités (colonne C) correspond au produit $|A \times B|$ en pourcentage.
2. Uniquement les cotisations d'allocations familiales, qui sont les seules non contributives. Hors micro-entrepreneurs, le forfait social ne permettant pas de distinguer les cotisations famille.
3. Hors part de la CSG affectée à la maladie.
4. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément familial, allocation de rentrée scolaire et plusieurs prestations de la Paje (allocation de base, prestation partagée d'éducation de l'enfant, prime à la naissance ou à l'adoption).
5. Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément et contrat d'engagement jeune.

Lecture : Les prestations représentent en moyenne 5,8 % du niveau de vie et contribuent pour 60,8 % à la réduction des inégalités.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021 (actualisée 2023) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2023, calculs Insee.

Définitions

Le champ de la **redistribution monétaire**, dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages, regroupe les **prestations sociales** monétaires (prestations familiales, aides personnelles au logement, minima sociaux et prime d'activité) et les **prélèvements directs** non contributifs (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations patronales famille, impôt sur le revenu, impôt sur la fortune immobilière). Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Un prélèvement est **progressif** si sa part dans le revenu augmente à mesure que le niveau de vie initial s'accroît. Une prestation est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît.

L'**indice (ou coefficient) de Gini** est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Fiches

Santé, dépendance



État de santé de la population

En 2023, l'espérance de vie à la naissance est de 85,7 ans pour les femmes et de 80,0 ans pour les hommes en France ([figure 1](#)). C'est l'une des plus élevées de l'Union européenne. En 2020, les espérances de vie ont baissé du fait du Covid-19, avant d'augmenter à nouveau légèrement en 2021 et 2022, et plus fortement en 2023, parvenant à un niveau supérieur à celui de 2019, de 0,1 an chez les femmes et 0,3 an chez les hommes.

Dans les conditions de morbidité et de mortalité de 2022, l'espérance de vie sans incapacité (EVSI) à la naissance se situe à 65,3 ans pour les femmes et à 63,8 ans pour les hommes. L'EVSI à la naissance augmente fortement en 2021 puis baisse en 2022 pour retrouver un niveau proche de celui de 2020. L'évolution ultérieure déterminera si cette baisse permet de revenir au rythme antérieur de lente croissance, perturbé par la crise sanitaire, ou bien amorce une nouvelle tendance.

La part des personnes se déclarant limitées depuis au moins six mois, fortement ou non, dans les activités que les gens font habituellement, augmente nettement avec l'âge. En 2022, parmi les personnes âgées de 45 à 54 ans vivant à domicile, 18,0 % des hommes et 25,7 % des femmes déclarent une limitation ([figure 2](#)). Parmi les personnes de 85 ans ou plus, cette proportion est multipliée par 4,1 chez les hommes, et par 2,7 chez les femmes. Enfin, une personne sur cinq vivant à domicile se déclare fortement limitée entre 75 et 84 ans, et plus d'une sur trois au-delà.

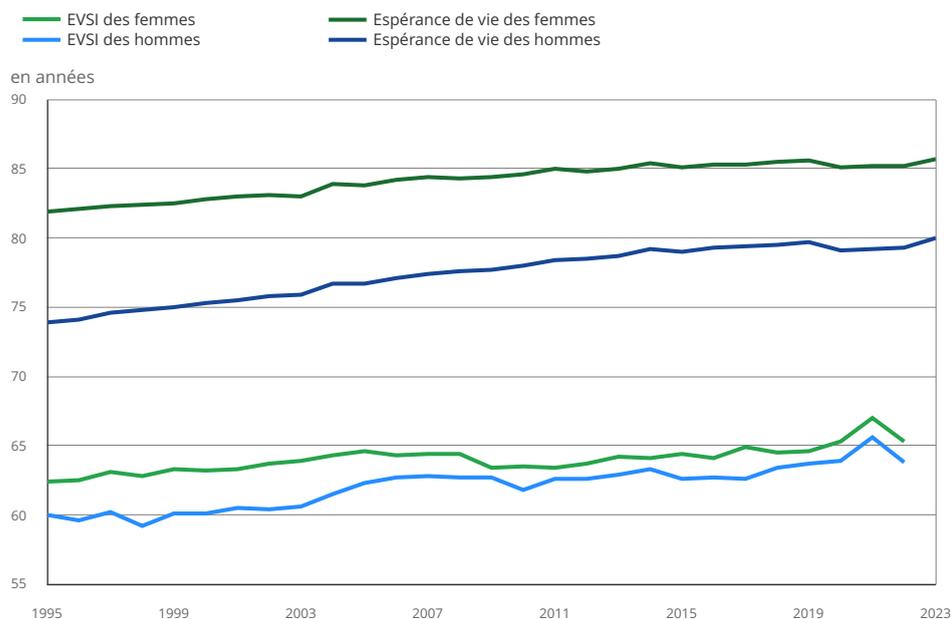
Parmi les jeunes femmes âgées de 10 à 24 ans, les hospitalisations relatives aux gestes auto-infligés (tentatives de suicide et autoagressions) sont en forte hausse depuis 2021, révélant une évolution préoccupante de leur santé mentale. Ainsi, en médecine, chirurgie et obstétrique, pour 100 000 jeunes femmes âgées de 10 à 24 ans, le taux d'hospitalisation pour ce motif passe de 223 en 2020 à 362 en 2023, contre 85 à 93 pour 100 000 parmi les hommes du même âge ([figure 3](#)). Les hospitalisations de jeunes femmes pour gestes auto-infligés en psychiatrie augmentent aussi fortement, avec un taux passant de 36 pour 100 000 en 2020 à 80 pour 100 000 en 2023.

673 190 personnes résidant en France sont décédées en France en 2022, toutes causes confondues, soit un taux de mortalité standardisé de 887 pour 100 000 habitants ([figure 4](#)). Troisième cause de décès en 2020 et 2021, le Covid-19 devient la sixième cause et représente 6 % des décès en 2022, loin derrière les tumeurs qui engendrent 25 % des décès (242 décès pour 100 000 habitants), les maladies cardio-neurovasculaires qui occasionnent 21 % des décès (178 décès pour 100 000 habitants), les symptômes et états morbides mal définis et les causes externes de morbidité et mortalité. Les maladies cardio-neurovasculaires sont responsables de plus de décès chez les femmes (74 368) que chez les hommes (65 805) : ces pathologies sont en effet la première cause de décès des personnes âgées, et les femmes sont surreprésentées aux âges élevés. Toutefois, les taux de mortalité standardisés sont toujours plus élevés parmi les hommes que parmi les femmes : à âge donné, le risque de décès des hommes, pour toutes les causes de décès, est supérieur à celui des femmes.

Pour en savoir plus

- [Les espérances de vie](#), outil interactif, Insee.
- « [Les causes de décès en France en 2022 : recul du Covid-19 et hausse des maladies respiratoires](#) », Études et Résultats n° 1312, Drees, octobre 2024.
- « [Hospitalisations pour gestes auto-infligés : une progression inédite chez les adolescentes et les jeunes femmes en 2021 et 2022](#) », Études et Résultats n° 1300, Drees, mai 2024.
- « [Bilan démographique 2023 - En 2023, la fécondité chute, l'espérance de vie se redresse](#) », Insee Première n° 1978, janvier 2024.
- « [L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,8 ans pour les femmes et de 10,2 ans pour les hommes en 2022](#) », Études et Résultats n° 1290, Drees, décembre 2023.

Figure 1 – Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité (EVSI) à la naissance entre 1995 et 2023 par sexe



Notes : Pour l'année 2023, les données des espérances de vie sont provisoires, et les données des EVSI ne sont pas disponibles. La formulation de la question permettant d'identifier les incapacités dans l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) ayant été modifiée entre 2007 et 2008, les valeurs des indicateurs d'espérance de vie sans incapacité avant et après 2008 ne sont pas totalement comparables.

Lecture : En 2022, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance s'élève à 65,3 ans pour les femmes.

Champ : France.

Source : Insee, estimations de population, statistiques de l'état civil, enquêtes SRCV, calculs Drees.

Figure 2 – Personnes déclarant une limitation depuis au moins 6 mois dans les activités habituelles selon le sexe et l'âge en 2022

en %

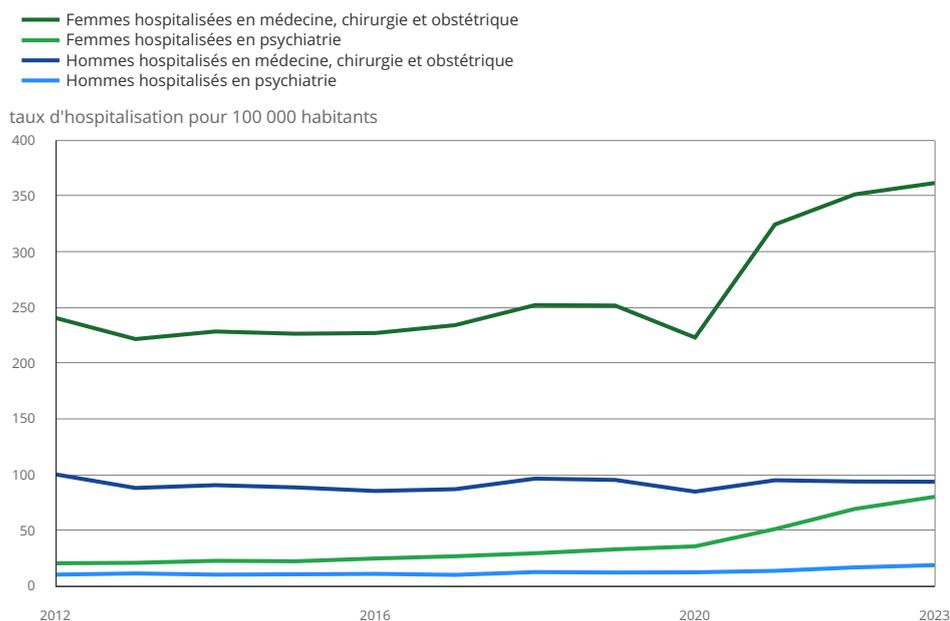
Âge	Femmes		Hommes	
	Limitées, fortement ou non, dans leurs activités habituelles	dont : Fortement limitées	Limités, fortement ou non, dans leurs activités habituelles	dont : Fortement limités
45 à 54 ans	25,7	11,0	18,0	6,4
55 à 64 ans	30,0	11,6	28,3	10,7
65 à 74 ans	36,9	13,3	36,2	12,8
75 à 84 ans	50,9	21,0	49,7	21,1
85 ans ou plus	68,2	35,8	73,0	36,0
Ensemble des 45 ans ou plus	36,8	15,2	32,5	12,7

Note : La question est « Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ». Lecture : En 2022, 25,7 % des femmes âgées de 45 à 54 ans déclarent être limitées, fortement ou non, dans leurs activités habituelles et 11,0 % des femmes âgées de 45 à 54 ans déclarent être fortement limitées.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV 2022), calculs Drees.

Figure 3 – Taux de patients hospitalisés pour geste auto-infligé, parmi les 10-24 ans

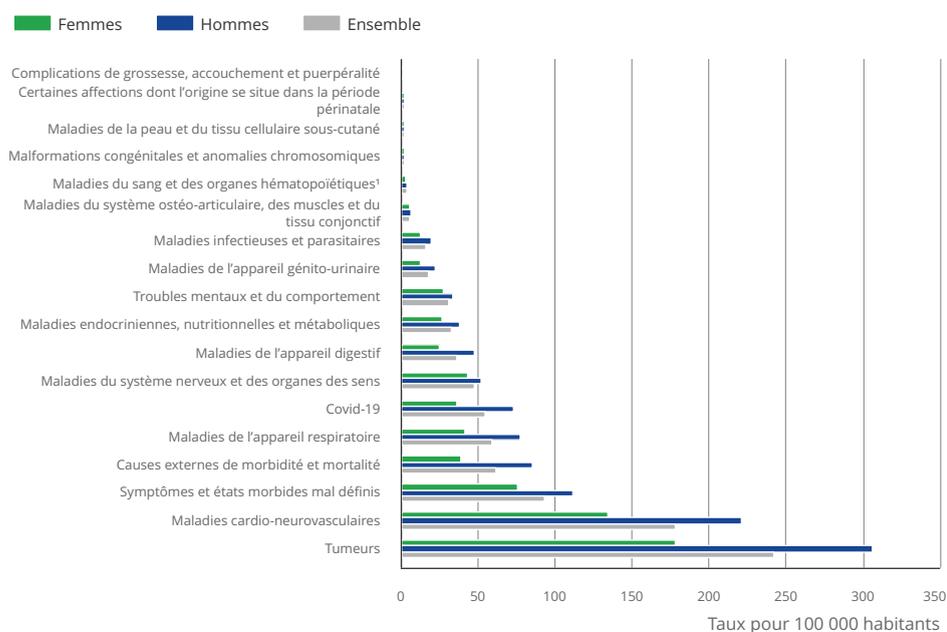


Lecture : Entre 2020 et 2023, le taux d'hospitalisation en médecine, chirurgie et obstétrique pour geste auto-infligé (tentative de suicide et/ou auto-agression) des femmes âgées de 10 à 24 ans augmente de 62 % : il passe de 223 à 362 pour 100 000 habitants.

Champ : France, patients de 10 ans ou plus hospitalisés au moins une fois en Médecine, chirurgie et obstétrique avec un code de lésion auto-infligée (selon la dixième classification internationale des maladies, Cim-10).

Source : CNAM, Système national des données de santé.

Figure 4 – Taux standardisés de mortalité pour 100 000 habitants par cause de décès et par sexe en France en 2022



1. Et certains troubles du système immunitaire.

Lecture : En 2022, le taux standardisé de mortalité est de 886,6 pour 100 000 habitants.

Champ : Personnes décédées en France et résidant en France au moment du décès.

Source : Inserm-CépiDc, 2022.

Définitions

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée. C'est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x , c'est-à-dire le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x dans les conditions de mortalité par âge de l'année.

L'**espérance de vie sans incapacité (EVS) à la naissance** représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre à sa naissance sans limitation irréversible d'activités de la vie quotidienne ni incapacité, dans les conditions de morbidité et de mortalité de l'année considérée. Cet indicateur complémentaire à l'espérance de vie à la naissance s'appuie sur les déclarations des personnes concernées quant aux limitations et restrictions d'activité qu'elles estiment rencontrer en raison de leur santé. Il est donc sujet à des biais de perception de leur propre santé.

Les personnes souffrant d'une **limitation dans leurs activités habituelles** sont celles qui ont répondu « oui, fortement limité(e) » ou « oui, limité(e), mais pas fortement » à la question : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ».

Le **taux de mortalité standardisé** correspond à la proportion fictive de personnes décédées dans l'année si la population étudiée avait la même répartition par âge qu'une population de référence, ici, la *European Standard Population*. Il permet de comparer des taux de mortalité dans le temps, ou entre pays, indépendamment de la structure par âge de chaque population.

Perte d'autonomie

Au 1^{er} janvier 2024, 14,7 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou plus, soit 22 % de la population. Cette proportion place la France au niveau de la moyenne de l'Union européenne. Elle a augmenté de 5 points en 20 ans. La part des femmes dans la population s'élève avec l'âge du fait de leur plus grande longévité : 53 % à 65 ans, 61 % à 85 ans et 76 % à 95 ans.

Hormis les centenaires, les seniors vivent le plus souvent dans un logement ordinaire (**figure 1**). Davantage touchées par le veuvage, les femmes résident plus souvent seules à leur domicile que les hommes. L'écart est d'autant plus important que l'âge est avancé : en 2021, à 65 ans, 30 % des femmes vivent seules dans un logement ordinaire, contre 21 % des hommes ; à 85 ans, c'est le cas de 54 % d'entre elles, contre 24 % des hommes. Les hommes vivent majoritairement en couple dans un logement ordinaire : 73 % à 65 ans et encore 65 % à 85 ans. Ils vivent deux fois moins souvent que les femmes avec leurs enfants ou d'autres personnes qu'un conjoint. Vivre hors d'un logement ordinaire (à ces âges, essentiellement en Ehpad ou dans un établissement médical) est d'autant plus fréquent que l'âge augmente : à 80 ans, 4 % des femmes et 3 % des hommes sont dans cette situation ; à 95 ans, 41 % des femmes et 26 % des hommes. Plus fréquente pour les hommes, la vie en couple peut favoriser leur maintien à domicile.

L'avancée en âge augmente le risque de perte d'autonomie. Celle-ci découle naturellement d'une dégradation de l'état de santé des personnes, mais dépend également de leur environnement – aménagement du logement par exemple – pour faire face aux limitations fonctionnelles et aux restrictions d'activité qu'elles subissent.

Fin 2022, 9 % des 65 ans ou plus bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cette part augmente rapidement à partir de 75 ans : de 3 % entre 70 et 74 ans, elle passe à 5 % pour les 75-79 ans, 12 % pour les 80-84 ans, 24 % pour les 85-89 ans, 44 % pour les 90-94 ans et 74 % pour les 95 ans ou plus. Aux âges avancés, les femmes sont beaucoup plus fréquemment dans des situations de dépendance reconnues que les hommes, puisque 14 % d'entre elles perçoivent l'APA entre 80 et 84 ans, 27 % entre 85 et 89 ans et 54 % après 90 ans, contre respectivement 9 %, 18 % et 42 % des hommes (**figure 2**).

À tout âge, les bénéficiaires de l'APA à domicile sont plus nombreux que ceux de l'APA en établissement, excepté pour les femmes âgées de 90 ans ou plus. Par ailleurs, 57 % des bénéficiaires de l'APA en établissement et 20 % des bénéficiaires de l'APA à domicile sont fortement dépendants (classés dans les groupes iso-ressources 1 et 2) (**figure 3**).

Pour en savoir plus

- "L'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées" , coll. « Panoramas de la Drees – Social », édition 2024.
- « Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées » , Études et résultats n° 1237, Drees, juillet 2022.
- « En 2019, 1,6 million de personnes vivent en communauté : Ehpad, internat, foyer de travailleurs... » Insee Première n° 1906, juin 2022.
- « L'aide et l'action sociales en France – perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion » , coll. « Panoramas de la Drees – Social », édition 2022.
- « De 2,8 millions de seniors en 1870 en France à 21,9 millions en 2070 ? », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2018.

Figure 1a – Lieu de résidence et mode de cohabitation des femmes âgées de 65 ans ou plus en 2021

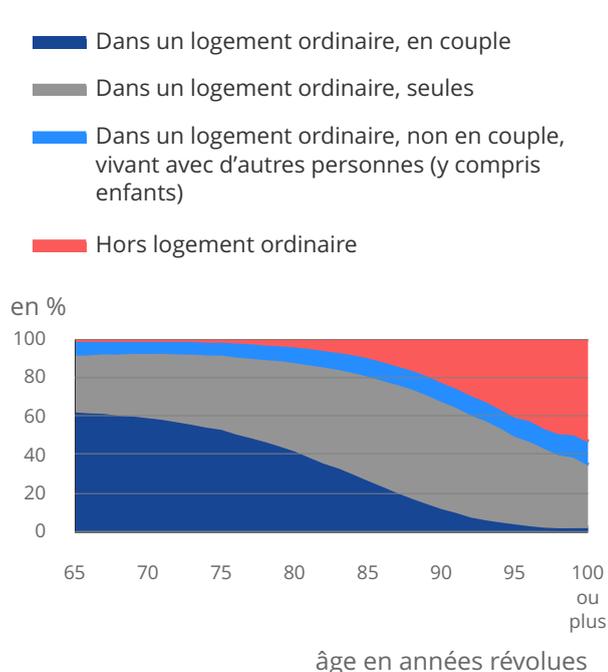
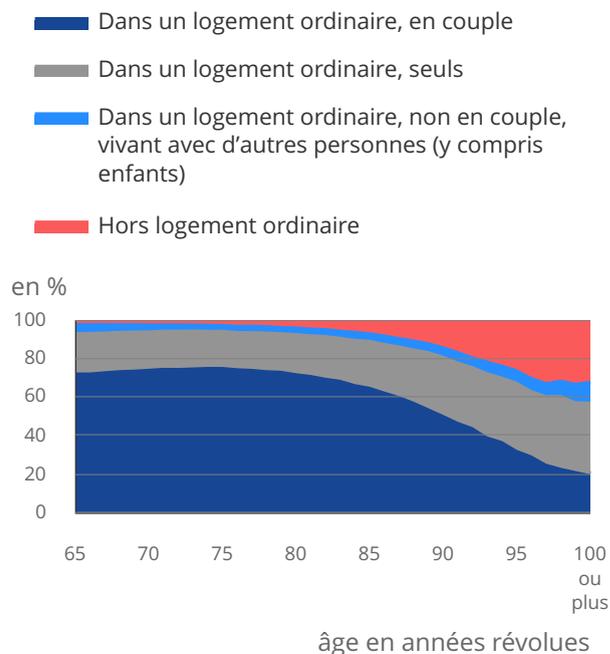


Figure 1b – Lieu de résidence et mode de cohabitation des hommes âgés de 65 ans ou plus en 2021



Lecture : En 2021, 41,5 % des femmes âgées de 80 ans vivent en couple dans un logement ordinaire.

Champ : France hors Mayotte, femmes âgées de 65 ans ou plus.

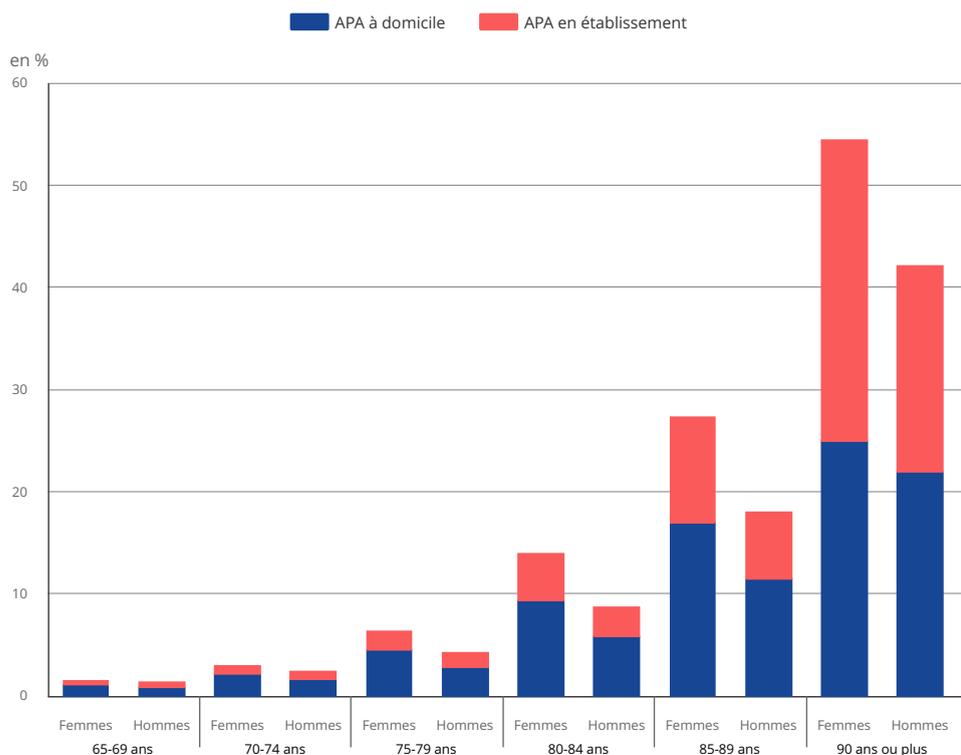
Source : Insee, recensement de la population 2021 (exploitation complémentaire).

Lecture : En 2021, 72,4 % des hommes âgés de 80 ans vivent en couple dans un logement ordinaire.

Champ : France hors Mayotte, hommes âgés de 65 ans ou plus.

Source : Insee, recensement de la population 2021 (exploitation complémentaire).

Figure 2 – Part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), selon le sexe et l'âge, en décembre 2022

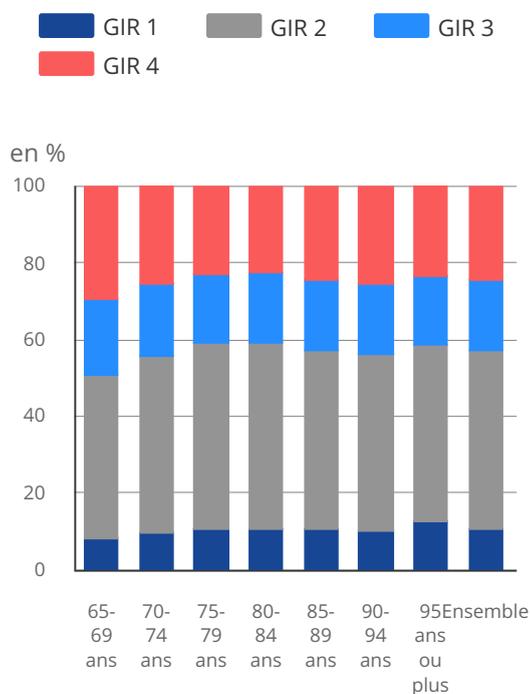


Lecture : En décembre 2022, parmi les femmes âgées de 90 ans ou plus, 24,9 % bénéficient de l'APA à domicile et 29,5 % bénéficient de l'APA en établissement. Au total, 54,4 % des femmes âgées de 90 ans ou plus bénéficient de l'APA.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

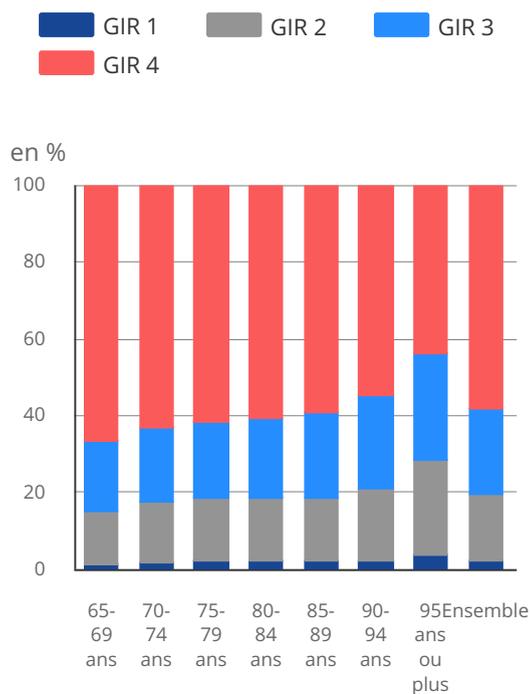
Sources : Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2023 (données provisoires arrêtées fin 2023).

Figure 3a – Répartition des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement selon le groupe iso-ressources (GIR) en décembre 2022



Lecture : En décembre 2022, 10,8 % des bénéficiaires de l'APA en établissement sont classés en GIR 1.
 Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.
 Source : Drees, enquête Aide sociale.

Figure 3b – Répartition des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile selon le groupe iso-ressources (GIR) en décembre 2022



Lecture : En décembre 2022, 2,2 % des bénéficiaires de l'APA à domicile sont classés en GIR 1.
 Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.
 Source : Drees, enquête Aide sociale.

Définitions

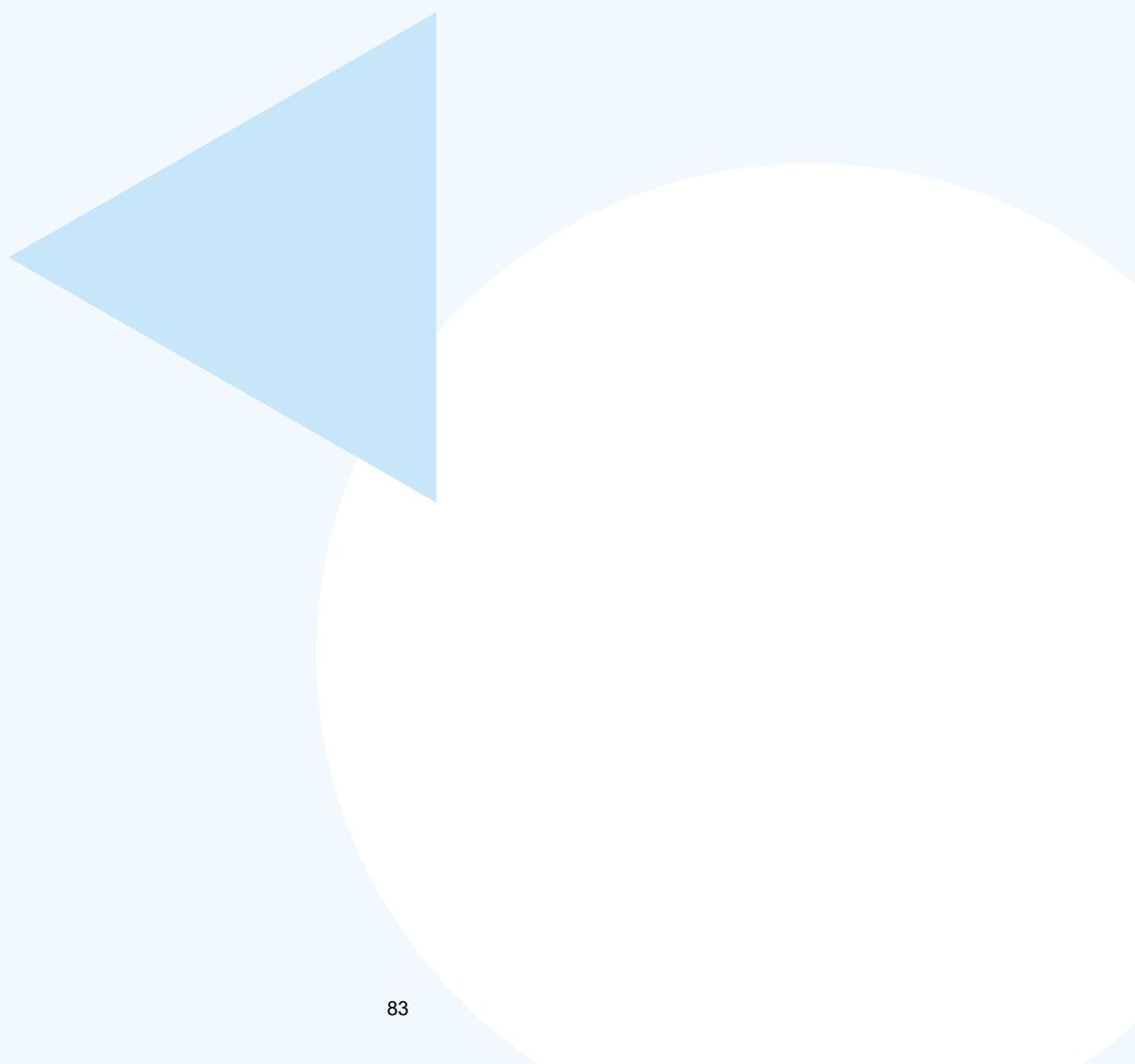
Un **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

L'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** est une prestation qui permet de financer les dépenses d'aide auxquelles font face les personnes de 60 ans ou plus en perte d'autonomie. Sont distinguées l'APA à domicile, pour les personnes vivant dans leur domicile, en accueil familial ou en résidence autonomie et l'APA en établissement, ouverte aux personnes classées dans les GIR 1 à 4, pour les personnes âgées résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (**Ehpad**) ou en unité de soins longue durée.

Le **groupe iso-ressources (GIR)** est un indicateur du degré de perte d'autonomie, allant de 1 (personnes les plus dépendantes) à 6 (personnes les plus autonomes) et résultant de l'évaluation par un professionnel (médecin, infirmier ou travailleur social) du besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne.

Fiches

Qualité de vie



Logement

En 2020, en France métropolitaine, 58 % des ménages vivant dans un logement ordinaire sont propriétaires de leur résidence principale (**figure 1**). Les ménages plus âgés sont plus souvent propriétaires : 23 % des ménages sont propriétaires quand la personne de référence a entre 25 et 29 ans et 45 % entre 30 et 39 ans, contre 75 % des 70 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire, donc hors personnes vivant en maison de retraite. Les ménages propriétaires accédants, qui ont encore des emprunts à rembourser, sont les plus nombreux entre 30 et 49 ans (environ quatre ménages de ce groupe d'âge sur dix), mais le sont encore assez souvent entre 50 et 59 ans (un ménage sur quatre) ; à partir de 60 ans, les ménages sont très majoritairement propriétaires non accédants. Les personnes en couple sont plus souvent propriétaires de leur logement (68 % des couples avec enfants et 74 % des couples sans enfant le sont) que les personnes seules (45 %).

40 % des ménages sont locataires : 23 % dans le secteur libre et 17 % dans le secteur social. La part des locataires dans le secteur libre diminue avec l'âge, en lien avec l'accession à la propriété : de 70 % chez les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans, elle passe à 10 % chez les 80 ans ou plus. La part de ménages résidant dans le secteur social varie peu selon l'âge : de 17 % chez les moins de 25 ans, elle est ensuite stable autour de 20 % de 25 à 60 ans ; une fois que les ménages ont accédé au secteur social, ils ont tendance à y rester. Enfin, 3 % des ménages sont logés gratuitement, en payant éventuellement des charges, une part qui atteint 6 % chez les moins de 25 ans.

57 % des ménages vivent dans une maison individuelle. Cette part est plus élevée pour les couples : 72 % vivent en maison, contre 40 % des personnes seules et 44 % des familles monoparentales.

Le confort des logements s'est amélioré entre 2013 et 2020, mais des défauts subsistent : en 2020, 6 % des ménages déclarent que leur logement est trop froid en hiver à cause de problèmes d'isolation et autant que leur toit est percé (**figure 2**). Pour 20 % des ménages, le logement présente des signes d'humidité sur certains murs. Ces différents défauts peuvent générer des dépenses d'énergie excessives : 13 % des ménages estiment que leur logement est trop difficile ou trop coûteux à chauffer. Enfin, 10 % des ménages déclarent que leur logement est trop bruyant.

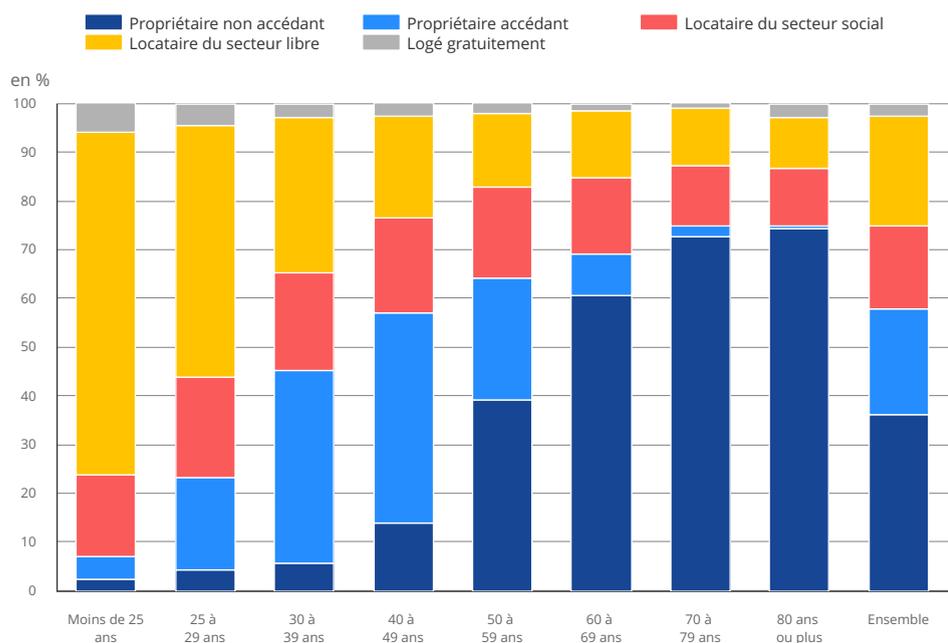
En 2022, les ménages consacrent en moyenne 20 % de leurs revenus disponibles à leur logement (**figure 3**). Ce taux d'effort moyen est plus élevé pour les locataires du secteur libre (28 %) et pour les propriétaires accédants (27 %) que pour les locataires du secteur social (25 %). Il est beaucoup plus faible pour les propriétaires non accédants (10 %), qui n'ont ni prêt à rembourser ni loyer à payer. Le taux d'effort consacré au logement diminue lorsque les revenus des ménages augmentent.

Les 25 % des ménages ayant les revenus les plus faibles ont un taux d'effort nettement plus important (34 %), quel que soit leur statut d'occupation : il atteint 45 % pour les locataires du secteur libre appartenant à cette tranche de revenus, et 29 % pour ceux du secteur social. Entre 2019 et 2022, le taux d'effort a davantage augmenté pour les locataires du secteur libre (+1,3 point, contre +0,3 point pour l'ensemble des ménages) et les 25 % des ménages les plus modestes (+1,9 point). Enfin, moins souvent propriétaires et disposant en moyenne de revenus plus faibles, les personnes vivant seules et les familles monoparentales consacrent une part plus importante de leurs revenus au logement : respectivement 27 % et 22 %, contre 16 % pour les couples sans enfant (**figure 4**).

Pour en savoir plus

- [Les conditions de logement des ménages résidant en France en 2020](#)  CGDD-SDES, décembre 2022.
- « [Logements suroccupés, personnes âgées isolées... : des conditions de confinement diverses selon les territoires](#) », Insee Focus n° 189, avril 2020.
- [Les conditions de logement en France](#), coll. « Insee Références », édition 2017.

Figure 1 – Répartition des ménages par statut d'occupation selon l'âge de la personne de référence en 2020



Lecture : En 2020, 16,7 % des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans sont locataires du secteur social.
 Champ : France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire.
 Source : CGDD-SDES, enquête Logement 2020.

Figure 2 – Défauts de confort du parc de résidences principales en 2013 et en 2020

en %

Défaut du logement	2013	2020
Signes d'humidité sur certains murs	20,7	19,5
Logement trop difficile ou trop coûteux à bien chauffer	16,4	13,4
Logement bruyant	11,3	10,1
Toit percé	6,5	6,2
Logement trop froid l'hiver à cause d'un manque d'isolation	7,5	5,8
Logement trop sombre	6,7	5,7
Pas de chauffage central ou électrique	1,2	0,9

Lecture : En 2020, 13,4 % des ménages déclarent que leur logement est trop difficile ou trop coûteux à bien chauffer.
 Champ : France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire.
 Sources : Insee, enquête Logement 2013 ; CGDD-SDES, enquête Logement 2020.

Figure 3 – Taux d'effort en logement des ménages selon le revenu et le statut d'occupation en 2022

en %

Statut d'occupation du logement	Revenu disponible				
	Inférieur au 1 ^{er} quartile	Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quartile	Entre le 2 ^e et le 3 ^e quartile	Supérieur au 3 ^e quartile	Ensemble
Locataire du secteur libre	44,7	30,3	26,7	21,1	28,2
Locataire du secteur social	29,1	24,3	21,1	18,3	24,6
Propriétaire accédant	43,8	32,1	28,7	23,9	27,1
Propriétaire non accédant	23,8	14,0	10,1	7,1	10,1
Ensemble	33,6	23,9	20,6	16,1	20,5

Note : Le millésime 2023 de l'enquête SRCV fournit les dépenses et les revenus de l'année précédente (2022).

Lecture : En 2022, le taux d'effort moyen (net des aides au logement) des locataires du secteur libre est de 28,2 %. Les 25 % des locataires du secteur libre qui ont le plus faible revenu disponible (inférieur au 1^{er} quartile) ont un taux d'effort moyen de 44,7 %.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire hors ménages logés gratuitement et ménages dont le revenu déclaré est négatif ou nul.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2023.

Figure 4 – Taux d'effort en logement selon le type de ménage en 2022

en %

Type de ménage	Taux d'effort
Personne seule	27,4
Famille monoparentale	22,1
Couple sans enfant	16,3
Couple avec enfants	19,4
Autre	19,7
Ensemble	20,5

Note : Le millésime 2023 de l'enquête SRCV fournit les dépenses et les revenus de l'année précédente (2022).

Lecture : En 2022, le taux d'effort moyen (net des aides au logement) des familles monoparentales est de 22,1 %.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire hors ménages logés gratuitement et ménages dont le revenu déclaré est négatif ou nul.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2023.

Définitions

Le **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée, la contribution à la réduction de la dette sociale, et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts entre les ménages.

Le **taux d'effort en logement** rapporte les dépenses liées à l'habitation principale aux revenus. Les dépenses comprennent, pour les propriétaires, les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation (qui existait encore pour certains ménages en 2022), la redevance pour les ordures ménagères, les dépenses en eau et en énergie associée au logement et l'assurance habitation. Le taux d'effort est net, c'est-à-dire calculé en déduisant du montant des dépenses les aides au logement. Le revenu des ménages retenu ici correspond au revenu disponible hors aides au logement et sans déduire la taxe d'habitation.

Insécurité, victimation

En France métropolitaine, d'après l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), 2,5 millions de personnes âgées de 18 à 74 ans déclarent avoir subi en 2021 des actes de vandalisme contre leur voiture (**figure 1**). Par ailleurs, 2,0 millions ont été victimes de débits frauduleux sur leur compte bancaire et 2,0 millions ont subi des injures (**figure 2**). Les vols et les tentatives de vol de deux-roues motorisés ainsi que les violences sexuelles physiques sont les faits les plus rarement déclarés : ils concernent respectivement 184 000 et 247 000 victimes en 2021.

Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes parmi les victimes de violences sexuelles physiques (88 % en 2021) ou non physiques (86 %) et parmi les victimes de violences conjugales (76 %). Elles sont également plus nombreuses à déclarer avoir subi du harcèlement moral (63 %). En revanche, elles sont moins présentes parmi les victimes de menaces ou de vols avec violence ou menace (42 % dans les deux cas).

En 2022, les femmes se sentent plus souvent en insécurité que les hommes sur le lieu de résidence, que ce soit à leur domicile (15 % contre 10 %) ou plus largement dans leur quartier ou village (21 % contre 15 %) (**figure 3**). En particulier, il arrive à 27 % des femmes de renoncer à sortir seules de chez elles, contre 7 % des hommes seulement. Par ailleurs, elles se déclarent plus inquiètes à l'idée d'être victimes d'une atteinte à leur personne ou à leurs biens que les hommes. Entre les femmes et les hommes, la plus grande différence concerne la crainte d'être victime d'agression ou de harcèlement sexuels (29 points), ce qui fait écho aux atteintes déclarées. Malgré ce plus fort sentiment d'insécurité, les femmes se déclarent presque autant satisfaites de l'action des forces de sécurité intérieure que les hommes, tant au plan national (55 % contre 57 %) que local (50 % contre 54 %).

Quelle que soit l'atteinte individuelle considérée, les victimes sont relativement plus nombreuses parmi les jeunes que parmi l'ensemble de la population. En particulier, pour les violences sexuelles, la part des personnes se déclarant victimes parmi les personnes âgées de 18 à 24 ans est en 2021 de trois à cinq fois supérieure à celle des victimes parmi les personnes âgées de 18 à 74 ans. À l'inverse, les personnes âgées de 65 à 74 ans sont rarement victimes d'atteintes individuelles. Probablement en lien avec les atteintes subies, les plus jeunes déclarent plus souvent que l'ensemble de la population se sentir en insécurité dans leur quartier ou dans leur village et renoncer à sortir de chez eux (respectivement +6 et +7 points), ce qui n'est pas le cas des seniors. Par ailleurs, les personnes âgées de 18 à 24 ans sont plus inquiètes que les 65-74 ans à l'idée d'être victimes d'atteintes à la personne, en particulier d'agressions ou de harcèlement sexuels (37 % contre 9 %). En revanche, la peur d'être cambriolé concerne davantage les personnes âgées de 65 à 74 ans que les plus jeunes (54 % contre 35 %). À l'inverse des plus jeunes, les plus âgés sont plus souvent satisfaits de l'action des forces de sécurité intérieure (67 % contre 43 % pour leur action nationale).

Pour en savoir plus

- **Insécurité et délinquance en 2023 : bilan statistique et atlas départemental** , SSMSI, juillet 2024.
- « **Vécu et ressenti en matière de sécurité - Victimation – délinquance et sentiment d'insécurité - 2022**  », Rapport d'enquête, SSMSI, décembre 2023.

Figure 1 – Les atteintes aux biens des ménages en 2021

Atteinte	Personnes dont le ménage a été victime	
	Nombre (en milliers)	Proportion (en %)
Vols ou tentatives de vol avec effraction (résidence principale)	768	1,7
Vols sans effraction (résidence principale)	511	1,2
Actes de vandalisme contre le logement	950	2,2
Vols ou tentatives de vol de voiture	442	1,0
Vols ou tentatives de vol d'objet dans ou sur la voiture	1 259	2,8
Actes de vandalisme contre la voiture	2 512	5,7
Vols ou tentatives de vol de deux-roues motorisé	184	0,4
Vols ou tentatives de vol de vélo	746	1,7

Note : Dans l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité de 2022, les questions de victimation portent sur l'année 2021.

Lecture : 1,0 % des personnes âgées de 18 à 74 ans (soit 442 milliers de personnes) déclarent que leur ménage a été victime en 2021 d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 74 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2022 (questionnaire socle).

Figure 2 – Les atteintes aux personnes et aux biens individuels en 2021

en %

Atteinte	Nombre de victimes (en milliers)	Part de femmes parmi les victimes	Proportion de victimes parmi les personnes âgées de		
			18 à 24 ans	65 à 74 ans	18 à 74 ans
Violences physiques	498	48	3,0	0,2	1,1
Violences sexuelles physiques	247	88	2,6	0,3	0,6
Violences sexuelles non physiques	1 322	86	10,1	0,2	3,0
Violences conjugales ¹	422	76	3,1	0,1	1,0
Harcèlement moral	1 493	63	6,2	0,9	3,4
Menaces	883	42	2,9	0,6	2,0
Injures	1 971	51	8,0	1,1	4,4
Discriminations	1 056	54	4,6	0,5	2,4
Vols ou tentatives de vol avec violence ou menace	254	42	1,7	0,2	0,6
Vols ou tentatives de vol sans violence ni menace	759	56	3,3	1,0	1,7
Victimes de débits frauduleux	1 989	54	5,1	4,2	4,5

1. Les proportions de victimes par tranche d'âge sont calculées parmi les femmes.

Note : Dans l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité de 2022, les questions de victimation portent sur l'année 2021.

Lecture : 4,4 % des personnes âgées de 18 à 74 ans (soit 1 971 milliers de personnes) déclarent avoir été victimes d'injures en 2021, dont 51 % de femmes. 8,0 % des personnes âgées de 18 à 24 ans déclarent en être victimes.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 74 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2022 (questionnaire socle).

Figure 3 – Satisfaction envers l'action des FSI, sentiment d'insécurité, inquiétude selon différents motifs en 2022

en %

Opinion	Femmes	Hommes	18 à 24 ans	65 à 74 ans	Ensemble
Satisfaction envers l'action nationale des FSI ¹	55	57	43	67	56
Satisfaction envers l'action de proximité des FSI	50	54	45	59	52
Sentiment d'insécurité dans le quartier ou dans le village	21	15	24	16	18
Sentiment d'insécurité au domicile	15	10	13	13	12
Renoncement à sortir seul de chez soi	27	7	25	16	18
Motif d'inquiétude					
Cambriolage	51	46	35	54	49
Vol, racket	43	34	44	37	38
Injures, menaces	41	29	43	27	35
Agression physique	47	33	48	32	40
Agression ou harcèlement sexuels	35	6	37	9	21

1. FSI : forces de sécurité intérieure.

Lecture : En 2022, 55 % des femmes déclarent être satisfaites de l'action nationale des forces de sécurité. Elles sont 15 % à déclarer se sentir en insécurité à leur domicile et 27 % à indiquer qu'il leur arrive de renoncer à sortir seules de chez elles. 47 % des femmes sont inquiètes à l'idée d'être victimes d'agression physique.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 74 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2022 (questionnaire socle).

Définitions

Les **violences sexuelles physiques** regroupent les viols, les tentatives de viol et toutes les autres agressions sexuelles commises avec violence, contrainte, menace ou surprise, ayant occasionné un contact physique sans le consentement de la victime (attouchement au niveau du sexe, de la poitrine, des fesses, des cuisses, baiser forcé, etc.).

Les **violences sexuelles non physiques** sont le harcèlement sexuel et l'exhibition sexuelle.

Parmi les violences physiques ou sexuelles, certaines sont commises dans le cadre conjugal (**violences conjugales**).

Les personnes qui déclarent se **sentir en insécurité** sont celles qui ont répondu « souvent » ou « de temps en temps » aux questions « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité à votre domicile / dans votre quartier ou votre village ? » de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS).

Les **violences physiques** désignent un acte par lequel une personne porte volontairement atteinte à l'intégrité physique d'une autre personne. Elles ne prennent en compte ni les violences commises dans le cadre d'un vol, ni les violences sexuelles.

Justice

En 2023, 1,6 million de nouvelles affaires sont introduites au fond devant les tribunaux civils, hors ruptures d'union (**figure 1**). Elles relèvent notamment du droit des personnes (31 %), du droit des contrats (20 %) et du droit de la famille (16 %). Le contentieux relatif aux entreprises en difficulté (88 900 affaires) augmente de 26 % par rapport à 2022, notamment les procédures de redressement et de liquidation judiciaire (respectivement +20 % et +30 %). Le contentieux des personnes (499 000 affaires) et celui relatif au droit du travail et de la protection sociale (225 000 affaires) sont en hausse de respectivement 11 % et 10 %. Les nouvelles affaires familiales, hors ruptures d'union (261 000), s'accroissent de 5 %, notamment les ordonnances de protection dans le cadre de violences intrafamiliales (6 400 en 2023, contre 5 800 en 2022, soit +10 %).

Dans les procédures pénales, les parquets qualifient et orientent les affaires. En 2023, 4,4 millions d'affaires sont parvenues au parquet, dont plus de sept sur dix ont été considérées comme non poursuivables : 11 % des affaires n'ont pas été enregistrées, les auteurs sont inconnus dans 45 % des cas, et un motif juridique, une absence d'infraction ou des charges insuffisantes rendent 17 % des affaires non poursuivables. Les parquets ont donc traité 1,2 million d'affaires poursuivables, soit 27 % des affaires. 1,9 million d'auteurs sont mis en cause dans les affaires enregistrées au parquet (**figure 2**). Parmi ces auteurs, 37 % font l'objet d'un classement sans suite (CSS) et 63 % sont poursuivables. Parmi ces derniers, 13 % font l'objet d'un classement sans suite pour inopportunité des poursuites, 33 % d'une mesure alternative aux poursuites, dont les compositions pénales (6 %). En fin de compte, 664 000 personnes sont effectivement poursuivies devant un juge d'instruction ou une juridiction, soit 54 % des auteurs poursuivables.

En 2022, 542 000 condamnations envers des personnes physiques ont été prononcées à la suite d'un crime ou d'un délit (**figure 3**). Elles sont en baisse de 5 % par rapport à 2021. 41 % des condamnations sont dues à des infractions liées à la circulation routière et aux transports ; les atteintes aux personnes et les atteintes aux biens représentent respectivement 23 % et 16 % des condamnations. Les deux tiers des atteintes aux personnes sont des coups et violences volontaires.

Parmi les condamnés, 90 % sont des hommes, 6 % sont mineurs et 17 % sont de nationalité étrangère. En 2022, 18 % des condamnés pour délit sont en état de récidive légale, avec un taux plus élevé parmi les condamnés pour vol (26 %).

Au 1^{er} janvier 2024, l'administration pénitentiaire dispose de 60 640 places de détention, réparties dans 178 établissements. 74 618 personnes y sont détenues, soit une densité carcérale de 123 détenus pour 100 places, contre 119 au 1^{er} janvier 2023 (et 114 au 1^{er} janvier 2022). Par ailleurs, 15 453 personnes sont écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Les personnes écrouées sont relativement jeunes (22 % ont moins de 25 ans) et 23 % sont de nationalité étrangère (**figure 4**). Peu de femmes sont détenues en prison (4 % des personnes écrouées). Un condamné sur neuf (11 %) exécute une ou plusieurs peines fermes dont la durée cumulée est inférieure ou égale à six mois. À l'inverse, un sur quatre (23 %) exécute une ou plusieurs peines fermes d'une durée cumulée supérieure à cinq ans.

Pour en savoir plus

- « [Références Statistiques Justice](#) », SSER, décembre 2023.
- « [Les chiffres clés de la Justice](#) », édition 2023, SSER, octobre 2023.

Figure 1 – Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

Nature d'affaire	2015	2017	2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble¹, dont :	1 833,7	1 720,6	1 679,9	1 336,4	1 475,1	1 503,0	1 622,3
<i>Droit des personnes</i>	402,3	421,2	414,8	368,0	416,2	451,3	499,4
<i>Droit de la famille, dont :</i>	275,1	263,1	265,3	227,2	249,0	248,0	260,7
<i>Ordonnances de protection</i>	3,0	3,1	4,1	5,7	5,9	5,8	6,4
<i>Entreprises en difficulté</i>	104,9	92,6	89,1	59,4	58,3	70,4	88,9
<i>Droit des contrats</i>	398,0	361,7	352,7	271,9	307,1	306,9	324,5
<i>Droit du travail et de la protection sociale</i>	242,6	188,6	283,4	202,1	213,0	205,1	225,5

1. Hors ruptures d'union.

Lecture : En 2023, hors ruptures d'union, 1 622 milliers d'affaires civiles ont été introduites au fond, dont 499 milliers relatives au droit des personnes.

Champ : France, juridictions civiles de première instance et cours d'appel.

Source : Ministère de la Justice, SG, SSER, exploitation statistique du Répertoire général civil.

Figure 2 – Justice pénale : orientation des auteurs par les parquets

en milliers

Type d'orientation	2017	2019	2021	2022	2023
Auteurs mis en cause dans une affaire pénale	2 019	2 017	1 984	1 856	1 946
Dans les affaires non poursuivables	608	587	655	630	714
CSS pour infraction non poursuivable	500	478	540	528	614
CSS pour défaut d'élucidation	108	109	114	102	100
Dans les affaires poursuivables	1 411	1 430	1 330	1 226	1 232
CSS pour inopportunité des poursuites	130	140	146	135	163
CSS après procédure alternative, dont :	597	585	520	442	405
<i>Composition pénale¹</i>	67	69	71	67	80
Poursuite	683	705	664	649	664

CSS : classement sans suite.

1. La composition pénale permet au procureur de la République de proposer une amende ou une peine de substitution à une personne qui reconnaît avoir commis une infraction sans la traduire devant le tribunal.

Lecture : En 2023, 1 946 milliers d'auteurs ont été mis en cause dans une affaire pénale, dont 1 232 milliers étaient poursuivables.

Champ : France.

Source : Ministère de la Justice, SG, SSER, fichier statistique Cassiopée.

Figure 3 – Justice pénale : condamnations¹ selon la nature d'infraction

en milliers

Nature d'infraction principale	2017	2018	2019	2020	2021sd	2022p
Ensemble	555	548	563	473	570	542
Atteinte aux personnes, dont :	97	94	100	94	125	122
<i>Atteintes sexuelles</i>	9	9	9	8	11	10
<i>Coups et violences volontaires</i>	60	58	63	63	82	82
<i>Homicides et blessures involontaires</i>	8	8	8	6	8	7
Atteinte aux biens	117	109	111	84	103	88
Infraction économique et financière	13	12	12	9	11	11
Circulation routière et transports, dont :	216	223	225	194	223	219
<i>Conduite en état alcoolique</i>	93	92	88	66	67	71
<i>Conduite sans permis ou malgré suspension</i>	57	58	56	46	53	50
Autres infractions, dont :	112	110	114	91	108	101
<i>Stupéfiants</i>	67	67	67	50	56	50
Caractéristiques des condamnés (en %)						
Mineurs	8	8	7	6	8	6
Femmes	10	10	10	10	10	10
Étrangers	14	15	15	15	16	17

sd : résultat semi définitif ; p : résultat provisoire.

1. Hors condamnations prononcées par les tribunaux de police.

Lecture : En 2022, 542 milliers de condamnations ont été prononcées contre des personnes physiques, dont 122 milliers pour une affaire relative à une atteinte à la personne.

Champ : France.

Source : Ministère de la Justice, SG, SSER, exploitation statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques.

Figure 4 – Nombre et caractéristiques des personnes écrouées au 1^{er} janvier

Caractéristiques	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Détenus	65 396	69 569	61 523	68 345	71 025	74 618
Non détenus	10 875	12 033	12 319	13 644	14 286	15 453
Ensemble	76 271	81 602	73 842	81 989	85 311	90 071
Moins de 25 ans (en %)	24	22	22	22	22	22
Femmes (en %)	3	4	4	4	4	4
Étrangers (en %)	19	21	22	23	23	23

Lecture : Au 1^{er} janvier 2024, 90 071 personnes sont écrouées, dont 74 618 sont détenues.

Champ : France.

Source : Ministère de la Justice, SG, SSER, fichier statistique Genésis.

Définitions

Une **affaire** est une procédure soumise à une juridiction civile ou pénale. Une affaire civile est dite « **au fond** » quand elle est soumise à une juridiction pour que soit tranché l'objet du litige, par opposition à un référé.

En matière délictuelle, il y a **récidive légale** quand, après une première condamnation pour un délit, survient dans un délai de cinq ans une nouvelle condamnation pour le même délit, ou un délit assimilé par la loi.

France, portrait social

Édition 2024

Vie citoyenne

Début mai 2024, à la clôture des inscriptions pour les élections au Parlement européen, en France hors Nouvelle-Calédonie, 49,3 millions d'électeurs sont inscrits sur les listes électorales (**figure 1**). Parmi eux, 47,4 millions sont des électeurs français inscrits sur une liste communale principale, 1,6 million sont inscrits sur une liste consulaire à l'étranger et 269 100 sont des ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne (UE) inscrits sur une liste complémentaire des communes. Avec les 222 000 électeurs de Nouvelle-Calédonie, le corps électoral pour les élections au Parlement européen compte 49,5 millions d'électeurs. Il en comptait 47,3 millions pour les élections européennes de 2019.

Les Français résidant hors de France peuvent s'inscrire sur l'une des 213 listes consulaires. Cinq d'entre elles comptent plus de 50 000 électeurs : le poste consulaire de Genève gère la liste la plus importante (132 000 électeurs), suivi par ceux de Londres, Bruxelles, Montréal et Tel Aviv.

En France métropolitaine et dans les DROM, 95 % des Français en âge de voter sont inscrits sur une liste électorale communale, comme pour l'élection présidentielle de 2022 (**figure 2**). Tous les jeunes adultes (entre 18 et 24 ans) sont inscrits, du fait principalement de la procédure de l'inscription d'office des jeunes à 18 ans. Le taux d'inscription diminue ensuite avec l'âge et est plus faible pour les électeurs de 40 à 54 ans (91 %). En effet, tous les électeurs ne se réinscrivent pas sur la liste de leur nouvelle commune après un déménagement, alors qu'ils peuvent être radiés de l'ancienne liste par la mairie qui constate leur perte d'attache communale. Au-delà de 54 ans, le taux d'inscription augmente pour atteindre 96 % aux âges de 80 ans ou plus.

Depuis l'élection présidentielle de 2022, le nombre d'inscrits sur les listes électorales (hors Nouvelle-Calédonie) a augmenté de 536 500 personnes (+1,1 %) (**figure 3**). Parmi les électeurs français, 1,8 million de jeunes nés entre mi-2004 et début 2006, atteignant 18 ans, ont été inscrits d'office au cours de cette période, alors que 1,2 million de décès ont entraîné des radiations des listes, soit un solde net de +609 600 inscrits. À cela s'ajoutent 121 600 inscriptions d'office liées à l'acquisition de la nationalité française. Les mouvements démographiques naturels et les acquisitions de nationalité conduisent ainsi à une hausse de 731 100 électeurs.

Par ailleurs, 2,6 millions d'électeurs ont engagé une démarche volontaire d'inscription. Pour 2,2 millions d'entre eux, elle fait suite à un déménagement et entraîne une radiation des listes dans la commune de départ. Les communes ont également opéré des radiations pour perte d'attache communale (529 900 radiations pour ce motif entre mars 2022 et mai 2024) et les juridictions ou commissions de contrôle ont aussi fait procéder à des radiations ou inscriptions. L'ensemble de ces mouvements a conduit à une diminution de 194 600 inscrits.

Sur les 1,1 million de citoyens européens majeurs établis en France, seuls 328 800 sont inscrits sur au moins une des deux listes complémentaires des communes leur permettant de voter dans un bureau de vote français. Les ressortissants d'un autre État membre de l'UE résidant en France peuvent voter à deux types d'élections : les élections municipales et les élections des représentants au Parlement européen. Ainsi, 269 100 électeurs européens sont inscrits sur les listes permettant de voter aux élections européennes.

Parmi ces 269 100 électeurs européens inscrits pour voter en juin 2024, les Portugais sont les plus nombreux (88 500 inscrits), suivis par les Belges (42 100), les Italiens (39 800), les Allemands (30 200) et les Espagnols (27 500) (**figure 4**).

Pour en savoir plus

- « **49,5 millions d'électeurs inscrits pour les élections européennes de 2024** », Insee Focus n° 328, mai 2024.
- « **Élections présidentielles et législatives de 2022 : seul un tiers des électeurs a voté à tous les tours** », Insee Première n° 1928, novembre 2022.
- « **Vingt ans de participation électorale : en 2022, les écarts selon l'âge et le diplôme continuent de se creuser** », Insee Première n° 1929, novembre 2022.
- « **3,3 millions d'électeurs ont établi au moins une procuration pour les élections de 2022** », Insee Focus n° 273, août 2022.

Figure 1 – Nombre d'électeurs inscrits au 8 mai 2024

Sexe	Sur liste communale principale	Sur listes communales complémentaires			Sur liste consulaire	Ensemble
		Sur liste municipale et européenne	Sur liste municipale seule	Sur liste européenne seule		
Femmes	24 779 118	125 692	28 849	7 594	788 231	25 729 484
Hommes	22 666 165	128 162	30 800	7 679	777 424	23 610 230
Ensemble	47 445 283	253 854	59 649	15 273	1 565 655	49 339 714

Lecture : Au 8 mai 2024, parmi les 49 339 714 électeurs inscrits sur une liste électorale en France, 47 445 283 sont inscrits sur une liste communale principale.

Champ : France hors Nouvelle-Calédonie.

Source : Insee, Répertoire électoral unique, données du 8 mai 2024.

Figure 2 – Taux d'inscription sur liste principale selon l'âge et le sexe

en %

Âge	Femmes	Hommes	Ensemble
18-24 ans	100	100	100
25-39 ans	96	98	97
40-54 ans	91	91	91
55-64 ans	93	93	93
65-79 ans	94	95	95
80 ans ou plus	95	97	96
Ensemble	94	95	95

Notes : L'âge est exprimé en âge révolu au 1^{er} avril 2024. Sont pris en compte uniquement les inscrits ayant 18 ans ou plus à cette date.

Lecture : En France métropolitaine et dans les DOM, le 8 mai 2024, 96 % des femmes âgées de 25 à 39 ans sont inscrites sur une liste électorale principale.

Champ : France métropolitaine et DOM, population de nationalité française âgée de 18 ans ou plus au 1^{er} avril 2024.

Source : Insee, estimations de population (données provisoires et arrêtées fin mars 2024) ; Répertoire électoral unique, données au 8 mai 2024.

Figure 3 – Inscriptions et radiations depuis l'élection présidentielle de 2022

Type d'inscription ou de radiation	Évolution depuis le 9 mars 2022
Nombre d'électeurs au 9 mars 2022	48 803 175
Électeurs inscrits ou réinscrits	+4 537 637
Électeurs atteignant l'âge électoral	+1 810 728
Inscriptions volontaires, dont :	+2 594 636
<i>Inscription en ligne</i>	+1 447 820
Électeurs ayant acquis la nationalité française	+121 550
Autres situations ¹	+10 723
Électeurs radiés des listes	-4 001 098
Électeurs décédés	-1 201 133
Électeurs radiés à l'initiative des communes	-529 913
Électeurs radiés à la suite d'une nouvelle inscription	-2 198 360
Autres situations ¹	-71 692
Évolution	+536 539
Nombre d'électeurs au 8 mai 2024	49 339 714

1. Décisions judiciaires, décisions de la commission de contrôle communale.

Lecture : Au 8 mai 2024, parmi les 4 537 637 électeurs inscrits ou réinscrits en France, 2 594 636 sont des inscriptions volontaires.

Champ : France hors Nouvelle-Calédonie.

Source : Insee, Répertoire électoral unique.

Figure 4 – Nombre d'électeurs européens inscrits sur les listes communales complémentaires, par nationalité

Nationalité	Ensemble	dont : inscrits pour l'élection européenne 2024
Portugaise	109 632	88 459
Italienne	52 022	39 798
Belge	49 396	42 093
Allemande	34 524	30 242
Espagnole	33 272	27 452
Néerlandaise	17 637	14 389
Roumaine	6 655	5 081
Irlandaise	4 958	4 424
Polonaise	4 759	3 862
Suédoise	2 837	2 214
Danoise	2 258	1 961
Grecque	1 822	1 536
Autrichienne	1 780	1 449
Luxembourgeoise	1 640	1 381
Bulgare	1 161	1 015
Autres nationalités de l'UE	4 423	3 771
Ensemble	328 776	269 127

Lecture : Parmi les 328 776 électeurs inscrits sur au moins une des deux listes complémentaires, 109 632 sont des électeurs de nationalité portugaise.

Champ : France hors Nouvelle-Calédonie.

Source : Insee, Répertoire électoral unique, données au 8 mai 2024.

Définitions

Les **listes électorales communales principales** sont destinées aux électeurs de nationalité française ; elles sont tenues par les communes.

Les **listes consulaires** sont les listes électorales pour les électeurs français installés à l'étranger ; elles sont tenues par les consulats.

Les **listes électorales communales complémentaires** sont destinées aux ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne. Elles sont tenues par les communes et se déclinent en deux versions : une première européenne (ouvrant le droit de voter aux élections européennes), une seconde municipale (ouvrant le droit de voter aux élections municipales).

L'**attache communale** désigne le fait qu'une personne répond aux critères fixés par l'article 11 du Code électoral pour pouvoir être inscrit sur les listes électorales d'une commune. Ces critères portent notamment sur le lieu de domicile ou sur la qualité de contribuable.

Relations sociales

Avoir des contacts avec sa famille ou ses amis, par le biais de rencontres (visites, activités communes) ou de communications à distance (par téléphone, SMS, Internet, courrier, appel vidéo), contribue à la qualité de vie. En 2022, 76 % des personnes âgées de 16 ans ou plus en France métropolitaine rencontrent des membres de leur famille (en dehors de ceux vivant dans leur ménage) ou communiquent avec eux au moins une fois par semaine (**figure 1**). Elles sont un peu moins nombreuses à avoir des contacts (rencontres ou communications à distance) au moins chaque semaine avec leurs amis (63 %). 72 % des personnes ont des communications hebdomadaires à distance avec la famille, contre 59 % avec les amis. Les rencontres chaque semaine sont moins fréquentes, avec la famille (41 %) comme avec les amis (44 %).

Les contacts hebdomadaires sont presque aussi fréquents en 2022 qu'en 2015, et un peu plus qu'en 2011. Cette stabilité depuis 2015 résulte de deux mouvements contraires : une augmentation des communications à distance (+4 points avec la famille et +2 points avec les amis) et une diminution des rencontres (-7 points avec la famille et -5 points avec les amis). La hausse depuis une dizaine d'années de la fréquence des communications est due à l'essor des nouvelles technologies et des réseaux sociaux. De nouvelles habitudes de communication sont apparues ; elles se sont par ailleurs considérablement développées lors de la mise en place des restrictions de déplacement au moment de l'épidémie de Covid-19, et ont ensuite été en partie conservées.

La fréquence et les modalités des contacts dépendent de l'étendue et de la proximité géographique du réseau familial et amical, mais aussi de caractéristiques propres à la personne (sexe, situation conjugale, âge et catégorie socioprofessionnelle). Ainsi, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rencontrer leur famille ou à communiquer avec elle au moins une fois par semaine (81 % contre 70 %). En revanche, elles ont autant de contacts avec leurs amis chaque semaine que les hommes (respectivement 64 % et 63 %). Les personnes en couple sont nettement moins nombreuses à avoir des contacts avec leurs amis chaque semaine (58 %, contre 72 % pour celles qui ne vivent pas en couple). En revanche, leurs contacts hebdomadaires avec la famille sont un peu plus fréquents (78 % contre 73 %). Par ailleurs, la fréquence des échanges hebdomadaires avec les amis diminue avec l'âge : 88 % des 16-24 ans en ont, contre 74 % des 25-39 ans et 53 % des 50 ans ou plus. Les 16-24 ans sont ceux qui ont le moins de contacts hebdomadaires avec les membres de leur famille ne vivant pas sous le même toit qu'eux (64 %, contre 75 % ou plus pour les personnes de 25 ans ou plus). Enfin, les agriculteurs en activité rencontrent plus souvent leur famille que les autres catégories socioprofessionnelles, du fait d'une plus grande proximité géographique de la sphère familiale.

Malgré ces échanges, en 2022, au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête, 33 % des personnes déclarent s'être senties parfois, la plupart du temps ou tout le temps seules. Le sentiment de solitude est peu lié à l'âge et se retrouve même chez les plus jeunes : 30 % des 16-24 ans déclarent s'être sentis seuls (**figure 2**). En revanche, plus le niveau de vie est élevé, plus le sentiment de solitude diminue : 42 % des personnes appartenant aux 20 % des ménages les plus modestes se sont senties seules en 2022, contre 24 % des personnes appartenant aux 20 % des ménages les plus aisés. Le sentiment de solitude affecte une plus grande partie de la population en 2022 qu'en 2018, année durant laquelle 27 % des personnes avaient déclaré se sentir seules.

Pour en savoir plus

- « **Des pratiques numériques durablement transformées par la crise sanitaire** », Insee Focus n° 318, janvier 2024.
- « **Pendant les périodes de confinement, un tiers des personnes de 18 ans ou plus ont échangé tous les jours avec leur famille** », Insee Focus n° 265, avril 2022.
- « **3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être** », Insee Première n° 1770, septembre 2019.

Figure 1 – Contacts au moins hebdomadaires avec la famille ou les amis en 2022

en %

Caractéristiques	Rencontres		Communications ²		Contacts (rencontres ou communications)	
	Famille ¹	Amis	Famille	Amis	Famille	Amis
Sexe						
Femmes	44	42	79	61	81	64
Hommes	38	46	65	58	70	63
Vie en couple						
En couple	41	36	74	54	78	58
Pas en couple	42	55	69	68	73	72
Âge						
16-24 ans	37	76	60	86	64	88
25-39 ans	38	46	77	72	79	74
40-49 ans	34	38	73	60	75	63
50-64 ans	42	34	73	50	76	53
65 ans ou plus	50	38	74	45	80	53
Catégorie socioprofessionnelle³						
Agriculteurs	70	43	67	53	82	59
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	45	45	75	63	78	66
Cadres	27	40	75	66	76	67
Professions intermédiaires	37	42	76	65	78	67
Employés	43	40	77	62	79	64
Ouvriers	42	45	67	60	72	64
Retraités	47	39	74	48	79	55
Ensemble en 2011	49	49	64	53	72	60
Ensemble en 2015	48	49	68	57	75	63
Ensemble en 2022	41	44	72	59	76	63

1. En dehors des membres de la famille vivant dans le ménage.

2. Communications par téléphone, SMS, Internet, courrier, vidéo.

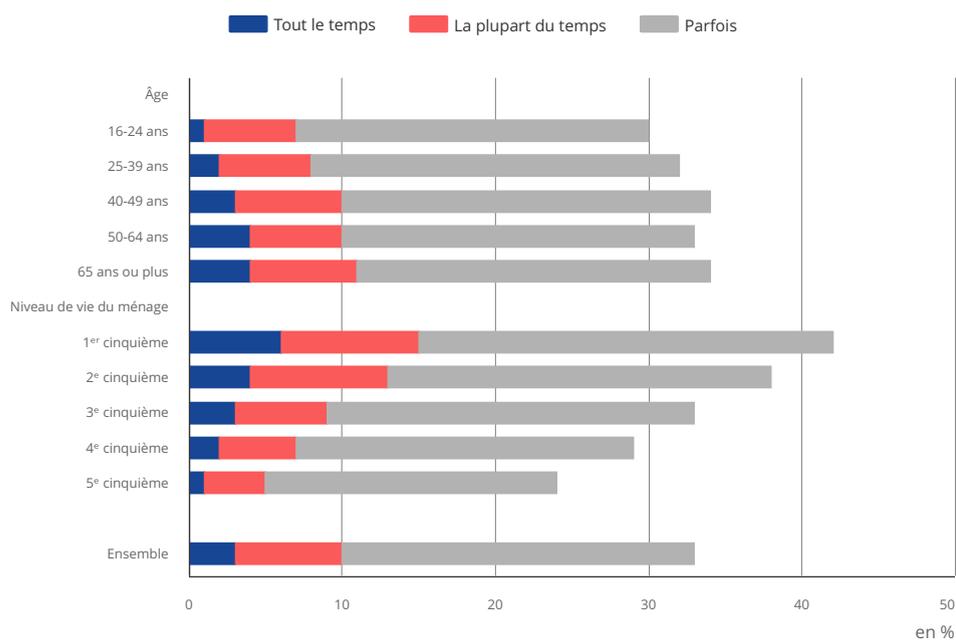
3. Les chômeurs n'ayant jamais travaillé et les inactifs autres que les retraités sont comptabilisés dans la ligne « Ensemble ».

Lecture : En 2022, 81 % des femmes ont des contacts (communications ou rencontres) au moins une fois par semaine avec leur famille, contre 70 % des hommes.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 16 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011, 2015 et 2022.

Figure 2 – Sentiment de solitude selon l'âge et le niveau de vie en 2022



Lecture : En 2022, au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête, 42 % des personnes appartenant aux 20 % des ménages les plus modestes (1^{er} cinquième de niveau de vie) déclarent se sentir seules parfois, la plupart du temps ou tout le temps.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 16 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022.

Les difficultés rencontrées lors des démarches administratives

En 2022, sept ménages français sur dix ont déclaré avoir entrepris au moins une démarche administrative au cours des 12 derniers mois (**figure 1**). Près d'un quart d'entre eux (24 %) a connu au moins une difficulté lors de ses démarches. Les difficultés rencontrées les plus fréquentes sont les délais estimés trop longs (36 %), la complexité des procédures (34 %) ou l'absence d'interlocuteur (31 %) (**figure 2**). L'accès à Internet ou son usage comme un problème est moins souvent mentionné (11 %). Enfin, 12 % des ménages qui ont rencontré au moins une difficulté ont été contraints de renoncer à au moins une des démarches initiées.

Les démarches pour lesquelles les personnes rencontrent le plus fréquemment des difficultés sont celles pour l'accès aux droits sociaux et pour l'obtention de documents administratifs. En 2022, 56 % des ménages ayant effectué une demande de prestation sociale ont rencontré au moins une difficulté. De même, plus de la moitié des ménages (52 %) ayant demandé l'obtention d'un document administratif (papiers d'identité, immatriculation de véhicules, etc.) déclarent avoir rencontré des difficultés. Quoique moins nombreux (1,5 %), les ménages ayant entrepris une demande de naturalisation déclarent eux aussi souvent rencontrer au moins une difficulté (58 %). À l'inverse, les ménages rencontrent moins souvent des difficultés pour effectuer leur déclaration de revenus ou le paiement de leurs impôts et contraventions (11 %).

Ce sont les jeunes adultes qui déclarent le plus souvent avoir eu au moins une difficulté pour effectuer des démarches administratives : 28 % des personnes âgées de 18 à 29 ans ayant effectué au moins une démarche sont dans ce cas (**figure 3**). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les 18-29 ans effectuent souvent ces démarches pour la première fois. Les plus âgés déclarent au contraire moins souvent des difficultés que l'ensemble des personnes ayant fait des démarches (20 % des 75 ans ou plus). Les personnes qui jugent leur état de santé « mauvais » ou « très mauvais » font aussi plus souvent face à des difficultés dans leurs démarches : 31 % d'entre elles ont rencontré au moins une difficulté, soit 9 points de plus que les personnes s'estimant en très bon état de santé. Les personnes en mauvaise santé ne font pas nécessairement plus de types de démarches, mais elles sont deux fois plus nombreuses que la moyenne à entreprendre une démarche de demande de prestation sociale ou de reconnaissance de handicap.

Enfin, le risque de rencontrer des difficultés face aux démarches administratives est plus élevé pour les personnes défavorisées, identifiées par le nombre de privations matérielles et sociales auxquelles elles sont confrontées. En effet, 38 % des personnes en situation de privation matérielle et sociale sévère (au moins 7 privations) ont connu une difficulté dans les démarches administratives (**figure 4**). C'est près de 6 points de plus que les personnes en situation de privation matérielle ou sociale non sévère (5 ou 6 privations), et 17 points de plus que les personnes qui ne sont affectées par aucune privation. En moyenne, les personnes en situation de privation matérielle et sociale déclarent effectuer un nombre plus élevé de types de démarches, et ont ainsi une probabilité plus forte de rencontrer des difficultés.

Pour en savoir plus

- « **La privation matérielle et sociale en 2023 - La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale se stabilise à un niveau élevé** », Insee Focus n° 330, juillet 2024.
- « **Un tiers des adultes ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne en 2021** », Insee Focus n° 267, mai 2022.

Figure 1 – Démarches administratives entreprises par les ménages

en %

Démarche administrative	Ménages ayant entrepris la démarche	Ménages ayant connu au moins une difficulté parmi ceux ayant entrepris la démarche
Demande de prestation sociale (allocations familiales, RSA, bourse, prime d'activité...) ou de reconnaissance d'un handicap	12,1	56,0
Demande de logement social, d'aide à domicile, de place en crèche	4,7	47,9
Inscription dans un établissement de formation, à Pôle emploi ou en maison de retraite	6,1	40,4
Demande de documents administratifs (papiers d'identité, acte de naissance, immatriculation de véhicule, etc.)	26,0	51,9
Demande de naturalisation, d'asile, ou pour recourir à des droits (tribunal administratif, médiateur, etc.)	1,5	58,6
Déclaration des revenus, paiement des impôts, taxes ou contraventions ¹	57,2	11,5
Autre demande	6,9	63,7
Ensemble	70,3	23,9

1. Il peut y avoir un biais de sous-déclaration, certains individus pouvant ne pas considérer la déclaration d'impôt comme une démarche entreprise en tant que telle, du fait de l'apparition de la déclaration automatique des revenus depuis 2020.

Lecture : En 2022, 26,0 % des ménages ont entrepris une démarche pour demander des documents administratifs. Parmi eux, 51,9 % ont rencontré au moins une difficulté pour le faire.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire ayant renseigné le module sur les démarches administratives.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022.

Figure 2 – Type de difficultés rencontrées dans les démarches administratives

en %

Type de difficulté	Part ¹
Le nombre de pièces justificatives était trop important et/ou elles étaient trop difficiles à fournir	27,6
La procédure était trop difficile à comprendre	33,7
Vous ne disposiez pas de suffisamment d'informations relatives à la démarche	21,0
Les délais d'attente étaient trop longs	36,4
Votre ménage n'a pas pu obtenir d'interlocuteur ou ce dernier n'était pas compétent pour répondre	30,7
Il n'y avait pas de service administratif à proximité de votre domicile	10,6
Votre ménage n'avait pas accès à Internet ou n'a pas su se servir du site	11,5

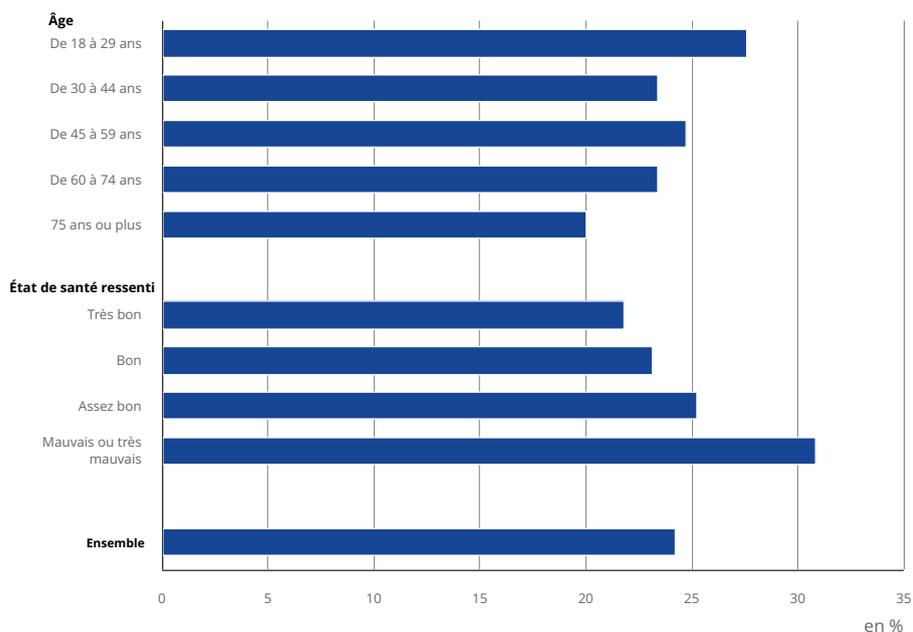
1. Les enquêtés pouvant répondre plusieurs modalités, la somme de la colonne est supérieure à 100.

Lecture : En 2022, 33,7 % des ménages ayant déclaré au moins une difficulté dans les démarches administratives entreprises considèrent que la procédure était trop difficile à comprendre.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire ayant effectué au moins une démarche et ayant déclaré au moins une difficulté.

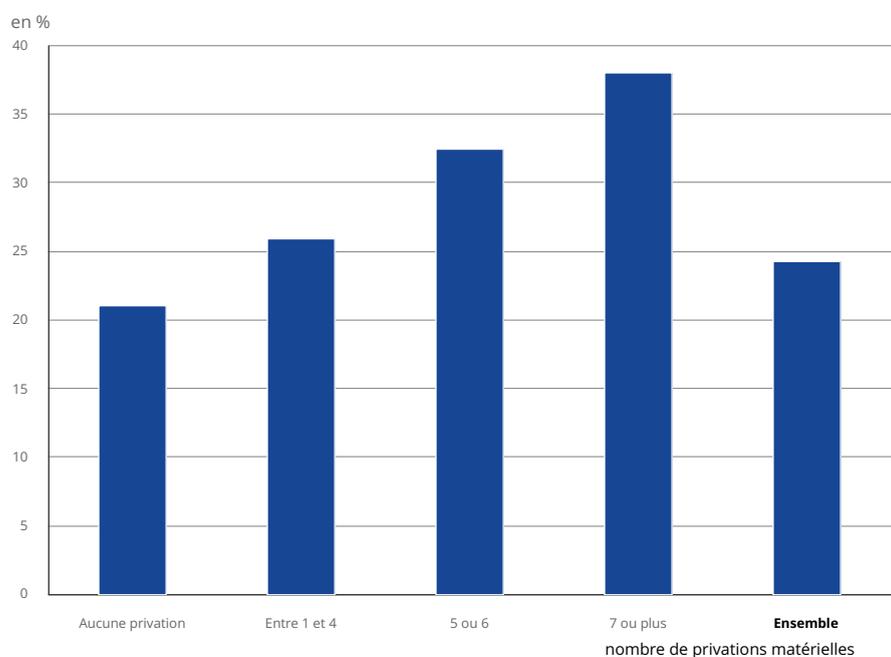
Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022.

Figure 3 – Individus ayant rencontré au moins une difficulté lors de démarches administratives selon l'âge et l'état de santé ressenti



Lecture : En 2022, 27,6 % des personnes âgées de 18 à 29 ans ont rencontré au moins une difficulté dans leurs démarches administratives.
 Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 18 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire ayant effectué au moins une démarche administrative.
 Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022.

Figure 4 – Personnes ayant rencontré au moins une difficulté lors de leurs démarches administratives selon le nombre de privations matérielles et sociales



Lecture : En 2022, 38,0 % des personnes qui ont sept privations matérielles ou plus ont connu au moins une difficulté lors de leurs démarches administratives.
 Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 18 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire ayant renseigné le module sur les démarches administratives.
 Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022.

Définitions

L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union européenne est défini comme la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Satisfaction dans la vie et confiance envers les autres

En 2023, en France métropolitaine, les personnes âgées de 16 ans ou plus attribuent une note moyenne de satisfaction de 7,2 sur 10 à la vie qu'elles mènent actuellement (**figure 1**). La satisfaction dans la vie a légèrement progressé par rapport à 2022 (7,1 sur 10). Depuis 2014, elle oscille entre 7,1 et 7,3. Seule exception, l'année 2021 où elle a atteint son plus bas niveau (6,8 sur 10), à la suite de l'épidémie de Covid-19 et des restrictions sanitaires.

Le bien-être ressenti dépend notamment de l'âge, de l'état de santé et du niveau de vie. Il dépend également de la composition du ménage. Les personnes à la tête d'une famille monoparentale et les personnes seules ont un niveau de satisfaction dans la vie nettement plus faible (respectivement 6,7 et 6,8 sur 10) que les personnes qui vivent en couple, qu'elles aient ou non des enfants (7,5 avec enfants et 7,4 sans enfant).

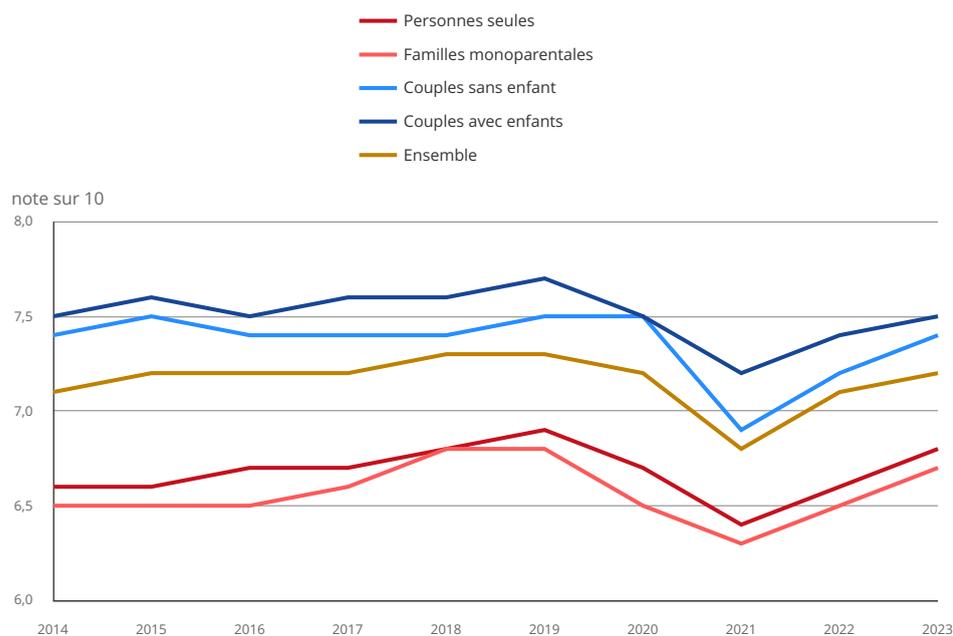
Mesurée depuis 2022, la note moyenne de satisfaction atteint 6,9 sur 10 en 2023 dans les départements d'outre-mer hors Mayotte, un niveau plus bas qu'en France métropolitaine.

En 2023, les personnes occupant un emploi attribuent une note moyenne de satisfaction de 7,4 sur 10 à leur emploi principal (**figure 2**). La satisfaction dans ce domaine retrouve son niveau d'avant confinement (7,3 en 2018 comme en 2019), alors qu'elle était tombée à 7,0 en 2020. Femmes et hommes la jugent de façon très proche. La satisfaction relative à son emploi fluctue davantage selon la catégorie socioprofessionnelle : la note la plus élevée est attribuée par les indépendants (8,2), la plus faible par les employés (7,2). En 2023, en France métropolitaine, les personnes estiment leur niveau de confiance envers les inconnus à 4,3 sur 10 (**figure 3**). Celui-ci était au plus bas en 2022, à 4,1 sur 10. Les personnes à la tête d'une famille monoparentale manifestent davantage de défiance envers les inconnus que les autres (niveau de 3,9 sur 10). Les plus jeunes sont également plus méfiants : le niveau de confiance des 16-29 ans envers les inconnus est de 3,8 sur 10 alors qu'il oscille entre 4,3 et 4,5 pour toutes les autres tranches d'âges.

Pour en savoir plus

- « **Le bien-être subjectif, une question de classes sociales ?** », in France Portrait Social, coll. « Insee Références », édition 2023.
- « **En 2022, la satisfaction générale dans la vie retrouve quasiment son niveau d'avant l'épidémie de Covid-19** », Insee Résultats, décembre 2023.
- « **Vivre en Île-de-France a un effet négatif sur la satisfaction dans la vie** », Insee Analyses n° 71, février 2022.

Figure 1 – Satisfaction dans la vie menée actuellement selon la configuration du ménage

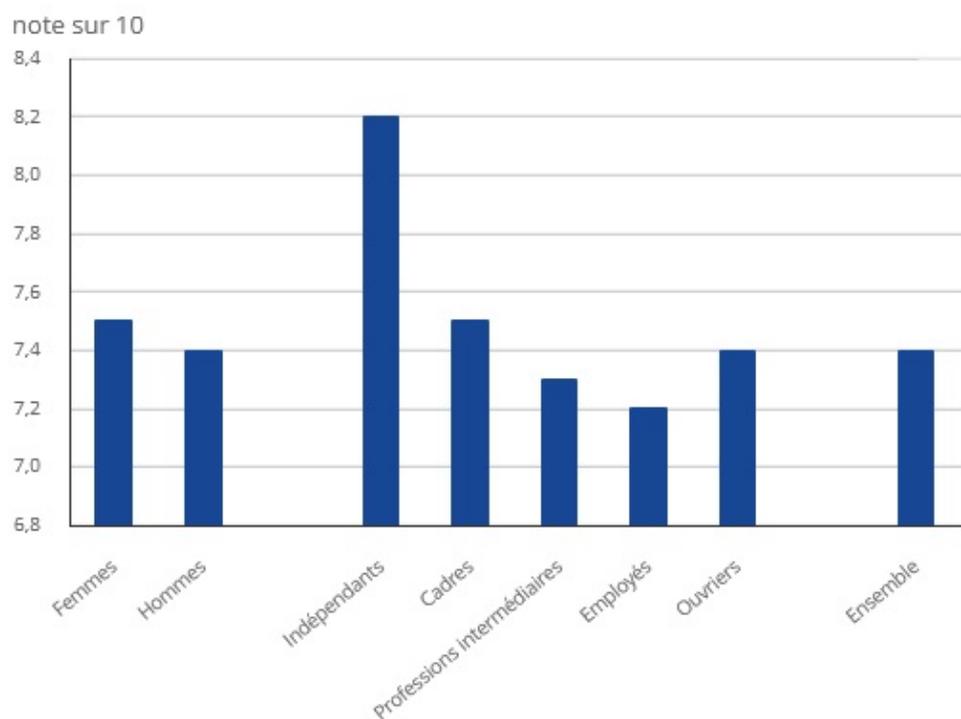


Lecture : En 2023, les personnes vivant en couple avec enfants évaluent à 7,5 sur 10 leur satisfaction dans la vie menée actuellement.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 16 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2014 à 2023.

Figure 2 – Satisfaction concernant l'emploi principal selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

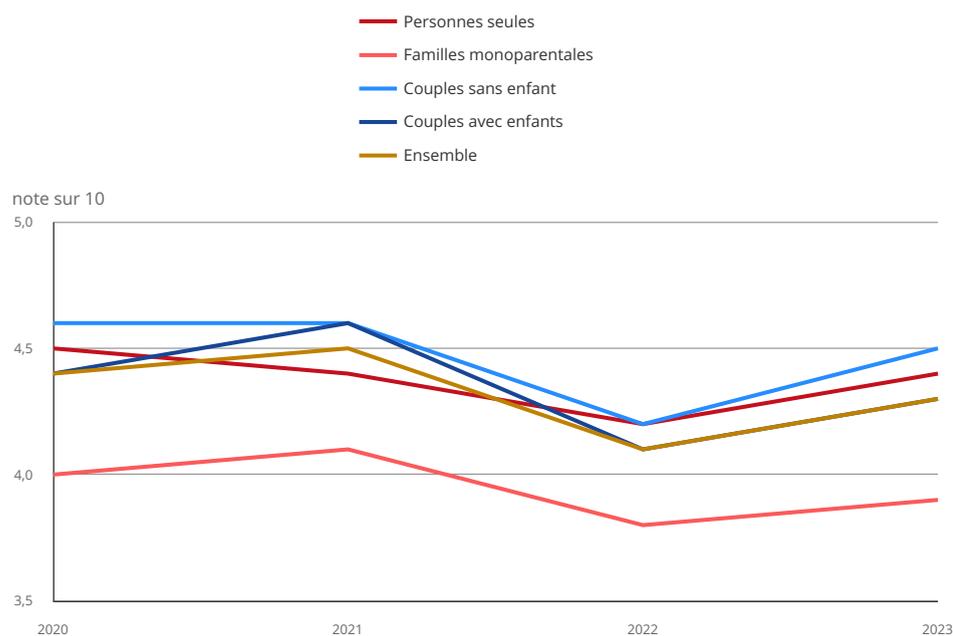


Lecture : En 2023, les ouvriers évaluent à 7,4 sur 10 leur satisfaction concernant leur emploi principal.

Champ : France métropolitaine, personnes occupant un emploi et vivant dans un logement ordinaire, âgées de 16 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2023.

Figure 3 – Niveau de confiance envers les inconnus selon la configuration du ménage



Note : Les autres types de ménage ne sont pas représentés dans la figure mais sont pris en compte dans la ligne « Ensemble ».

Lecture : En 2023, les personnes vivant dans une famille monoparentale évaluent à 3,9 sur 10 leur niveau de confiance envers les inconnus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 16 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2020 à 2023.

Définitions

La **satisfaction dans la vie**, est évaluée sur une échelle de 0 « pas du tout satisfait » à 10 « entièrement satisfait ».

Le **niveau de confiance envers les inconnus** est évalué sur une échelle de 0 « pas du tout confiance » à 10 « totalement confiance ».

Contexte macroéconomique et dépenses sociales

Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

En 2023, le revenu disponible brut des ménages (RDB) s'accroît de +8,0 %, à un rythme bien plus élevé que celui des années précédentes (+5,2 % en 2022 et +4,8 % en 2021) ([figure 1](#)). L'ensemble des différentes composantes contribue à la hausse du RDB en 2023.

Premier contributeur à la hausse du RDB, les revenus du patrimoine, qui recouvrent les loyers perçus par les ménages propriétaires-bailleurs, les loyers imputés et les revenus financiers, s'envolent avec la forte hausse des taux d'intérêts (+17,4 % en 2023 après +6,4 % en 2022). En effet, le taux de référence interbancaire, taux auquel les banques se prêtent entre elles au jour le jour, et qui est utilisé pour fixer les taux de nombreux produits bancaires, a été pratiquement multiplié par quatre en un an, de +1,0 % en 2022 à +3,9 % en 2023.

Deuxième contributeur, les revenus d'activité nets augmentent de +5,0 % en 2023, à un rythme moins soutenu que les deux années précédentes (+7,2 % en 2022 et +7,7 % en 2021). Le revenu moyen par tête progresse, porté par la revalorisation du Smic (+5,4 % en 2023) et celle du point d'indice de la fonction publique (+2,4 % en 2023). Par contre, le volume d'emploi salarié ralentit avec la stabilisation du taux de chômage en 2023 à 7,3 % de la population active.

Les prestations sociales en espèces versées aux ménages progressent en 2023 (+4,7 % après +1,7 % en 2022). En particulier, les pensions de retraite augmentent de 5,2 % en 2023, sous l'effet notamment de la revalorisation de 4,0 % en juillet 2022, puis de 0,8 % en janvier 2023.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine ralentissent (+2,2 % en 2023 après +7,5 % en 2022). Ce ralentissement est dû à l'indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu qui diminue son rendement et à la dernière étape de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ces facteurs de baisse sont compensés par la hausse de la CSG et de la CRDS (+4,4 % après +9,4 % en 2022).

Malgré la forte hausse du RDB, le pouvoir d'achat du RDB des ménages ne progresse que de 0,8 % en 2023 ([figure 2](#)). En effet, l'année 2023 a aussi été marquée par la poursuite d'une forte inflation : la hausse des prix des biens et des services consommés par les ménages bondit à +7,1 % en 2023, après +4,9 % en 2022. La hausse des prix est particulièrement marquée dans le secteur de l'énergie (gaz et électricité, en hausse de 16,9 % en 2023) et des produits agroalimentaires (+12,8 % en 2023).

Ces évolutions du RDB ne tiennent pas compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages. Pour approcher une mesure plus individuelle du pouvoir d'achat, l'évolution du RDB des ménages doit être rapportée à celle des unités de consommation (UC). En 2023, le pouvoir d'achat du RDB par UC augmente de 0,3 % après une diminution de 0,4 % en 2022 et une progression de 2,8 % en 2021.

Sur longue période, le pouvoir d'achat du RDB a été multiplié par 5,3 depuis 1960 ([figure 3](#)). Une partie de cette hausse est liée à l'augmentation de la population et à l'évolution de la composition des ménages. Rapporté au nombre d'UC, le pouvoir d'achat du RDB a été multiplié par 3,2 par rapport à son niveau de 1960.

Depuis 2010, le pouvoir d'achat du RDB augmente en moyenne de 1,0 % par an. Rapporté au nombre d'UC, le pouvoir d'achat du RDB a augmenté plus modérément : en moyenne 0,4 % par an depuis 2010.

Pour en savoir plus

- « [Les comptes de la Nation en 2023 - Le PIB ralentit mais le pouvoir d'achat des ménages accélère légèrement](#) », Insee Première n° 1997, mai 2024.

Figure 1 – Revenu disponible brut des ménages et ses composantes en 2023

Composantes du revenu des ménages	Montant (en milliards d'euros)	Part dans le revenu disponible brut (en %)	Évolution 2023/2022 en valeur (en %)
Revenus d'activité nets [1]	1 070,8	60,3	5,0
Salaires et traitements	1 480,5	83,4	5,3
Revenus mixtes bruts des entrepreneurs individuels	137,3	7,7	4,2
Cotisations sociales	-547,0	-30,8	5,5
Revenus du patrimoine [2]	398,5	22,5	17,4
Prestations sociales reçues en espèces [3]	594,6	33,5	4,7
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine [4]	-273,6	-15,4	2,2
Transferts courants reçus nets [5]	-16,0	-0,9	0,5
Revenu disponible brut (RDB) [1+2+3+4+5]	1 774,4	100,0	8,0

Lecture : En 2023, le revenu disponible brut s'élevé à 1 774,4 milliards d'euros, en hausse de 8,0 % par rapport à 2022.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Figure 2 – Revenu disponible brut des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat

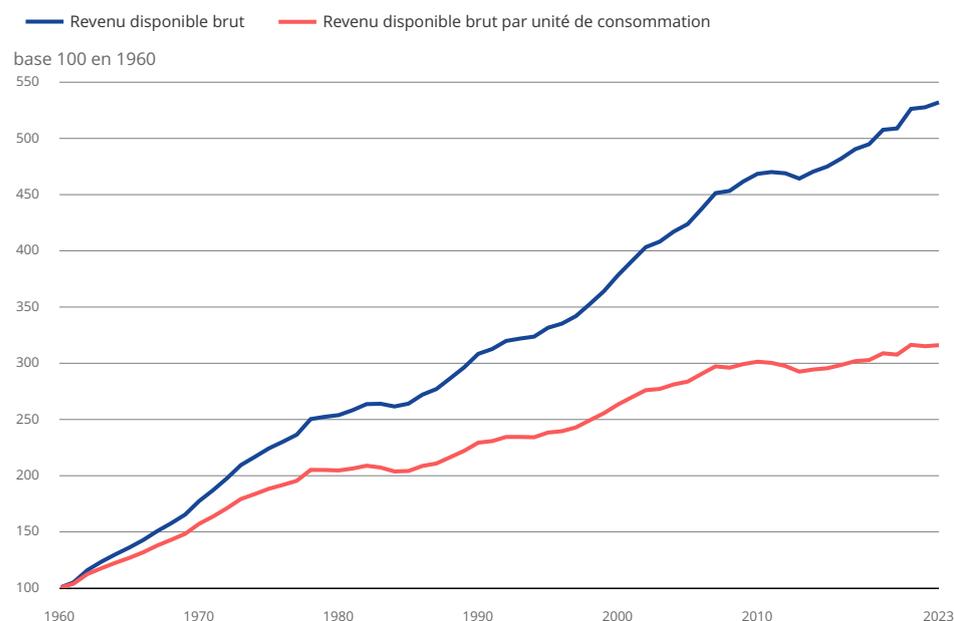
Évolution du revenu disponible et du pouvoir d'achat	2019	2020	2021	2022	2023
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	1 475,7	1 490,3	1 562,5	1 643,4	1 774,4
Évolutions (en %)					
Revenu disponible brut	3,4	1,0	4,8	5,2	8,0
Prix des biens et services consommés par les ménages	0,8	0,8	1,4	4,9	7,1
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages¹	2,6	0,2	3,4	0,3	0,8
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation¹	2,0	-0,4	2,8	-0,4	0,3

1. L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des biens et services consommés par les ménages.

Lecture : En 2023, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages progresse de 0,8 % par rapport à 2022.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Figure 3 – Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut



Lecture : En 2023, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation a été multiplié par 3,2 par rapport à 1960.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Définitions

Le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** est le revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il correspond donc aux revenus primaires (revenus d'activité et revenus de la propriété) majorés des prestations sociales en espèces et diminués des cotisations et des impôts versés. L'évolution du pouvoir d'achat du RDB mesure l'évolution du RDB corrigée de l'évolution des prix des dépenses de consommation des ménages.

Le **loyer imputé** recouvre le service de location que se rendent à eux-mêmes les propriétaires de leur logement : à savoir, les loyers que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

Les **unités de consommation (UC)** sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Consommation et épargne des ménages

En 2023, la dépense de consommation finale des ménages ralentit nettement en volume (+0,8 %), après le rebond de sortie de la crise sanitaire (+3,1 % en 2022) ([figure 1](#)). Dans le même temps, l'année 2023 est marquée par une forte hausse des prix des biens et services consommés par les ménages (+7,1 % en moyenne annuelle), du fait principalement de la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie. La consommation finale effective des ménages, incluant les consommations individualisables financées par la collectivité, augmente de 0,7 % en volume, après +3,1 % en 2022.

Après sept années consécutives de baisse, la part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut augmente légèrement (30,4 %, après 29,5 % en 2022), et retrouve son niveau d'avant-crise (30,2 % en 2019) ([figure 2](#)). Les dépenses de logement, d'eau et d'énergie, qui constituent plus des trois quarts des dépenses pré-engagées, sont quasiment stables en 2023 (+0,5 %). Les loyers (réels et imputés) augmentent à un rythme légèrement moins soutenu qu'en 2022 (+1,4 %, après +1,6 %) et restent sur une tendance stable depuis 2015. À l'inverse, les dépenses des ménages en électricité, gaz et autres combustibles continuent de baisser, de façon toutefois moindre qu'en 2022 (-3,3 %, après -10,4 %). La baisse de la consommation d'énergie en 2022 et 2023 est due à des températures clémentes et des comportements de sobriété énergétique en réaction à des prix qui progressent nettement (+14,5 %, après +15,3 %).

Alors que la consommation en produits alimentaires et en boissons avait été stimulée en 2020 par le confinement et le télétravail, elle diminue depuis 2021 avec le retour de la restauration hors domicile puis la forte augmentation des prix des produits alimentaires en 2023 (+12,2 %). Ainsi, en volume, la dépense en produits alimentaires diminue de nouveau en 2023 (-3,1 %, après -2,9 % en 2022). Cette diminution reflète une baisse effective des quantités consommées, mais aussi des changements dans la qualité des produits achetés.

La consommation en services progresse plus faiblement qu'en 2022, notamment pour ceux qui avaient fortement rebondi en 2021 et 2022 après avoir été fortement affectés par la crise sanitaire. C'est le cas de l'hébergement et de la restauration, où les dépenses décélèrent après deux années de forte hausse (+5,5 % en 2023, contre +37,7 % en 2022 et +15,6 % en 2021). La dépense en transports continue également de progresser en 2023, mais à un rythme moindre qu'en 2022 (+3,8 %, après +6,4 %), tout comme les dépenses en loisirs, sport et culture (+3,0 %, après +11,6 %).

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) augmente de nouveau en 2023 (+0,8 %, après +0,3 % en 2022). Si le RDB en valeur des ménages accélère (+8,0 %, après +5,2 % en 2022), le prix de la dépense de consommation finale reste dynamique (+7,1 %, après +4,9 %). Les dépenses de consommation finale augmentent quasiment au même rythme en volume que le pouvoir d'achat du RDB, si bien que le taux d'épargne des ménages, qui avait atteint un pic en 2020, est stable par rapport à 2022 pour s'établir en 2023 à 16,9 % du RDB. Il reste à un niveau plus élevé qu'entre 2015 et 2019 (14,1 % en moyenne sur la période) ([figure 3](#)).

Pour en savoir plus

- « [La consommation des ménages en 2023 - La consommation des ménages ralentit nettement dans un contexte d'inflation élevée](#) », Insee Première n° 2002, juillet 2024.
- « [Les comptes de la Nation en 2023 - Le PIB ralentit mais le pouvoir d'achat des ménages accélère légèrement](#) », Insee Première n° 1997, mai 2024.
- « [Comptes nationaux annuels \(base 2020\) - Documentation sur la méthodologie](#) », Insee.
- « [La consommation alimentaire diminue : oui mais de combien ?](#) », Le blog de l'Insee, novembre 2023.

Figure 1 – Évolution de la consommation finale des ménages par fonction

en %

Poste de consommation	Variation en volume au prix de l'année précédente			Variation des prix			Coefficient budgétaire ¹
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2023
Alimentation et boissons non alcoolisées, dont :	-0,4	-2,5	-3,2	0,6	7,2	12,1	12,4
<i>Produits alimentaires</i>	-0,5	-2,9	-3,1	0,6	7,4	12,2	11,4
Boissons alcoolisées et tabac	-1,7	-4,3	-4,4	3,0	1,5	7,0	3,5
Articles d'habillement et chaussures	11,5	1,5	-2,9	0,1	2,9	2,5	3,0
Logement, eau et énergie, dont :	3,1	-0,1	0,5	1,4	3,2	3,9	27,3
<i>Loyers (y compris loyers imputés)</i>	1,8	1,6	1,4	0,6	0,8	1,7	19,4
<i>Gaz, électricité et autres combustibles</i>	4,7	-10,4	-3,3	5,1	15,3	14,5	4,2
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	6,5	-4,3	-5,2	1,3	5,7	6,1	4,0
Santé (dépenses à la charge des ménages)	14,9	2,2	3,9	-4,0	0,6	1,5	3,8
Transports	10,1	6,4	3,8	5,0	11,3	4,0	12,9
Information et communication	3,4	1,3	4,0	1,2	-0,5	-2,6	3,6
Loisirs, sport et culture	8,3	11,6	3,0	1,5	4,2	4,1	6,9
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	0,2	0,6	3,0	1,7	3,2	3,6	0,7
Hôtels, cafés et restaurants	15,6	37,7	5,5	1,2	4,8	5,0	8,5
Assurances et services financiers, dont :	2,2	2,4	1,7	-0,6	8,0	38,2	8,2
<i>Services financiers</i>	1,7	2,6	1,6	-1,0	22,7	193,5	3,3
Soins corporels, protection sociale et biens et services divers	7,6	5,8	0,5	1,5	3,2	5,6	6,2
Dépense de consommation finale des ménages	5,2	3,1	0,8	1,4	4,9	7,1	100,0
ISBLSM²	6,0	6,3	1,1	1,2	3,2	5,1	///
Administrations publiques³, dont :	8,5	2,9	0,4	-0,1	0,2	3,3	///
<i>Santé</i>	11,7	0,0	1,4	1,3	1,7	1,7	///
<i>Éducation</i>	6,1	3,6	-0,4	-2,0	1,3	5,1	///
Consommation finale effective des ménages	6,0	3,1	0,7	1,0	3,7	6,2	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1. Part de la dépense en valeur consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services) dans la dépense de consommation finale des ménages. Pour que la somme des coefficients budgétaires soit égale à 100, il faut y ajouter le poids de la correction territoriale (différence entre les achats à l'étranger des résidents et les achats en France des non-résidents) : soit -1,0 %.

2. Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages.

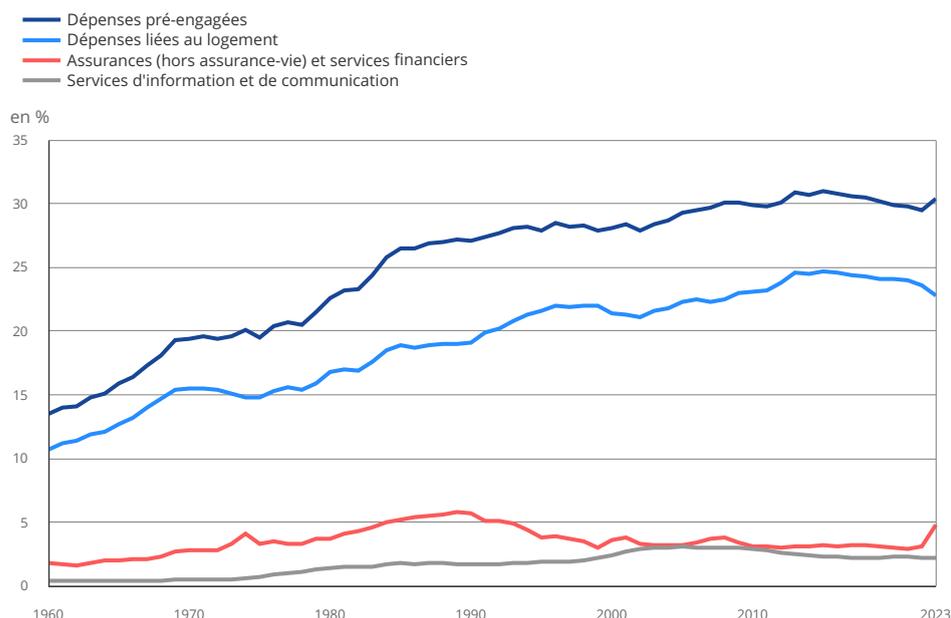
3. Dépenses des administrations publiques en biens et services individualisables.

Lecture : En 2023, la dépense de consommation finale des ménages en produits alimentaires et boissons non alcoolisées décroît de 3,2 % en volume.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Figure 2 – Part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut

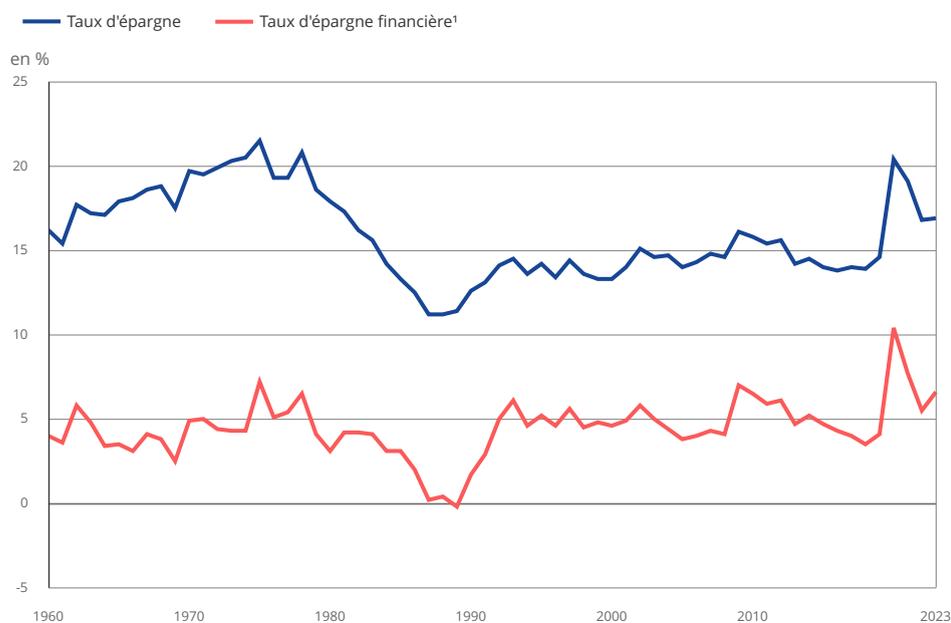


Lecture : En 2023, les dépenses pré-engagées représentent 30,4 % du revenu disponible brut. La plus grande partie de ces dépenses sont celles liées au logement (22,8 % du revenu disponible brut).

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Figure 3 – Taux d'épargne des ménages



1. L'épargne des ménages peut être utilisée soit pour l'investissement, soit pour des placements financiers ou des remboursements d'emprunt. La capacité de financement des ménages correspond au solde de l'épargne et de l'investissement. Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

Lecture : En 2023, le taux d'épargne des ménages s'établit à 16,9 %, et le taux d'épargne financière à 6,6 %.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Définitions

La **dépense de consommation finale des ménages** comprend les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins.

La **consommation finale effective des ménages** inclut tous les biens et les services consommés par les ménages, qu'ils aient fait l'objet d'une dépense directe des ménages ou été financés par la collectivité (par exemple, dépenses remboursées par la Sécurité sociale ou allocation logement).

Les **dépenses pré-engagées** sont supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Ces dépenses comprennent notamment les dépenses liées au logement, y compris les loyers imputés et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations, les services de télécommunications, les assurances (hors assurance-vie), les services financiers et les frais de cantine.

Le **revenu disponible brut** des ménages correspond au revenu, après impôts et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne.

Le **loyer imputé** est une estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale : à savoir, le loyer qu'il aurait à payer s'il était locataire du logement qu'il habite.

Le **taux d'épargne** des ménages est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible brut.

Dépenses de logement

En 2023, les dépenses de logement représentent 21,7 % du produit intérieur brut (PIB), soit 611,7 milliards d'euros (Md€) (**figure 1**). Leur croissance ralentit par rapport aux deux années précédentes, avec une hausse de 2,3 % en euros courants, après 3,1 % en 2022 et 7,6 % en 2021 à la suite de la crise sanitaire.

Dans un contexte de hausse des taux des crédits à l'habitat, le ralentissement en 2023 est dû à la baisse des dépenses en capital (-3,8 % à 170,3 Md€, après +3,8 % en 2022), en raison d'un fort recul du nombre de transactions dans l'ancien et d'une baisse d'activité dans le neuf, malgré une hausse des dépenses en gros travaux dans les logements, portée exclusivement par une augmentation des prix.

Les dépenses courantes de logement, généralement moins volatiles que les dépenses en capital, augmentent de 4,8 % en 2023, après +2,8 % en 2022, et s'élèvent à 441,4 Md€. La hausse résulte d'une légère accélération, dans un contexte inflationniste, de la progression des prix des loyers (+1,8 % après +0,8 % en 2022) – limitée par le « bouclier loyer » mis en place en août 2022 –, mais aussi de la forte augmentation des prix de l'énergie, conséquence du relâchement du « bouclier tarifaire » sur l'électricité (+14,5 %) et de la dynamique toujours importante des prix du gaz (+20,0 %). En 2023, les volumes d'énergie consommés ne reculent que faiblement, contrairement à l'année précédente.

En 2023, 27,3 % de la dépense de consommation finale des ménages est allouée au service de logement (**figure 2**). Il s'agit du premier poste de dépenses, loin devant l'alimentation ou les transports (respectivement 15,9 % et 12,9 %). Après l'année exceptionnelle de 2020, marquée par la réduction d'autres types de dépenses en raison du confinement (transports, restauration, loisirs, etc.), la part des dépenses dédiées au logement diminue de nouveau en 2023 (-0,9 point, après -1,4 point en 2022 et -0,6 point en 2021) et devient inférieure à sa valeur moyenne de 2012 à 2019.

En 2023, 7,1 % des dépenses de logement sont prises en charge par la collectivité via des aides et des réductions de dépenses (43,5 Md€). Celles-ci bénéficient en premier lieu au secteur locatif, à hauteur de 38 % pour le secteur social et 29 % pour le secteur libre. Les prestations sociales liées au logement s'élèvent à 20,1 Md€. Pour les locataires, la part des dépenses courantes de logement couvertes par ces aides s'est fortement accrue dans les années 1990, en raison de l'extension de ces prestations à des publics plus larges, en particulier aux étudiants. Elle a ensuite globalement stagné jusqu'en 2016 puis a nettement diminué, passant de 14,9 % en 2016 à 10,7 % en 2023 (**figure 3**). Cette évolution récente s'explique par un mouvement régulier de baisse du montant total des aides sociales et d'augmentation des dépenses courantes en logement.

En 2023, la consommation des ménages au titre du service de logement (loyer, énergie, eau, autres charges) représente en moyenne 12 600 euros par résidence principale (en hausse de 3,9 % sur un an) et 8 900 euros par résidence secondaire (**figure 4**). Pour les locataires d'un logement du secteur privé, elle s'élève à 11 100 euros, contre 9 100 euros pour ceux du parc social. La consommation annuelle moyenne des propriétaires occupants pour leur résidence principale, comprenant les loyers imputés, est plus élevée et s'établit à 14 400 euros.

Pour en savoir plus

- « **Rapport du compte du logement 2023** » , Datalab, Service des données et études statistiques (SDES), octobre 2024.

Figure 1 – Composantes de la dépense de logement

en milliards d'euros courants

Composantes de la dépense de logement	1990	2000	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Consommation associée au service de logement	129,5	204,4	313,2	357,4	390,0	405,5	416,7	436,6
Loyers (réels et imputés), dont :	88,4	145,2	224,7	254,6	278,3	284,0	290,4	299,7
<i>Loyers réels</i>	28,8	45,9	67,5	75,6	83,3	85,5	87,6	91,1
Énergies et eau	22,0	30,4	46,7	54,1	58,6	63,2	64,7	72,0
Charges	16,8	25,0	35,9	40,7	44,9	50,0	53,0	55,5
Locaux d'hébergement	2,2	3,8	5,9	7,9	8,2	8,3	8,7	9,4
Subventions d'exploitation aux producteurs (hors bonifications)	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Charges des producteurs liées aux logements vacants	1,2	1,6	2,5	3,2	3,7	3,9	4,2	4,6
Dépenses courantes de logement	130,8	206,2	315,8	360,7	393,9	409,6	421,2	441,4
Investissement en logements neufs	37,7	44,6	70,2	62,3	77,2	88,9	88,0	82,0
Gros travaux d'entretien-amélioration	22,9	31,7	44,1	47,0	47,4	56,3	63,1	67,2
Frais et droits dans l'ancien, avantages fiscaux	5,5	7,5	14,0	16,0	20,6	25,1	25,8	21,0
Dépenses en capital	66,2	83,8	128,3	125,3	145,2	170,4	176,9	170,3
Dépenses de logement	197,0	290,0	444,2	486,0	539,2	580,0	598,1	611,7
Part de la dépense de logement dans le PIB (en %)	18,9	19,7	22,3	22,1	23,3	23,1	22,5	21,7

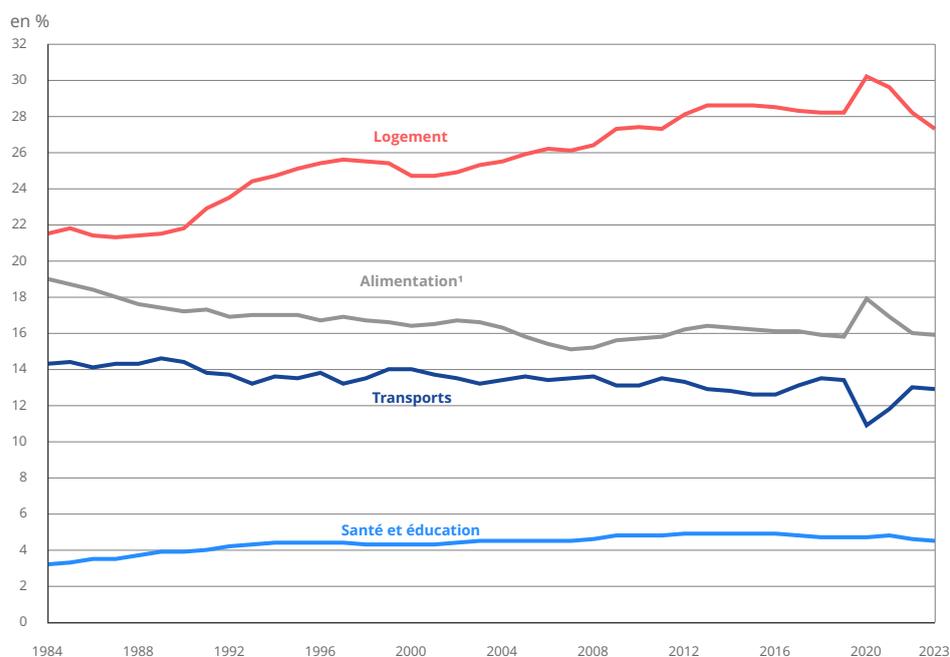
Note : Les charges ont été révisées en lien avec le passage en base 2020 des comptes nationaux, ainsi que l'investissement en logements neufs dans le cadre d'un rebasage dans le compte satellite du logement.

Lecture : En 2023, les ménages ont investi 82,0 milliards d'euros en logements neufs.

Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2020 ; SDES, compte du logement 2023.

Figure 2 – Part des principaux postes de la dépense de consommation finale des ménages

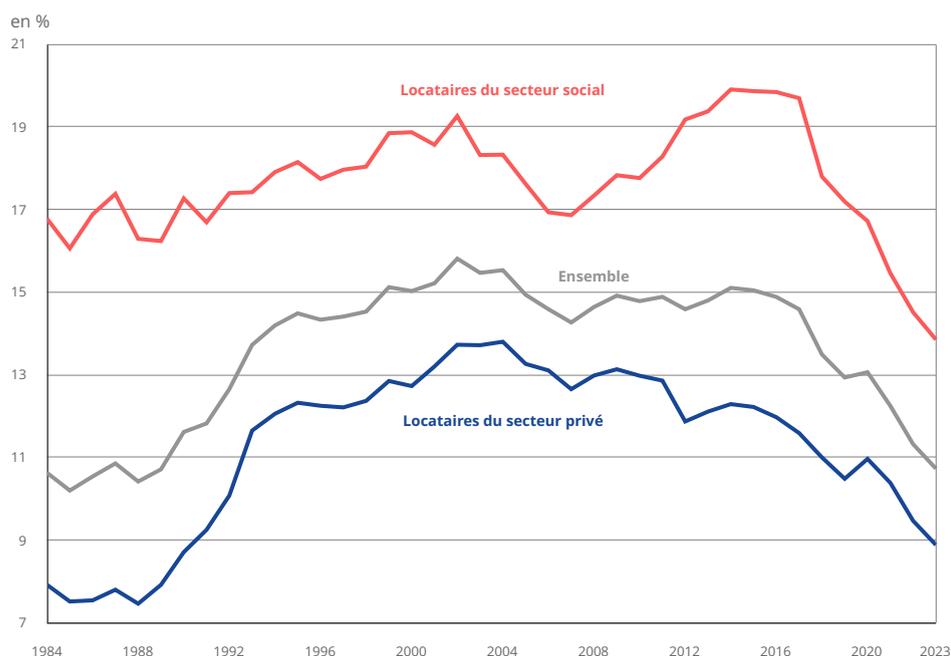


1. Dont tabac et boissons alcoolisées.

Lecture : En 2023, le logement représente 27,3 % de la dépense de consommation finale des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Figure 3 – Part de la dépense courante des locataires couverte par les prestations sociales liées au logement



Lecture : En 2023, les prestations sociales liées au logement couvrent 8,9 % de la dépense courante des locataires du secteur privé.

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : SDES, compte du logement 2023.

Figure 4 – Consommation annuelle moyenne associée au service de logement selon le statut d'occupation

en euros par logement

Statut d'occupation	1990	2000	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Résidences principales	5 339	7 499	10 218	11 103	11 574	11 937	12 149	12 617
Propriétaires occupants (y c. loyers imputés)	6 113	8 571	11 634	12 654	13 236	13 637	13 879	14 368
Locataires du secteur privé	4 780	6 765	9 022	9 827	10 257	10 556	10 743	11 149
Locataires du secteur social	3 810	5 341	7 330	7 838	8 083	8 433	8 599	9 100
Résidences secondaires	3 388	4 967	7 002	7 714	8 262	8 465	8 649	8 904

Note : Les dépenses de consommation associées au service de logement sont comptabilisées hors prestations sociales liées au logement.

Lecture : En 2023, les ménages locataires du secteur privé consacrent en moyenne 11 149 euros au service de leur résidence principale (loyer, énergie et eau, charges).

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : SDES, compte du logement 2023.

Définitions

Les **dépenses de logement** regroupent :

- les **dépenses en capital**, qui englobent les dépenses destinées à accroître le parc de logements ou à prolonger sa durée de vie, c'est-à-dire les dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens ;
- les **dépenses courantes de logement**, qui couvrent les loyers que doivent acquitter les locataires, les **loyers imputés** que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement, les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer ainsi que les charges.

Les **dépenses courantes de logement** couvrent les loyers que doivent acquitter les locataires et les loyers imputés.

La **dépense de consommation finale des ménages** comprend les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins.

Les **prestations sociales liées au logement** désignent les aides versées aux ménages pour leurs dépenses de consommation associées au service de logement. Elles comprennent notamment l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Le **loyer imputé** recouvre le service de location que se rendent à eux-mêmes les propriétaires de leur logement : à savoir, les loyers que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

Dépenses de santé

En 2023, la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) atteint 249,0 milliards d'euros, soit 8,8 % du produit intérieur brut et 3 660 euros par habitant ([figure 1](#)).

L'état d'urgence sanitaire a été levé en août 2022. Les dépenses liées au Covid-19 baissent très fortement en 2023, notamment les masques (-83,1 %), les tests PCR et antigéniques (-91,4 %) et les vaccins (-76,4 %). Ceci n'affecte qu'à la marge la CSBM, les tests et vaccins étant classés en prévention donc en dehors de celle-ci.

Avec un taux de croissance de 5,2 % en 2023, la dynamique de la CSBM est, comme les années précédentes (+4,0 % en 2022 et +7,8 % en 2021), beaucoup plus élevée qu'avant la crise sanitaire (+2,0 % en moyenne de 2010 à 2019). Cette croissance est alimentée d'abord par une augmentation du volume (+3,9 % en 2023, contre +2,3 % en moyenne de 2010 à 2019), en particulier des soins hospitaliers, des médicaments et des soins de médecins spécialistes ([figure 2](#)). La croissance de la CSBM résulte aussi d'un effet prix (+1,2 %) contrairement à ce qui était observé de 2010 à 2019 (moyenne annuelle à -0,3 %). La hausse des prix des soins et biens médicaux demeure toutefois nettement inférieure à celle des biens et services en 2023 (+4,9 %).

La consommation de soins hospitaliers, qui s'élève à 122,1 milliards d'euros en 2023, augmente fortement pour la quatrième année consécutive : +5,7 % en 2023, après +4,4 % en 2022, +7,2 % en 2021 et +5,8 % en 2020. En 2020 et 2021, cette dynamique s'expliquait par la hausse des rémunérations des personnels et les surcoûts liés à la lutte contre le Covid-19. En 2022, la baisse des dépenses dues à la crise sanitaire a été compensée par une nouvelle augmentation des salaires du personnel hospitalier. En 2023, les volumes repartent à la hausse, en raison d'une augmentation du nombre de séjours, dans le public comme dans le privé.

En 2023, la dépense de consommation de médicaments en ambulatoire s'élève à 33,4 milliards d'euros, en hausse pour la troisième année (+3,1 % en 2023) après une baisse continue entre 2014 et 2020. Cette hausse est soutenue par la forte progression de la consommation de certaines classes thérapeutiques spécifiques, notamment les traitements du cancer et de la mucoviscidose, et les immunosuppresseurs.

La consommation de soins auprès des médecins spécialistes et des soins courants infirmiers progresse en valeur de nouveau en 2023 : +3,5 % pour les infirmiers et +6,6 % pour les spécialistes. Les dépenses en soins de médecins généralistes ralentissent, dans un contexte de baisse des effectifs de médecins. Elles augmentent néanmoins de 1,6 % en 2023 (après +2,7 % en moyenne entre 2020 et 2022), soit à un rythme similaire à la décennie précédant la crise sanitaire.

En 2023, la part de la CSBM financée par les administrations publiques (80,1 %) est stable par rapport à l'année précédente, et à un niveau supérieur à celui observé avant la crise ([figure 3](#)). La part des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance) est également inchangée, à 12,4 %, et demeure inférieure de 0,6 point à son niveau de 2019. Depuis la réforme du 100 % santé, la part de la CSBM financée par les ménages a diminué, passant de 8,4 % en 2019 à 7,5 % en 2023. La participation directe des ménages aux dépenses de santé s'établit à 18,6 milliards d'euros en 2023, soit un reste à charge de 274 euros en moyenne par habitant ([figure 4](#)).

Figure 1 – Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)

en millions d'euros

Soins et biens médicaux	2013	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022 (en %)
Soins hospitaliers	87 395	110 697	115 530	122 148	5,7
Secteur public	66 805	85 020	88 914	93 738	5,4
Secteur privé	20 590	25 677	26 616	28 410	6,7
Soins ambulatoires¹	53 674	66 072	68 365	72 248	5,7
Médecins et sages-femmes	20 449	24 045	25 048	26 179	4,5
Auxiliaires médicaux	12 391	17 245	17 642	18 700	6,0
Dentistes	11 859	14 272	14 701	15 473	5,3
Laboratoires d'analyses	4 301	4 643	4 567	4 782	4,7
Transports sanitaires	4 334	5 645	6 105	6 763	10,8
Cures thermales	340	222	302	350	16,0
Biens médicaux	45 692	50 843	52 852	54 569	3,2
Médicaments	31 581	30 846	32 420	33 415	3,1
Dispositifs médicaux	14 111	19 996	20 433	21 154	3,5
Optique médicale	6 266	7 512	7 524	8 124	8,0
Aides auditives	841	2 021	1 974	2 032	3,0
Autres ²	7 004	10 464	10 935	10 997	0,6
Ensemble	186 760	227 611	236 747	248 964	5,2
Part dans le PIB (en %)	8,8	9,1	8,9	8,8	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1. Dans les comptes de la santé, les soins ambulatoires ne comprennent ni les honoraires en cliniques privées, ni les dépenses de biens médicaux habituellement inclus dans le périmètre des soins de ville des régimes d'assurance maladie mais ils incluent en revanche les transports sanitaires.

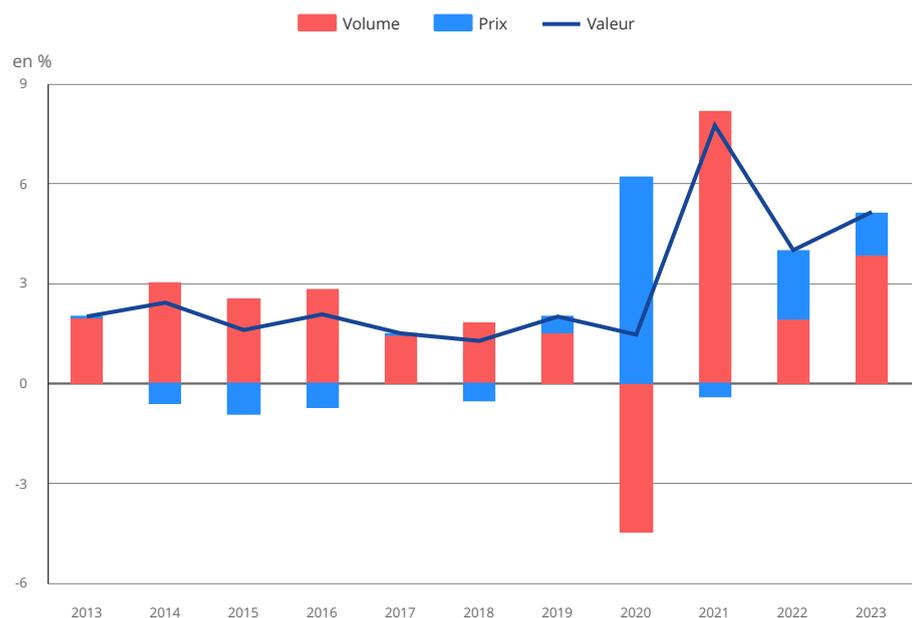
2. Orthèses, prothèses autres qu'auditives, véhicules pour handicapés physiques, nutriments, matériels, appareils, pansements, masques chirurgicaux et FFP2.

Note : Les données sont définitives avant 2021, semi-définitives pour 2022 et provisoires pour 2023.

Lecture : En 2023, la consommation de soins hospitaliers s'élève à 93 700 millions d'euros dans le secteur public.

Source : Drees, comptes de la santé.

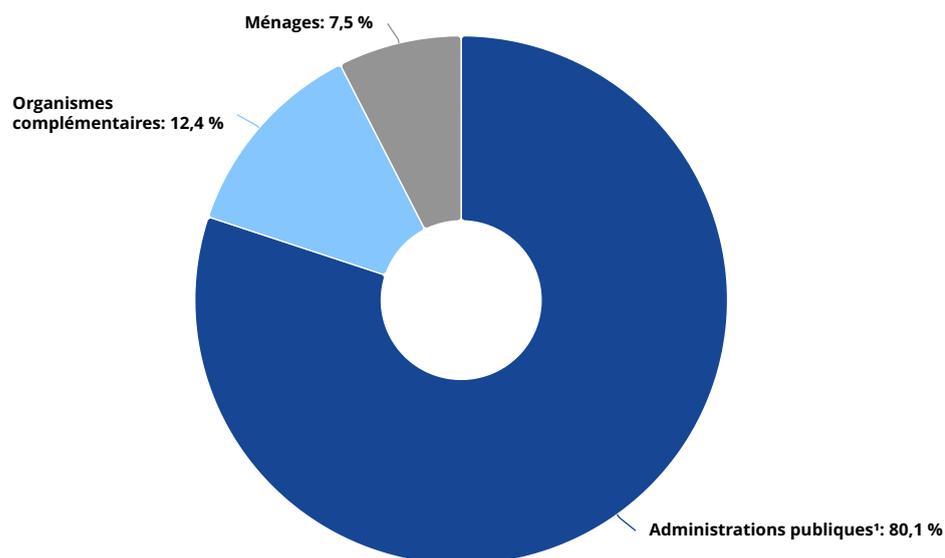
Figure 2 – Taux de croissance de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) en valeur, en volume et en prix



Lecture : En 2023, la consommation de soins et de biens médicaux augmente de 5,2 % en valeur, dont 1,2 % de hausse des prix et 3,9 % de hausse du volume.

Source : Drees, comptes de la santé.

Figure 3 – Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2023

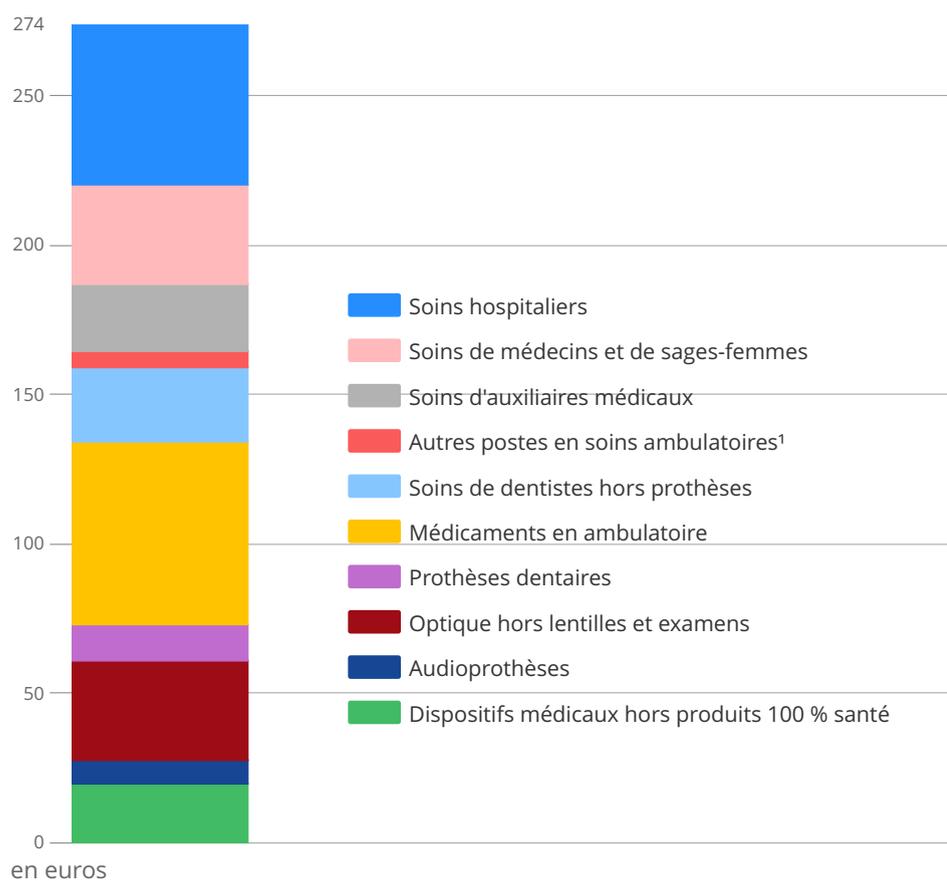


1. Y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et Camieg.

Lecture : En 2023, les administrations publiques financent 80,1 % de la consommation de soins et de biens médicaux.

Source : Drees, comptes de la santé.

Figure 4 – Le reste à charge des ménages en 2023



1. Transports sanitaires, laboratoires d'analyses et cures thermales.

Lecture : En 2023, le reste à charge moyen par habitant s'élève à 274 euros, dont 61 euros de dépenses de médicaments en ambulatoire.

Source : Drees, comptes de la santé.

Définitions

La **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires (y compris les transports sanitaires), les médicaments et les dispositifs médicaux mais exclut les soins de longue durée et les dépenses de prévention (vaccin Covid-19 par exemple).

Mise en place progressivement entre janvier 2019 et janvier 2021, la **réforme du 100 % santé** propose un ensemble de prestations de soins et d'équipements dans un panier spécifique pour trois postes de soins (aides auditives, optique et dentaire). Le taux de prise en charge est de 100 % pour les bénéficiaires d'une complémentaire santé responsable ou de la Complémentaire santé solidaire, à l'exception de certains actes dentaires dits du panier maîtrisé (reste à charge modéré).

Dépenses d'éducation

En 2023, la dépense intérieure d'éducation (DIE) est estimée à 189,9 milliards d'euros, après 181,3 milliards en 2022, soit une hausse de 4,7 % en euros courants ([figure 1](#)). Son poids dans le produit intérieur brut (PIB) s'élève à 6,7 % ([figure 2](#)).

Le financement initial de la DIE est majoritairement assuré par l'État (55,1 %) du fait de sa prépondérance dans la rémunération des enseignants et du versement des bourses d'études. En 2023, les crédits de l'État progressent de 4,3 % en euros courants. Cette hausse est portée par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique ainsi que par des mesures spécifiques pour revaloriser les métiers de l'éducation. À la rentrée 2023, les mesures dites « socle » ont ainsi été mises en place, comme le doublement de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves dans le premier degré, et l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves dans le second degré ; de même, les mesures « pacte » se traduisent par la prise en charge de missions supplémentaires, tels le remplacement ou le soutien aux élèves en difficulté. Des mesures de revalorisation des carrières s'appliquent également dans l'enseignement supérieur par le biais de la loi de programmation de la recherche. Par ailleurs, les efforts pour améliorer l'inclusion d'élèves porteurs de handicap se poursuivent avec le recrutement d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

En 2023, les collectivités territoriales participent à hauteur de 23,0 % à la DIE dont elles sont le deuxième contributeur. Leurs dépenses de fonctionnement sont en forte augmentation entre 2022 et 2023 en raison notamment de la hausse des coûts en énergie et chauffage, et de la poursuite de leurs dépenses d'investissement dans le bâti scolaire. Depuis le transfert en 2020 du financement de l'apprentissage vers les organismes professionnels, la participation des entreprises à la DIE s'accroît (10,4 % en 2023, contre 8,7 % en 2020) du fait du développement de l'apprentissage. Quant à la contribution des ménages, elle rejoint son niveau d'avant-crise (7,9 % de la DIE, comme en 2019) sous l'effet d'un rétablissement des sorties scolaires et des répercussions du contexte inflationniste sur leurs dépenses d'éducation.

La dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprenti) atteint 10 470 euros en 2023. Elle croît avec le niveau de formation, de 8 450 euros dans le premier degré à 13 060 euros pour un étudiant dans le supérieur ([figure 3](#)). Le préélémentaire affiche un léger surcoût par rapport à l'élémentaire, principalement dû à un taux d'encadrement renforcé par la présence des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. En 2023, la dépense moyenne progresse en euros courants à la fois dans le premier degré (+6,7 %), le second degré (+5,2 %) et le supérieur (+4,0 %). Depuis 1980, en euros constants, la dépense moyenne par élève ou étudiant augmente de 1,5 % en moyenne par an. Dans le premier degré, la progression est régulière et est en moyenne de 1,9 % par an sur cette période, en raison notamment de la hausse du taux d'encadrement, de la revalorisation des rémunérations des personnels enseignants et non enseignants. La hausse du nombre d'AESH y contribue également à partir de 2016. Dans le second degré, la dépense moyenne a augmenté en moyenne de 1,2 % par an depuis 1980, mais elle a globalement baissé depuis 2009 (-0,2 % en moyenne par an). Dans le supérieur, la dépense par étudiant croît de 1,3 % par an en moyenne de 1980 à 2009, puis baisse de 0,6 % par an en moyenne depuis 2009, les effectifs augmentant plus vite que les moyens alloués sur cette dernière période.

Pour en savoir plus

- [Le financement de l'éducation en 2023](#) , Document de travail - série études n° 2024-E08, septembre 2024, DEPP.
- [Repères et références statistiques](#) , Depp, édition 2024.
- « [En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros](#)  », Note d'information n° 21.21, Depp, mai 2021.

Figure 1 – Dépense intérieure d'éducation

Dépenses d'éducation et structure du financement	1980	1990	2000	2010	2020	2022	2023 _p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)							
DIE en valeur (en milliards d'euros courants)	29,4	70,2	108,2	139,3	160,5	181,3	189,9
DIE en milliards d'euros constants ¹ (aux prix 2023)	88,6	115,8	157,2	170,6	176,6	190,9	189,9
Dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprenti)							
Dépense moyenne en euros courants	1 810	4 130	6 250	8 070	8 990	9 920	10 470
Dépense moyenne en euros constants (aux prix 2023)	5 440	6 810	9 080	9 880	9 890	10 450	10 470
Structure du financement initial de la DIE (en %)							
État, dont :	67,9	62,4	64,0	57,9	58,6	55,3	55,1
<i>MEN-MESR</i> ²	60,3	55,8	56,7	52,9	55,0	51,4	51,4
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	22,6	22,6	23,0
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	3,5	4,3	3,7
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,7	10,1	10,4
Ménages	10,7	11,1	7,3	7,6	6,6	7,7	7,9

p : données provisoires.

1. Pour passer des euros courants, observés à une date donnée, aux euros constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (en euros courants et constants).

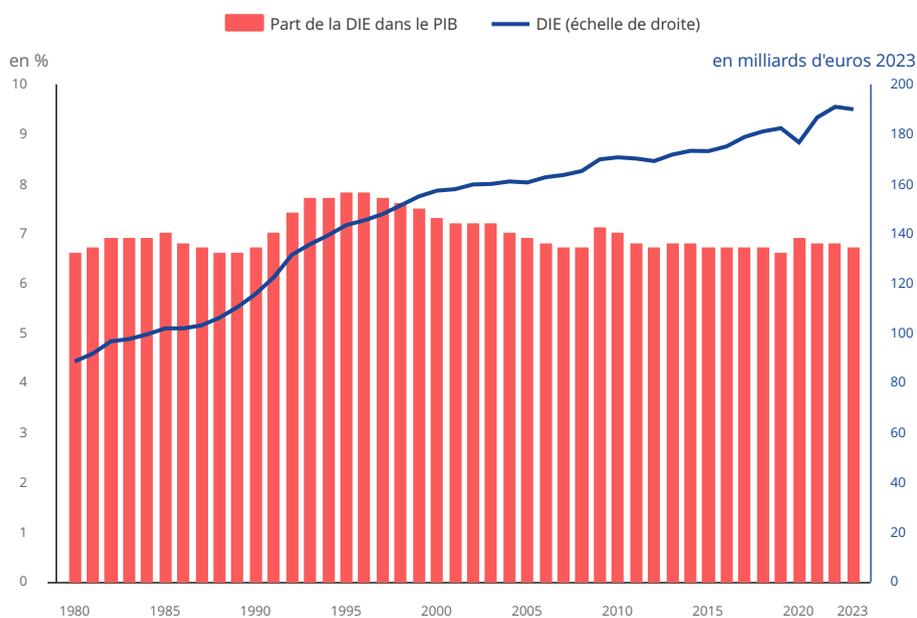
2. MEN-MESR : ministère de l'Éducation nationale ; ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Lecture : En 2023, la dépense moyenne par élève ou étudiant s'élève à 10 470 euros.

Champ : France.

Source : MEN-Depp, Compte de l'éducation.

Figure 2 – Dépense intérieure d'éducation (DIE) et part dans le produit intérieur brut



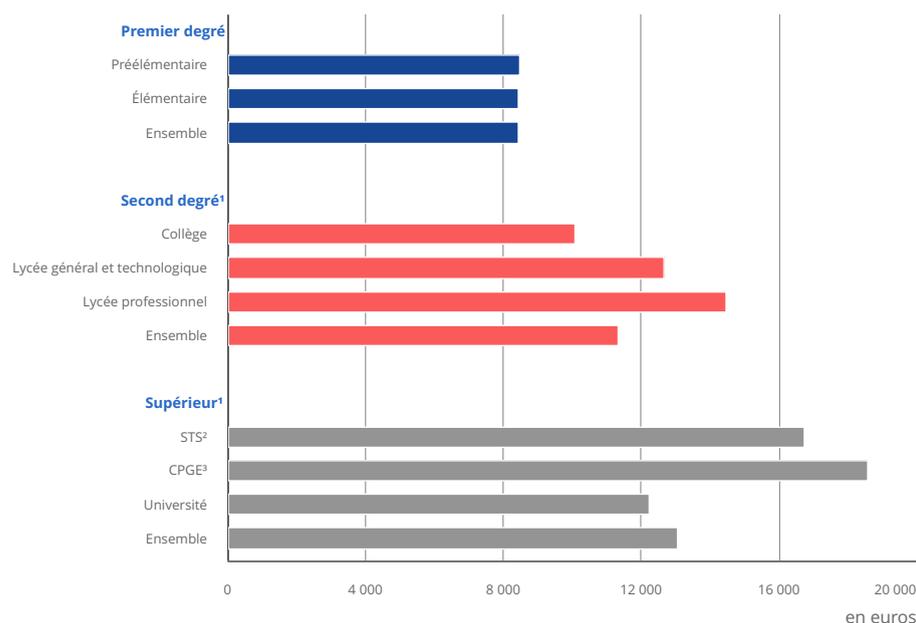
Note : Les données 2023 sont provisoires.

Lecture : En 2023, la DIE s'élève à 189,9 milliards d'euros, ce qui représente 6,7 % du PIB.

Champ : France.

Source : MEN-Depp, Compte de l'éducation.

Figure 3 – Dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau de formation en 2023



1. Y compris apprentissage.

2. Sections de technicien supérieur.

3. Classes préparatoires aux grandes écoles.

Note : Les données 2023 sont provisoires.

Lecture : En 2023, au collège, la dépense moyenne par élève s'élève à 10 070 euros.

Champ : France.

Source : MEN-Depp, Compte de l'éducation.

Définitions

La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** rassemble toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation.

Le **financement initial de la DIE** représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

Fiches

Comparaisons européennes

Démographie en Europe

Au 1^{er} janvier 2024, l'Union européenne (UE) compte 449,2 millions d'habitants (**figure 1**). Après une baisse en 2020 et 2021 dans un contexte d'épidémie de Covid-19, la population européenne augmente de nouveau : +1,6 million d'habitants en 2023, soit +3,7 %, après +6,0 ‰ en 2022. Le solde naturel, négatif depuis 2012, est plus que compensé par le solde migratoire, positif dans tous les pays en 2023.

En 2023, la population augmente dans la plupart des pays européens. Parmi les cinq pays les plus peuplés (Allemagne, France, Italie, Espagne et Pologne), qui représentent à eux seuls les deux tiers de la population de l'UE, la France est le seul pays à avoir un solde naturel positif en 2023. En Allemagne, et plus encore en Espagne, la croissance démographique est plus importante que la moyenne européenne. A contrario, en Italie, et davantage en Pologne, la population diminue.

En 2022, en moyenne dans l'UE, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'établit à 1,46 enfant par femme, en baisse par rapport à 2021 (1,53). Depuis 2012, la France est le pays de l'UE le plus fécond. Son ICF est de 1,79 enfant par femme en 2022 (**figure 2**). La Roumanie suit, avec un ICF de 1,71, puis la Bulgarie (1,65) et la Tchéquie (1,64). L'Irlande et la Suède, qui étaient à des niveaux proches de la France au début des années 2010, ont une fécondité plus basse (respectivement 1,54 et 1,53). La fécondité est la plus faible à Malte (1,08), en Espagne (1,16) et en Italie (1,24).

En 2022, dans l'ensemble de l'UE, l'espérance de vie à la naissance atteint 83,3 ans pour les femmes et 77,9 ans pour les hommes. Après deux années de baisse, notamment en 2020 avec l'épidémie de Covid-19, elle augmente à nouveau en 2022, sans atteindre le niveau de 2019 : +8 mois pour les hommes et +5 mois pour les femmes par rapport à 2021. L'espérance de vie à la naissance est la plus élevée pour les femmes en Espagne (85,9 ans), suivie du Luxembourg (85,2 ans) et de la France (85,1 ans), et pour les hommes, en Suède (81,4 ans), puis en Irlande (80,9 ans). En moyenne dans l'UE, les femmes peuvent espérer vivre 5,4 ans de plus que les hommes. Cet écart est, dans tous les pays, à l'avantage des femmes, mais son ampleur varie selon les pays : il dépasse 8 ans dans les pays baltes, atteignant 10 ans en Lettonie, alors qu'il est inférieur à 3 ans aux Pays-Bas. En France, il est légèrement supérieur à la moyenne européenne (5,8 ans).

La population européenne continue de vieillir : au 1^{er} janvier 2023, les 65 ans ou plus représentent 21,3 % de la population, contre 18,3 % dix ans plus tôt. La part des 65 ans ou plus dans la population est la plus élevée en Italie et au Portugal (24,0 %), la plus faible au Luxembourg (14,9 %) et en Irlande (15,2 %). La France (21,2 %) se situe dans la moyenne européenne.

En 2022, dans l'UE, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans diminue d'environ 8 mois pour les femmes et 7 mois pour les hommes, pour s'établir respectivement à 9,2 et 8,9 ans. Elle est la plus élevée en Suède (14,3 ans pour les femmes et 13,5 ans pour les hommes) et la plus faible en Roumanie (3,8 ans pour les femmes et 4,0 ans pour les hommes). La France se situe au-dessus de la moyenne européenne (11,7 ans pour les femmes et 10,2 ans pour les hommes).

Pour en savoir plus

- [EU population increases again in 2024](#) , Eurostat, juillet 2024.
- [Population and population change statistics](#) , Eurostat.
- « [La situation démographique en 2022 et en séries longues](#) », Insee Résultats, juillet 2024.

Figure 1 – Quelques indicateurs démographiques dans les pays de l'Union européenne

Pays	Population au 1 ^{er} janvier 2024 (en milliers)	Évolution ¹ de la population entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 1 ^{er} janvier 2024 (en ‰)		Part des 65 ans ou plus dans la population au 1 ^{er} janvier 2023 (en ‰)	Espérance de vie à la naissance en 2022 (en années)		Espérance de vie sans incapacité à 65 ans en 2022 (en années)	
		Ensemble	Dont solde naturel		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Allemagne	83 445	4,0	-4,0	22,1	83,0	78,3	8,6	8,2
Autriche	9 159	5,9	-1,3	19,6	83,6	79,1	9,5	9,4
Belgique	11 832	7,6	0,0	19,7	83,9	79,7	10,8	10,8
Bulgarie	6 445	-0,3	-6,8	23,5	77,9	70,6	10,9	9,2
Chypre	934	13,8	3,9	16,6	83,4	79,7	8,6	8,8
Croatie	3 862	2,9	-5,0	22,7	80,8	74,6	5,6	5,2
Danemark	5 961	4,8	-0,2	20,5	83,2	79,5	10,4	10,0
Espagne	48 610	10,9	-2,4	20,1	85,9	80,5	9,5	9,8
Estonie	1 375	6,4	-3,7	20,2	82,3	73,6	8,1	7,1
Finlande	5 604	7,1	-3,2	23,3	83,8	78,7	9,1	8,9
France²	68 373	3,4	0,7	21,2	85,1	79,3	11,7	10,2
Grèce	10 397	-1,6	-5,4	23,0	83,4	78,3	9,0	8,6
Hongrie	9 585	-1,6	-4,3	20,5	79,3	72,6	7,5	6,6
Irlande	5 344	13,6	3,7	15,2	84,2	80,9	11,9	11,3
Italie	58 990	-0,1	-4,8	24,0	84,8	80,7	9,9	10,4
Lettonie	1 872	-5,9	-7,2	21,0	79,4	69,4	4,4	4,1
Lituanie	2 886	10,0	-5,7	20,0	80,1	71,4	7,7	6,2
Luxembourg	672	16,9	2,8	14,9	85,2	80,8	9,8	9,7
Malte	563	38,7	0,8	18,6	84,6	80,4	12,0	12,2
Pays-Bas	17 943	7,4	-0,3	20,2	83,1	80,2	8,9	9,3
Pologne	36 621	-3,6	-3,7	19,9	81,1	73,4	8,6	7,8
Portugal	10 640	11,6	-3,1	24,0	84,5	78,9	7,3	8,6
Roumanie	19 064	0,5	-4,7	19,7	79,2	71,3	3,8	4,0
Slovaquie	5 425	-0,8	-1,0	17,9	80,5	73,6	4,9	4,7
Slovénie	2 124	3,3	-2,1	21,4	84,1	78,6	12,2	10,6
Suède	10 552	2,9	0,5	20,4	84,8	81,4	14,3	13,5
Tchéquie	10 901	6,7	-2,0	20,4	81,9	76,1	7,7	7,1
Union européenne²	449 207	3,7	-2,6	21,3	83,3	77,9	9,2	8,9

1. L'évolution de la population se décompose en trois composantes : solde naturel, solde migratoire et ajustement statistique.

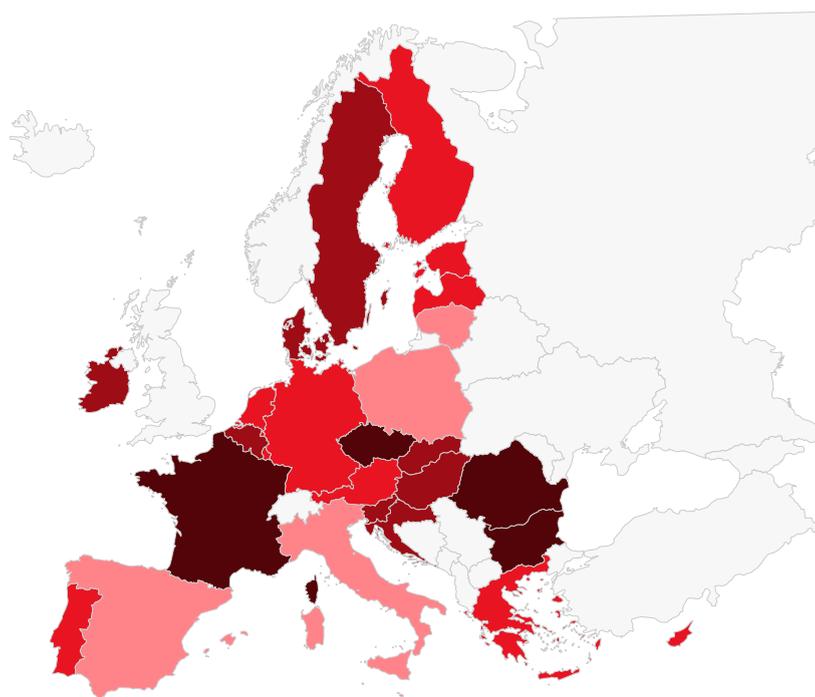
2. Les données pour la France diffèrent de celles publiées par Eurostat car la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin, incluse par Eurostat, est exclue ici. Le total Union européenne correspond aux données diffusées par Eurostat.

Lecture : Au 1^{er} janvier 2024, l'Allemagne compte 83 445 milliers d'habitants.

Champ : Union européenne.

Sources : Eurostat (extraction du 18 juillet 2024) pour les données européennes et l'espérance de vie sans incapacité ; Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil pour les données France.

Figure 2 – Indicateur conjonctuel de fécondité dans les pays de l'Union européenne en 2022



© IGN/Insee 2024

indicateur conjonctuel de fécondité en 2022

- Moins de 1,30
- De 1,30 à moins de 1,45
- De 1,45 à moins de 1,60
- 1,60 ou plus

Note : En moyenne dans l'Union européenne, l'indicateur conjonctuel de fécondité s'établit à 1,46.

Lecture : En 2022, l'indicateur conjonctuel de fécondité de la France s'établit à 1,79 enfant par femme. Ainsi, si les taux de fécondité observés à chaque âge en 2022 demeuraient inchangés, une femme aurait en moyenne 1,79 enfant au cours de sa vie.

Champ : Union européenne.

Sources : Eurostat (extraction du 18 juillet 2024) ; Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil pour les données France.

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

L'**indicateur conjonctuel de fécondité (ICF)**, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

L'**espérance de vie sans incapacité (EVSI) à 65 ans** représente le nombre moyen d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre après 65 ans sans limitation irréversible d'activités de la vie quotidienne ni incapacité, dans les conditions de morbidité de l'année considérée. Cet indicateur complémentaire à l'espérance de vie s'appuie sur les déclarations des personnes concernées quant aux limitations et restrictions d'activité qu'elles estiment rencontrer en raison de leur santé. Il est donc sujet à des biais de perception de leur propre santé.

Éducation en Europe

En 2021, l'Union européenne (UE) s'est fixé plusieurs objectifs en matière d'éducation et de formation. Cinq d'entre eux ciblent l'horizon 2030 et font l'objet d'un suivi statistique. Il s'agit d'accueillir les enfants dans des structures d'éducation dès l'âge de 3 ans, de réduire les sorties précoces du système éducatif, de doter les jeunes de compétences de base, de compétences numériques, et enfin d'augmenter la part des diplômés de l'enseignement supérieur.

Sur ces objectifs, au moins 96 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire devraient être accueillis dans des structures d'éducation. En 2021-2022, la proportion est de 93 % en moyenne dans les 27 pays membres de l'UE et sept pays ont atteint ou dépassé la cible : la France, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Lituanie, le Portugal et la Suède (**figure 1**).

La part des jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant quitté le système scolaire sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne suivent pas de formation (situation dite de « sortie précoce ») devrait être inférieure à 9 % d'ici 2030. En 2023, la moyenne de l'UE (10 %) est supérieure à ce seuil, mais 16 pays, dont la France, les Pays-Bas ou encore la Pologne, atteignent l'objectif (**figure 2**). L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont notamment en retard sur cette cible.

La stratégie européenne prévoit également qu'au moins 45 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans devraient être diplômés de l'enseignement supérieur d'ici 2030. En 2023, la moyenne de l'UE est de 43 %, et 13 pays atteignent l'objectif, dont la France (52 %).

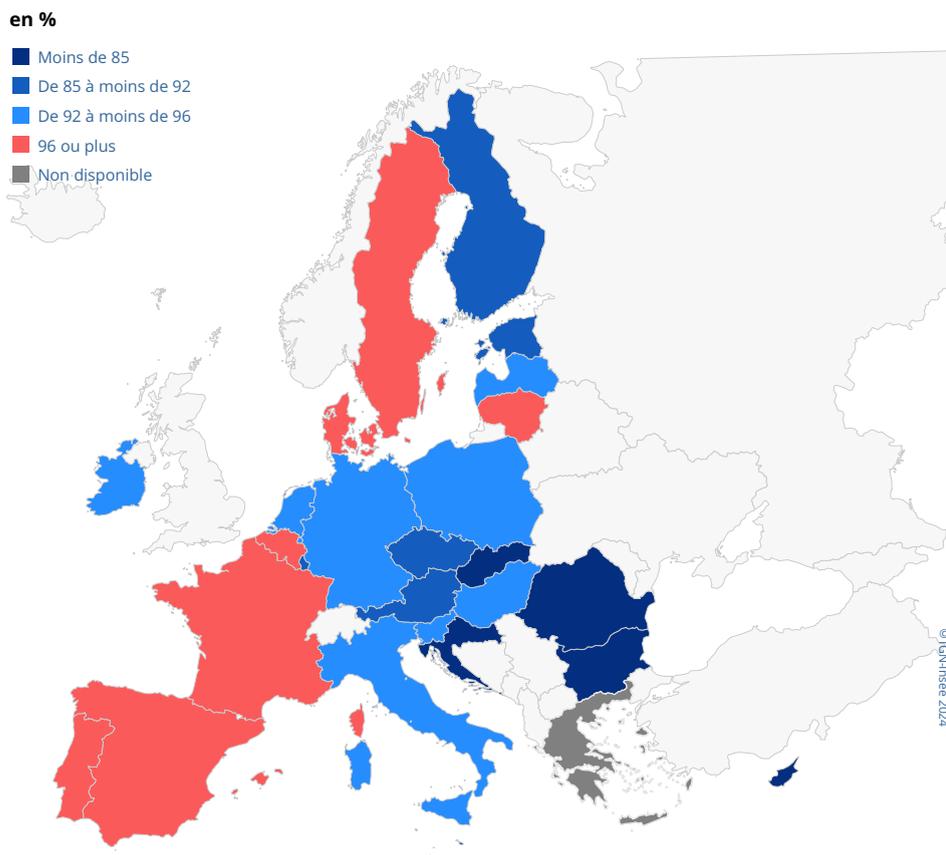
L'UE s'est aussi donné deux objectifs relatifs aux compétences des jeunes. La proportion d'élèves de 15 ans ayant des compétences insuffisantes en culture mathématique, en compréhension de l'écrit et en culture scientifique doit être inférieure à 15 % d'ici 2030. En 2022, selon l'évaluation PISA, en moyenne dans l'UE, 30 % des élèves de 15 ans ont des compétences insuffisantes en culture mathématique, 26 % en compréhension de l'écrit et 24 % en culture scientifique (**figure 3**). En France, 29 % des élèves de 15 ans ont des compétences insuffisantes en culture mathématique, 27 % en compréhension de l'écrit et 24 % en culture scientifique. Ces résultats, comparables à ceux de la moyenne européenne, sont donc en retard sur les valeurs cibles. Les résultats de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie sont également proches des moyennes européennes. Seule l'Estonie atteint l'objectif en compréhension de l'écrit et en culture scientifique, et se situe sur la barre de 15 % en culture mathématique.

Enfin, moins de 15 % des élèves devraient avoir des compétences numériques insuffisantes en huitième année d'enseignement depuis l'entrée en enseignement élémentaire obligatoire (classe de « 4^e » en France). Parmi les six pays européens ayant participé en 2018 à l'enquête ICILS, qui évalue les compétences numériques des élèves, aucun n'atteint la cible collective. La proportion d'élèves faiblement compétents varie de 16 % au Danemark à 51 % au Luxembourg ; elle est de 44 % en France, 34 % au Portugal, 33 % en Allemagne et 27 % en Finlande.

Pour en savoir plus

- « Les objectifs de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation pour 2030 : où en est la France en 2024 ? » , Note d'Information, n° 24.18, Depp, mai 2024.

Figure 1 – Part des enfants accueillis dans des structures d'éducation entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire en 2021-2022



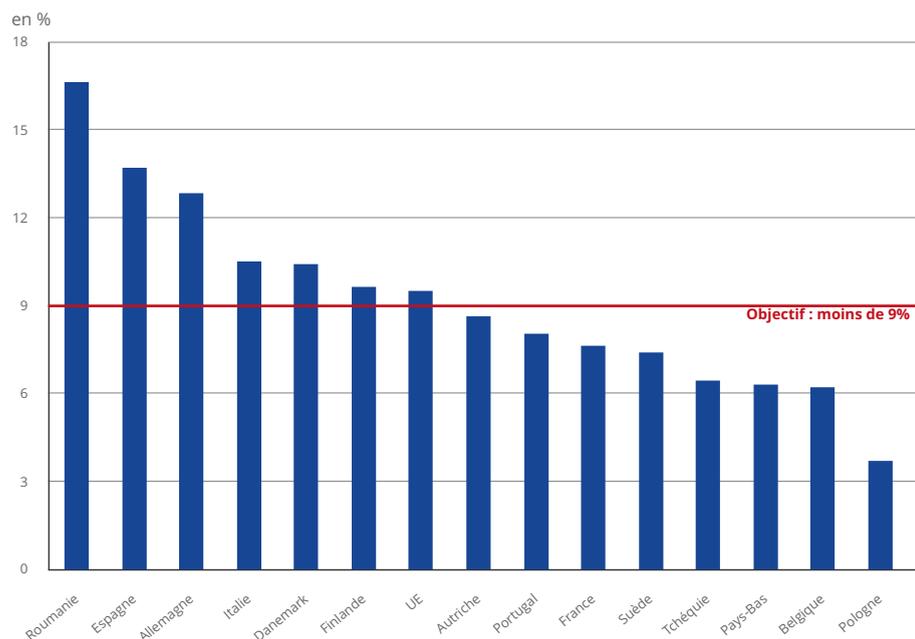
Notes : Les données ne sont pas disponibles pour la Grèce. Les données sont provisoires pour la France, Malte, la Pologne et le Portugal. La définition est différente pour le Portugal.

Lecture : En 2021-2022, en Belgique, 98,3 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire sont accueillis dans des structures d'éducation.

Champ : Union européenne.

Source : Eurostat, données sur les systèmes d'éducation (UOE).

Figure 2 – Part des jeunes âgés de 18 à 24 ans en situation de sortie précoce de l'éducation et de la formation en 2023

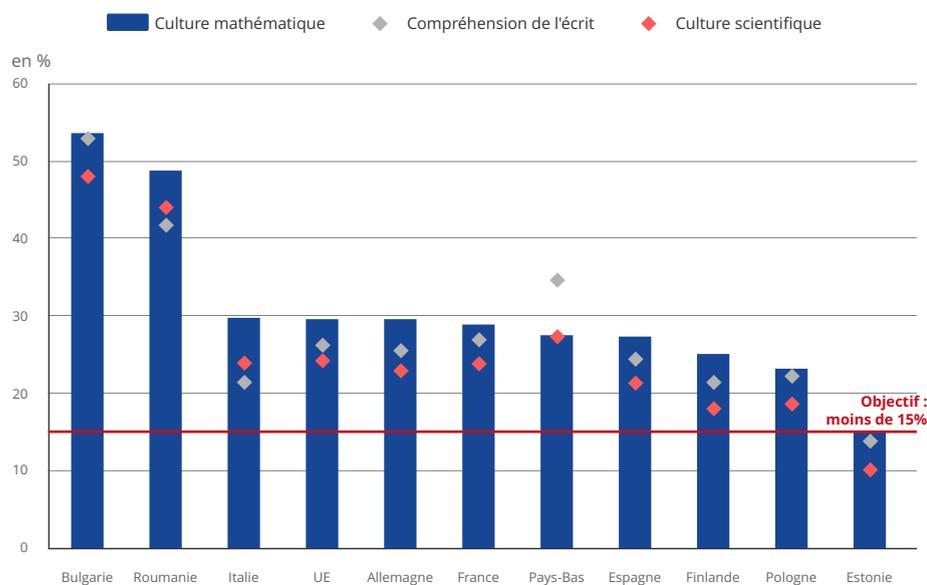


Lecture : En 2023, parmi les individus âgés de 18 à 24 ans en Roumanie, 16,6 % ont au plus un niveau d'éducation correspondant au 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, et n'ont suivi aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. L'objectif européen de 9 % maximum n'est donc pas atteint.

Champ : Union européenne.

Source : Eurostat, enquête sur les Forces de travail.

Figure 3 – Part des élèves de 15 ans qui ont une maîtrise insuffisante selon le domaine évalué en 2022



Note : PISA (Programme international pour le suivi des acquis) 2022 comporte 26 pays de l'UE, le Luxembourg n'ayant pas participé.

Lecture : En 2022, en Bulgarie, 53,6 % des élèves âgés de 15 ans ont une maîtrise insuffisante en culture mathématique. L'objectif européen de 15 % maximum n'est donc pas atteint.

Champ : Union européenne, hors Luxembourg.

Source : OCDE, enquête PISA 2022, base de données Eurostat.

Emploi et chômage en Europe

En moyenne en 2023, 70,4 % des 15-64 ans habitant l'Union européenne (UE) sont en emploi (**figure 1**). Ce taux d'emploi a augmenté de 0,6 point par rapport à 2022 et se situe 2,3 points au-dessus de son niveau de 2019, avant la crise sanitaire. En 2023, le taux d'emploi s'échelonne de 61,5 % en Italie à 82,4 % aux Pays-Bas ; il est de 68,4 % en France.

Dans l'UE, en 2023, le taux d'emploi des hommes (75,1 %) est supérieur à celui des femmes (65,8 %). L'écart est généralement plus grand dans les pays de l'Est et du Sud de l'Europe et plus réduit dans les pays nordiques.

Le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) atteint 35,2 %, soit +0,4 point par rapport à 2022. Il est inférieur à 20 % en Grèce, en Roumanie et en Bulgarie, alors qu'il dépasse 50 % en Allemagne, en Autriche, au Danemark et même 75 % aux Pays-Bas. Les écarts entre pays reflètent des différences de durée de scolarité, de cumul emploi-études (dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés plus ou moins marquées d'insertion des jeunes sur le marché du travail. En France, le taux d'emploi des jeunes est de 35,2 % en 2023, soit au même niveau que la moyenne européenne. Par rapport à 2019, avant la crise sanitaire, il a progressé de 5,1 points en France, soit la deuxième progression la plus forte de l'UE après l'Irlande (+7,2 points) et nettement plus qu'en moyenne dans l'UE (+1,7 point).

En 2023, le taux d'emploi des 55-64 ans s'établit à 63,9 % dans l'UE. Il dépasse 70 % en Lettonie, en Finlande, en Tchéquie, au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Estonie et en Suède. En France (58,4 %), il est inférieur à la moyenne européenne ; il a augmenté de 3,9 points depuis 2019, soit un peu moins qu'en moyenne en Europe (+5,3 points).

Au sein de l'UE, 17,8 % des personnes en emploi sont à temps partiel en 2023, une proportion en légère hausse par rapport à 2022 (+0,2 point) mais inférieure de 1,5 point à son niveau de 2019. En France, cette proportion est de 16,6 %, soit 1,2 point au-dessous de la moyenne de l'UE. Elle est nettement supérieure en Belgique (23,7 %), au Danemark (25,2 %), en Allemagne (28,8 %), en Autriche (30,1 %), et surtout aux Pays-Bas (42,4 %). Les femmes sont bien plus souvent à temps partiel (28,6 % en moyenne dans l'UE) que les hommes (8,4 %).

En 2023, 11,5 % des personnes en emploi de l'UE sont en emploi à durée limitée. Le recours aux contrats temporaires est peu fréquent en Roumanie, en Bulgarie, en Slovaquie ou dans les pays baltes (au plus 3,6 %). Il est supérieur à la moyenne européenne en France (13,6 %) et il l'excède très nettement aux Pays-Bas (22,9 %).

En 2023, le taux de chômage des 15-74 ans s'établit à 6,0 % dans l'UE. Après une baisse de 0,9 point en 2022, il diminue de nouveau en 2023 de 0,2 point. Il se situe 0,8 point au-dessous de son niveau de 2019, avant la crise sanitaire (**figure 2**). Dans quatorze pays, le taux de chômage est inférieur en 2023 à son niveau de 2019, notamment en Espagne (-2,0 points), en Italie (-2,2 points) et surtout en Grèce (-6,8 points). Dans ces trois pays, le taux de chômage demeure néanmoins parmi les plus élevés de l'UE. La France a le cinquième taux de chômage le plus élevé de l'UE (7,3 %) ; il se situe 1,1 point au-dessous de son niveau de 2019, soit la quatrième plus forte baisse de l'UE en quatre ans.

Pour en savoir plus

- Voir tableaux Eurostat sur le site ec.europa.eu 
- [Emploi et activité par sexe et âge - données annuelles](#) 
- [Emploi à temps partiel et contrats à durée limitée - données annuelles](#) 
- [Chômage par sexe et âge - données annuelles](#) 

Figure 1a – Taux d'emploi en 2023

en %

Pays	Taux d'emploi					
	15-64 ans			15-24 ans	55-64 ans	20-64 ans
	Ensemble	Femmes	Hommes			
Allemagne	77,4	73,7	80,9	50,9	74,7	81,3
Autriche	74,1	70,3	77,9	53,1	57,3	77,2
Belgique	66,6	63,3	69,9	26,5	57,8	72,1
Bulgarie	70,7	67,4	73,9	18,8	69,5	76,2
Chypre	74,1	70,2	78,3	36,5	66,9	78,9
Croatie	65,7	62,1	69,3	25,3	51,7	70,7
Danemark	76,6	74,2	78,9	57,0	74,2	79,8
Espagne	65,4	60,9	70,0	23,7	59,5	70,7
Estonie	76,2	75,4	77,1	36,1	76,0	82,1
Finlande	74,0	74,1	73,9	45,9	71,7	78,2
France	68,4	66,0	71,0	35,2	58,4	74,4
Grèce	61,8	52,8	70,8	18,3	54,1	67,4
Hongrie	74,8	70,5	79,0	27,4	69,1	80,7
Irlande	74,0	69,9	78,2	48,4	67,5	79,1
Italie	61,5	52,5	70,4	20,4	57,3	66,3
Lettonie	71,4	70,2	72,7	30,6	70,9	77,5
Lituanie	73,2	72,6	73,7	30,8	69,1	78,5
Luxembourg	70,3	66,8	73,6	29,0	46,3	74,8
Malte	78,2	70,7	84,5	49,8	56,5	81,7
Pays-Bas	82,4	78,9	86,0	76,5	75,0	83,5
Pologne	72,3	66,7	77,8	28,5	57,9	77,7
Portugal	72,5	70,3	74,8	28,2	67,1	78,2
Roumanie	63,0	54,3	71,7	18,7	51,0	68,7
Slovaquie	72,0	68,4	75,5	21,7	66,6	77,5
Slovénie	72,5	69,4	75,4	32,6	54,2	77,5
Suède	77,5	75,6	79,2	44,8	78,1	82,7
Tchéquie	75,1	68,2	81,6	25,5	74,0	81,7
Zone euro	70,1	65,6	74,6	36,8	64,1	74,8
UE	70,4	65,8	75,1	35,2	63,9	75,4

Lecture : En 2023, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans dans l'Union européenne est de 70,4 %.

Champ : Personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en mars 2024).

Figure 1b – Taux de chômage et indicateurs sur l'emploi en 2023

en %

Pays	Part des personnes en emploi à temps partiel	Part de l'emploi à durée limitée ¹	Taux de chômage ²	
			15-24 ans	15-74 ans
			Allemagne	28,8
Autriche	30,1	8,0	10,4	5,1
Belgique	23,7	8,0	16,1	5,5
Bulgarie	1,4	2,7	12,1	4,3
Chypre	8,0	11,9	16,9	6,1
Croatie	3,7	9,6	19,0	6,1
Danemark	25,2	9,4	11,5	5,1
Espagne	13,2	14,6	28,5	12,1
Estonie	13,5	2,8	17,3	6,4
Finlande	16,8	13,5	16,2	7,2
France	16,6	13,6	17,2	7,3
Grèce	7,3	7,6	26,7	11,1
Hongrie	4,0	4,4	12,8	4,1
Irlande	20,4	7,4	10,6	4,3
Italie	17,6	12,9	22,7	7,7
Lettonie	6,8	2,3	12,3	6,5
Lituanie	5,9	1,7	13,8	6,9
Luxembourg	18,2	6,7	18,8	5,2
Malte	10,7	7,6	9,1	3,1
Pays-Bas	42,4	22,9	8,2	3,6
Pologne	5,7	12,2	11,4	2,8
Portugal	7,2	15,2	20,3	6,5
Roumanie	3,4	2,1	21,8	5,6
Slovaquie	3,3	3,6	19,8	5,8
Slovénie	8,5	9,7	9,9	3,7
Suède	19,9	12,7	22,1	7,7
Tchéquie	6,9	5,9	8,3	2,6
Zone euro	20,7	12,5	14,4	6,5
UE	17,8	11,5	14,5	6,0

1. Emplois ayant un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur : contrats à durée déterminée (dont ceux en contrats aidés), missions d'intérim et contrats d'apprentissage.

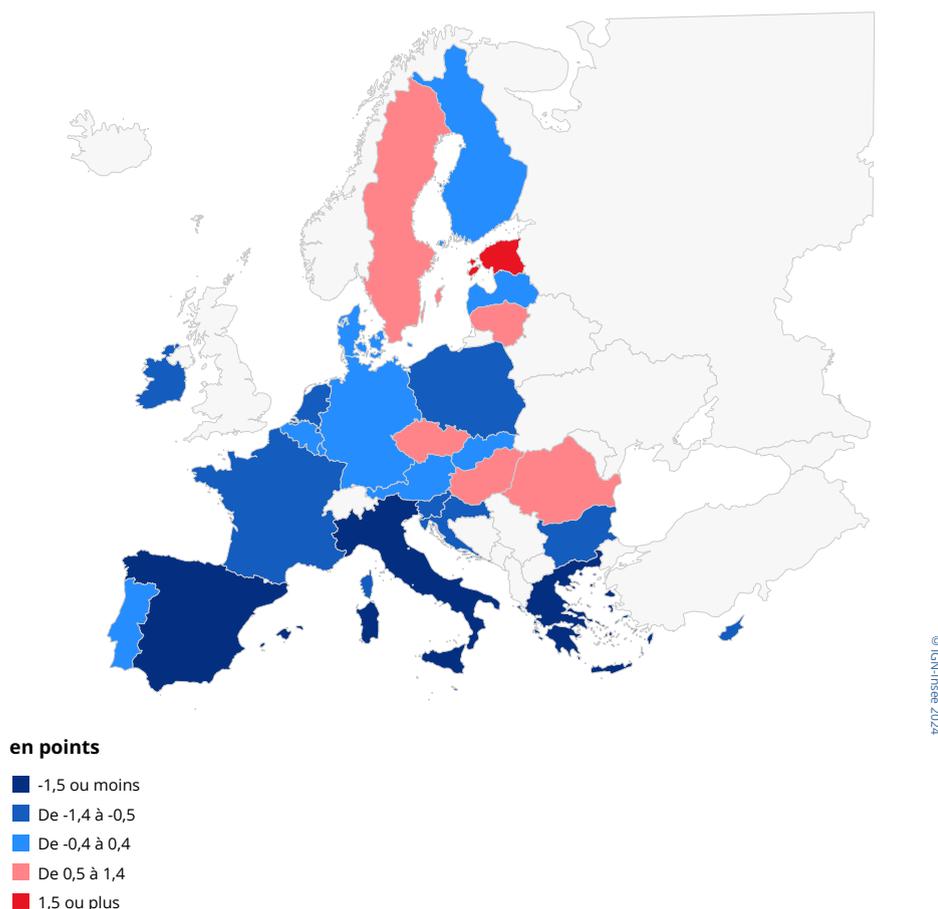
2. La convention en France est de mesurer le taux de chômage pour les 15 ans ou plus. Pour les comparaisons européennes, la convention est de limiter aux 15-74 ans. Le nombre d'actifs étant très faible après 75 ans en France, les résultats sur ces deux champs y sont très proches (taux de chômage de 7,3 % en 2023 dans les deux cas).

Lecture : En 2023, le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 24 ans dans l'Union européenne est de 14,5 %.

Champ : Personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans (15 à 74 ans pour le chômage).

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en mars 2024).

Figure 2 – Évolution du taux de chômage entre 2019 et 2023



Lecture : Entre 2019 et 2023, le taux de chômage a diminué de 1,1 point en France.

Champ : Personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en mars 2024).

Définitions

Le **taux d'emploi** rapporte le nombre de personnes en **emploi** à la population totale. Il peut être calculé sur une sous-catégorie de la population donnée (par exemple une tranche d'âge, les habitants d'une région, les titulaires d'un diplôme, etc.).

Les **emplois à durée limitée** sont ceux qui ont un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de **chômeurs** et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

Une personne en **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Salaires, niveaux de vie et pauvreté en Europe

Dans l'Union européenne (UE) en 2022, le salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein (EQTP) dans les entreprises de dix salariés ou plus de l'industrie, de la construction et des services marchands varie de 12 400 euros en Bulgarie à 72 300 euros au Luxembourg (**figure 1**). Il est inférieur à 24 000 euros dans les pays baltes et dans la plupart des pays d'Europe de l'Est. Les salaires bruts sont en moyenne plus élevés dans les pays scandinaves et les pays d'Europe de l'Ouest. Avec un salaire brut annuel moyen de 42 000 euros en EQTP, la France occupe la 10^e position des pays de l'UE, devant l'Italie (37 400 euros) et derrière la Suède (48 800 euros). Ces écarts de salaire ne permettent toutefois pas d'apprécier l'aisance financière relative des habitants : les politiques de prélèvements obligatoires, de prestations sociales, ainsi que le niveau des prix, qui participent aux différences observées, ne sont en effet pas pris en compte.

En 2022, le niveau de vie annuel moyen pour l'ensemble de l'UE s'élève à 23 100 euros (**figure 2**). Les niveaux des prix sont très variables d'un pays à l'autre. La parité de pouvoir d'achat (PPA) permet de convertir des valeurs en euros en valeurs comparables entre pays. En euros comme en PPA, le niveau de vie annuel moyen est le plus haut au Luxembourg ; en PPA, il est 3,7 fois plus élevé qu'en Slovaquie, où il est le plus faible.

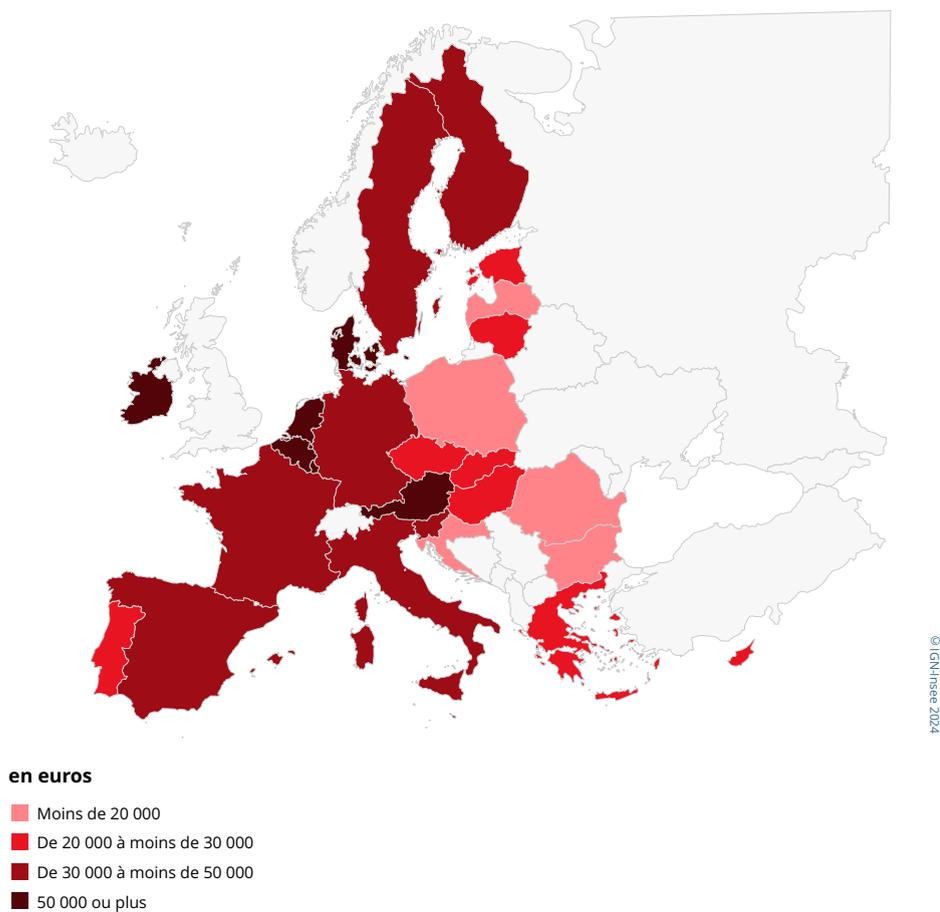
En PPA, le seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian dans chaque pays, est compris entre 7 900 euros (Lettonie) et 13 700 euros (Danemark) dans les pays d'Europe du Nord, au sein desquels les pays baltes se démarquent par des niveaux de vie plus bas que les autres. Il est compris entre 13 100 euros (France) et 20 900 euros (Luxembourg) dans les pays d'Europe de l'Ouest, entre 6 800 euros (Grèce) et 12 600 euros (Malte) dans les pays d'Europe du Sud et entre 6 400 euros (Slovaquie) et 9 900 euros (Pologne) dans les pays d'Europe de l'Est.

En 2022, le taux de pauvreté monétaire est de 16 % dans l'ensemble de l'UE. La pauvreté étant définie de manière relative, un niveau de vie moyen faible n'implique pas nécessairement un taux de pauvreté élevé et un niveau de vie moyen élevé ne garantit pas un taux de pauvreté faible. Ainsi, alors même que le niveau de vie moyen est relativement faible en Hongrie et en Slovaquie, le taux de pauvreté y est bas (de 13 % à 14 %). La Belgique, la Finlande, le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas ont à la fois un niveau de vie élevé et des taux de pauvreté faibles (de 12 % à 13 %). En France, le niveau de vie est élevé et le taux de pauvreté modéré (15 %). Dans les pays du Sud, la pauvreté monétaire est particulièrement développée en Grèce, en Italie, en Croatie et en Espagne (de 19 % à 20 %). Elle l'est également dans les pays baltes (entre 21 % et 23 %).

Pour en savoir plus

- [Key figures on European living conditions](#) , Eurostat, édition 2024.

Figure 1 – Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein dans l'industrie, la construction et les services marchands en 2022



Lecture : En 2022, le salaire brut annuel moyen dans l'industrie, la construction et les services marchands est de 12 388 euros en Bulgarie.

Champ : Union européenne, salariés en équivalent temps plein dans l'industrie, la construction et les services marchands, entreprises de 10 salariés ou plus.

Source : Eurostat, enquête Structure des salaires 2018, indices 2018 et 2022 (base 2020) du coût de la main d'oeuvre (extraction des données en octobre 2024).

Figure 2 – Niveau de vie et pauvreté dans l'Union européenne en 2022

Pays	Niveau de vie annuel moyen		Seuil de pauvreté ¹		Taux de pauvreté monétaire (en %)
	En euros	En parité de pouvoir d'achat	En euros	En parité de pouvoir d'achat	
Allemagne	30 308	27 783	15 765	14 452	14
Autriche	34 976	31 914	18 866	17 214	15
Belgique	31 150	27 001	17 398	15 081	12
Bulgarie	8 193	14 010	3 914	6 693	21
Chypre	22 171	24 096	11 324	12 307	14
Croatie	10 891	14 823	5 924	8 063	19
Danemark	38 330	25 800	20 342	13 692	12
Espagne	20 676	21 471	10 990	11 413	20
Estonie	17 110	17 523	9 077	9 295	23
Finlande	30 821	24 448	16 408	13 015	12
France²	27 577	24 950	14 507	13 125	15
Grèce	11 546	13 084	6 030	6 833	19
Hongrie	8 363	12 349	4 454	6 576	13
Irlande	35 206	24 743	18 413	12 941	12
Italie	22 711	22 565	11 891	11 815	19
Lettonie	13 148	15 449	6 755	7 937	23
Lituanie	13 865	17 586	6 770	8 587	21
Luxembourg	54 673	39 914	28 582	20 866	19
Malte	22 654	25 190	11 364	12 636	17
Pays-Bas	32 569	27 967	17 549	15 069	13
Pologne	11 181	18 418	6 029	9 930	14
Portugal	14 368	16 309	7 095	8 053	17
Roumanie	7 108	11 996	3 941	6 651	21
Slovaquie	9 307	10 777	5 528	6 402	14
Slovénie	19 313	21 689	10 832	12 164	13
Suède	30 081	24 605	16 350	13 374	16
Tchéquie	15 209	18 051	8 194	9 725	10
UE	23 067	22 614	///	///	16

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1. Le seuil de pauvreté est fixé ici à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

2. France métropolitaine.

Lecture : En 2022, le taux de pauvreté monétaire est de 16 % dans l'Union européenne.

Champ : Population des ménages.

Source : Eurostat, EU-SILC 2023 (extraction des données en octobre 2024).

Définitions

Le **salaire brut** inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, y compris cotisations sociales et impôts dus par le salarié mais hors cotisations sociales patronales. Les écarts de salaires entre pays dépendent donc en partie de la répartition entre prélèvements sociaux et fiscaux, mais aussi du partage entre employeurs et salariés des prélèvements sociaux dans chaque pays.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 * 0,8) = 25\,000$ euros par an.

Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 * 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

La nomenclature des Nations Unies distingue quatre zones :

- **Europe de l'Est** : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Tchéquie ;
- **Europe du Nord** : Danemark, Finlande, Irlande, Suède et **pays baltes** (Estonie, Lettonie, Lituanie) ;
- **Europe de l'Ouest** : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas ;
- **Europe du Sud** : Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Slovénie.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

La **parité de pouvoir d'achat (PPA)** est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire.

France, portrait social

Édition 2024

Protection sociale en Europe

En 2021, les dépenses de protection sociale atteignent en moyenne 29 % du produit intérieur brut (PIB) au sein de l'Union européenne (UE) (**figure 1**). Cette part est la plus élevée en France (33 %) ; elle dépasse 30 % en Finlande, en Allemagne, en Italie et en Autriche. À l'inverse, elle est inférieure à 20 % dans les pays baltes, à Malte, dans la majorité des pays de l'Est, ainsi qu'en Irlande, où elle est la plus faible (13 %). Les écarts reflètent des différences de niveaux de vie, mais également la diversité des systèmes nationaux de protection sociale. Après une forte hausse liée à la crise sanitaire en 2020, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a diminué entre 2020 et 2021 dans presque tous les pays de l'UE, en raison de la fin progressive des mesures exceptionnelles mises en place pour faire face à la pandémie. Cette baisse atteint 2,5 points en Italie et en Belgique, quasiment autant en Grèce et au Luxembourg. Elle est de 1,7 point pour la France. À l'opposé, la Lettonie affiche une hausse de 1,9 point.

Les pensions de vieillesse et de survie (la survie recouvrant principalement les pensions de réversion) représentent partout, excepté en Irlande, la première dépense de protection sociale. En moyenne, la part des dépenses de vieillesse et survie dans le total des prestations sociales est stable entre 2020 et 2021 au sein de l'UE. En 2021, elles en représentent 45 %. Cette part est particulièrement élevée dans certains pays du Sud : 62 % en Grèce, 56 % en Italie et 54 % au Portugal. Elle est aussi supérieure à 50 % en Roumanie (55 %) et en Pologne (51 %). À l'autre extrémité, l'Irlande y consacre 30 % de ses prestations sociales, en raison notamment de la faible part de personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population. La France occupe une position intermédiaire (43 %).

Les dépenses de maladie et de soins de santé constituent la deuxième dépense sociale. Leur part varie de 22 % en Grèce à 41 % en Irlande, et s'élève à 31 % en France. Les dépenses consacrées aux autres risques restent plus modestes. La France consacre 6 % de ses prestations sociales à l'invalidité, contre 7 % en moyenne dans l'UE (17 % pour le Danemark). Le risque famille et enfance est également proche de la moyenne européenne pour la France (7 %, contre 8 % dans l'UE), les pays du Sud, à l'exception de la Croatie, se situant en deçà. Entre 2020 et 2021, la part du chômage dans les dépenses de protection sociale a diminué dans presque tous les pays de l'UE. En 2021, la France y consacre 7 % de ses prestations sociales (-2 points par rapport à 2020), contre 6 % dans l'UE, ces parts allant de 1 % en Roumanie à 14 % à Malte.

La protection sociale est financée soit par des cotisations sociales, soit par des recettes fiscales, sous forme de contributions publiques et d'impôts et taxes affectés. En 2021, 17 pays de l'UE financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales (**figure 2**). Cependant, la part des recettes budgétaires et fiscales augmente dans la majorité des pays depuis une dizaine d'années, la base d'imposition de ces dernières étant plus large que celle des cotisations sociales assises sur les seuls revenus du travail. C'est le cas en France depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998 et 2018, affectation croissante de taxes comportementales ou d'autre nature et de contributions dues par les entreprises).

Pour en savoir plus

- « [La protection sociale en France et en Europe en 2022 – Résultats des comptes de la protection sociale](#) », coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2023.

Figure 1 – Prestations sociales en 2021

Pays	Répartition des prestations sociales selon le risque couvert (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfance	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne	41,1	32,7	7,0	11,8	5,1	2,3	30,6
Autriche	48,0	26,9	5,4	8,6	9,2	2,0	32,2
Belgique	45,0	28,6	9,2	7,4	6,7	3,2	28,6
Bulgarie	49,4	29,2	8,6	8,5	2,8	1,6	18,3
Chypre	46,0	27,6	3,4	4,7	11,7	6,6	21,8
Croatie	41,9	35,5	9,0	9,1	2,8	1,7	21,8
Danemark	38,8	23,5	16,8	10,8	3,9	6,2	29,4
Espagne	48,0	29,0	6,2	5,6	9,2	2,1	27,6
Estonie	40,6	29,6	10,9	12,8	5,5	0,7	17,1
Finlande	45,2	23,1	9,0	9,9	6,6	6,2	30,5
France	43,1	30,8	6,1	6,7	7,2	6,1	33,4
Grèce	62,2	22,2	3,9	5,3	3,9	2,5	26,8
Hongrie	46,7	32,2	5,0	10,6	2,3	3,3	17,4
Irlande	30,4	41,1	5,0	8,5	10,7	4,3	13,2
Italie	55,9	22,9	5,3	4,1	6,5	5,3	30,7
Lettonie	41,1	33,3	8,0	11,1	5,5	1,0	19,1
Lituanie	38,6	30,3	7,8	11,2	10,1	2,1	18,0
Luxembourg ¹	40,1	26,9	11,4	14,8	4,0	2,8	21,5
Malte	43,0	32,6	3,4	5,2	13,7	2,2	17,8
Pays-Bas	41,2	36,0	8,7	4,6	2,7	6,9	27,9
Pologne	50,8	25,8	4,9	15,0	1,9	1,6	22,5
Portugal	53,7	27,9	6,8	5,1	5,8	0,9	25,6
Roumanie	54,9	26,9	4,9	11,9	0,7	0,7	16,3
Slovaquie	44,9	32,3	7,4	10,3	4,0	1,1	18,9
Slovénie	43,1	34,3	5,0	7,5	6,7	3,4	24,8
Suède	44,7	29,4	8,9	10,1	3,7	3,3	27,4
Tchéquie	44,0	35,4	5,7	8,3	5,1	1,5	21,2
UE	45,3	29,7	6,9	8,3	5,9	3,9	28,7

1. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables aux autres pays car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

Lecture : En 2021, en France, la dépense totale de protection sociale équivaut à 33,4 % du produit intérieur brut (PIB), 43,1 % sont consacrés au risque vieillesse et survie.

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2024).

Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** sont des transferts, en espèces ou en nature, aux ménages qui sont destinés à alléger la charge financière que représente pour ceux-ci la protection contre un certain nombre de risques ou de besoins (liés à la maladie, la vieillesse, le logement, etc.). Ils sont effectués dans le cadre de l'assurance sociale par l'intermédiaire de régimes (publics ou privés) organisés de façon collective ou bien, en dehors de ces régimes dans le cadre de l'assistance sociale, par des unités des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Les **contributions publiques** sont constituées de versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Les **impôts et taxes affectés** (Itaf) sont des prélèvements obligatoires explicitement affectés au financement de la protection sociale. Il existe une cinquantaine d'Itaf en France, parmi lesquels la contribution sociale généralisée (CSG), les taxes sur les tabacs et les alcools et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Les ressources qui servent à financer la protection sociale se répartissent en trois catégories principales :

- les cotisations sociales à la charge de l'employeur et du salarié sont des versements calculés en pourcentage de la rémunération brute qui donnent droit au salarié à des prestations sociales ;
- les **contributions publiques** sont constituées de versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées ;
- les **impôts et taxes affectés** (Itaf) sont des prélèvements obligatoires explicitement affectés au financement de la protection sociale. Il existe une cinquantaine d'Itaf en France, parmi lesquels la contribution sociale généralisée (CSG), les taxes sur les tabacs et les alcools et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Consommation et conditions de vie en Europe

Le logement est le premier poste de dépense de consommation finale des ménages dans les 27 pays de l'Union européenne (UE). En 2022, la part de la dépense liée au logement dans la consommation finale effective des ménages diminue dans la majorité des pays de l'UE et s'établit à 23,2 % en moyenne (**figure 1**). Cette part augmente au Danemark, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie et en Roumanie et reste stable en Lituanie, en Belgique et en Italie. Elle est la plus élevée en Slovaquie (31,4 %) puis en Italie, en Finlande, en Tchéquie et au Danemark (environ 25 %) ; la plus faible à Malte (15,0 %) et en Croatie (16,9 %). La France se situe à un niveau légèrement inférieur à la moyenne européenne (22,8 %), proche de la Hongrie et de la Roumanie.

Les dépenses consacrées aux transports, qui comprennent l'achat et l'utilisation de véhicules personnels ainsi que les services de transport, augmentent de nouveau en 2022. Le transport représente 9,7 % de la consommation finale effective des ménages européens. En Slovénie (14,1 %) ou en Lituanie (14,0 %), la part des dépenses de transport est le triple de celle de la Slovaquie (4,7 %).

L'alimentation représente 9,9 % de la consommation finale effective des ménages dans l'UE. La part des dépenses consacrées à l'alimentation est très disparate au sein de l'UE et reflète des écarts de niveaux de vie entre les pays. Ainsi, l'alimentation pèse nettement plus dans les États entrés plus récemment dans l'UE, comme la Roumanie (22,2 %) ou la Bulgarie (17,9 %).

En 2022, la dépense consacrée à la culture, aux loisirs et aux communications représente 8,3 % de la consommation finale effective des ménages dans l'UE et 7,6 % en France. Cette proportion est la plus faible au Luxembourg (5,7 %) : elle y est près de deux fois moindre qu'en Croatie (10,9 %) ou en Lettonie (10,4 %).

Dans l'UE, la part des dépenses effectuées dans les hôtels, cafés et restaurants, qui inclut celle des ménages étrangers sur le territoire national, a augmenté en 2022 (6,6 %, après 5,1 % en 2021, et 4,6 % en 2020). Elle est plus forte dans les pays plus touristiques du sud de l'Europe. Elle est la plus élevée à Malte (15,7 %) et à Chypre (14,6 %), ainsi qu'en Grèce (13,8 %) et en Croatie (13,0 %). En France, cette proportion est inférieure à la moyenne européenne (6,0 %).

En 2022, la collectivité (administrations publiques, organisations caritatives, clubs sportifs, etc.) finance 22,4 % de la consommation finale effective des ménages de l'UE, soit un point de moins qu'en 2021. Il s'agit de dépenses principalement liées à l'éducation, à la santé ou au logement (remboursements de Sécurité sociale ou allocations logement par exemple) et, dans une moindre mesure, à la culture.

En 2022, 28,6 % des habitants de l'UE ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances annuelles loin du domicile en raison de leur situation financière (**figure 2**). Près de la moitié de la population en Grèce (48,8 %) se trouve dans cette situation, et plus encore en Roumanie (62,5 %). En Suède et au Luxembourg, cela concerne un habitant sur dix ou moins. En Roumanie, en Grèce et en Croatie, plus de huit personnes sur dix vivant sous le seuil de pauvreté ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances par an loin de leur domicile. En France, 57,2 % des personnes en situation de pauvreté ne peuvent faire face à une telle dépense, soit 2,3 fois plus que dans l'ensemble de la population (25,4 %).

Pour en savoir plus

- ["Living conditions in Europe"](#), Eurostat, Statistics explained.

Figure 1 – Répartition de la consommation finale effective des ménages dans l'Union européenne en 2022

en %

Pays	Dépense de consommation finale des ménages						Dépense de consommation des APU et des ISBLSM ¹
	Logement	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres	
Allemagne <i>p</i>	23,9	10,3	8,7	9,2	4,1	19,6	24,2
Autriche	23,4	9,0	7,6	9,0	10,0	17,2	23,8
Belgique <i>p</i>	23,5	7,1	9,1	7,3	5,0	22,3	25,7
Bulgarie	21,0	11,8	17,9	10,2	5,9	19,3	14,0
Chypre <i>p</i>	18,7	10,5	11,0	8,1	14,6	21,4	15,6
Croatie <i>p</i>	16,9	7,1	15,9	10,9	13,0	22,1	14,0
Danemark	24,8	7,8	8,5	9,3	4,8	16,6	28,2
Espagne	21,8	9,7	10,6	8,5	12,1	18,8	18,5
Estonie	21,6	8,8	15,2	8,9	5,7	19,5	20,2
Finlande	25,4	8,1	8,7	8,5	4,8	17,7	26,8
France <i>p</i>	22,8	10,1	9,8	7,6	6,0	17,7	26,0
Grèce <i>p</i>	19,2	11,2	14,5	8,8	13,8	19,3	13,2
Hongrie	22,5	9,6	13,6	8,0	7,6	20,2	18,5
Irlande	23,6	7,6	6,5	7,3	11,8	18,5	24,8
Italie	25,6	10,3	12,0	7,3	7,7	20,8	16,3
Lettonie	21,5	9,6	16,7	10,4	5,4	21,2	15,2
Lituanie	19,5	14,0	16,5	8,7	3,8	22,3	15,1
Luxembourg	20,1	10,5	6,7	5,7	4,7	23,8	28,6
Malte	15,0	8,5	10,5	9,2	15,7	20,5	20,5
Pays-Bas <i>p</i>	20,9	8,5	8,2	8,3	6,4	17,8	29,9
Pologne	20,1	11,2	15,6	6,9	3,1	26,6	16,4
Portugal <i>p</i>	19,1	10,3	14,8	6,2	12,8	22,0	14,8
Roumanie <i>p</i>	23,0	9,8	22,2	8,3	3,2	22,3	11,2
Slovaquie	31,4	4,7	15,4	10,0	5,0	18,1	15,5
Slovénie	19,3	14,1	11,3	9,2	6,3	20,6	19,2
Suède	21,8	8,8	8,8	10,0	4,8	14,5	31,3
Tchéquie	24,8	7,9	12,4	9,3	5,8	18,2	21,5
UE	23,2	9,7	9,9	8,3	6,6	19,9	22,4

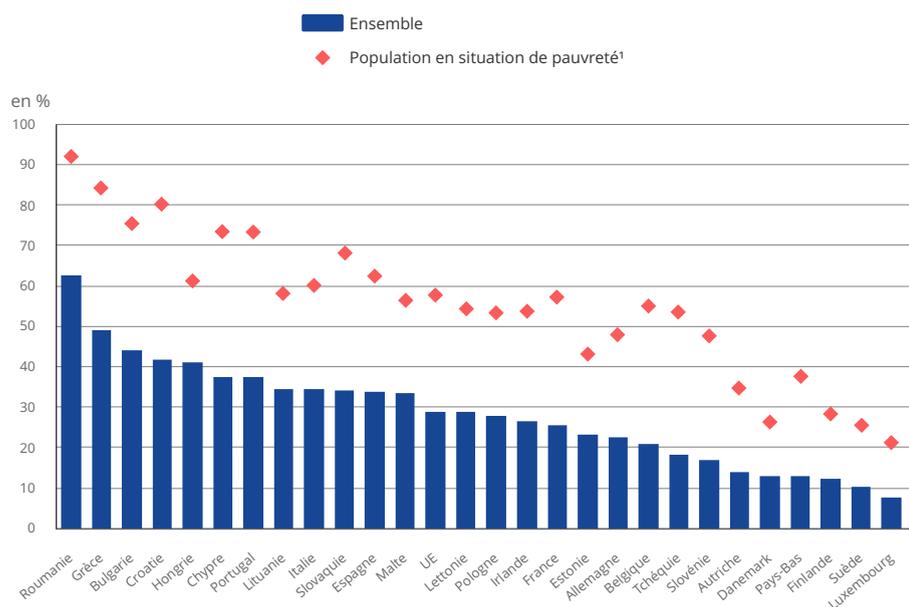
p : résultats provisoires.

1. Dépenses de consommation des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Lecture : En 2022, les transports représentent 9,7 % de la consommation finale effective des ménages dans les pays de l'Union européenne.

Source : Eurostat, comptes nationaux (extraction des données en août 2024).

Figure 2 – Part des personnes ne pouvant s’offrir une semaine de vacances par an loin du domicile en 2022



1. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

Lecture : En 2022, en Roumanie, 92 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont dans l’incapacité de s’offrir une semaine de vacances par an loin du domicile.

Source : Eurostat, EU-SILC (extraction des données en août 2024).

Définitions

La **dépense de consommation finale des ménages** comprend les dépenses effectivement réalisées par les ménages pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins.

La **dépense liée au logement** inclut la dépense relative au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l’habitation, meubles, etc.), y compris les loyers imputés. Elle couvre un champ plus large que celui de la [Fiche 7.3](#).

La **consommation finale effective des ménages** inclut tous les biens et les services acquis par les ménages qu’ils aient fait l’objet d’une dépense directe des ménages ou été financés par la collectivité (par exemple, dépenses remboursées par la Sécurité sociale ou allocation logement).

France, portrait social

Fiches thématiques

Insee Références

Édition 2024

En complément de l'ouvrage, sont ici compilées la quarantaine de fiches synthétiques, présentant des données essentielles et des comparaisons européennes qui dressent le panorama social de la France.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr

